

Tour sous ordonnances

■ Huit prélèvements positifs lors de deux étapes pyrénéennes

■ Les coureurs concernés disposaient de prescriptions médicales

■ L'autorité antidopage déplore l'usage abusif de corticoïdes

■ Lance Armstrong : « Aucun médicament, aucun produit »

Lire pages 20 et 21 et la chronique de Pierre Georges page 28

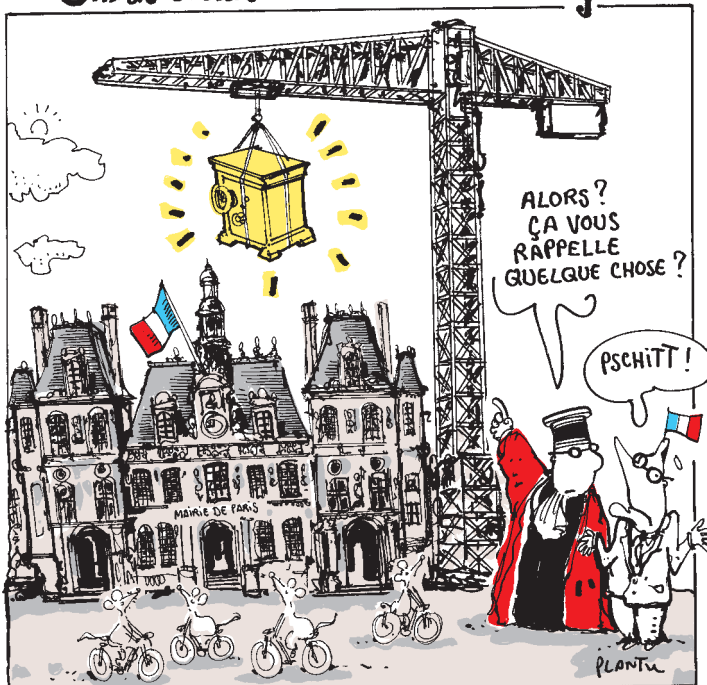
www.lemonde.fr/tdf2001

Jacques Chirac : toute l'enquête des juges

● « Le Monde » publie l'intégralité de l'ordonnance des juges sur les marchés d'Ile-de-France et les voyages de M. Chirac ● Les magistrats racontent en détail quatre ans d'enquête sur le financement des partis et la corruption ● Ce document dresse l'état des soupçons contre le président et le RPR

L'ORDONNANCE d'incompétence rendue le 17 juillet par les trois juges chargés de l'affaire des marchés publics truqués de la région Ile-de-France se présente comme un long récit détaillé de quatre années d'enquête à rebondissements. Le Monde publie l'intégralité de ce texte qui met au jour un système organisé de financement de partis politiques - RPR pour l'essentiel, PS et PR - fondé sur la corruption. Les juges démontent minutieusement les mécanismes de la fraude et des commissions versées par les entreprises attributaires, entre 1989 et 1995. La principale source de financement provenait des marchés de construction et de réfection des lycées de la région. Les juges n'ont émis l'hypothèse d'une convocation de Jacques Chirac comme « témoin assisté », le 22 juin, qu'après la révélation du règlement en espèces de nombreux voyages effectués par sa famille, ses proches et lui-même. Mais ils en justifient l'intérêt par le « niveau de connaissance » du système que M. Chirac pouvait avoir en sa quali-

Chirac soumis au détecteur de mensonge



té de maire de Paris et de président du RPR. Puis ils se déclarent incompétents, pour des raisons juridiques et constitutionnelles, dans l'attente d'une décision de la Cour de cassation annoncée pour le 13 octobre.

Les juges postulent que l'argent recueilli aurait alimenté une « caisse noire » qui pourrait avoir servi à payer les voyages de M. Chirac. Mais ce lien entre les deux affaires est présenté avec prudence par les magistrats. Ces derniers affirment qu'une expertise technique authentifie la cassette, enregistrée avant sa mort par Jean-Claude Méry, ex-financier occulte du RPR, dont le contenu a été publié par Le Monde les 21 et 22 septembre 2000. Le bureau de l'Assemblée nationale devait examiner, mercredi 25 juillet, la demande, formulée par les juges, de communication des déclarations de patrimoine de M. Chirac entre 1988 et 1993.

Lire pages 12 à 14 et notre éditorial page 15

www.lemonde.fr/chirac-affaires



AVIATION

Concorde revient

Un an après l'accident du Concorde d'Air France qui avait fait 113 morts, le 25 juillet 2000, British Airways a annoncé vouloir reprendre les vols commerciaux de cet appareil en septembre, et Air France fin octobre. Les causes de cette catastrophe sont désormais connues. Les Concorde seront équipés de pneus et de réservoirs plus résistants que les précédents. Alors que plusieurs cérémonies commémoratives se tiendront à Paris mercredi 25 juillet, la quasi-totalité des ayants droit ont d'ores et déjà été indemnisés. p. 16

Climat : 180 pays contre M. Bush

AU TERME d'une négociation marathon, un compromis a été trouvé, à Bonn, entre les représentants de 180 pays, réunis afin de ratifier le protocole de Kyoto sur la réduction des gaz à effet de serre. Les Européens, la Russie, le Japon et les grands pays anglo-saxons ont isolé les Etats-Unis, qui, seuls, ont refusé de signer ce texte. Cependant, celui-ci édulcore notablement le contenu du processus engagé à Rio de Janeiro, en 1992, et poursuivi à Kyoto, en 1997. Yves Cochet, ministre français de l'environnement, s'est pourtant réjoui de « l'immense avancée du droit environnemental » qui a eu lieu, selon lui, à Bonn.

Lire page 2

Abdoulaye Wade, douzième « Lion » de l'équipe de football du Sénégal

DAKAR

de notre correspondante

Le chef de l'Etat sénégalais voulait absolument être à Dakar, dimanche 22 juillet, pour accueillir l'équipe nationale de football, auréolée de sa victoire contre la Namibie. Tout le pays était en liesse. Pour la première fois de son histoire, le Sénégal venait de se qualifier pour la Coupe du monde de football. Le pays se transportait déjà au Japon et en Corée du Sud. Mais voilà, Abdoulaye Wade a un petit problème d'avion. L'appareil présidentiel est en panne. Après avoir plaidé la cause du développement avec d'autres chefs d'Etat africains au sommet du G 8 à Gênes, le président sénégalais est bloqué à Paris.

Son retour à Dakar n'est prévu que pour le mardi 24 juillet, à bord d'un appareil de la Royal Air Maroc, l'avion présidentiel étant en réparation. Trop tard. Qu'à cela ne tienne, M. Wade indique qu'il fera tout pour être là à temps et féliciter les Lions. « Au besoin, précise-t-il, j'appellerai Sa Majesté. » On l'a vu lors de la récente visite de Mohamed VI au Sénégal, les relations entre les deux pays sont au beau

fixe. Les Marocains, pas rancuniers pour un sou - leur élimination de la Coupe du monde est la conséquence directe de la victoire du Sénégal contre la Namibie par cinq buts à zéro -, se montrent arrangeants. Abdoulaye Wade peut avancer son retour.

De leur côté, les joueurs quittent la capitale namibienne avec un avion d'Air Gabon. Et, surprise, alors qu'ils font escale à Libreville, les Lions, fatigués après cette journée inoubliable mais éprouvante, apprennent qu'ils repartent sur... Nouakchott. Pourquoi ce détour ? Ils doivent retrouver le chef de l'Etat, qui arrivera quelques heures plus tard dans la capitale mauritanienne pour les installer à bord de son appareil. Les joueurs s'énervent. Ils sont impatients de faire la fête à Dakar et ont des obligations à l'étranger. Tous jouent dans des clubs européens, pour la plupart en France, où le championnat doit reprendre vendredi 27 juillet. Enfin, dimanche vers 16 h 30, le Boeing de la RAM apparaît dans le ciel dakarois.

A l'aéroport et dans toute la capitale, une immense foule attend les héros. Quand l'avion se pose, M^{me} le premier ministre accueille, en

bas de la coupée, les joueurs puis le « douzième Lion ». Dans l'euphorie de la victoire, ce nom a été donné à M. Wade, qui va faire le trajet jusqu'au palais présidentiel à bord de sa Mercedes à toit ouvrant, en brandissant un maillot de l'équipe. Aucune ombre ne vient ternir ce tableau de fête. Même les élèves instituteurs, qui réclament leur intégration dans la fonction publique, ont répondu à l'appel du chef de l'Etat et suspendu leur grève de la faim. La manifestation organisée par un syndicat contre la hausse des prix est oubliée.

Au lendemain de l'accueil triomphal des Lions, la presse privée a toutefois jugé que l'opération de récupération politique menée par le chef de l'Etat manquait de finesse. M. Wade, le vainqueur de l'alternance, s'en est offensé et a expliqué qu'il avait simplement récupéré sa mise. « Si j'avais pensé qu'ils allaient perdre, je n'aurais pas dépensé autant d'argent », a-t-il déclaré lundi soir. « J'ai misé (...), et vous avez prouvé que j'ai fait le bon choix », a-t-il lancé à l'adresse des joueurs, qu'il venait de décorer.

Brigitte Breuillac



ATTENTAT

Nouvelle peur en Corse

Les enquêteurs redoutent l'émergence d'un groupe terroriste dissident, après l'attentat contre une caserne, qui a blessé 22 gendarmes, lundi 23 juillet à Borgo (Haute-Corse). Des tracts laissés sur place réclamaient la libération de prisonniers corses dont le sort est au cœur du processus de Matignon sur le nouveau statut de l'île. p. 6

www.lemonde.fr/corse

Il quitte Salzbourg



GÉRARD MORTIER

APRÈS douze ans passés à Salzbourg, Gérard Mortier quitte la direction du festival. Pour son ultime saison, le successeur de Karajan propose un programme plutôt sage, mais avec des mises en scène détonantes.

Lire page 24

www.lemonde.fr/festivals

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 10 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 48 FB ; Canada, 2,50 \$ CAN ; Côte d'Ivoire, 900 F CFA ; Danemark, 15 KR ; Espagne, 250 PTA ; Gabon, 900 F CFA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 500 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 3000 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3,30 FL ; Portugal, 300 PTE ; Réunion, 10 F ; Sénégal, 900 F CFA ; Suède, 16 KRS ; Suisse, 2,20 FS ; Tunisie, 1,4 Din ; USA (NY), 2 \$; USA (autres), 2,50 \$.

M 0147 - 725 - 7,50 F - 1,14 €



Le Monde



Les plus belles pages de l'été

Des nouvelles inédites par de grands écrivains, des séries et l'actualité des festivals.

Antimondialisation : la méfiance de Lionel Jospin

DEUX CENT MILLE personnes dans les rues de Gênes pour protester, à l'occasion du G 8, contre la mondialisation libérale ; un militant italien tué de deux balles dans la tête par un carabinier : deux événements, l'un historique, l'autre dramatique, ont fait franchir au mouvement antimondialisation, en cette fin juillet 2001, une nouvelle étape dans sa jeune existence. On a vu et entendu la « consternation » de Jacques Chirac, vendredi, sitôt après la mort du jeune Carlo Giuliani. Il aura fallu attendre lundi pour entendre la voix du premier ministre et celle du Parti socialiste, resté tout entier muet durant le week-end, réclamer un « dialogue » entre l'Etat et les « organisations non gouvernementales », et demander, selon les drôles de mots de M. Jospin, que l'on réponde à la « violence » de manière « maîtrisée, techniquement et humainement ». Un premier ministre pour qui, cependant, « la France se réjouit de l'émergence planétaire d'un mouvement citoyen » ayant pour objet de faire « mieux partager les bénéfices potentiels de la mondialisation ».

Lionel Jospin n'était pas à Gênes. Depuis le sommet de Tokyo, en 1986, puisqu'un seul siège est prévu par pays, c'est le président de la

République qui représente la France aux G 8 en temps de cohabitation. Après les incidents dramatiques du sommet européen de Göteborg, Matignon se réjouissait d'ailleurs que seul le ministre des affaires étrangères, Hubert Védrine, se rende dans la capitale de la Ligurie. Et a argué de cette absence formelle pour justifier le long silence du chef du gouvernement, dont Jacques Chirac a su profiter habilement. Ce silence, pourtant, n'est pas seulement le fruit des circonstances. Le 15 juin déjà, à Göteborg, une caméra de télévision et un micro cachés avaient surpris un aparté du président de la République française et du premier ministre suédois, Göran Persson : « C'est très dangereux ! Vous auriez pu tuer quelqu'un ! », s'offusquait en anglais M. Chirac.

« Cent vingt mille ou cent cinquante mille personnes ne se dérangent pas s'il n'y a pas quelque chose qui leur a mobilisé le cœur et l'esprit, a ensuite pu dire Jacques Chirac en arrivant à Gênes, juste avant la mort du jeune Italien. On peut le comprendre et, dans tous les cas, on doit le prendre en compte. »

Ariane Chemin

Lire la suite page 15



PEINTURE

L'atelier du maître

3. Courbet

Avec Courbet, nous entrons dans l'atelier de Dieu-le-peintre, où l'artiste a pris la place du prêtre et l'art celle de la religion. S'il représente la société de son temps, Courbet la transcende aussi par une vision érotisée de la nature qui annonce L'Origine du monde. En représentant son lieu de création, l'artiste laisse le spectateur interpréter le mystère de la toile. p. 11

International.....	2	Tableau de bord.....	17
France-Société.....	6	Aujourd'hui.....	20
Régions.....	9	Météorologie.....	23
Carnet.....	10	Jeux.....	23
Abonnements.....	10	Culture.....	24
Horizons.....	11	Guide culturel.....	26
Entreprises.....	16	Radio-Télévision.....	27

ENVIRONNEMENT La Sixième conférence des parties à la Convention des Nations unies sur le changement climatique s'est achevée, lundi 23 juillet à Bonn, sur un

accord entre les 180 pays membres au sujet des modalités d'application du protocole de Kyoto. ● L'UNION EUROPÉENNE a fait d'importantes concessions pour sauver le traité,

mis en péril par la décision de George W. Bush, en mars, de ne pas y engager les Etats-Unis. ● LES ÉTATS-UNIS estiment avoir eu une « attitude constructive » en ne bloquant

pas les négociations. Mais leur déléguée, Paula Dobriansky, a rappelé que le protocole de Kyoto ne constitue pas « une politique solide » aux yeux de Washington. ● LE MINISTRE

BELGE de l'énergie, Olivier Deleuze, explique, dans un entretien au Monde, que les pays européens ont laissé « les portes ouvertes » au cas où les Etats-Unis changeraient d'avis.

180 pays, excepté les Etats-Unis, en lutte contre le réchauffement du climat

Après trois ans et demi d'incertitude et une négociation marathon à Bonn, les pays de la Conférence des Nations unies sur le climat se sont mis d'accord sur l'application du protocole de Kyoto limitant les émissions de gaz à effet de serre. Les Européens ont fait d'importantes concessions

BONN
de notre envoyé spécial

De longues salves d'applaudissements, une émotion palpable, des embrassades et des mines réjouies ont accueilli, lundi 23 juillet en fin de matinée, à Bonn, la conclusion de la sixième Conférence des parties à la Convention sur le changement climatique. Les délégués de quelque 180 pays se retrouvaient en séance plénière. A midi, le président de la conférence, le Néerlandais Jan Pronk déclarait : « Je propose que la conférence adopte la décision élaborée cette nuit. Objection ? » Un coup rapide de maillet. « Adoptée. » A nouveau les applaudissements éclataient, l'assemblée se levait et claquait des mains pendant une longue minute.

Plusieurs raisons expliquent l'importance de l'accord de Bonn, que des participants qualifient d'« historique » : il constitue un camouflet aux Etats-Unis de M. Bush ; il concrétise l'ambition d'une gestion collective des problèmes planétaires ; il ouvre la mise en œuvre pratique de la lutte contre le changement climatique en esquissant un instrument juridique international nouveau.

Le long processus de ratification

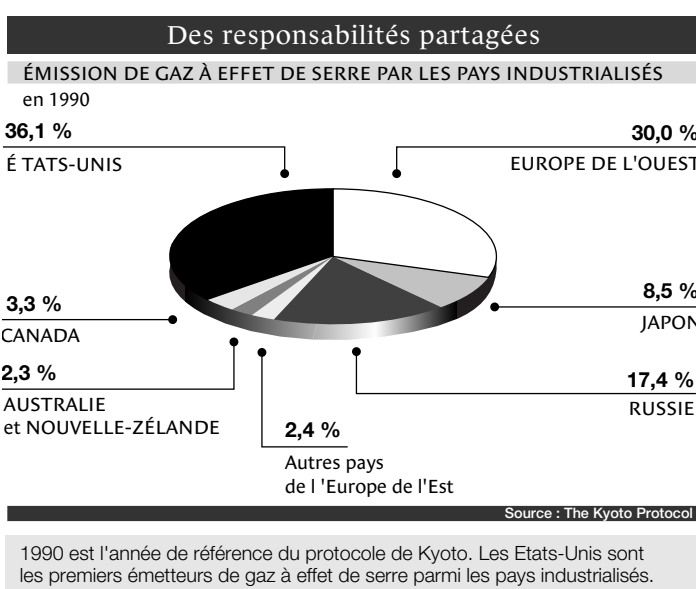
L'accord de lundi, qui doit être finalisé cette semaine au niveau des hauts fonctionnaires, ouvre la voie à ce qui est promis à devenir le premier traité international limitant la consommation d'énergie. Encore faut-il que le protocole soit ratifié. Signé en décembre 1997, il ne l'a encore été par aucun grand pays industriel. Pour que Kyoto entre en vigueur, il faut qu'il soit ratifié par au moins 55 nations représentant au moins 55 % des émissions de gaz à effet de serre des pays industrialisés (sur la base des chiffres de 1990). Sans les Etats-Unis (36 % des émissions), l'avenir du traité repose essentiellement sur le Japon, voire la Russie.

La prochaine conférence climatique est prévue en octobre à Marrakech (Maroc). En septembre 2002, les chefs d'Etat doivent se réunir à Johannesburg pour un Sommet de la Terre II, dix ans après Rio, la conférence mondiale sur l'environnement et le développement, qui avait essayé de concrétiser l'idée d'une meilleure gestion de la planète.

Un camouflet ? En mars, le président Bush a officialisé son opposition au protocole de Kyoto, signé en décembre 1997 et qui engage les pays industrialisés à réduire leur émission de gaz à effet de serre d'ici à 2010. Cette position unilatérale reniait un accord signé par les Etats-Unis (Al Gore, alors vice-président et futur opposant de M. Bush s'était même rendu à Kyoto lors des négociations). Un premier enjeu était de savoir si la première puissance mondiale pouvait imposer à la communauté internationale ses oukases. La réponse est négative : l'accord de Bonn consacre et confirme la validité du protocole de Kyoto en tant que réponse collective au changement climatique.

LA POSITION DU JAPON

Le Japon et le Canada, qui arguaient avec conviction de la difficulté voire de l'impossibilité d'avancer sans les Etats-Unis, ont fini par rejoindre l'ensemble des autres pays. Il est vrai que l'accord finalement élaboré fait tant de concessions à leurs desiderata que leur décision ne pouvait plus avoir qu'un sens politique : avec la com-



munauté internationale ou contre elle. Ils ont finalement choisi de se disjoindre de leur allié le plus intime. L'assemblée de Bonn a souligné l'importance de la position japonaise en applaudissant longuement Yoriko Kawaguchi, ministre nippon de l'environnement. Mme Kawaguchi, manifestement émue, a dit que le système était conçu « pour encourager tous nos amis à le rejoindre ». M. Bush est invité à revenir au bercail.

Mais le geste de Bonn a un sens encore plus large. Comme l'a déclaré l'Iranien Bagher Asadi, en tant que président du Groupe des 77 (les pays du Sud), ce qui s'est passé à Bonn « ne concerne pas seulement le changement climatique ». « Il signifie la centralité du concept de coopération internationale pour atteindre les objectifs communs de la communauté globale. » M. Asadi voit ainsi dans l'accord de Bonn « le triomphe du multilatéralisme et de la coopération sur

l'unilatéralisme ». Enfin, l'accord de Bonn est important en soi. Il confirme et consacre la validité du principe essentiel du protocole de Kyoto, la nécessité et l'engagement de réduire les émissions de gaz à effet de serre. « Une loi sans décret d'application reste lettre morte, explique un diplomate français. Le protocole de Kyoto était la loi, maintenant, avec le texte de Bonn, nous avons le décret d'application. »

INSTRUMENT JURIDIQUE

Le texte adopté à Bonn définit plusieurs aspects importants du protocole. D'une part, il ajuste les règles de comptage des émissions en autorisant les pays à décaler de celles-ci le gaz carbonique absorbé par les forêts et par l'agriculture. Japon et Canada notamment obtiennent ici largement ce qu'ils demandaient. D'autre part, il précise le type de prêts qui pourront être utilisés pour aider les

pays du Sud : un pays industrialisé peut en effet décaler de ses émissions la quantité de gaz à effet de serre qu'il aidait à réduire dans un autre pays. Ceci permettra des transferts de technologie, d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables, prêts limités aux petites échelles qui correspondent aux besoins de pays pauvres (15 mégawatts).

Un Fonds d'adaptation est créé pour aider les pays en développement à faire face aux change-

ment branch) est créé pour évaluer si les pays ont enfreint leurs engagements. En germe, il y a un instrument juridique international apte à juger l'infraction aux règles environnementales d'intérêt planétaire. « Nous avons là le plus grand accord international en ce qui concerne l'environnement juge Yves Cochet, ministre français de l'environnement, avec une création nouvelle. Il est porteur d'un grand espoir pour l'avenir. »

En effet, pour l'instant, la seule

La Russie gagne un nouvel avantage

Moscou peut être content : les négociations internationales de Bonn se sont conclues pour la Russie par un avantage non négligeable. Elle a gagné la possibilité de compter largement la capacité de ses forêts à capter le gaz carbonique dans le calcul de ses émissions de gaz à effet de serre. Dix-huit millions de tonnes de carbone sont ainsi tombées dans son escarcelle. A Kyoto, en 1997, la Russie avait déjà obtenu un avantage important : son taux d'émission pour 1990 avait été compté à un niveau élevé.

Or, comme du fait de la crise économique des années 1990 ses émissions ont spontanément beaucoup baissé, l'effort qu'elle doit fournir est insignifiant et le solde des émissions de gaz à effet de serre est donc, sur le papier, très important. La Russie pourra en tirer un grand profit si un marché des émissions se met en place. Il faudra cependant une clarification des structures, et la fiabilité des statistiques de l'Etat russe en est aujourd'hui très éloignée.

ments climatiques. L'Europe et divers pays, dont le Canada, ont annoncé qu'ils y consacraient 450 millions d'euros par an.

Un point crucial de l'accord de Bonn, et celui sur lequel s'est focalisée la discussion, est la méthode pour vérifier que les pays respectent leurs engagements. Le problème concerne un pays qui ne respecterait pas son objectif de réduction. Le principe adopté est qu'il devra réduire davantage ses émissions à la période suivante et qu'il perdra la possibilité de participer au marché des droits d'émission. Un organe de contrôle (Enforce-

instance internationale de jugement d'un pays est la procédure d'arbitrage de l'Organisation mondiale du commerce. Ce qu'a décidé à Bonn la communauté internationale, c'est que le non-respect des règles d'émission de gaz à effet de serre était, tout autant que les infractions au libre-échange, susceptible de condamnation par la communauté planétaire. L'environnement vient de monter une marche sur l'escalier qui le met à égalité de valeur avec le commerce.

H. K.

TROIS QUESTIONS À...

OLIVIER DELEUZE

1 Olivier Deleuze, vous êtes ministre de l'énergie belge et vous avez présidé l'Union européenne lors des négociations de Bonn sur le protocole de Kyoto. Quel est le sens de l'accord adopté lundi 23 juillet ?

Cet accord est la démonstration tant attendue que la communauté internationale est prête à faire des efforts dans la douleur pour lutter contre le changement climatique. Avec le climat, il n'y a pas d'accident, de bateau qui coule, d'usine qui explose : c'est, au contraire, le bon fonctionnement du système qui produit les gaz à effet de serre qui pose le

problème climatique. Il faudra donc changer graduellement le fonctionnement normal du système pour prévenir le changement climatique.

Si, par exemple, les Chinois veulent avoir autant de voitures par habitant que les Français, le climat va à la catastrophe. Or pourquoi n'auraient-ils pas droit au même nombre de voitures que nous ? Donc, il faut qu'on change le système, par exemple en ayant moins de voitures. Et c'est ce que nous allons pouvoir commencer à faire avec le protocole de Kyoto dans lequel, aujourd'hui, tous les pays du monde, sauf les Etats-Unis, ont choisi de rester.

2 L'Europe a-t-elle consenti des concessions ?

Oui, l'Europe a cédé sur de nombreux points. Pourquoi ? Parce qu'elle était depuis des mois le poisson-pilote de cette négociation, de façon homogène et radicale. Elle a tiré les pays vers cet accord, et à la fin, elle a dû freiner, reculer pour prendre ces pays dans une sorte de filet tournant.

Mais, au total, je préfère un accord moyen qui existe à un accord parfait qui n'existe pas.

3 Quel message l'Europe envoie-t-elle aujourd'hui au président George W. Bush et aux Etats-Unis ?

Ils sont les bienvenus. Bien sûr, la lutte contre le changement climatique sera plus douloureuse pour les Américains que pour les Européens, pour des raisons culturelles. Mais on les aidera, les Européens seront coopératifs et ouverts.

Et, dans cet accord, nous avons sciemment laissé les portes ouvertes.

Propos recueillis par Hervé Kempf

► www.lemonde.fr/climat

L'administration Bush fait mine de ne pas se soucier de son isolement

WASHINGTON

de notre correspondant

Après avoir présenté le G 8 de Gênes comme un succès pour sa stratégie de lutte contre le réchauffement de la planète, Washington a fait comme si l'accord de Bonn sur le protocole de Kyoto ne concernait guère les Etats-Unis. Pourtant, bien des choses ont changé depuis que George W. Bush déclarait en mars que ce texte était « fondamentalement défectueux ». Face à l'opposition du reste du monde et à l'isolement dans lequel elle s'est mise, l'administration républicaine se présente maintenant comme la championne de l'environnement, selon ses propres critères s'entend. Et, devant la montée des critiques d'une opinion américaine hostile à sa politique écologique, M. Bush a fait volte-face, se faisant photographe dans des parcs naturels et envoyant le vice-président, Dick Cheney, issu du lobby pétrolier, prêcher en faveur de la conservation de l'énergie.

Rejetant l'image d'une Amérique « transformée en île d'Elbe sur le front de la lutte contre le réchauffement de la planète », la conseillère du président pour les questions de sécurité, Condoleezza Rice, a réaffirmé, lundi 23 juillet à Rome, la détermination de M. Bush de « continuer à œuvrer avec nos amis et alliés et avec le reste du monde ». Mais elle est restée vague sur la date à laquelle le monde découvrira les propositions alternatives promises. Ce ne sera pas à l'autom-

ne à Marrakech, comme le déclarait la semaine dernière le secrétaire d'Etat, Colin Powell, et comme l'aurait dit M. Bush à plusieurs de ses interlocuteurs à Gênes, ce que Mme Rice a formellement démenti. Ce sera « le plus tôt possible ».

Le président américain a, d'autre part, affirmé être « parvenu à un compromis » avec le chancelier allemand, un de ses principaux adversaires sur le dossier de l'environnement : « Nous nous sommes mis d'accord pour réduire l'effet de serre et pour continuer le dialogue. » Pourtant, le sujet n'avait été abordé ni avec Gerhard Schröder ni avec Jacques Chirac. Comme si M. Bush avait perdu espoir de les convaincre.

LA CONVERSION DE DICK CHENEY

Le revirement du Japon a aussi accentué l'isolement américain. Au début du mois, le premier ministre nippon, Junichiro Koizumi, en visite à Washington, avait apporté un appui bienvenu à la Maison Blanche en déclarant que son pays ne signerait pas le protocole de Kyoto sans les Etats-Unis. Quelques heures avant l'accord de Bonn, Colin Powell, en vol vers l'Asie, espérait encore que M. Koizumi viendrait au secours de George Bush : « Le Japon semble étudier un moyen d'avancer qui inclurait les Etats-Unis. M. Koizumi a dit clairement qu'il valait mieux le faire avec nous que sans nous. » Tokyo s'est finalement rallié au compromis de Bonn.

Cohésion des Européens, appels à Washington à rejoindre Kyoto

VOICI les principales réactions à l'accord conclu, lundi 23 juillet, à Bonn.

● **Jacques Chirac** : « C'est une bonne nouvelle pour l'environnement et pour le monde. » Formant « l'espoir que les Etats-Unis se rallient à ce texte, crucial pour la maîtrise de notre avenir et pour les générations futures », le chef de l'Etat se félicite de la « cohésion » et de la « détermination » des Européens.

● **Hubert Védrine**, ministre des affaires étrangères : « Il était essentiel de préserver la dynamique engagée à Kyoto. Nous y sommes parvenus grâce à la fois au volontarisme, au réalisme, à l'esprit de solidarité dont ont su faire preuve les partici-

pants, et au premier rang d'entre eux l'Union européenne. »

● **Alain Lipietz**, candidat des Verts à la présidentielle : « Un compromis tout à fait acceptable. » « Les Européens ont réussi, en s'alliant avec le tiers-monde et les grandes organisations non gouvernementales, à isoler les Etats-Unis. »

● **Grande-Bretagne**, Tony Blair : l'accord « montre que la communauté internationale peut affronter les défis du monde moderne et les conséquences de la mondialisation dès lors que ses membres travaillent ensemble. »

● **Allemagne** : Joschka Fischer, ministre (Verts) des affaires étrangères, a attribué ce succès à l'unité des Européens.

● **Parlement européen** : pour la présidente Nicole Fontaine, « ce compromis est nettement en deçà de la position exprimée par le Parlement européen. Mais il permet un déblocage de la situation et j'espère qu'il sera ratifié au plus vite, avant la fin de l'année. (...) En maintenant une ligne dure, les Etats-Unis ont fait payer cher à la planète le prix d'une certaine forme de national-égoïsme ». Mme Fontaine a aussi plaidé pour la mise en place d'un « mécanisme de sanctions juridiques pour les Etats qui ne remplissent pas leurs obligations ».

● **Organisations écologistes** : Jennifer Morgan, pour le Fonds mondial pour la nature, parle d'un

accord « plus faible qu'espéré », mais évoque « un tremblement de terre géopolitique ». Le responsable du climat de Greenpeace, Bill Hare, attend pour se réjouir que le Japon « se prononce clairement » quant à son intention de ratifier l'accord même sans les Etats-Unis.

● **Russie** : Moscou n'est pas prêt à ratifier le protocole de Kyoto, a indiqué, lundi, le conseiller économique du président Poutine, Andréï Illarionov, « aucune des options récemment présentées ne satisfaisait les intérêts de la Russie. (...) Le refus des Etats-Unis ayant été très clair, la Russie occupe une position-clé. Elle déterminera la ratification ou non du protocole », a-t-il souligné.

PUBLICATIONS JUDICIAIRES
Office Spécial de Publicité
47, rue Louis Blanc
92984 LA DEFENSE Cedex
Tél : 01.49.04.01.84 - Fax : 01.43.33.51.36

EXTRAIT DES MINUTES
DU GREFFE DE LA COUR
D'APPEL DE PARIS

Par arrêt de la 9ème Chambre (Section A) de la Cour d'Appel DE PARIS du 5 décembre 2000, STEVENS Antony, né le 21 Mai 1957 à Londres (ROYAUME-UNI) demeurant 57 Cadogan Gardens Flat 3 LONDON SW3 2 TH ENGLAND (ROYAUME-UNI), a été condamné à 18 mois d'emprisonnement avec sursis et 200.000 Frs d'amende, pour fraude fiscale (soustraction frauduleuse à l'établissement ou au paiement de l'impôt sur le revenu dû au titre des années 1993 et 1994). La Cour a, en outre ordonné, aux frais du condamné : 1°) La publication de cet arrêt, par extrait, dans les journaux : Le Journal Officiel de la République Française, Le Monde, Le Figaro. Pour extrait conforme délivré à Monsieur le Procureur Général sur sa réquisition. Pour LE GREFFIER EN CHEF.

Un négociateur américain dénonce l'attitude des Israéliens à Camp David

Pour M. Malley, il n'y eut pas de réelle « offre » d'Israël

ON NE CONNAISSAIT jusqu'ici qu'un seul témoignage public, celui du Palestinien Akram Hannyé (*Le Monde* du 17 octobre 2000), sur l'échec du sommet américano-israélo-palestinien de Camp David (11-24 juillet 2000). Un an après exactement, l'un des négociateurs américains, Robert Malley, publie sa version qui, à la surprise générale, corrobore beaucoup plus la vision palestinienne de ce qui s'est passé que l'israélienne. Dans un long article à paraître dans le prochain numéro de la *New York Review of Books*, M. Malley (qui cosigne avec Hussein Agha, de l'université d'Oxford) s'adresse au public américain, pour qui, « sans discordance notable, l'échec pour parvenir à un accord final est à attribuer à Yasser Arafat ». Il s'agit là, écrit-il, d'une vision « dangereuse », qui ne correspond pas à la réalité. Aussi s'attache-t-il à démolir l'idée qu'Israël aurait fait à Camp David une « proposition historique, généreuse, que les Palestiniens (...) auraient rejetée ».

L'article, qui est plus une analyse qu'un récit circonstancié, montre un Ehoud Barak, alors premier ministre israélien, qui, certes, « a brisé tous les tabous », mais qui se montra tout du long obtus, « fonctionnant dans une analyse binaire coût-bénéfice » du « tout ou rien », cherchant en permanence à imposer un rapport de force en maintenant le flou sur ses propres propositions. Il montre des Palestiniens suspicieux au départ et progressivement convaincus que M. Barak ne cherche qu'à les « duper ».

Des Palestiniens, auxquels l'auteur reproche d'avoir été « incapables de dire "oui" aux idées américaines ou de présenter leurs propres contre-propositions », mais qui furent aussi beaucoup plus disposés qu'on ne l'a dit aux compromis (annexions israéliennes en Cisjordanie, souveraineté israélienne sur des parties de la Jérusalem arabe conquise en 1967, renonciation à la mise en œuvre pratique du droit au retour des réfugiés), acceptant d'importantes entorses au droit international, pourtant clairement en leur faveur.

En revanche, ils ne pouvaient se contenter « des formulations ambiguës » israéliennes et exigeaient « des accords clairs et sans équivoques ». Robert Malley reproche, enfin, aux négociateurs américains, « en affinité politique et cultu-

A aucun moment les Palestiniens ne se virent formellement restituer plus de 91 % de la Cisjordanie. La « confrontation », dans les faits, est survenue à l'initiative israélienne

relle avec les Israéliens », d'avoir masqué aux Palestiniens les divergences, réelles selon lui, qu'ils avaient avec Israël, s'éloignant ainsi de la neutralité souhaitable pour un tel sommet.

M. Malley montre ainsi un Bill Clinton bien plus sévère envers Ehoud Barak et exaspéré par son attitude que ne l'a laissé croire sa déclaration finale après l'échec du sommet. Il évoque, en particulier, un « moment extraordinaire », où, M. Barak ayant « retiré certaines de ses propositions », le président américain laisse exploser « ses frustrations accumulées ». « Je ne peux pas, lance-t-il au premier ministre, retourner voir Arafat avec une réduction [des propositions précédentes]. C'est invendable, pas sérieux (...). J'ai déjà été à Genève [pour un sommet avec le président syrien Assad] et je m'y suis senti comme un impotent, en train de

négocier à votre place. Je ne permettra pas que ça recommence ici ! » « Vous êtes plus expérimenté que moi dans la guerre, mais je suis plus ancien que vous en politique. Et moi, j'ai appris de mes erreurs », lui dit-il à une autre occasion.

« La conséquence, passée largement inaperçue, de l'approche de Barak est que, stricto sensu, il n'y eut jamais d'offre israélienne » à Camp David, écrit encore le négociateur américain. A aucun moment, les Palestiniens ne se virent formellement restituer plus de 91 % de la Cisjordanie, ni plus de 1 % de territoire israélien en contrepartie. Israël ne proposait

Découverte du corps d'un jeune Israélien tué à Ramallah

Le corps d'un adolescent israélien tué par balles et à coups de couteau a été découvert, mardi 24 juillet, dans la ville autonome palestinienne de Ramallah en Cisjordanie. D'après des sources militaires israéliennes, il a été remis à l'armée par un responsable de la sécurité palestinienne. La veille, deux Palestiniens avaient été tués par des soldats israéliens : il s'agit d'un militant du Djihad islamique, mort près de Djénine, dans le nord de la Cisjordanie, et d'un adolescent, tombé lors d'affrontements avec les soldats israéliens à Rafah, dans le sud de la bande de Gaza.

Par ailleurs, les cérémonies de clôture des Maccabiades, les Jeux olympiques juifs, se sont déroulées à Jérusalem sous très haute surveillance et sans incident, en présence du premier ministre, Ariel Sharon, qui a réaffirmé que Jérusalem serait « à jamais la capitale réunifiée et indivisible de l'Etat d'Israël ». - (AFP.)

rien de plus précis qu'une « solution satisfaisante » pour les réfugiés. Quant à Jérusalem, sa proposition laissait « beaucoup de blancs ». Et, écrit Robert Malley, « l'esplanade des Mosquées comme beaucoup de la Jérusalem arabe restaient sous souveraineté israélienne ». La meilleure preuve qu'Israël ne fut pas « généreux » et que ses positions ne constituaient pas son « dernier mot » est qu'elles ont ensuite évolué de manière « considérable, et presque toutes en faveur des Palestiniens », comme l'ont démontré les négociations tenues à Taba, en janvier 2001, où les Israéliens se sont montrés disposés à restituer plus de territoire, à reconnaître implicitement le droit au retour des réfugiés et à « accepter que (...) la Palestine exerce sa souveraineté sur l'esplanade des Mosquées ».

Reste un dernier chapitre, le plus sujet à interprétation. Avant Camp David, Bill Clinton aurait signifié à Ehoud Barak qu'il « ne voulait en aucun cas d'un sommet qui tue [l'accord d'Oslo] ». Et il aurait donné à Arafat des garanties quant à l'application par Israël des engagements d'Oslo en cas d'échec à Camp David.

Or « dans l'esprit de Barak, écrit Robert Malley, Arafat devait être amené à comprendre qu'il n'y avait pas de "troisième voie", mais un corridor menant soit à un accord, soit à la confrontation ». Le premier ministre israélien, ajoute-t-il, estimait que, « face à une proposition suffisamment attractive et une alternative clairement non attractive, les Palestiniens n'auraient pas d'autre choix que de dire "oui" ». Ils dirent « non », et « la confrontation », dans les faits, est survenue, à l'initiative israélienne. Le 28 septembre, Ehoud Barak autorisait Ariel Sharon à se rendre sur l'esplanade des Mosquées. Le lendemain, la police israélienne tira sur des manifestants (et de nombreux non-manifestants) désarmés, tuant sept d'entre eux et en blessant deux cents...

Sylvain Cypel

► www.lemonde.fr/israel-palestiniens

Indonésie : la nouvelle présidente appelle à la discipline pour sortir de la crise

Megawati Sukarnoputri devra trouver une réponse aux séparatismes

La transition s'est effectuée dans le calme, lundi 23 juillet à Djakarta : à l'unanimité des 590 voix, le Parlement indonésien a destitué le président Wahid, accusé d'incompétence et de corruption. La vice-présidente Megawati Sukarnoputri lui a succédé. Elle devra normaliser l'économie et faire face aux séparatismes.

DJAKARTA

de notre envoyé spécial

La fête a été brève et tranquille. Après l'ovation d'usage, Megawati Sukarnoputri, fille du fondateur et cinquième président de l'Indonésie, en a appelé à « une forte discipline et un esprit de coopération » pour sortir le vaste archipel de la crise actuelle. Devant le collège électoral qui venait de la porter à la présidence, elle s'est engagée à agir « de façon concrète et immédiate ». Lundi 23 juillet, en fin de journée, du siège de la vice-présidence, séparé du palais présidentiel par un vaste parc, elle a annoncé la formation d'un gouvernement « dans les jours qui viennent ». Au même moment, son prédécesseur, Abdurrahman Wahid, a fait une brève apparition sur le perron du palais, en short, pour saluer quelques dizaines de ses partisans qui s'égosillaient de l'autre côté des grilles.

Un nouveau chapitre de l'histoire tourmentée de l'Indonésie s'est donc ouvert avec la venue d'une femme peu calculatrice et qui n'aime pas les vagues. Les grandes formations politiques semblent, pour un temps, s'entendre au moins sur un point : les foules de jeunes, souvent manipulées ou payées, ne seront pas invitées à manifester sauf en période électorale. L'accession à la présidence de Megawati est déjà porteuse de sobriété et d'apaisement.

Toutefois, l'unanimité du MPR, le collège électoral présidentiel qui a révoqué à 590 votes le mandat d'Abdurrahman Wahid, est ambiguë : la même assemblée, voilà moins de deux ans, avait élu l'ouléma Wahid à la présidence pour en barrer le chemin à Megawati. Si cette dernière est la personnalité la plus populaire du pays, la négociation de l'élection d'un vice-président s'est engagée, dès mardi, au sein du MPR. Le Golkar, l'ancien mouvement de l'autocrate Suharto, qui a régné de 1966 à 1998, et les partis musulmans tentent déjà de placer leurs favoris.

La présidente doit, en effet, s'assurer du soutien d'un Parlement peu compétent et envahissant. Pour son gouvernement, elle aurait choisi la formule d'un équilibre entre technocrates - chargés de l'économie et des régions - et politiques, afin d'obtenir sinon la « coopération » du moins la neutralité d'une Assemblée nationale

Les Tigres tamouls attaquent l'aéroport international du Sri Lanka

NEW DELHI

de notre correspondante en Asie du Sud

Les Tigres de libération de l'Eelam tamoul (LTTE) ont frappé très fort, mardi 24 juillet, en attaquant au mortier la principale base aérienne militaire du pays et l'aéroport international qui la jouxte, le seul du pays, à environ 30 km au nord de Colombo, la capitale sri-lankaise. Selon le porte-parole de l'armée, le brigadier Sanath Karunaratne, douze personnes - neuf guérilleros et trois soldats - ont été tués dans cet assaut qui marque la première attaque militaire classique du LTTE près de la capitale. Onze appareils - huit militaires et trois civils de la compagnie SriLankan - ont été endommagés. Aucun des civils et nombreux touristes qui se trouvaient dans le terminal de l'aéroport n'a été blessé. Un couvre-feu a été décrété dans la zone de l'aéroport qui est fermé au trafic. Celui-ci est détourné sur Chennai, dans l'Inde du Sud ou les Emirats arabes unis.

EN PLEINE CRISE POLITIQUE

Cette attaque intervient le jour anniversaire des émeutes anti-tamouls de 1983, lorsqu'en représailles à la mort de treize soldats à Jaffna, des foules cinghalaises à Colombo et ses environs avaient tué plus d'un millier de Tamouls. Ce drame est considéré comme le début de la guerre qui oppose, depuis lors, le LTTE qui se bat pour une patrie indépendante pour la minorité tamoule au nord de l'île aux forces gouvernemen-

(DPR) dont elle ne contrôle directement que le tiers des sièges. Elle doit également tenir compte des divisions au sein de son propre parti, le PDI-P (Parti démocratique indonésien-lutte), notamment entre une vieille garde nationaliste et des transfuges du Golkar, plus affairistes, et qui se sont ralliés à elle à la veille des élections générales de 1999.

Voilà des semaines que l'équipe de Megawati prépare la relève.

Soulagement international

Les Etats-Unis attendent « avec impatience de travailler avec la présidente Megawati et son équipe », a déclaré, lundi 23 juillet à Rome, le président George Bush, lors d'une conférence de presse conjointe avec le président du conseil italien, Silvio Berlusconi. Les gouvernements de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (Asean), dont l'Indonésie est un membre fondateur et influent, ont également exprimé leur satisfaction et leur soulagement à la suite de l'accession à la présidence de M^{me} Sukarnoputri.

La présidence belge de l'Union européenne s'est félicitée du caractère « démocratique et paisible » du transfert du pouvoir en Indonésie et le secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, a porté un jugement identique. Le premier ministre japonais, Junichiro Koizumi, a promis le soutien de son pays à Megawati et son homologue australien, John Howard, a appelé à « la résolution pacifique des différends politiques » entre Indonésiens.

Mettant en sourdine le nationalisme économique, des garanties ont été données au Fonds monétaire international pour que ce dernier reprenne son aide suspendue en décembre dernier. Megawati a également pris langue avec l'Australie, voisin difficile, et pris acte de l'indépendance de Timor-Oriental, à laquelle elle s'était autrefois vivement opposée. Enfin, son époux, Taufik Kiemas, homme d'affaires très influent au sein du PDI-P, s'est rendu en mission aux Etats-Unis pour y dispenser un message rassurant.

TRIPLE OBJECTIF

D'un autre côté, le problème des séparatismes demeure entier. Abdurrahman Wahid avait prôné le dialogue avec les Atjehnaï et les Papous d'Irian Jaya. L'armée a profité de la déliquescence de la présidence de Wahid pour reprendre, dans ces deux provinces éloignées, les choses en main. Le conflit à Atjeh, dans le nord de Sumatra, a déjà fait un millier de victimes depuis le début de l'année. La situation s'est également durcie en Irian Jaya avec raids et opérations de ratisages contre les indépen-

tan, partie indonésienne de Bornéo, où des Dayaks et des Malais autochtones ont récemment fait la chasse à des dizaines de milliers de migrants en provenance de l'île de Madura. Dimanche et lundi, des explosions de bombes à Djakarta, dont l'une a fait plus de soixante-dix blessés dans une église catholique à l'heure de la messe, soulignent à quelles extrémités des hommes de main sont prêts, quels que soient leurs commanditaires.

Alors que son prédécesseur affichait un optimisme parfois surréaliste, Megawati fait preuve d'un réel pragmatisme. Elle semble avoir compris, en outre, le ras-le-bol de ses compatriotes qui souhaitent, après trois années de désordre, qu'une trêve intervienne. Mais, dans un pays où tout paraît se monnayer, la lune de miel s'annonce de courte durée. Avec un mandat qui prend fin en 2004, la nouvelle présidente dispose de trois ans pour réaliser trois objectifs : prévenir la désintégration de son pays, y rétablir la sécurité interne et normaliser l'économie. Un vaste programme.

Jean-Claude Pomonti

auraient été endommagés. Enfin, SriLankan dont 40 % du capital appartient à Emirates, la compagnie aérienne de l'émirat de Dubaï, est atteinte à la fois par les dommages faits à trois de ses Airbus, et dans sa tentative de faire de Colombo une plaque tournante pour les vols bon marché sur l'Europe.

Françoise Chipaux

De nouveaux affrontements violents ont fait neuf morts en Macédoine

A TETOVO, des affrontements violents ont éclaté, lundi 23 juillet, entre l'armée macédonienne et l'UCK, la guérilla albanaise. Neuf civils ont été tués et trente autres blessés, selon un communiqué diffusé par l'UCK qui indique : « Les forces macédoniennes ont attaqué nos forces entre les villages de Ribnica et Niviste puis celles de Tetovo. » Selon un autre bilan du directeur de l'hôpital, une fillette albanaise âgée de douze ans, Jehina Saliu, a été tuée, et 24 personnes ont été blessées, la plupart par balles. Parmi les blessés figurent au moins quatre soldats et un policier macédonien. Skopje a, d'autre part, annoncé la mort d'un soldat macédonien tué lors d'une embuscade tendue par la guérilla près du village de Ribnica.

Des armées lourdes ont été utilisées, et, pour la première fois depuis le début de l'offensive des rebelles en février, une quarantaine d'obus de mortier sont tombés sur une caserne de l'armée dans un quartier de l'est de Tetovo, sans faire de victimes. Le ministre de la défense, Vlado Buckovski, a menacé, lundi soir, de lancer une offensive de l'armée macédonienne si l'UCK ne se repliait pas sur ses positions telles qu'elles étaient au moment de l'entrée en vigueur du cessez-le-feu, le 5 juillet. L'émissaire spécial de l'OTAN, Pieter Feith, et un haut responsable de la Force de paix au Kosovo (KFOR) dirigée par l'OTAN, Gunnar Lange, doivent se rendre mardi au Kosovo auprès du principal dirigeant de l'UCK macédonienne, afin de vérifier l'engagement de la rébellion à respecter le cessez-le-feu, a annoncé M. Buckovski.

La reprise d'incidents graves, publiquement condamnée par les émissaires occidentaux à Skopje, intervient alors que les pourparlers entre les partis macédoniens et albanais sont dans l'impasse depuis que Skopje a catégoriquement rejeté, le 17 juillet, de nouvelles propositions occidentales de règlement du conflit. Le calme est revenu dans la soirée à Tetovo, mais des combats importants se poursuivent dans trois villages environnants, Lesok, Dzepiste et Tearce, selon le porte-parole de l'armée, Blagoje Markovski. Le porte-parole du ministère de la défense, Marjan Gjurovski, a accusé la rébellion d'avoir « choisi l'option de la guerre ». Des échanges de tirs entre l'armée et l'UCK avaient fait deux blessés dimanche après plusieurs jours de calme relatif sur le terrain.

Cette recrudescence des affrontements intervient alors que le président américain, George W. Bush, est en visite au Kosovo, mardi 24 juillet. Washington a dénoncé la reprise des affrontements et a appelé à la poursuite des discussions politiques. « Toute rupture du cessez-le-feu est inacceptable », a déclaré le porte-parole adjoint du département d'Etat, Philip Reeker. - (AFP.)

► www.lemonde.fr/macedoine

E.M.LYON* Rentrée 2001
Date limite de dépôt des dossiers

Mastères Spécialisés : 1er septembre 2001

Pour recevoir votre dossier de candidature :
Tél. 04 78 33 79 62 e-mail : msinfo@em-lyon.com

MBA (Cesma) : 1er septembre 2001

Pour recevoir votre dossier de candidature :
Tél. 04 78 33 78 65 e-mail : mba@em-lyon.com

Pour en savoir plus : www.em-lyon.com

*nouveau nom du Groupe ESC Lyon



Le réseau français de coopération internationale : « Un atout face à la mondialisation » selon M. Jospin

Hubert Védrine réfute l'idée d'un déclin de l'action culturelle extérieure et de l'aide au développement

Les personnels du réseau de coopération culturelle et d'aide au développement sont réunis, jusqu'au mercredi 25 juillet, au Palais des congrès à

Paris. Le malaise qu'ils ressentent a été mis en lumière ces derniers mois, notamment dans un rapport sur les centres culturels à l'étranger. Le

premier ministre, Lionel Jospin, et le ministre des affaires étrangères, Hubert Védrine, ont tenté, lundi, de calmer leurs inquiétudes.

FACE AUX DÉFIS de la mondialisation, la France a une voix singulière à faire entendre et elle dispose pour cela d'un instrument idéal : le réseau de coopération culturelle et d'aide au développement géré par le ministère des affaires étrangères. Tel est le message qu'ont martelé, lundi 23 juillet, aux personnels de ce réseau réunis au Palais des congrès à Paris, le premier ministre, Lionel Jospin, le ministre des affaires étrangères, Hubert Védrine, le ministre délégué à la coopération, Charles Josselin, ainsi que Bruno Delaye, qui est à la tête de l'importante Direction générale de la coopération internationale et du développement (DGCID), c'est-à-dire de plus de 40 % du budget du Quai d'Orsay.

Les décomptes du sommet de Gênes étaient encore fumants et les organisateurs n'auraient pu rêver hasard de calendrier plus propice à leurs objectifs. Il s'agissait d'abord manifestement de faire comprendre que la politique étrangère de la France, ce ne sont pas seulement les réunions du G 8 ou les communiqués du Quai d'Orsay et de valoriser certains aspects majeurs de l'activité du ministère des affaires étrangères (la coopération culturelle et l'aide au développement), mal connus du grand public et moins rébarbatifs pour lui sans doute que la « diplomatie » au sens strict.

« INFLUENCE ET SOLIDARITÉ »

L'imposant générique accompagnant cette réunion – qui a lieu annuellement, mais d'habitude fort discrètement, entre « agents du réseau » – indique qu'on a voulu cette fois en faire une véritable opération de communication ; les interventions annoncées, pour la seule première journée, de Lionel Jospin, de pas moins de six ministres (dont un seul s'est fait représenter) et de plusieurs personnalités françaises et étrangères connues étaient supposées lui garantir quelque écho.

Il s'agissait aussi de mettre en lumière la philosophie générale qui préside à l'action extérieure de la France et à unit ces expatriés aux métiers si divers qui forment l'auditoire du Palais des congrès : diplomates, experts dans les multiples disciplines qui concourent au développement, chercheurs, enseignants, responsables du réseau culturel extérieur... Influence et solidarité sont les deux maîtres mots.

« Vous formez désormais un

réseau public d'influence et de solidarité de dimension mondiale : c'est un atout décisif face aux enjeux posés à notre pays par la mondialisation », leur a dit Lionel Jospin, en déclinant les préceptes de la politique étrangère française face à ce mouvement de globalisation : lutte contre les inégalités, affirmation des Etats contre les lois débridées du marché, défense de la diversité culturelle, écoute de « l'opinion publique mondiale » émergente. « Je souhaite, plus que par le passé, que vous mobilisiez les intellectuels, les chercheurs et les scientifiques français afin qu'ils interviennent, au niveau international, dans les grands débats de société. (...) Les questions d'éthique, la lutte contre les pandémies, la sécurité

La DGCID : plus de 40 % du budget des affaires étrangères

La direction générale de la coopération internationale et du développement (DGCID), a été créée au sein du ministère des affaires étrangères en vertu de la réforme décidée par le gouvernement Jospin fin 1998 ; elle assume des fonctions précédemment partagées entre le ministère et l'ex-sécrétariat d'Etat à la coopération. La DGCID regroupe quatre grands champs d'action : la coopération technique, l'aide au développement économique, social et institutionnel ; la coopération culturelle et le développement de la langue française ; la coopération scientifique, universitaire et de recherche ; l'action audiovisuelle extérieure.

Le budget de la DGCID a été en 2001 de 9,3 milliards de francs (1,41 milliard d'euros), plus de 40 % du budget total du ministère des affaires étrangères. Les deux tiers du budget de la DGCID concourent à l'aide au développement.

alimentaire, le commerce équitable, les normes sociales, la parité entre les femmes et les hommes sont autant de domaines où la spécificité de nos analyses et de notre action pourra être mieux expliquée et donc mieux comprise. »

« LES CRÉDITS SERONT ACCRUS »

« Depuis que la menace d'un nivellement abusif est apparue, la France a retrouvé des cartes », a déclaré de son côté Hubert Védrine, en s'inscrivant en faux contre toutes les théories du déclin. Le troisième objectif de cette manifestation était en effet de redonner le moral à un « réseau » certes unique en son genre, mais passablement dépressif, entre autres parce que les restrictions budgétaires successives menacent de le transformer en une peau de chagrin, tout au plus parsemée de quelques beaux restes.

Bruno Delaye s'est démarqué des « pleurnichards », en affirmant notamment qu'« il n'y a pas de fata-

lisme budgétaire ». « La France maintiendra un niveau élevé de flux d'aide publique au développement », a pour sa part déclaré Lionel Jospin, comme si le verbe « maintenir » allait de soi. « Nous devrions pouvoir maintenir les effectifs du réseau à l'étranger », a de son côté indiqué M. Védrine, en promettant, sans pouvoir en dire plus, que « les crédits de la DGCID seront considérablement accrus en 2002 ».

Ces promesses, non chiffrées, répondaient à des inquiétudes de plus en plus fréquemment exprimées. La diminution de l'aide publique française au développement (dont le Quai d'Orsay n'est que l'un des ordonnateurs) est dénoncée non seulement par les ONG mais

jusques et y compris par l'OCDE. Quant à l'économie des moyens affectés à l'action culturelle extérieure, elle atteint un seuil critique que le directeur de l'Association française d'action artistique (AFAA), Olivier Poivre d'Arvor, a souligné la semaine dernière encore, comme l'avait fait il y a quelques mois, à propos des centres culturels français à l'étranger, le rapport qui fit grand bruit du député Yves Dauge (lire ci-dessous).

Ce rapport n'a été explicitement cité, lundi, que par deux intervenantes étrangères : la baronne Helena Kennedy, présidente du British Council, et Monika Griefahn, présidente de la commission culture au Bundestag, qui avec un sourire espigle se permit de demander à ceux qui l'avaient invitée ce qu'ils pensaient du rapport Dauge.

Au registre des insolences, il y eut aussi l'intervention de Bernard Kouchner, qui sortit délibérément du sujet qui lui était imparti – le sys-

tème français de santé comme « modèle » – pour évoquer le mouvement de contestation qui s'est exprimé à Gênes et affirmer que « Laurent Fabius a tort », que, « d'une façon ou d'une autre, le marché des capitaux finira par participer au développement ». Il a rappelé d'autre part les débuts héroïques des ONG humanitaires françaises et le peu de soutien qu'elles recueillaient des diplomates : « Il a fallu convaincre ; il paraît que nous avons convaincu », dit-il, un rien sceptique.

DES « COUACS »

Au registre des « couacs » non prévus, il y eut surtout l'intervention du PDG de Renault, Louis Schweitzer. On lui avait demandé, d'après le programme, de parler de l'impact de « l'image culturelle de la France » sur les relations industrielles et commerciales. Une formulation pousse-au-crime, lequel fut commis avec une ingénuité consternante. Après qu'il eut asséné à l'assemblée une sorte de cours élémentaire de publicité sur les meilleurs moyens de vendre des automobiles Renault à l'étranger, M. Schweitzer fut évidemment interpellé par la salle. D'abord par la responsable du centre culturel français du Caire, qui lui fit remarquer qu'elle n'avait pu financer certains de ses programmes que grâce aux aides des fondations Ford, Agnelli et Volkswagen ; puis par un autre de ces culturels courageux, qui se permit de suggérer que « la logique commerciale du retour sur investissement n'est peut-être pas conciliable avec la logique qui anime le réseau culturel ». « Le mécénat n'est pas dans nos projets », répondit à deux reprises, sans ciller, Louis Schweitzer ; « Nous ne finançons pas des actions dont nous ne voyons pas un bénéfice immédiat pour notre entreprise. » Une intervention des plus mal venues, à l'heure où l'on exige des établissements culturels français à l'étranger qu'ils trouvent les moyens de s'auto-financer.

Mais il ne s'agit pas que d'argent, et ce qui valut finalement à Catherine Tasca le record à l'applaudimètre, c'est peut-être la phrase par laquelle elle ouvrit son intervention, rappelant que « la culture n'est pas un instrument de la diplomatie » et que « la création bien souvent est un acte de résistance ».

Claire Tréan

La Chinoise Gao Zhan condamnée à dix ans de prison pour espionnage

PÉKIN. La sociologue chinoise Gao Zhan, résidente permanente aux Etats-Unis et en attente de la nationalité américaine, a été condamnée, mardi 24 juillet, à une peine de dix ans de prison pour espionnage au profit de Taïwan, a annoncé son avocat Bai Xuebiao. Le verdict a été prononcé après seulement quatre heures de procès. Gao Zhan est détenue depuis le 5 février par les autorités chinoises, qui l'accusent d'avoir accepté de l'argent de services secrets étrangers et de s'être livrée à des activités d'espionnage. L'avocat de Gao Zhan a déposé une demande pour que sa cliente, qui souffre d'arythmie cardiaque et de problèmes respiratoires, soit libérée, afin de recevoir des soins. Son procès intervient trois jours avant une tournée de neuf jours en Asie du secrétaire d'Etat américain Colin Powell. – (AFP.)

Accord au Népal entre le nouveau premier ministre et la guérilla

NEW DELHI. Le nouveau premier ministre népalais, Sher Bahadur Deuba, et les rebelles maoïstes qui mènent depuis cinq ans une guérilla armée ayant fait 1 700 morts, sont tombés d'accord, lundi 23 juillet, pour observer un cessez-le-feu immédiat qui devrait conduire à l'ouverture de négociations de paix. Le chef de la guérilla a toutefois affirmé que le gouvernement devrait révéler où se trouvent les rebelles disparus et relâcher ceux qui sont en prison, condition que la guérilla a toujours posée pour l'ouverture d'un dialogue. Le cessez-le-feu est intervenu vingt-quatre heures après que les maoïstes aient tué seize policiers dans une nouvelle attaque contre un poste de police dans l'ouest du pays. Les maoïstes détiennent toujours aussi quarante-neuf policiers enlevés le 9 juillet. – (Corresp.)

Sept personnes d'une même famille assassinées à l'ouest d'Alger

ALGER. Sept personnes ont été assassinées dans la nuit du dimanche 22 au lundi 23 juillet par un groupe islamiste armé à Aïn Tagourait, dans la région de Tipaza (70 km à l'ouest d'Alger), ont indiqué les services algériens de sécurité. Les victimes, deux enfants, deux femmes et trois hommes, appartenaient à la même famille. Elles ont été tuées dans leur sommeil à coups de hache et de pioche dans un camp de vacances désaffecté du bord de la mer. Dans cette même région, onze personnes avaient été tuées et cinq blessées dans la nuit du 14 au 15 juillet à Hameur El Aïn. Le secteur est considéré comme une zone d'opération du Groupe islamique armé (GIA) d'Antar Zouabri, le plus radical des groupes armés islamistes. Cette recrudescence des violences en Algérie coïncide avec des « expéditions punitives » menées contre des femmes seules accusées de prostitution à Hassi Messaoud, la ville pétrolière du Sahara (800 km au sud-est d'Alger), à Aïn Tagourait, près de Sétif (250 km à l'est d'Alger) et à Tébessa (extrême est). – (AFP.)

Pérou : les victimes oubliées du séisme du 23 juin

AREQUIPA. Le tremblement de terre du 23 juin qui a fait 115 morts et a affecté tout le grand sud du Pérou prend au fur et à mesure que les jours passent la dimension d'une catastrophe oubliée, en raison de la rareté et de la lenteur de l'aide. La situation est dramatique sur le plan humanitaire pour les quelque 230 000 sinistrés qui vivent dans des conditions précaires, proches de l'extrême misère, selon les maires de deux principales villes gravement touchées, Arequipa et Moquegua. Un grand nombre d'entre eux n'ont toujours reçu aucune aide tant privée que publique. Les deux édiles ne cachent pas leur déception à l'égard du gouvernement provisoire du président par intérim Valentin Paniagua à qui ils reprochent de ne pas avoir tenu ses promesses. – (AFP.)

DÉPÊCHES

■ **CÔTE D'IVOIRE : une certaine tension** était perceptible dans les milieux de la gendarmerie nationale à Abidjan à quelques heures du procès, mardi 24 juillet, de huit éléments de ce corps poursuivis pour « meurtre et assassinat ». Ces gendarmes avaient été inculpés après la découverte en octobre 2000 d'un charnier de cinquante-sept cadavres dans la banlieue d'Abidjan. – (Reuters.)

■ **BURUNDI : les deux cents militaires burundais** qui ont tenté dans la nuit de dimanche à lundi un coup d'Etat à Bujumbura se sont rendus lundi soir 23 juillet, selon un porte-parole de l'armée burundaise. Le même jour, Pierre Buyoya a été intronisé premier président de la période de transition lors d'un sommet régional sur le Burundi, qui se tenait à Arusha, en Tanzanie. – (AFP.)

■ **OPEP : les ministres de l'Organisation** des pays exportateurs de pétrole (OPEP) tiendront une réunion extraordinaire le 6 ou le 7 août à Vienne pour examiner la situation du marché pétrolier, a annoncé lundi 23 juillet une « source autorisée » à la présidence algérienne de l'OPEP. – (AFP.)

■ **IRAN / EMIRATS ARABES UNIS : Téhéran et Abou Dhabi** ont renoué le dialogue, lundi 23 juillet, à propos de leur différend sur des files stratégiques du Golfe, à l'occasion d'une visite à Téhéran du ministre d'Etat émirati aux affaires étrangères, Hamdane Ben Zayed Al-Nahyane. Cette visite marque la fin d'une longue période de froid entre les deux pays. – (AFP.)

■ **ISRAËL/LIBAN : par le biais du Comité international de la Croix-Rouge**, Israël a remis lundi 23 juillet au Liban le corps d'un pilote libanais, Stephan Ohanniss Nicolian, dont l'avion de tourisme avait été abattu le 24 mai après avoir pénétré dans l'espace aérien israélien, faisant craindre un attentat. – (Reuters.)

C. T.

La grogne des « saltimbanques du Quai d'Orsay »

« **UN MALAISE** mêlé de révolte » : c'est ainsi que le député Yves Dauge, dans le rapport sur les centres culturels français à l'étranger qu'il a présenté en avril à la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale, décrit l'état d'esprit qu'il a rencontré chez les directeurs de ces centres auprès desquels il a mené son enquête. Malaise paradoxal, puisque ces responsables devraient se sentir aux avant-postes du combat que la France affirme mener en faveur de la diversité culturelle, et puisqu'ils sont aussi les témoins d'un « désir de France » toujours vivace en bien des régions du monde. Malaise d'autant plus frappant, écrit le rapporteur, qu'il touche non pas une technocratie rétive au changement, mais « des hommes et des femmes d'un dynamisme sans pareil (...), ressentant durement leur isolement et leur paupérisation sous une tutelle parfois futile, souvent décalée et tâtilonne, et se désespérant de voir la France gaspiller ses atouts ».

L'auteur rappelle que la place de la France dans le monde ne s'est jamais mesurée par la simple addition de sa puissance économique et de sa puissance militaire, que très tôt elle a considéré sa culture et sa langue comme des « enjeux d'influence politique » et qu'elle a de ce fait derrière elle une véritable histoire de diplomatie culturelle. De cette tradition est issu un réseau très étendu : 151 centres et instituts culturels répartis dans 91 pays, à quoi il faut ajouter – bien qu'ils ne fassent pas l'objet du rap-

port – plus de mille établissements des Alliances françaises présentes dans 138 pays (dont un quart centres culturels français et subventionnés par l'Etat), ainsi que l'important réseau des lycées et autres établissements d'enseignement français à l'étranger.

Un milliard de francs (152 millions d'euros) au total sont alloués chaque année par le ministère des

« Il n'existe aucun document définissant ou hiérarchisant les objectifs géographiques, thématiques, politiques, artistiques assignés au réseau »

affaires étrangères aux centres culturels et Alliances conventionnées, un chiffre que l'auteur compare aux 4 milliards de francs dont dispose le British Council (160 établissements). La part des budgets consacrée par les centres à la programmation culturelle représente des sommes « souvent ridiculement basses et en régression », note Yves Dauge, qui souligne le risque, pour nombre d'entre eux, « d'entrer dans un cercle vicieux : moins d'argent, moins d'action, moins de visibi-

lité, moins d'usagers et donc encore moins d'argent ». Le taux d'autofinancement de ces centres (en majeure partie par les cours de langue), de 53 %, est jugé trop élevé par le député, qui suggère que l'Etat leur consente une rallonge de 500 millions de francs supplémentaires répartis sur cinq ans.

Mais la critique ne porte pas uniquement sur la modestie des ressources consenties à ces établissements. « Ce qui nous a frappé », écrit l'auteur du rapport, c'est l'absence de coordination et de pilotage du réseau. Il n'existe aucun document définissant ou hiérarchisant les objectifs géographiques, thématiques, politiques, artistiques assignés au réseau. « Qui peut dire en quoi consiste aujourd'hui notre politique culturelle en Europe, en Allemagne ou en Afrique ? », demande le député. Des réflexions ont certes été menées, notamment sur le public que doivent viser les centres culturels. On a abandonné, partiellement mais pas totalement, explique en substance le rapporteur, la perspective d'« évangélisation », c'est-à-dire la vieille idée que la culture émanant de la « mère des arts et patrie des droits de l'homme » doit nécessairement rayonner sur tous pour leur plus grand bonheur.

On a voulu mener des actions mieux définies, plus ciblées. Mais ce fut, poursuit Yves Dauge, « pour entrer, via la formation des futurs dirigeants, dans une logique de parts de marché et de retour sur investissement », autrement dit pour subordonner l'action culturelle à des objectifs qui ne sont pas

les siens. Oscillant entre ces deux approches contradictoires, la politique culturelle extérieure est, dit-il, « à la recherche d'un nouveau modèle qui soit adapté à l'ère de la mondialisation ».

Le rapporteur signale quelques pistes pour une réforme. Entre autres : « identifier une tête » pour penser la politique culturelle extérieure ; diversifier les centres culturels, leurs objectifs et leurs modes d'intervention, en fonction des lieux d'implantation ; développer les partenariats, encourager les créations locales. Il souligne particulièrement la nécessité de revaloriser la fonction des directeurs des centres et de leur garantir une autonomie qui leur est aujourd'hui refusée par les diplomates, en livrant au passage une charge sévère contre les ambassadeurs et les conseillers culturels, ainsi que contre certaines pratiques « désinvoltes » de l'administration centrale.

Dans une lettre de réponse à Yves Dauge, le ministre des affaires étrangères, Hubert Védrine, a annoncé « une large concertation auprès des postes, des collectivités locales, de nos partenaires étrangers et des élus », qui donnera lieu à l'automne à la publication d'une « charte » pour la modernisation du réseau. Ce projet de charte est l'un des thèmes de réflexion proposés aux agents du ministère des affaires étrangères pour la dernière matinée de la réunion au Palais des congrès. Pas assez sans doute pour épuiser le sujet.

CORSE Un attentat a été perpétré, lundi 23 juillet, en milieu de journée, contre la caserne de gendarmerie de Borgo (Haute-Corse). Une quinzaine de mètres de l'enceinte en béton ont

été détruits et vingt-deux gendarmes ont été légèrement blessés. ● L'ENQUÊTE semble indiquer des similitudes avec l'explosion, elle aussi en plein jour, d'une caserne de

CRS en construction à Furiani, le 6 juillet. ● LIONEL JOSPIN et Daniel Vaillant ont appris l'attentat à Bucarest où le premier ministre effectue une visite officielle. Ils ont laissé le

ministre de la défense Alain Richard condamner « avec la plus grande fermeté » les attentats. Le gouvernement, qui veut préserver le processus de Matignon, redoute que cet

attentat, non revendiqué à ce jour, émane d'un nouveau groupe nationaliste. ● FRANÇOIS SANTONI demande « la mise en liberté » des prisonniers insulaires.

L'attentat contre la gendarmerie de Borgo inquiète le gouvernement

Après la nouvelle action menée dans la banlieue de Bastia, lundi 23 juillet, les enquêteurs font le rapprochement avec le précédent de Furiani, le 6 juillet. Les partisans d'une démarche politique redoutent l'émergence d'un nouveau groupe de nationalistes incontrôlés

LE NOUVEL attentat qui a légèrement blessé vingt-deux gendarmes lundi 23 juillet à Borgo (Haute-Corse) est de nature à inquiéter le gouvernement. Il ne s'agit pas seulement d'un nouvel épisode d'une vie clandestine traditionnellement agitée, estimaient les enquêteurs, frappés par les similitudes de cette nouvelle action terroriste avec l'explosion – elle aussi perpétrée en plein jour – d'une caserne de CRS en construction, le 6 juillet à Furiani, dans la banlieue de Bastia. Les deux attentats, qui n'avaient pas été revendiqués, mardi matin 24 juillet, n'étaient pas attribués au FLNC en l'état de l'enquête, de sorte que le gouvernement redoutait l'émergence d'un nouveau groupe, mal défini et libre de toute structure.

La charge explosive – du nitrate-fuel contenu dans plusieurs bidons de plastique fermés par des clips de métal – avait été déposée, lundi à l'heure du déjeuner, devant le mur d'enceinte de la caserne de la gendarmerie de Borgo (Haute-Corse), à la hauteur du mess. Elle a explosé à 12 h 34, détruisant une quinzaine de mètres de l'enceinte de béton et creusant un cratère d'un mètre de diamètre. D'importants débris de métal et de béton



ont été projetés dans la salle de détente de la gendarmerie, vide à cette heure de la journée. L'importance de la déflagration a cependant blessé dix-huit gendarmes mobiles et quatre gendarmes départementaux, qui souffrent de troubles auditifs et ont été conduits à l'hôpital de Bastia. Le choc

a causé une crise de nerfs à l'un des gendarmes. « Il y avait une volonté de frapper et de faire mal, a indiqué Francis Battut, procureur adjoint de Bastia, qui s'est rendu sur place. La charge n'avait pas été placée là par hasard, il y a une nette intention homicide. » Une cinquantaine de tracts ont

été retrouvés sur place : de simples feuilles blanches sur lesquelles était inscrite à quatre reprises le slogan : « Libertà per i Patriotti » (liberté pour les patriotes). Les auteurs de l'attentat étaient probablement arrivés dans une Renault Clio volée, qui a été retrouvée 300 mètres plus loin, abandonnée sur un pont, de façon à gêner à la circulation. Dans la voiture, équipée de fausses plaques, les enquêteurs ont découvert un dispositif incendiaire qui n'a pas fonctionné : trois bouteilles de plastique, une grande et deux petites, maintenues ensemble par du scotch noir, et une mèche de mise à feu assez ancienne. La Clio devait être examinée, mardi 24 juillet. Les bandes vidéo de surveillance du mur d'enceinte de la gendarmerie ont été confiées, elles, à un laboratoire avant tout visionnage, pour éviter toute altération.

« GROUPE INCONTRÔLÉ »

Le rapprochement avec l'attentat contre la caserne de Furiani s'impose de lui-même. Un commando d'une demi-douzaine d'hommes armés et cagoulé avait détruit, le 6 juillet, le bâtiment en construction. Arrivé à bord de deux fourgons et d'une moto, il avait éloigné les ouvriers et posé

deux charges. Les deux fourgons avaient ensuite été retrouvés, en partie incendiés, à 500 mètres de l'attentat, qui n'avait été ni signé, ni revendiqué. Le *modus operandi* apparaît similaire : l'explosif était composé, dans les deux cas, de nitrate-fuel, et les enquêteurs ont retrouvé dans les fourgons des bouteilles incendiaires avec du scotch noir. Les deux attentats ont été commis en plein jour, dans les deux cas contre des édifices des forces de l'ordre, avec la volonté

moins par un sigle ou un *Ribellu*, (un combattant cagoulé et armé, un genou à terre). « Le sentiment dominant, c'est qu'il s'agit d'un groupe incontrôlé, observe une source proche de l'enquête. Il n'y a plus de chefs et la clandestinité sort de ses cadres institutionnels. C'est inquiétant, d'autant que la visibilité est quasi nulle. »

La question des prisonniers, qui empoisonne la mise en place du processus de Matignon, est un levier classique. A la fin du mois de

François Santoni réclame « des mises en liberté »

Le mouvement nationaliste *Prezenza nazionale* de François Santoni a demandé, lundi 23 juillet, dans un communiqué « que l'Etat, avant même qu'une éventuelle loi d'amnistie soit appliquée, procède à des mises en liberté provisoire et à des libérations pour tous les conditionnables ». « Seules de telles mesures pourront contribuer à maintenir un climat de sérénité durant cette campagne présidentielle », ajoute M. Santoni en rejetant « toute démarche misérabiliste et de mendicité qui consiste à demander certaines facilités et à utiliser les difficultés des familles pour attendre de l'Etat ennemi un humanisme qui n'est que mépris ». *Prezenza nazionale* indique également son intention de dresser en août « le constat d'échec » du processus de Matignon.

manifeste de frapper l'opinion par un coup de main spectaculaire.

L'attentat de Borgo, en prenant le risque de tuer un gendarme, marque cependant une incontestable gradation. Et les gendarmes, une fois encore, en ont été la cible. Trois de leurs résidences privées ont été plastiquées depuis le mois de mars, la dernière dans la nuit du 19 au 20 juillet lorsqu'a sauté à Solaro (Haute-Corse) la maison secondaire du chef de la brigade de Sainte-Lucie de Porto-Vecchio (Corse-du-Sud).

Le FLNC avait certes revendiqué la charge, déposée le 5 décembre 2000 contre le mur d'enceinte de cette même caserne de Borgo, en dépit de la trêve décrétée en décembre 1999 – et rompue à plusieurs reprises depuis. Mais ces deux nouveaux attentats ne ressemblent guère aux opérations du mouvement clandestin, dont les actions ont plutôt lieu de nuit, hors saison, et avec la volonté jusqu'ici de ne blesser personne. Le FLNC a par ailleurs l'habitude de revendiquer ses attentats au

mai, le FLNC avait laissé planer la menace d'une rupture de la trêve, en soulignant « l'absence manifeste de garanties » sur le sort des prisonniers. Un mois plus tard, le chef de file des nationalistes, Jean-Guy Talamoni, pressait le gouvernement de traiter cette « question prioritaire ». Il avait été en partie entendu et une réunion de concertation a été organisée, vendredi 20 juillet, entre les élus de l'Assemblée de Corse, la préfecture, le parquet général et l'administration pénitentiaire. Parmi les 43 personnes actuellement incarcérées, 35 sont en détention provisoire et devraient rester dans la région parisienne, à la disposition des juges anti-terroristes ; les huit autres ont été définitivement condamnés. L'un de ces derniers pourrait être transféré dans le Midi, deux autres dossiers restant à l'étude. Quatre personnes sont susceptibles de bénéficier d'une libération conditionnelle lorsqu'ils en feront la demande.

Franck Johannès

M. Zuccarelli dénonce un « attentat imbécile »

Emile Zuccarelli, le maire (PRG) de Bastia, s'est déclaré, lundi 23 juillet, « atterré par cet acte irresponsable » et condamne cet « attentat aveugle et imbécile ». Le maire constate qu'il s'agit du deuxième attentat de ce type dans la région bastiaise et appelle « les pouvoirs publics à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour mettre fin à cette insupportable répétition d'attentats ».

Georges Sarre, président du Mouvement des citoyens, hostile au processus de Matignon, observe que « les attentats n'ont jamais cessé depuis le début du processus de Matignon, contrairement à une idée faussement répandue. Il est temps de mettre un terme à la dérive que constituent les accords Matignon où l'on voit l'Etat reculer d'étape en étape et les séparatistes avancer à coups de bombe ».

M. Vaillant veut préserver le « processus » de Matignon

BUCAREST

de notre envoyée spéciale

Daniel Vaillant et Lionel Jospin ont chacun eu ce mot en descendant, lundi 23 juillet, de l'Airbus de la délégation officielle française qui se rendait en Roumanie : « Tu es au courant ? » Lorsque l'avion s'est posé sur le sol de Bucarest, un peu avant 15 heures, ils avaient été avertis, chacun de leur côté, qu'un attentat avait été perpétré quelques heures plus tôt, en plein jour, contre la gendarmerie de Borgo (Haute-Corse).

Avec le préfet Alain Christnacht, conseiller de Lionel Jospin pour les affaires intérieures, qui était aussi du voyage, le ministre de l'intérieur et le chef du gouvernement ont décidé de demander par téléphone à Alain Richard de répliquer, à Paris, au nom du gouvernement. Le ministre de la défense en a profité pour revenir sur un premier attentat contre la résidence secondaire du commandant de la brigade de Porto-Vecchio, dans la nuit du 19 au 20 juillet, et a condamné lundi dans la soirée « avec la plus grande fermeté les deux tentatives d'attentats ». « Au nom du premier ministre et de ses collègues, le ministre de la défense assure les personnels de la gendarmerie nationale, en service en Corse, de son soutien face à ces agressions inqualifiables et de sa confiance pour prévenir la violence, assurer la sécurité et le respect de la loi, comme dans l'ensemble du territoire national », a-t-il ajouté dans un communiqué.

Le rôle de porte-parole confié au ministre de la défense s'explique, évidemment, par le fait que ni M. Jospin ni M. Vaillant n'étaient présents sur le sol national. Mais pas seulement. En laissant M. Richard répondre seul aux poseurs de bombes, l'intention était aussi de traiter cet attentat contre une gendarmerie comme un

fait divers. En se taisant, le ministre de l'intérieur, nouveau « Monsieur processus de Matignon » place Beauvau, ne se laisse pas entraîner là où certains voudraient pouvoir le faire, s'est-on dit au sein de cette réunion de crise improvisée à Bucarest.

CALENDRIER INCONFORTE

Il est vrai que le calendrier est inconfortable pour le gouvernement. Adopté en première lecture par l'Assemblée nationale le 22 mai, le projet de loi sur le statut de la Corse est désormais en attente sur le bureau du Sénat. Alors que le gouvernement espérait pouvoir inscrire ce débat au palais du Luxembourg dès le début de la prochaine session parlementaire, en octobre, les sénateurs ont décidé de prendre leur temps et de n'en débattre qu'en novembre, après un examen minutieux par une commission spéciale.

En créant le sentiment que le processus de Matignon est au point mort, ce long délai de quatre mois est d'autant plus mal venu pour le gouvernement que la pression s'accroît, de la part des nationalistes, sur la question des « détenus insulaires ». Les traditionnelles Journées nationalistes de Corte, le 4 août, leur offriront une nouvelle occasion de plaider pour le « rapprochement des prisonniers politiques » et l'« amnistie ». La rencontre organisée le 20 juillet à Ajaccio entre des représentants de tous les groupes de l'Assemblée de Corse, le préfet Lacroix et le procureur général de Bastia, Bernard Legras, a permis au gouvernement d'apporter des précisions sur la situation des quarante-trois prisonniers corses. Mais en aucun cas de rouvrir les débats politiques sur leur sort.

Ariane Chemin

Une trêve rompue à plusieurs reprises

L'ATTENTAT perpétré lundi 23 juillet est l'un des plus violents depuis la trêve illimitée annoncée le 23 décembre 1999 par le FLNC-Canal historique et trois autres mouvements (Clandestinu, Fronte Ribellu et le FLNC du 5 mai 1996), après l'ouverture du processus de Matignon, le 13 décembre. Resistenza et Fronte Patriotu Corsu ne s'étaient pas joints à cette trêve, tandis qu'Armata Corsa était le seul groupe clandestin à ne pas prendre position. Plusieurs attentats, qui n'ont pas toujours été revendiqués, ont cependant été commis depuis : ● 26 juin 2000. Un engin explosif est découvert près du centre international de conférences Kléber à Paris. Le FLNC revendique cette tentative d'attentat.

● 7 août. Jean-Michel Rossi, ancien membre de l'ex-FLNC-Canal historique et d'A Cuncolta indipendentista, est tué par balles au Bar de la piscine à L'Île-Rousse, avec son garde du corps.

● 12-13 août. L'explosion d'une voiture piégée devant l'agence de développement économique de la Corse à Ajaccio fait des dégâts

importants. L'attentat, revendiqué par Armata Corsa, est condamné par la coalition Corsica Nazione et A Cuncolta. ● 7 septembre. Le gérant du Bar de la piscine à L'Île-Rousse, Dominique Giuntini, mis en examen pour un attentat commis en 1996, est assassiné par des tueurs encagoulés sur la terrasse de son établissement, un mois jour pour jour après l'assassinat de Jean-Michel Rossi.

● 20 octobre. Une Peugeot 306 piégée est neutralisée dans une rue du centre de Marseille à la suite d'un appel anonyme.

● 19-20 novembre. Attentat à la voiture piégée contre la DDE à Corte.

● 4 décembre. Attentat à l'explosif contre une caserne de gendarmerie à Borgo (Haute-Corse), revendiqué par le FLNC, quelques heures après le placement sous écrou de deux militants et au moment où les élus insulaires s'apprennent à examiner l'avant-projet de loi sur la Corse.

● 3 janvier 2001. Une charge est désamorcée à la caserne Filley de Nice qui avait fait l'objet d'une alerte à la bombe en juin 2000.

Le même jour, Armata Corsa revendique deux assassinats et huit attentats.

● 28 janvier. Deux nationalistes, François Turqui et François-Xavier Arrighi, présentés comme des hommes d'Armata Corsa, sont pris en flagrant délit alors qu'ils allaient commettre un attentat contre les locaux de la DDE à Corte.

● 22 mars. Une voiture remplie d'explosifs est découverte le long du boulevard périphérique à Paris. La police avait été prévenue par des journalistes du *Monde* et de *Libération* qui avaient reçu un appel téléphonique. L'action est revendiquée par Armata Corsa.

● 10-11 avril. Mitrailage de la façade d'une caserne de gendarmerie d'Ajaccio, revendiqué par le FLNC.

● 2-3 juillet. La villa d'un gendarme à Aléria est détruite par une charge explosive.

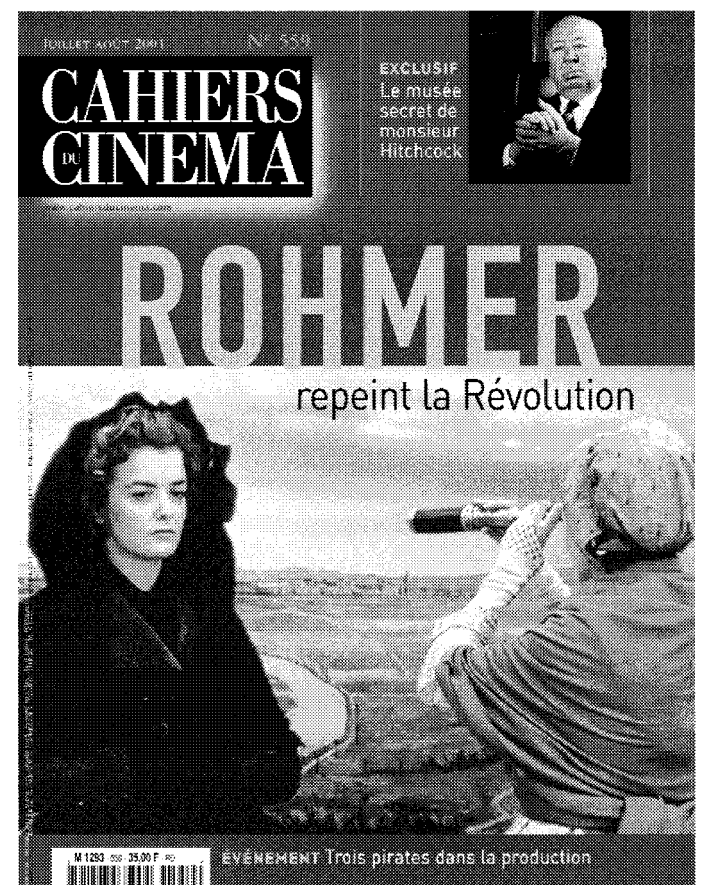
● 6 juillet. Attentat en plein jour dans la banlieue de Bastia par un commando armé contre une caserne de CRS en construction.

● 19-20 juillet. La résidence secondaire d'un officier de gendarmerie à Solaro (Haute-Corse) est détruite dans un attentat à l'explosif.

PUBLICATIONS JUDICIAIRES
Office Spécial de Publicité
47, rue Louis Blanc
92984 LA DEFENSE Cedex
Tél : 01.49.04.01.84 - Fax : 01.43.33.51.36

EXTRAIT DES MINUTES
DU GREFFE DE LA COUR
D'APPEL DE PARIS

Par arrêt de la 9^{ème} Chambre (Section A) de la Cour d'Appel DE PARIS du 15 décembre 1999, par arrêt du 07.03.2001 la Cour de Cassation a rejeté le pourvoi, **TRILLARD Olivier**, né le 3 Octobre 1946 à Charenton le Pont (94) de Adolphe TRILLARD et de GARY Simone demeurant 119, Résidence Les Amandiers 97150 SAINT MARTIN, a été condamné à 18 MOIS d'emprisonnement avec sursis et 200.000 francs, pour : SOUSTRACTION FRAUDULEUSE A L'ETABLISSEMENT OU AU PAIEMENT DE L'IMPOT : DISSIMULATION DE SOMMES commises courant 1993 à PARIS. ART.1741 AL.1, AL.2, 1750 al.1 du Code Général des Impôts. La Cour a, en outre ordonné, aux frais du condamné : 1°) La publication de cet arrêt, par extrait, dans les journaux : LE JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE FRANCAISE, LE MONDE, LE FIGARO. 2°) L'affichage de cet arrêt, par extrait, pendant trois mois, sur les panneaux réservés à l'affichage des publications officielles de la commune de SAINT MARTIN (97150). Pour extrait conforme délivré à Monsieur le Procureur Général sur sa réquisition. Pour LE GREFFIER EN CHEF.



NUMÉRO DE JUILLET EN VENTE
CHEZ VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX

Le rebond de la consommation des ménages en juin est loin de lever les incertitudes sur la croissance

L'année 2000 a enregistré des records de créations d'emplois, selon l'Unedic

Les chiffres de la consommation des ménages, publiés par l'Insee, mardi 24 juillet, témoignent d'un redressement en juin, après un mois de mai

déprimé. Toutefois, les résultats du deuxième trimestre traduisent un ralentissement de ce moteur essentiel de la croissance, au moment où

se confirme la dégradation de la conjoncture allemande. Les records de créations d'emplois de l'année 2000 appartiennent à une période dépassée.

ON SAVAIT que l'année 2000 avait été un bon cru en matière d'emplois. L'Unedic l'a confirmé lundi 23 juillet : en 2000, 632 900 emplois ont été créés par les entreprises métropolitaines. En l'espace de quatre ans, de fin décembre 1996 à fin décembre 2000, le nombre total de créations d'emplois s'élève à 1 743 400. Sur la seule année 2000, l'emploi salarié s'est accru de 4,3 %, soit une performance nettement supérieure à celle de 1999 (+ 3,6 %).

Si, pendant les années de crise, le développement de l'emploi reposait pour l'essentiel sur le dynamisme des petites entreprises, ce n'est aujourd'hui plus le cas. Le record de 2000 est en effet marqué par le dynamisme des établissements de 50 salariés et plus. Ceux-ci affichent une croissance de l'emploi de 6,7 % (+ 460 948 postes), soit 4,5 points de mieux que les établissements de 5 à 49 salariés.

L'année 2000 marque également un retour à une croissance plus dynamique de l'emploi féminin (+ 4,6 % contre 4,0 % pour l'emploi masculin). Elle marque enfin un regain de dynamisme de l'industrie : après trois années de relative stabilité, ce secteur affiche une croissance de l'emploi de + 2,2 % (soit 83 286 postes), un taux jamais atteint au cours des vingt

Le rebond de la consommation des ménages					
	AVRIL 2001	MAI 2001	JUIN 2001	Evol. sur 1 mois	Evol. sur 1 an
PRODUITS MANUFACTURÉS dont :	16,70	16,56	16,81	+ 1,5 %	+ 2,7 %
► BIENS DURABLES	6,03	5,98	6,04	+ 0,9 %	+ 2,4 %
• Automobiles	2,61	2,59	2,64	+ 2 %	+ 0,1 %
• Equipement de logement	3,12	3,09	3,10	+ 0,3 %	+ 5 %
► TEXTILE-CUIR	3,40	3,36	3,52	+ 4,6 %	+ 1,8 %
► AUTRES PRODUITS MANUFACTURÉS	7,27	7,22	7,25	+ 0,5 %	+ 3,5 %

Source : Insee

dernières années. Sans surprise, c'est néanmoins le tertiaire qui emporte la palme : avec 494 200 nouveaux emplois (soit + 5 %), ce secteur explique, à lui seul, 78 % des créations nettes de l'année 2000. Toutes les régions ont bénéficié de ce dynamisme, les plus créatrices d'emploi étant Provence-Alpes-Côte d'Azur, Languedoc-Roussillon, Pays de la Loire, Poitou-Charentes, Bretagne et Aquitaine.

Si le premier ministre, lors de son intervention télévisée sur France 3, le 9 juillet, a tenu à se montrer relativement confiant, et à dédramatiser le léger redresse-

ment du chômage en mai, assurant que, même avec une croissance ralentie, « nous continuerons à créer des emplois », l'année 2001 n'offrirait pas, à l'évidence, les mêmes performances. Deux fois moins de créations d'emplois (300 000) sont d'ores et déjà prévues cette année. En l'espace de six mois, les prévisions de croissance sont passées de 3,3 % à 2,9 %, puis à 2,3 % selon l'Insee ; le ministre de l'économie et des finances, Laurent Fabius, comptant, pour sa part, sur une croissance « un peu inférieure à 2,5 % ».

Dans ce contexte, la consommation des ménages apparaît comme

le principal moteur de l'activité cette année. Si les dépenses des ménages ont connu un léger recul en mai (- 0,8 %), elles se sont redressées au mois de juin (+ 1,5 %), selon les chiffres rendus publics par l'Insee, mardi 24 juillet. Ce sursaut s'explique pour une large part par la période des soldes. En témoigne le net redressement en juin des dépenses de consommation en cuir-textile (+ 4,6 % après - 1,2 % en mai), après trois mois de baisse. La consommation de biens durables progresse également en juin (+ 0,9 % après 0,8 % en mai), tout comme les dépenses en biens d'équipement du logement (+ 0,3 % après - 0,9 %). Et alors qu'ils s'étaient stabilisés en mai, les achats d'automobiles connaissent eux-mêmes un regain en juin (+ 0,2 % après - 0,7 %).

Cependant, la consommation des ménages marque le pas, ne progressant que de 0,2 % au deuxième trimestre, après une hausse de 1,5 % au cours des trois premiers mois. Ce ralentissement n'est guère encourageant pour le gouvernement. D'autant que la conjoncture allemande continue à se dégrader, selon le baromètre mensuel de l'institut allemand IFO.

Laetitia Van Eeckhout

Laurent Fabius veut sacrifier les soldes à l'euro

L'HEURE n'est décidément plus aux déclarations alarmistes sur les retards pris par la France dans la préparation à l'arrivée de l'euro, le 1^{er} janvier 2002. En tournée de soutien à la devise européenne dans l'Est parisien, le ministre de l'économie et des finances, Laurent Fabius, a affirmé, lundi 23 juillet, qu'au terme de la première quinzaine de janvier 2002 il comptait bien que 85 % des encaisses seraient réalisées en euros. Pour atteindre cet objectif, il n'hésitera pas à éliminer les éléments « déstabilisateurs » de la consommation, et compte, entre autres, avancer et réduire la période des soldes. Celle-ci, tellement appréciée par les consommateurs mais jugée « trop longue » par le ministre, dure traditionnellement six semaines en décembre-janvier et juin-juillet.

A Charenton-le-Pont (Val-de-Marne) et Brie-Comte-Robert (Seine-et-Marne), il n'y a pas eu de conversations entre le ministre et des petits écoliers, comme ce fut le cas il y a quelques jours lors d'un déplacement dans le sud de la France. Dans les deux communes, Laurent Fabius a tenu un discours volontairement apaisant, enjoignant les responsables locaux d'être fin prêts pour la grande transition de janvier 2002. Un prélude à la lettre qu'il s'apprête à envoyer, mardi 24 juillet, à

chacun des maires des 36 000 communes de l'Hexagone.

Les deux municipalités avaient été choisies pour recevoir la visite du ministre parmi quelque 1 500 collectivités locales interrogées à propos de leurs actions de formation à l'euro. Certes, Charenton et Brie-Comte-Robert ne sont pas autant avancées dans l'aventure de l'euro que par exemple Blagnac (Haute-Garonne), où les habitants sont contraints depuis un mois de régler en euros bon nombre de services municipaux (restaurants scolaires, équipements sportifs de la commune...). Mais elles accueillent toutes deux très favorablement la nouvelle monnaie européenne. « Cantines et piscines », entre autres services municipaux, sont forcément des outils de choix aux mains des collectivités locales, sur lesquelles Laurent Fabius avoue « compter énormément pour que l'on réussisse » le passage à l'euro.

« LA COMPLEXITÉ DU TAUX NOUS AIDE »

La pratique de l'euro par les citoyens français reste pour l'instant très limitée, et sur les millions de carnets de chèques en euros distribués par La Poste et les banques à leurs clients, moins de 5 % ont déjà été effective-

ment utilisés, reconnaissent les autorités françaises. Résolument optimiste sur l'usage généralisé de l'euro, M. Fabius affirme que, « paradoxalement, la complexité du taux de conversion [6,55957 francs pour 1 euro] nous aide », contrairement à l'ancien franc qui avait prévalu dans le vocabulaire pendant des décennies après le changement de 1959 (il suffisait alors d'enlever deux zéros).

Les dirigeants d'entreprises rencontrés dans la Marne ne semblent pas tant s'inquiéter des risques de délits financiers et autres hold-up, mais avant tout du cafouillage de la période transitoire (le franc et l'euro auront valeur légale jusqu'au 17 février 2002). Pourquoi « n'avoir pas choisi de passer directement à la nouvelle devise », demande-t-on au ministre ? En Allemagne (où il n'y aura pas de période de transition), « le 1^{er} janvier sera en fait un jour qui dure deux mois, car il y aura une tolérance pour l'usage du mark ». Le ministre français de l'économie a, lui, encore cinq mois pour achever son tour de France car, rappelle-t-il, « l'euro, c'est décidé, il faut s'y mettre ». Il poursuivra sa tournée dans l'Hexagone à la rentrée.

Françoise Lazare

M. Delanoë refuse de lever l'interdiction de circuler sur les voies sur berges

Les embouteillages des premiers jours avaient suscité la colère des automobilistes, relayée par la droite

LE PIÉTON est un être timide. Trente années de suprématie automobile l'ont rendu respectueux. Lorsque lui est consenti un nouveau bout de l'asphalte parisien, il préfère d'abord rester sur son trottoir familial. La mairie de la capitale ayant décidé de lui réserver les berges de la Seine un mois, du 15 juillet au 15 août, il a d'abord décliné l'offre, mettant dans l'embarras les initiateurs du projet.

Il s'est finalement aventuré et, avec ses alliés rollers et cyclistes, colonise aujourd'hui avec délice ces arpentés de bitume gagnés sur la concurrence. Samedi 21 juillet et dimanche 22 juillet, ils ont été des milliers à se promener au bord du fleuve, sur une voie express transformée en route buissonnière. Lundi, touristes et Parisiens flânaient encore nombreux, humant l'air du fleuve. Ils respiraient. La municipalité aussi. Un instant désarçonné, Bertrand Delanoë devait ainsi annoncer, mardi 24 juillet, la poursuite jusqu'à son terme de l'opération.

La première semaine de l'expérience aura pourtant été un fiasco. Les records de pluie qui se sont abattus sur la capitale avaient touché même les plus fervents militants anti-bagnole. « Le démantèlement a été difficile en raison de la météo », confirme Denis Baupin, adjoint au maire chargé des transports, de la circulation, du stationnement et de

la voirie. Les embouteillages, inhabituels à cette période, provoqués autant par les intempéries que par la fermeture de ses 4,5 kilomètres d'autoroute urbaine, ont donné des arguments aux détracteurs, chauffeurs de taxi en tête. « On savait qu'on allait se heurter à des difficultés », explique M. Baupin. Il n'aura pas été déçu.

OPÉRATION « DÉMAGOGIQUE »

L'opposition a relayé la colère des automobilistes bloqués dans la circulation. Jean Tiberi a ainsi dénoncé, vendredi 20 juillet, une opération « démagogique, extrémiste, irresponsable ». Il a plaidé pour « une politique de baisse modérée et par étapes de la place de la voiture à Paris », estimant avoir incarné cet esprit lorsqu'il avait les clés de la Mairie. Le même jour, le RPR demandait « solennellement » à M. Delanoë de suspendre sa mesure, face « au mécontentement général ». Jean-François Legaret, maire (DVD) du 1^{er} arrondissement, dénonçait une opération de « politique-spectacle ».

Les contradicteurs se recrutaient jusqu'au sein des Verts. Sylvie Bouleau, conseillère Verte d'Ile-de-France, accusait M. Baupin de « faire naître un concept nouveau : celui du vert caviar ». L'élue du Val-de-Marne estimait que la décision, « un de ces exemples d'écologie partielle, par-

cellaire et partielle », ne profitait qu'aux Parisiens et empoisonnait la vie des banlieusards dont les voies sur berges constituent un axe d'entrée et de sortie.

La fermeture d'un infime fragment de la voirie parisienne était ainsi vite polluée par la polémique. Les Verts de Paris dénonçaient « les esprits chagrins ». « La congestion chronique de la circulation dans la capitale résulte avant tout de la politique du tout automobile suivie par Jacques Chirac et à peine retouchée par son successeur », répondait, vendredi toujours, Patrick Bloche, président du groupe PS et radical de gauche au Conseil de Paris. Mais, dans la tempête, le même homme insistait sur le caractère « expérimental » de l'opération et ajoutait : « Souplesse et réactivité dans la mise en œuvre de mesures "révolutionnaires" pour Paris doivent permettre, avec une concertation permanente, de rompre progressivement avec les mauvaises habitudes prises dans la capitale depuis vingt ans. » On frôlait la langue de bois. La gauche donnait l'impression de vouloir amender son initiative.

Le succès populaire obtenu le week-end suivant ces diatribes semble l'avoir ragaillardie. Lundi, la circulation a été fluide dans la capitale ; la colère des automobilistes s'est un peu apaisée et, avec elle, celle de la droite. Denis Baupin prépa-

re déjà la reconduction de la fermeture des berges en 2002, avec quelques aménagements. Il envisage l'extension du laboratoire à d'autres quartiers de Paris, comme Montmartre. Le maire adjoint affirme cependant vouloir renforcer la concertation avec la population. « Nous n'avons pas eu le temps de donner une publicité suffisante à notre expérience, admet M. Baupin. Mais nous ne pouvons pas non plus la retarder d'un an, sous peine d'être accusés de ne rien faire. »

La fronde rencontrée dans l'application d'une modeste tentative estivale est un avant-goût des difficultés qui attendent la nouvelle municipalité dans sa volonté d'une redistribution plus équitable du bitume à l'année longue. « Ce partage ne passera pas en force », estime Jean-Marie Bireaud, président de l'association Canal, qui a obtenu depuis six ans la fermeture aux véhicules motorisés d'une partie du canal Saint-Martin le dimanche après-midi et grignote depuis patiemment les mètres et les heures supplémentaires. « Il faut inciter doucement les gens à vivre autrement avec leur bagnole, sans bouleverser leur quotidien, explique-t-il. Et ça, ce n'est pas simple. »

Benoît Hopquin

► www.lemonde.fr/paris

Une enquête a été ouverte après une rixe entre des réfugiés du centre de Sangatte

Mille étrangers y attendent de gagner l'Angleterre

LE PARQUET de Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais) a ouvert, lundi 23 juillet, une information judiciaire pour « violences en réunion avec armes », après les affrontements qui ont opposé, dans la nuit de dimanche à lundi, des réfugiés kurdes et afghans au centre de la Croix-Rouge de Sangatte. Cette bataille rangée avait fait une quinzaine de blessés, dont trois graves. L'enquête, confiée au commissariat de Calais, devra expliquer comment une telle rixe a pu éclater et s'amplifier, jusqu'à impliquer quelque 150 personnes.

Situé à deux kilomètres du terminal de Calais, plaque tournante de l'immigration clandestine vers la Grande-Bretagne, le centre de la Croix-Rouge, créé en 1999, accueille un millier de réfugiés, pour six cents places. Attirés par la promesse de pécule et de logement accordés par les autorités britanniques aux immigrés, Afghans, Kurdes, Irakiens ou Africains renoncent à demander l'asile en France et tentent de franchir le tunnel sous la Manche (Le Monde du 31 mars).

Dimanche 22 juillet, un groupe de réfugiés a quitté le camp et rallié à pied le site d'Eurotunnel, où les camions de marchandises sont chargés sur des wagons. Mais la tentative d'embarquement sauvage, trop risquée, a échoué. Depuis janvier, quatre personnes sont déjà mortes, écrasées ou électrocutées, en essayant de sauter sur des wagons en partance. Alors Kurdes et Afghans sont retournés au camp, dans la saleté et la promiscuité. Et la bagarre a éclaté.

« Les réfugiés afghans s'en sont pris à leur passeur kurde, ou les réfugiés kurdes à leur passeur afghan. On ne sait plus, indiquait un officier de gendarmerie de Calais. Le passeur avait certainement déjà touché son droit de passage, mais, ce soir-là, il n'a pas pu remplir son contrat. » Un coup de couteau est parti. Le règlement de compte personnel a dégénéré en bataille interethnique, sous les yeux du personnel de la Croix-Rouge, impuissant. Les CRS sont rapidement intervenus,

mais des dizaines d'Afghans avaient déjà fui le camp, pourchassés par des Kurdes, armés de bâtons. « Une situation ubuesque, moralement insupportable », estime-t-on à la gendarmerie.

Des Afghans se sont réfugiés dans un gîte rural du village d'Escalles, situé à cinq kilomètres du campement. « Il était 6 heures du matin. Je suis entré dans une de mes chambres et je l'ai trouvé là, recroquevillé », raconte Eric Boutroy, propriétaire du gîte. Un jeune homme pétrifié, qui a passé son pouce sur sa gorge, pour me signifier qu'on voulait le tuer. » Le village a vu arriver 26 autres réfugiés ; les habitants leur ont offert café et couvertures, avant que les gendarmes les raccompagnent, sept heures plus tard, au centre de la Croix-Rouge. Lundi soir, après discussion avec les représentants des différentes communautés, « le calme était revenu à Sangatte », selon le directeur du centre.

« SURVEILLANCE RENFORCÉE »

Des affrontements similaires s'étaient déjà déroulés en février dernier, faisant deux blessés graves. Mais « la pression a encore monté », raconte un officier de gendarmerie. Les possibilités de passage sont de plus en plus restreintes, parce que la surveillance, renforcée dans le port de Calais et sur le site d'Eurotunnel, complique le « travail des passeurs ». Certains réfugiés sont soupçonnés d'exercer un véritable « racket » à l'encontre des autres clandestins, exigeant quelques milliers de francs pour les aider à s'embarquer. La police aux frontières (PAF) de Calais interpelle jusqu'à deux cents clandestins dans une même nuit, chacun pouvant tenter l'aventure plusieurs fois en quelques heures. Après l'entrée en application, en juin, du « protocole additionnel de Sangatte », la coopération entre Londres et Paris devait être renforcée sur le terrain. Des policiers britanniques sont notamment autorisés à contrôler les passagers empruntant l'Eurostar. Les dirigeants d'Eurotunnel n'en réclament pas moins la fermeture du camp de Sangatte.

Mathilde Mathieu

Tout l'été,
Toute l'info,
24h/24h.

france-info.com

Vache folle : caprins et ovins à leur tour placés sous surveillance

Après les recommandations de l'Afssa en février, le gouvernement annonce une série de mesures préventives concernant l'élevage, l'identification, l'abattage et l'utilisation des abats dans l'alimentation humaine, des chèvres et des moutons

Le gouvernement devait rendre public, mardi 24 juillet, un ensemble de précautions sanitaires concernant les élevages, l'abattage, et l'utilisation des abats dans l'alimentation humaine, des ovins et des caprins. Cette série

de mesures fait suite aux recommandations faites par l'Afssa, en février, quelques jours avant l'ouverture du Salon de l'agriculture. A l'origine, la crainte que certains cas de « tremblante » du mouton ou de la chèvre, soient en

réalité la manifestation clinique, chez ces espèces, de la contamination par le prion responsable de l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB). Dans un communiqué diffusé mardi 24, les ministères de l'agriculture, de la santé et

de la consommation, tiennent à préciser que c'est « un souci d'extrême précaution » qui a dicté ces mesures et qu'aucun élément scientifique ne permet aujourd'hui d'affirmer que ces espèces seraient contaminables par l'ESB.

LES OVINS et caprins constituent une nouvelle priorité en matière de prévention sanitaire : le gouvernement devait rendre public, mardi 24 juillet, un train de nouvelles mesures destinées à lutter contre le risque de transmission à l'homme de l'agent de l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB ou maladie de la vache folle) via la consommation d'abats d'ovins et de caprins. Ces mesures étaient, pour l'essentiel, préconisées par l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) depuis plus de cinq mois. L'avis de cette agence avait, au lendemain de sa publication, suscité l'ire de Jacques Chirac qui, lors de l'ouverture du Salon de l'agriculture, le 18 février, avait qualifié d'« irresponsables » les dirigeants de l'Afssa. Avant, quelque temps plus tard, de réviser son jugement et de reconnaître la qualité de leur travail.

En effet, l'Afssa, se basant sur les travaux des experts du comité Dormont, (lire *Le Monde* du 14 février), avait formulé une série de propositions visant à prévenir les risques de transmission du prion pathogène

aux ovins et caprins. Certaines données scientifiques avaient fait naître la crainte que certains cas, diagnostiqués aujourd'hui comme des cas de « tremblante » (du mouton ou de la chèvre) correspondent en réalité à la manifestation clinique d'une contamination par le prion responsable

l'agent de l'ESB dans le cheptel ovin ou caprin aurait été mis en évidence » ; soit il considérerait « par précaution, d'anticiper sur une éventuelle découverte de cette nature dès lors qu'il existe des arguments, directs ou indirects, pour admettre la plausibilité de la présence de l'ESB chez les

cerveau, les yeux et la moëlle épinière des ovins et des caprins âgés de plus de douze mois sont retirés et incinérés. Cette limite d'âge va dorénavant être abaissée à six mois. La rate, qui avait été ajoutée à la liste en 1997, restera interdite, quel que soit l'âge des animaux. Quant à la tête de ces animaux, elle sera « dorénavant, entièrement retirée, amygdale comprise, et ce, quel que soit l'âge de l'animal, les joues et la langue restant cependant « valorisables » ainsi que la cervelle des animaux de moins de six mois sous réserve que leur âge puisse être prouvé », précise-t-on au ministère de l'agriculture. « A partir du 1^{er} janvier 2002, date à laquelle tous les abattoirs devront être équipés d'aspirateurs de moëlle épinière, cette dernière sera retirée sur toutes les bêtes de plus de six mois. »

Les intestins ovins et caprins continuent toutefois à poser problème. Dans son avis du 14 février, l'Afssa recommandait leur retrait et leur élimination et ce, quel que soit l'âge des animaux. Le gouvernement a décidé, sur ce point, de ne pas suivre l'avis des experts. Cette situa-

tion n'est pas sans rappeler les atermoiements du ministère de l'agriculture avant de décider, en 2000, l'arrêt de l'utilisation des intestins bovins dans l'alimentation humaine.

La mesure de l'interdiction de l'incorporation des intestins ovins et caprins dans l'alimentation humaine est soumise aux résultats d'une étude commandée à l'Afssa sur l'efficacité du processus de « délimonage » (procédé qui vise à éliminer les potentiellement à risques au sein de l'intestin) actuellement mis en œuvre. Ce sont probablement, cette fois encore, les conséquences économiques que pourrait entraîner une telle mesure (les intestins ovins sont largement utilisés comme enveloppes de nombreuses charcuteries) qui empêchent les pouvoirs publics de mettre directement en œuvre les recommandations préconisées par les experts.

Une autre série de mesures nouvelles concerne les dispositions de police sanitaire vétérinaire en matière de tremblante. Maladie « réputée contagieuse », soumise à déclaration obligatoire depuis 1996, la tremblante du mouton impose la « mise en surveillance » des exploitations dans lesquelles un cas était suspecté. Jusqu'à présent, en cas de confirmation, tous les animaux présentant des symptômes devaient être euthanasiés et détruits par incinération. Si plus de 10 % des animaux de l'élevage concerné étaient atteints, l'abattage total du troupeau « pouvait être décidé ». Le nouveau dispositif de police sanitaire, adopté par le gouvernement, conduira à décider l'abattage quelque soit le pourcentage de bêtes atteintes.

En ce qui concerne les bovins, cette fois, le ministère de l'agriculture devrait annoncer mercredi l'abaissement de l'âge du dépistage systématique et obligatoire de 30 à 24 mois.

Jean-Yves Nau

J. -Y. N. ► www.lemonde.fr/prion

La politique d'identification des animaux sera étendue aux moutons

LA FRANCE dispose, depuis plus d'une vingtaine d'années, de l'un des systèmes les plus performants en matière d'identification des animaux d'élevage, mais ce système ne concerne, à l'heure actuelle, que les bovins. Conséquence de la maladie de la vache folle et de sa transmission à d'autres espèces, il sera prochainement étendu à l'ensemble des ovins et des caprins. « Un système d'identification performant des animaux est un outil indispensable pour la mise en œuvre de la réglementation sanitaire, et le préalable à la traçabilité, précise-t-on auprès du gouvernement. La récente crise de la fièvre aphteuse a été révélatrice des insuffisances en la matière. »

Un projet de décret visant à renforcer les obligations des détenteurs successifs des animaux sera prochainement transmis au Conseil d'Etat, en vue d'une adoption à l'automne. Le gouvernement français a par ailleurs demandé à la Commission européenne d'engager une évolu-

tion similaire des réglementations animales. Une proposition est, sur ce thème, en cours d'élaboration à Bruxelles.

Le futur système d'identification imposera aux éleveurs français une série de nouvelles obligations. Tout ovin devra obligatoirement être identifié à la naissance ou dans le mois suivant sa naissance avant de quitter l'exploitation. Cette identification consistera en la pose d'une boucle fournie par l'établissement départemental d'élevage comportant le numéro d'identité de l'animal et l'inscription de ce numéro sur le registre d'identification qui devra détenir tout éleveur de moutons.

On précise d'autre part auprès du gouvernement que la réglementation communautaire sur les maladies à prions prévoit une campagne de dépistage de la tremblante, à partir de tests rapides, dès le 1^{er} janvier 2002. En France, l'échantillonnage des animaux sera défini après

consultation de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa). Il portera sur plusieurs milliers d'animaux sains ou « à risques » (trouvés morts, malades ou accidentés). Ce programme communautaire permettra d'évaluer plus précisément l'incidence de la tremblante en France et dans les autres pays de l'Union européenne.

Le réseau national français de surveillance clinique de la tremblante, qui est chargé, depuis 1997, de repérer et d'éliminer tous les animaux malades, conduit actuellement une réflexion sur les améliorations qui pourraient être apportées au système. Le futur dispositif pourrait permettre de confirmer ou infirmer la présence de l'agent de l'ESB dans les cheptels ovins et caprins des différents pays de l'Union européenne, la Grande-Bretagne au tout premier chef.

J. -Y. N.

Quatre ans après la mort de Lady Di, de nouvelles poursuites pénales visent des photographes

Les avocats de Mohammed Al Fayed ont obtenu leur mise en examen pour « atteinte à l'intimité de la vie privée »

LE MONDE du photojournalisme dénonce « un acharnement judiciaire », à la suite de nouvelles mises en examen visant des photographes dans l'enquête sur la mort de la princesse Diana. Les reporters qui suivaient la voiture transportant Lady Di et son compagnon,

Dodi Al Fayed, le 31 août 1997, à Paris, avaient bénéficié, en septembre 1999, d'un non-lieu général sur le chef d'inculpation d'« homicides involontaires ». Mais huit d'entre eux ont été remis en examen, au cours des dernières semaines, pour « atteinte à l'intimité de la vie privée » par la juge d'instruction Muriel Josié. Ce rebondissement judiciaire en forme d'« affaire dans l'affaire » puise son origine dans la plainte que Mohamed Al Fayed, père de Dodi, avait déposée il y a quatre ans, peu après l'accident.

Se constituant partie civile dans l'instruction pour « homicides involontaires », M. Al Fayed avait aussitôt demandé l'extension des poursuites au délit d'« atteinte à l'intimité de la vie privée » - qui punit d'un an d'emprisonnement et de 300 000 francs d'amende le fait de photographier une personne dans un lieu privé sans son consentement. Devant le refus du parquet d'élargir la saisine du juge, M. Al Fayed avait déposé une plainte distincte, le 10 octobre 1997. Cet autre dossier avait été confié au juge Hervé Stéphane, qui instruisait déjà, avec sa collègue Marie-Christine Devidal, les faits directement relatifs à l'accident.

Les avocats du père de Dodi demandèrent ensuite la jonction des deux affaires, mais le juge Stéphane s'y opposa. De 1998 à 1999, les deux magistrats se consacreront à l'enquête sur l'éventuel « homicide involontaire », qui devait aboutir, en septembre 1999, à un non-lieu général pour les photographes, l'accident étant attribué à l'état d'ébriété du chauffeur et à la vitesse de la voiture.

Les investigations concernant la plainte pour « atteinte à l'intimité de la vie privée », quant à elles, étaient restées au point mort. Les avocats de M. Al Fayed, M^{rs} Bernard Darteville et Georges Kiejman, avaient vainement demandé

des investigations. Ils avaient alors interjeté appel devant la chambre d'accusation de Paris, qui leur donna raison, le 31 octobre 2000, ainsi le dossier fut-il finalement confié, à la fin de 2000, à la juge Muriel Josié.

« DÉNI DE JUSTICE »

Entre-temps, les avocats de M. Al Fayed avaient assigné l'Etat devant la juridiction civile pour « faute lourde du service public de la justice ». Ils estimaient que l'absence d'investigations sur l'atteinte à la vie privée constituait « un déni de justice, s'agissant d'une plainte déposée depuis trois ans ». La lecture de procès-verbaux de police issus de ce dossier laisse, de fait, l'impression que la justice s'abstint volontairement d'instruire dans cette autre direction. Relancé par les avocats de M. Al Fayed au début de 1999, le juge Stéphane avait certes adressé, le 15 février 1999, une commission rogatoire au 4^e cabinet de délégations judiciaires de la police parisienne. Il ordonnait alors d'« entreprendre des investigations en vue de déterminer de manière complète les éléments de l'infraction et [d'] en identifier tous les auteurs, coauteurs et complices. » Il autorisait les policiers, par cet acte, à procéder à « toutes auditions ou confrontations de témoins, réquisitions, perquisitions, saisies utiles à une complète manifestation de la vérité ».

Malgré cette première indication, le juge ne réitéra jamais sa demande d'investigations. Chargée de l'enquête, une lieutenant de police du 4^e cabinet de délégations judiciaires note, dans un procès-verbal daté du 30 mars 1999 avoir contacté le juge Stéphane, « lequel nous a indiqué ne pas avoir de nouvelles instructions dans l'immédiat et de mettre le dossier en attente ». A deux reprises, en juin et en juillet 1999, la fonctionnaire indique que le juge

lui demanda de la recontacter ultérieurement, sans plus d'instructions. Puis, le 16 juillet 1999, elle relève « avoir repris contact avec M. Stéphane, juge mandant, lequel nous prescrit de mettre le dossier en attente, n'ayant de nouvelles instructions dans l'immédiat ». De nouvelles instructions, il n'y en aura point. Dans un procès-verbal du 20 septembre 1999, l'enquêtrice décide de « clôturer la présente procédure ».

Cette commission rogatoire n'aura donc pas été exécutée. Sollicité par *Le Monde*, Hervé Stéphane, aujourd'hui président de chambre au tribunal de Paris, n'a voulu faire aucune déclaration. M^{rs} Darteville, qui juge « inadmissible de faire subir aux photographes une mise en examen tardive », s'en prend quant à lui au parquet. « On n'a pas voulu sur le moment embêter les photographes, qui constituent un groupe de pression », affirme l'avocat, qui ajoute qu'à partir « du moment où fut révélée l'alcoolémie du chauffeur, tout semble avoir été fait pour aboutir à un non-lieu et clore le dossier ».

L'avenir judiciaire des photographes mis en examen, lui, reste incertain. Il s'agit de Jacques Langevin, Christian Martinez, Laszlo Veres, Serge Benhamou, Serge Arnal,

Romuald Rat, David Odekerken et Fabrice Chassery. Un neuvième photographe, Nikola Arsov, et le motard de presse Stéphane Darmon, poursuivis en 1997, ne sont pas concernés car ils n'ont pris aucune photo. L'enquête pourrait être close cet été. Les images en cause, saisies sur les lieux, n'ont pas été publiées - à l'exception de certaines photos diffusées sur Internet. Versées au dossier d'instruction, elles représentent le couple dans la voiture, puis les corps des victimes et les secours s'affairant autour de la Mercedes.

INTÉRIEUR D'UNE VOITURE

Pour assoier des poursuites pour « atteinte à l'intimité de la vie privée », la juge Muriel Josié s'appuie sur une décision dite « Michel Sardou », dans laquelle la cour d'appel de Paris a affirmé, le 23 mars 2000, que l'intérieur d'une voiture circulant sur la voie publique devait être assimilé à un lieu privé - donc fermé aux photographes. La justice pourrait ainsi pointer le comportement des photographes les plus « agressifs ». Dans leur ordonnance de non-lieu, rendue en 1999, sur les causes de l'accident, les juges d'instruction Hervé Stéphane et Marie-Christine Devidal avaient néanmoins « sévèrement critiqué » l'attitude de certains photographes qui avaient pris des clichés avant d'alerter les secours, puis gêné les médecins durant leur intervention. Un photographe avait notamment ouvert la portière et touché la victime - pour « appliquer des gestes classiques de secouriste », s'était-il défendu. Quatre ans après la mort de la princesse, il se murmure encore qu'une « belle photo de Diana », inanimée, « un filet de sang coulant de sa bouche », circule dans les rédactions.

Michel Guerrin et Cécile Prieur

Voyages de M. Chirac : plusieurs élus de droite critiquent les juges

LE DÉPUTÉ (RPR) Patrick Ollier, conseiller politique du parti gaulliste et membre du bureau de l'Assemblée nationale - qui devait examiner, mercredi 25 juillet, la demande de communication des déclarations de patrimoine de Jacques Chirac entre 1988 et 1993 (*Le Monde* du 24 juillet) -, a estimé, lundi, que la demande des juges était « d'autant plus surprenante que les indemnités personnelles versées sur fonds spéciaux n'ont à faire l'objet d'aucune déclaration de quelque nature que ce soit », reprenant l'argument invoqué par l'Elysée. La décision du bureau, a-t-il dit, « mettra un terme à la nouvelle polémique » visant le chef de l'Etat. L'ancien premier ministre (UDF) Raymond Barre s'est dit « profondément atterré », dans *Nice-Matin* du 24 juillet, par « les arguments utilisés » dans l'affaire des voyages de M. Chirac, qu'il a qualifiés d'« ignobles ». Ancien ministre (RPR) de l'intérieur, Charles Pasqua, a, pour sa part, dénoncé un « acharnement évident » des juges contre le chef de l'Etat, qu'il a estimé, mardi sur Europe 1, « lié en grande partie à l'élection présidentielle ».

DÉPÊCHES

■ **SOCIAL : Robert Hue, secrétaire national du PCF, estime, dans un texte publié lundi 23 juillet, que les relations entre son parti et la CGT connaissent « une réalité nouvelle »** dans laquelle « il y a des convergences nombreuses et des divergences » qui sont « assumées sereinement de part et d'autre ». Ce texte a été rédigé après une rencontre entre deux délégations du PCF et de la CGT, conduites respectivement par M. Hue et par Bernard Thibault, secrétaire général du syndicat. Cette démarche visait à « préciser » la « dé marche » de chacune des organisations « dans leur champ d'intervention respectif », selon un communiqué commun.

■ **SANTÉ : Elisabeth Guigou, ministre de l'emploi et de la solidarité, estime qu'il « faudra des créations d'emplois importantes »** à l'hôpital « en raison de l'accroissement des tâches, des contraintes imposées par la surcharge des urgences et le renforcement des mesures de sécurité sanitaire ». Dans un entretien publié dans *Le Quotidien du médecin* du 23 juillet, la ministre ne précise pas le nombre d'emplois à créer et explique qu'il y a « toujours une divergence » avec Laurent Fabius, ministre de l'économie et des finances. « C'est le premier ministre qui tranchera », souligne-t-elle. Reconnaissant que l'application des trente-cinq heures à l'hôpital public n'est pas « un dossier facile », la ministre juge qu'il faut profiter de cette mesure pour « réorganiser le travail ».

■ **MEURTRE : le corps sans vie de Sylvie Tardy, seize ans, disparue dans la nuit du 13 au 14 juillet, à Angletfort (Ain), a été découvert, mardi 24 juillet, à Seysse (Haute-Savoie) par les gendarmes.** La jeune fille n'était pas rentrée chez elle après le bal d'Angletfort. Un militaire de vingt-deux ans, Lucien, placé en garde à vue lundi 23 juillet, a avoué le meurtre de l'adolescente. Il avait déclaré aux gendarmes avoir accompagné Sylvie devant la maison familiale alors qu'elle était en état d'ivresse.

■ **DISPARITION : une jeune fille âgée de dix-sept ans, Karine, a disparu depuis dimanche 22 juillet à Bitche (Moselle) après avoir été percutée par une voiture alors qu'elle circulait à vue.** Un témoin a trouvé sa bicyclette endommagée et aperçu une voiture blanche qui partait à vive allure.

■ **JUSTICE : la treizième demande de libération de Lucien Léger, l'un des plus anciens détenus de France, a été refusée, le 6 juillet, par la juridiction régionale de la libération conditionnelle de Douai (Nord).** Condamné en mai 1966 à la réclusion criminelle à perpétuité, Lucien Léger, soixante-quatre ans, avait été reconnu coupable de l'enlèvement et du meurtre du petit Luc Taron, âgé de onze ans. Le dernier rapport d'expert psychiatrique en octobre 1999 estimait que le risque de récidive était nul. La juridiction nationale de la libération conditionnelle a été saisie en appel et devrait se prononcer en novembre.

PUBLICATIONS JUDICIAIRES
Office Spécial de Publicité
47, rue Louis Blanc
92984 LA DEFENSE Cedex
Tél. : 01.49.04.01.84 - Fax : 01.43.33.51.36

EXTRAIT DES MINUTES
DU GREFFE DE LA COUR
D'APPEL DE PARIS

Par arrêt de la 9^{ème} Chambre (Section A) de la Cour d'Appel DE PARIS du 20 mars 2000, **BOURDALOUE Jean-François**, né le 25 Mars 1947 à Alger (ALGERIE) de François BOURDALOUE et de MINUCCI Anne demeurant 1, rue de Chaillot 75016 PARIS, a été condamné à UN AN d'emprisonnement avec sursis et 250.000 francs d'amende, pour : fraude fiscale pour avoir en sa qualité de gérant de la SARL JFB CONSEIL frauduleusement soustrait la société à l'établissement et au paiement partiel de la TVA (période du 1er janvier au 30 juin 1994) et de l'impôt sur les sociétés (au titre de l'exercice clos le 30 juin 1994. La Cour a, en outre ordonné, aux frais du condamné : 1°) La publication de cet arrêt, par extrait, dans : LE JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE FRANCAISE ainsi que dans les quotidiens : LE MONDE, LE FIGARO . 2°) L'affichage de cet arrêt, par extrait, pendant trois mois, sur les panneaux réservés à l'affichage des publications officielles de la commune de PARIS (75016). Pour extrait conforme délivré à Monsieur le Procureur Général sur sa réquisition. Pour LE GREFFIER EN CHEF.

ISTH
Enseignements Supérieurs Privés
SUP'AVOCAT
SUP'ENM
Session d'été intensive sur place
Cours par correspondance : annuel et été
Tél. : 01.42.24.10.72
www.isth-es.com

La Thiérache, vertes vallées entre parenthèses

Cette terre de l'Aisne souffre peut-être d'être à l'écart des grandes voies de circulation. Pourtant, ses chemins de traverse et ses églises fortifiées attirent de nouveaux visiteurs. Mais plane la peur de l'implantation du troisième aéroport dit « parisien »

VERVINS (Aisne)

de notre envoyé spécial

Au sortir de Laon, la nationale 2 file droit entre des champs de blé jusqu'à l'horizon. Mais, juste avant Vervins, le paysage prend de la hauteur et entre dans une zone de douces vallées. Un pays s'annonce : la Thiérache. Bordée à l'ouest par les plaines ouvertes des alentours de Saint-Quentin, elle s'étend jusqu'à la frontière belge où elle se prolonge autour de la ville de Chimay. A l'est, elle bute sur les premiers sapins des forêts ardennaises, et la vallée de la Serre la ferme au sud. Au centre, la N2 coupe la Thiérache en deux et laisse passer 6 000 poids lourds par jour.

Mieux vaut prendre la tangente et rejoindre un des villages à l'écart, Burelles par exemple, qui compte une des plus belles églises fortifiées du XVI^e siècle. Car la Thiérache, pays d'invasions, a toujours dû se protéger des passages soldatesques. La guerre de 14-18 a écrit sur son sol des pages noires jusqu'à ce 7 novembre 1918 : pas loin de Burelles, à La Capelle, l'état-major allemand rencontrait pour la première fois les alliés. Quatre jours après, le 11 novembre, sonnait le clairon de l'armistice.

Burelles a bien sûr son monument aux poilus, mais ses 150 habitants ont heureusement oublié la guerre. Près de l'église, Didier Louvet, trente-huit ans, tient une des bonnes tables du coin. La carte de son Auberge de la Brune propose des tartes au maroilles, des noix de Saint-Jacques au beurre de cidre, du lapin cuisiné au même breuvage, des traditions d'ici. Didier Louvet le revendique : il est « thiérachien, et ce depuis quinze générations ».

LES TRAINS SONT RARES

Il existe sur cette terre un fort sentiment identitaire, né peut-être des ravages des guerres. Né aussi de sa position géographique, comme une parenthèse entre les Ardennes et les plaines du Nord. Cet espace est « le point mort du territoire national », explique Jean-Pierre Balligand, député (PS), maire de Vervins, qui se range parmi les plus petites sous-préfectures de France par sa population : 2 653 habitants.

Les autoroutes évitent ce pays, les trains y sont rares, les gares aussi. Celle de Vervins ne délivre pas de billets, il faut les acheter au bureau de poste, pendant les horaires d'ouverture. Pour rejoindre une grande ligne, c'est tout un programme : d'abord rallier Hirson, attraper une correspondance pour Paris ou Lille et embar-



D'APRÈS UNE PHOTO DE DANIEL MICHELS

quer enfin pour sa destination.

Aussi, quand les enfants partent, ils ne reviennent pas. « Pour poursuivre leurs études, ma fille de vingt ans est à Reims, mon fils de dix-huit à Soissons », rapporte, désolé, ce père de famille, exploitant agricole à Plomion. Pour Catherine Oget, qui travaille à la communauté de communes de la Thiérache du Centre, « le point faible de ce pays, c'est l'absence d'une

grande ville ». Seule Hirson dépasse les 10 000 habitants.

Mais, souligne le géographe Roger Brunet, « la Thiérache ne se résume pas à la campagne ». « A ses portes se sont établis de solides foyers ouvriers, actifs et inventifs », écrit-il dans la préface d'un recueil de photographies de Daniel Michiels (*La Thiérache*, éditions Centre régional de la photographie Nord - Pas-de-Calais). Roger Bru-

net cite Guise, qui « a osé tenter de vivre l'utopie du phalanstère », et l'entreprise Godin, spécialisée dans les appareils de chauffage, qui a voulu, au XIX^e siècle, concilier économie et politique sociale. Il évoque Hirson, qui « a su ce qu'étaient les luttes de classes » : noëud ferroviaire actif, cette commune a connu une concentration d'entreprises industrielles ; et Fourmies, qui « se souvient encore du plus sanglant des 1^{er}-Mai, celui de 1891 » : la troupe tira sur la foule, tuant neuf personnes et en blessant soixante. Les entreprises ont disparu, car ici l'industrialisation n'était pas inscrite dans une tradition familiale. Heudebert ou Givenchy-Kenzo, les grandes marques installées à Vervins, viennent d'ailleurs. C'est le monde rural qui porte ce pays. « Ce sont les responsables agricoles qui ont impulsé la création du syndicat mixte pour le développement de la Thiérache », raconte Jean-Pierre Balligand.

Malgré l'avancée de l'openfield – ces champs ouverts de céréales et de betteraves –, qui gagne la partie sud de la Thiérache, le bocage témoigne d'une géographie ancestrale. Le long des vallées de la Brune et du Thon, sur des herbages en pente, les troupeaux de vaches noir et blanc donnent au visiteur l'impression d'une « petite Suisse du Nord », surnom généralement accolé à la Thiérache.



Source : Pays de France, édit. Fayard 1999

Bloc-notes

- *Sur une frontière de la France : la Thiérache*. Ouvrage collectif. Ed. Association pour la généralisation de l'inventaire régional en Picardie, 2001. 288 p., 360 francs (54,88 €).
- *Guide des églises fortifiées*, de Jean-Paul Meuret. Ed. Thiérache Diffusion. Tome 1 : 152 p., 60 F (9,14 €) ; tome 2, 152 p., 20 F (3,4 €).
- *La Paix de Vervins - 1598*, par la Société archéologique de Vervins. Ed. Fédération des sociétés d'histoire et d'archéologie de l'Aisne, 2001. 120 F (18,29 €).
- *La Thiérache : balades à pied et à VTT*. Vingt-trois circuits en boucle et un week-end. Guide Pays côté chemin. 48 F (7,31 €).
- *A la rencontre des personnages célèbres de la grande Thiérache*, de Jean-Charles Mahy. Ed. Les Cahiers de Thiérache. 50 F (7,62 €).
- *Aisne, d'Isabelle Boisdengien et de Graziela Basire*. Ed. La Renaissance du livre, 2001. 244 p., 125 F (19,05 €).
- *Thiérache*, de Claude Jacquot. Ed. Claude Jacquot, à Laon, septembre 2001. 144 p., 265 F (40,39 €).
- *Les Pigeonniers de Thiérache et du pays de la Serre*, de Garcia Naty-Béjine. Ed. Le Livre d'histoire, 2000. 172 p., 148 F (22,56 €).

« Le Démocrate », l'actualité hebdomadaire au plomb

VERVINS (Aisne)
de notre envoyé spécial

A l'origine, en 1906, il s'appelait *Le Démocrate verinois*, se présentait comme « l'organe de la Fédération des comités républicains et du syndicat de défense du chemin de fer de la vallée de l'Oise ». Il paraissait six fois par semaine et son prix était alors de 5 centimes. Aujourd'hui, c'est simplement *Le Démocrate de l'Aisne*, « l'organe démocratique et d'informations départementales », il paraît tous les vendredis et coûte 4 francs (0,61 euro).

Mais il a conservé son incroyable format d'origine (62 cm x 44 cm), il faut de grands bras pour l'ouvrir, n'a plus que quatre pages et ignore toujours la photographie. Depuis son premier numéro, *Le Démocrate* est imprimé à la même adresse : 2, rue Dussolon, à Vervins, dans les anciennes écuries de la gendarmerie. Dans un décor immuable qui sent le plomb et l'encre, chauffé par de vieux poêles à charbon, la rotative Duplex imprime tous les jeudis les quelque 1 500 exemplaires en une trentaine de minutes.

Au moment de sa création, ce journal fut l'un des plus importants de la région. Son fondateur – un Corse –, Pascal Ceccaldi (1876-1918), l'utilisait comme une tribune politique dans laquelle il exposait ses convictions républicaines contre les réactionnaires et les cléricaux. Avocat de formation, il est nommé en 1904 sous-préfet de Vervins. En 1905, il démissionne de son poste et adhère au Parti radical-socialiste, dont il deviendra l'un des dirigeants. Elu régulièrement député de 1906 à 1918, il sera maire de Vervins et président du conseil général de l'Aisne. Il reprendra sa robe d'avocat pour défendre la femme de Joseph Caillaux, son ami, qui avait assassiné, le 16 mars 1914, de six balles de revolver Gaston Calmette, le directeur du *Figaro*.

A la déclaration de la guerre, il s'engage et sera blessé à Verdun. Il décède le 3 novembre 1918, la veille de la libération de Vervins, douze jours après son mariage. Son frère Antoine prend la direction du

journal. Puis sa sœur et ses neveux partageront cette fonction. Pour ne pas se commettre avec les nazis, *Le Démocrate* se saborde le 5 mai 1940, ne réapparaissant que le 22 septembre 1944, en hebdomadaire.

En 1987, les descendants de Ceccaldi se désintéressent du titre. Pour le sauver, Jean-Pierre Balligand, député (PS), lance une souscription qui réunit quatre-vingts actionnaires dans une société anonyme. Mais la formule fonctionne mal. Depuis mars 2000, une association, Les Amis du *Démocrate*, fait vivre le journal autour d'un homme orchestre : Jacques Piraux, rédacteur en chef et principal pourvoyeur d'articles. *Le Démocrate*, habilité à recevoir les annonces judiciaires et légales, reste, selon M. Piraux, pour les Thiérachiens, « une véritable source d'informations locales, avec comptes-rendus de réunions municipales, billets d'humeur et programme télé ».

Sa fabrication repose depuis 1971 sur Dominique Picard, linotypiste, et Serge Dussart, typographe et imprimeur, « duo d'irréductibles de la presse de Gutenberg », comme ils se présentent. Ils sont entrés au journal à l'âge de seize ans, après une formation à l'École des arts graphiques de Laon, aujourd'hui fermée. L'impression mobilisait alors le travail de cinq ouvriers.

Le Démocrate, un des derniers journaux fabriqués « au plomb » en France, demeure, « plus qu'un journal, l'expression de la vitalité de la Thiérache », dit M. Piraux. L'édition du vendredi 13 juillet 2001 (n° 2721, 95^e année) titrait sur deux colonnes : « Au conseil général, tous... sauf Jean-Pierre Balligand disent "non" à l'implantation dans l'Aisne du troisième aéroport international. » Un article signé – bien sûr – Jacques Piraux.

Dominique Bufferf

Demain
L'ARGONNE

D'autres préfèrent la rapprocher de la Normandie tant les premiers marquent son paysage.

Raymond Longuet, restaurateur à Plomion depuis 1983, vante ce cidre et ce maroilles fabriqué avec le lait des vaches de Thiérache. « *Le Thiérachien ne croit pas aux richesses de son pays*, explique pourtant Michel Huclin, commerçant en vins à Plomion. *Pendant longtemps nos pommes portaient en Normandie. Heureusement, les choses bougent un peu : le cidre de Thiérache commence à être connu.* »

« VIKINGS AUX YEUX MARRON »

Les habitants ont retrouvé le goût de l'architecture où dominent torchis, brique rouge, pierre bleue de Picardie pour les fenêtres et les portes, jaune des peintures. Les pans des murs des bâtisses sont recouverts par des planches de bois d'aune. « *Je suis parvenu à faire comprendre à mes concitoyens ma démarche de défense du patrimoine* », dit Henri Brossier, maire de Sorbais : les maisons de ce village de 350 habitants reprennent petit à petit les couleurs de la Thiérache.

C'était comme si le pays s'ouvrait enfin, et ses habitants aussi, quitte à contredire le portrait qu'en dresse d'eux Jean-Pierre Balligand : « *Renfermés, repliés sur eux-mêmes et volontaires. Un curieux mélange de fatalisme et de courage, une sorte de Vikings aux yeux marron.* » Les Néerlandais apprécient ce pays vert où l'on peut faire du vélo sur l'ancienne voie désaffectée entre Guise et Hirson : « *Ils représentent 50 % de ma clientèle* », souligne Blandine Doumiaux, qui vient d'ouvrir avec son mari un gîte rural sur la commune de Sorbais.

Mais les hôtels manquent – la faute aux axes de circulation, affinement de conserve élus et professionnels du tourisme. Ils veulent croire que la mise en deux fois deux voies de la nationale 2 sortira ce pays de son enclavement. Mais, aujourd'hui, ils craignent surtout que l'Aisne soit retenue par le gouvernement pour accueillir le futur troisième aéroport dit « parisien ».

D. B.

D. B.

THÉÂTRE DU ROND-POINT

Appel à projet artistique et culturel

Le ministère de la Culture et de la Communication, en accord avec la ville de Paris, lance un appel à projet artistique et culturel destiné à sélectionner la direction du théâtre du Rond-Point à Paris, pour les années 2002 à 2006, dans les conditions ci-après.

- 1/ Le projet concerne le théâtre du Rond-Point (immeuble dit « Palais des glaces », ancien théâtre Renaud-Barrault), propriété de la ville de Paris.
 - 2/ Seront examinées les candidatures émanant, soit d'une personne morale, soit d'une ou plusieurs personnes physiques.
 - 3/ Le projet devra préciser les conditions :
 - d'une création et d'une diffusion théâtrale de haute exigence artistique ;
 - d'une politique culturelle active et inventive, axée notamment sur la recherche de nouveaux publics ;
 - d'une diffusion importante, supérieure à 300 représentations annuelles dans l'enceinte même du théâtre.
 - 4/ Il devra définir les voies et moyens de l'équilibre financier de la structure, compte tenu d'une subvention annuelle de fonctionnement de 20 millions de francs versé par la ville de Paris et le ministère de la Culture et d'hypothèses réalistes concernant la présence de partenaires professionnels et financiers, publics ou privés. À cet effet, le projet devra traduire les orientations artistiques et culturelles en une proposition d'actions aussi précises que possible sur les années 2002 à 2006. Le projet précisera les implications financières de ces actions dans toute la mesure du possible.
 - 5/ Une fois le titulaire désigné, il sera signé avec lui une convention d'objectifs et de moyens sur les années 2002 à 2006 précisant notamment les objectifs poursuivis, les modalités de suivi et d'évaluation ainsi que le cadre budgétaire du projet.
 - 6/ Les dossiers de candidatures (10 pages maximum, non compris les annexes portant sur le programme précis et projections financières) sont à adresser avant le 31 août 2001 à :
 - M^{me} Catherine Tasca, ministre de la Culture et de la Communication, direction de la musique, de la danse, du théâtre et des spectacles, 53, rue Saint-Dominique 75007 PARIS ;
 - M. Bertrand Delanoë, maire de Paris, direction des affaires culturelles, 31, rue des Francs-Bourgeois, 75188 PARIS CEDEX 04.
- Les candidats qui en feront la demande à la DMDTS (Cécile Favarel-Garrigues, bureau de la diffusion et des lieux) pourront obtenir des éléments indicatifs sur l'activité du théâtre au cours de ces trois dernières années.
- Une commission de sélection, composée à parts égales de représentants de la ville, du ministère et de personnalités qualifiées, étudiera toutes les candidatures.

Le candidat retenu sera désigné au plus tard le 1^{er} octobre 2001.

DISPARITIONS

■ **CARLO BO**, un des grands critiques littéraires italiens du XX^e siècle, est mort des suites d'une chute, samedi 21 juillet à Sestri Levante, près de Gênes, où il était né le 25 janvier 1911. Carlo Bo s'était fait connaître tout jeune en publiant dans la revue culturelle catholique *Il Frontespizio* un article intitulé « La littérature comme vie ». Rattaché à l'« hermétisme », il établissait une distinction entre vie et réalité. Il n'y avait pas, pour lui, d'opposition entre la littérature et la vie, « toutes deux instruments de recherche, donc de vérité », tandis qu'il refusait « une littérature comme illustration d'habitudes et de mœurs communes ». Bien qu'il ait commencé par des travaux sur la littérature française (Jacques Rivière et Sainte-Beuve), son livre le plus connu reste *Otto studi* (huit études sur la littérature italienne), publié en 1939. Par la suite, son statut de critique au *Corriere della sera* et de recteur, durant cinquante ans, de l'université d'Urbino, ainsi que sa présence dans tous les jurys littéraires avaient fini par en faire une sorte de pape des lettres. Carlo Bo avait été nommé sénateur à vie en 1984 par Sandro Pertini, « pour sa contribution éminente à la vie culturelle italienne ».

■ **LE RABBIN CHARLES LICHÉ**, dit « le rabbin des déportés », est mort lundi 23 juillet, à l'âge de quatre-vingt-un ans. Né à Metz (Moselle), Charles Liché (Lichtenstein) était rabbin d'une synagogue parisienne dans les premières années de l'Occupation, lorsqu'il a été arrêté par des miliciens français en 1942, interné à Drancy puis déporté à Auschwitz. Affecté à un camp de travail tandis que ses parents étaient gazés, il avait ensuite subi les « marches de la mort » vers le camp de Buchenwald en janvier 1945 lorsque les nazis, fuyant l'avancée de l'armée soviétique, transfèrent dans des conditions épouvantables les déportés d'un camp à l'autre. A son retour en France, seul survivant d'une famille de vingt-cinq personnes, il a d'abord exercé en tant que rabbin auxiliaire à la synagogue de la rue des Tournelles, dans le quartier du Marais, avant de prendre en charge une nouvelle synagogue, place des Vosges, qui deviendra très vite le rendez-vous des juifs ashkénazes survivants de la Shoah. Le rabbin Liché s'est notamment battu pour que les portes des établissements scolaires soient ouvertes aux déportés venant témoigner devant les élèves.

JOURNAL OFFICIEL

Au *Journal officiel* du dimanche 22 juillet est publié :

- **Accession sociale à la propriété** : un décret relatif à la caisse de garantie du logement locatif social. Au *Journal officiel* daté lundi 23-mardi 24 juillet sont publiés :
- **Assemblée nationale** : un décret chargeant d'une mission temporaire auprès de la garde sceaux, ministre de la justice, du ministre de l'intérieur et du ministre de la défense, Christophe Caresche, député de la 18^e circonscription de Paris ; un décret chargeant d'une mission temporaire auprès de la garde des sceaux, ministre de la justice, du ministre de l'intérieur et du ministre de la défense, Robert Pandraud, député de la 8^e circonscription de la Seine-Saint-Denis.

AU CARNET DU « MONDE »

Décès

– Anne-Marie et Alain de Sacy, Bernard et Annick Sabaté, Alex et Marie-José Sabaté, Marie-Christine, Georges et Catherine Sabaté, Claudine Sabaté, veuve d'Augustin Sabaté, ses enfants, et leurs familles, Agnès, Marc, François, Estelle, Patrick, Xavier, Pascal, Virginie et Chrystelle, ses petits-enfants, et leurs familles, Marie-Thérèse et Joan-Maria Estadella, ses arrière-petits-enfants, Les familles Sabaté, Puig, Tena, Lambert, Mora, Alduy, Etchegoyen, ont la tristesse de faire part du décès, ce samedi 21 juillet 2001, de

Mme Araceli TENA-SABATÉ,
veuve de **Modest SABATÉ**,
née **TENA-ETCHEGOYEN**,

survenu à l'âge de quatre-vingt-treize ans.

Les obsèques auront lieu mardi 24 juillet, à 10 h 30, en l'église du Boulou.

– Franco Arata et Giovanna Tagliarini, ses parents, Laura Arata, Chiara et Mattia Occhialini, sa sœur et ses neveux, Paolo Occhialini et Paolo Sabbatini, ses meilleurs amis, annoncent avec une immense douleur le décès de

Stefano ARATA,

survenu accidentellement le vendredi 20 juillet 2001.

Les funérailles ont eu lieu à Rome, le lundi 23 juillet, à 16 heures, en l'église évangélique méthodiste, via XX Settembre.

Famiglia Arata,
via Arnobio, 14
00100 Roma (Italie).

– M^{gr} Lucien Daloz, archevêque de Besançon, Et tous ceux qui l'ont connu et aimé, vous font part du passage vers le Père de

l'abbé Paul BAUDIQUÉY,

le 21 juillet 2001, à Besançon, à l'âge de soixante-quinze ans.

Ses obsèques seront célébrées mercredi 25 juillet, en la basilique de Saint-Ferjeux, à 14 h 30, à Besançon.

« Quand j'entrerai chez Dieu,
c'est l'enfant que je fus
qui me prendra par la main. »
G. Bernanos.

– M^{gr} Lagrange, évêque de Gap, Et les prêtres du diocèse, Le Père Jean-Noël Audras, supérieur provincial de la Compagnie de Jésus et la communauté jésuite de Grenoble, Mmes Marguerite Colin et Marthe Beauchesne, ses sœurs, Les habitants du canton de la Grave, recommandent à votre prière le

Père Gildas BEAUCHESNE sj,
curé de La Grave,

qui s'est endormi dans la paix du Christ le 21 juillet 2001, dans sa quatre-vingt-deuxième année.

L'Eucharistie des funérailles sera célébrée en l'église de La Grave, le mercredi 25 juillet, à 14 h 30.

Pas de fleurs, offrande possible pour l'Eglise de Madagascar.

– Mme Waclaw Bien, son épouse, Frédéric, Anouk, Sophie, ses enfants, Anne, Bruno, Yann, sa belle-fille, ses gendres, Gregor, Thomas, Marie, ses petits-enfants, ont la douleur de faire part du décès de

M. Waclaw BIEN,

survenu le 21 juillet 2001, à l'âge de cinquante-huit ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée en l'église Saint-Jean-Baptiste du Perreux-sur-Marne (Val-de-Marne), le jeudi 26 juillet, à 15 heures, suivie de l'inhumation dans le caveau de famille au cimetière du Perreux-sur-Marne dans la plus stricte intimité.

On se réunira à l'église, 19, allée de Bellevue.

Un registre de condoléances sera déposé à l'église.

Mme Waclaw Bien,
8 bis, avenue du Château « Le Parc »,
94170 Le Perreux-sur-Marne.

– Les sociétés Cauval Industries, Diva, Dumeste, Espalux, Savoyarde du meuble Mont-Blanc, Simmons, L'ensemble des administrateurs, des cadres, Ainsi que tout le personnel, ont la douleur de faire part du décès de

M. Waclaw BIEN,

vice-président-directeur général de Cauval Industries, président-directeur général de Diva, Dumeste, Espalux, Savoyarde du meuble Mont-Blanc, Simmons.

La cérémonie religieuse sera célébrée en l'église Saint-Jean-Baptiste, 19, allée de Bellevue, le Perreux-sur-Marne (Val-de-Marne), le jeudi 26 juillet 2001, à 15 heures.

– Joan Juliet Buck, sa fille, a la douleur de faire part du décès de

Jules BUCK,
producteur,

survenu le mercredi 18 juillet 2001, à l'hôpital Foch de Suresnes, dans sa quatre-vingt-quatrième année.

Une cérémonie aura lieu le mercredi 25 juillet, à 10 h 40, au crématorium du Mont-Valérien, chemin du Calvaire, Nanterre (Hauts-de-Seine).

– Les « filles David », Annie, Françoise, Marie-Claude, Michelle et Brigitte, ont la douleur d'annoncer le décès de leur mère,

Mme Jeanne DAVID,
née **BRAUDEAU**,

survenu le 16 juillet 2001, à l'âge de quatre-vingt-neuf ans.

La cérémonie religieuse a eu lieu le 20 juillet.

Elle repose à Versailles, aux côtés de son mari,

Robert DAVID,
administrateur de la France
d'outre-mer,

décédé en 1971.
Veloma Nène.

Famille David,
23, allée du Val-de-Crouil,
78620 L'Etang-la-Ville.

– Caroline Adrian Et Antoine Rein, ses associés au sein de Delante Films, ont la tristesse de faire part du décès de leur ami,

Pierrick GOTER,

survenu le 18 juillet 2001.

Franclayne HENNER,
née **BLAQUIÈRE**,

nous a quittés, samedi 21 juillet 2001.

Henri-F. Henner,
Julie, Amélie, Camille.

Loctudy,
56360 Le Palais.
4, rue Nadaud,
63000 Clermont-Ferrand.

– Sa famille, Ses enfants, Et ses petits-enfants, ont le regret de faire part du décès de

Amédée HUYGHUES-DESPOINTES,

survenu le 21 juillet 2001, dans sa maison du Maud'huy, Saint-François, Guadeloupe.

François JACQUEY,
prêtre,

nous a quittés le samedi 21 juillet, à l'âge de soixante et onze ans.

La messe de sépulture, présidée par M^{gr} Eric, aumônier, évêque de Versailles, sera célébrée le mercredi 25 juillet, à 10 heures, en l'église du Mesnil-Saint-Denis (Yvelines), suivie de l'inhumation au cimetière du Mesnil-Saint-Denis.

De la part de Ses frères et sœurs : Sœur Elisabeth Jacquey, Bernadette, François Roy et leurs enfants, Michel, Marie-Clothilde Jacquey et leurs enfants, Xavier, Marie-Jo Jacquey et leurs enfants, Des familles Gagey, Carraud, Collard, Dupont, Masson et Tinturier, De ses nombreux amis de Plaisir et du Mesnil-Saint-Denis, sa dernière paroisse.

– Mme Jacques Laffitte, son épouse, Emmanuel et Pascal, ses enfants, M. et Mme Jean Laffitte, ses parents, Mme Leconte, sa belle-mère, M. et Mme Jean-Pierre Laffitte et leurs enfants, M. et Mme Claude Laffitte et leurs enfants, ont la douleur de faire part du décès de

M. Jacques LAFFITTE,

survenu le lundi 16 juillet 2001.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité.

291, rue Lecourbe,
75015 Paris.

– Mady Carlin, présidente du conseil d'administration du centre hospitalier de Tullins, Régis Condon, directeur, Le docteur Jean-Louis Ghez, président de la commission médicale d'établissement, L'ensemble du personnel, ont la grande tristesse de faire part de la disparition du

docteur Jean-Paul LANZI,
médecin à l'hôpital de Tullins,
chef de service,
ancien président de la commission
médicale d'établissement.

Leurs condoléances et leur amical souvenir vont à sa famille et à ses proches.

– Odette Lichtenstein, son épouse, Michèle et Georges Bartoli, Chantal et Christian Bonzon, ses enfants, Frédéric, Jennifer et Jessica, ses petits-enfants, Et toute sa famille, ont la douleur de faire part du décès de

Charles LICHTENSTEIN,
dit **LICHÉ**,

rabbin du Temple des Vosges, rabbin des Déportés de France, ancien déporté de Blechamer-Auschwitz 3, commandeur de la Légion d'honneur,

survenu le 23 juillet 2001, entouré de tous les siens.

L'inhumation a eu lieu le mardi 24 juillet, à 12 h 15, au cimetière de Bagneux.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Le rabbin, Le président, Le conseil d'administration du Temple des Vosges, ont la tristesse de faire part du décès du

rabbin Charles LICHTENSTEIN
dit **LICHÉ**,

rabbin des Déportés de France, commandeur de la Légion d'honneur,

survenu le 23 juillet 2001, à son domicile.

L'inhumation a eu lieu le mardi 24 juillet, au cimetière de Bagneux.

(Lire ci-contre)

Nos abonnés et nos actionnaires, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de bien vouloir nous communiquer leur numéro de référence.

– Paris. Région lyonnaise.

Les familles Fognini, Calégari, Rivory et Fraysse, Les familles alliées et amies, Mireille Fognini, sa fille, font part du décès, à l'âge de quatre-vingt-huit ans, de

Pierre FOGNINI.

Après les obsèques religieuses, l'inhumation aura lieu au cimetière de Saint-Fons (Rhône), le jeudi 26 juillet 2001, à 16 h 30.

Remerciements à tous ceux qui se joignent à leur grande peine.

– Mme Charles Luisada, son épouse, Le docteur Bernard Luisada, son épouse et leurs enfants, M^{lle} Michèle Luisada, ses enfants, M^{me} Valensi, ses enfants et petits-enfants, M^{me} Nacache et son fils, ses sœurs, M^{me} Leconte, sa belle-sœur, ont la douleur de faire part du décès du

docteur Charles LUISADA,
engagé volontaire
dans les Forces françaises libres,
commandeur de l'ordre national
du Mérite,
croix de guerre 1939-1945,

survenu à l'âge de quatre-vingt-cinq ans, à la suite d'une longue maladie.

La levée de corps aura lieu le jeudi 26 juillet 2001, à 14 h 30, à la maison médicale Jeanne-Garnier, 106, avenue Emile-Zola, Paris-15^e.

L'inhumation aura lieu au cimetière d'Égletons (Corrèze), dans le caveau de famille.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Mme Riitta Magnien, Philippe et Anne-Marie Magnien, Catherine Magnien-Simonin, Jean-Yves et Anne-Lise Magnien, Michel et Aline Magnien, Sébastien, Charlotte, Clémence, Claire, Marion, Charles-Antoine, Lucie et Jeanne-Sophie, ont la douleur de faire part du décès de

Maurice MAGNIEN,

inspecteur général honoraire d'EDF, président du Comité pour l'histoire de l'armement, officier de la Légion d'honneur, commandeur de l'ordre du Mérite, chevalier des Arts et des Lettres, commandeur du Lion de Finlande,

survenu le 22 juillet 2001, à l'âge de quatre-vingt-un ans.

Une cérémonie religieuse sera célébrée en l'église Notre-Dame-de-l'Assomption, à Paris-16^e, le mercredi 25 juillet, à 14 h 30.

Cet avis tient lieu de faire-part.

9, rue Lalo,
75116 Paris.

– Madeleine Malochet, son épouse, Jean Malochet, Marie-Laure et Jacques Navarre, Brigitte et Roland Asse, ses enfants, Ses petits-enfants, ont la profonde tristesse de faire part du décès survenu le 20 juillet 2001, à l'âge de quatre-vingt-deux ans, de

Albert MALOCHET,

docteur en pharmacie, ancien élève de l'Institut Pasteur, ancien maire de Verneix (1977-1989).

Les obsèques religieuses ont eu lieu le lundi 23 juillet, en l'église Saint-Pierre de Montluçon, suivies de l'inhumation dans le caveau de famille de Desertines.

10, boulevard de Courtais,
03100 Montluçon.
Bourg de Verneix,
03190 Hérisson.

– Perdyer. Menglon. Châtillon-en-Diois (Drôme).

Violaine et Henri Kichenin-Martin, Daniel et Marianne Martin, Jean-Marc et Jeannette Martin, Ariane Berti-Martin, ses enfants et petits-enfants, Marianne Elié, sa belle-sœur, font part avec tristesse du décès du

pasteur Jacques MARTIN,

qui a rejoint son épouse

Jacqueline,

en ce jour du 23 juillet 2001, à l'âge de quatre-vingt-quinze ans.

CARNET DU MONDE
Fax : 01-42-17-21-36

Téléphone :

01-42-17-39-80

01-42-17-38-42

01-42-17-29-96

e-mail:carnet@mondepub.fr

– Michèle et Jean-Pierre Maurin, François Revole, François et Emöke Revole, Olivier et Stéphanie Revole, ses enfants, Vincent, François et Anne-Frédérique, Pascale et Jérôme, Antoine, Emmanuelle et Olivia, Louis-Marc, ses petits-enfants, Andréa, Léo, Clara, Emma, Gaëtan, ses arrière-petits-enfants, Les familles Bermondy, Marescot, Koenig, Sicamois, Leclerc, Ortoli, ont la douleur de faire part du décès de

Mme Jean REVOLE,
née **Paule ORTOLI**,

survenu le dimanche 22 juillet 2001, dans sa quatre-vingt-septième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mercredi 25 juillet 2001, à 11 heures, en l'église Saint-André de La Côte-Saint-André (Isère).

184, route de Vienne,
38260 Champier.

Michel WEILL,

architecte,
chevalier de la Légion d'honneur,
médaille de la Résistance,

s'est éteint le samedi 21 juillet 2001, dans sa quatre-vingt-septième année.

Les obsèques ont eu lieu le mardi 24 juillet, au cimetière du Montparnasse, Paris-14^e.

De la part de Jean-Loup Kahn, son compagnon, Mme Edouard Meillan, sa belle-sœur, Eric et Emmanuelle Meillan, François et Marie-Anne Meillan, Jean-Pierre et Geneviève Meillan, Lise et Pascal Girault, ses neveux et nièces, Emmanuel, Jean-Christophe, Pascal, Cécile, Anne-Edmée, Claire, Olivier, Camille et Juliette, ses petits-neveux et petites-nièces.

Ni fleurs ni couronnes.

1, rue des Pins,
92100 Boulogne-Billancourt.

Remerciements

– Mme Robert Fosset, ses enfants, ses petits-enfants, très touchés des marques de sympathie que vous leur avez témoignées, vous adressent leurs bien sincères remerciements.

– M. et Mme René Simeone, ses parents, M. Philippe Simeone, son frère, profondément touchés par les marques de sympathie témoignées lors du décès de

M. Bernard SIMEONE,

expriment leurs plus sincères remerciements.

Anniversaires de décès

– Une pensée pour

André CHABANEL,

qui nous quittait il y a onze ans, le 25 juillet 1990.

07110 Laurac-en-Vivaraux.

– Le 24 juillet 2000,

Bernard ITIC.

« Rien ne sert à rien.
De toute façon il n'y a rien.
Et pourtant, tout peut arriver. »

– Le 23 juillet 2000 disparaissait

Hélène STOLOWY.

Edouard et Danièle Gawtarnik, son frère et sa belle-sœur, rappellent son souvenir à tous ceux qui l'ont connue et aimée.

– Pour tous ceux qui n'ont pas oublié

Joseph WAKSMAN,

décédé le 6 septembre 2000.

Une cérémonie sera célébrée le jeudi 2 août 2001, à 18 h 30, à la synagogue du 18, rue Saint-Lazare, et le lendemain, vendredi 3 août, à 9 heures, au cimetière de Bagneux (rendez-vous devant l'entrée principale).

Assemblées générales

ASSEMBLÉE D'ÉTÉ DES CHRÉTIENS TÉMOINS DE JÉHOVAH

Les Témoins de Jéhovah rappellent à leurs amis de la Savoie que leur assemblée d'été se tiendra du 3 au 5 août 2001, à Lyon, où quelque quarante mille personnes sont attendues.

Les rassemblements de cette année revêtent un caractère international avec la présence de vingt mille délégués qui viendront de dix-huit pays, dont quatorze européens. D'autres viendront des Etats-Unis et du Canada, ainsi que du Japon.

Ces assemblées, placées sous le thème « Enseignants de la Parole de Dieu », s'ouvriront vendredi 3 août, à 9 h 30. Elles se clôtureront dimanche, à 16 h 30.

Partez en vacances avec Le Monde

FAITES SUIVRE OU SUSPENDRE VOTRE ABONNEMENT PENDANT VOS VACANCES :

● Retournez ce bulletin au moins 10 jours à l'avance sans oublier de nous indiquer votre numéro d'abonné (en haut à gauche de la « une » de votre journal).

● Si vous êtes abonné par prélèvement automatique, votre compte sera prélevé au prorata des numéros servis dans le mois.

RECEVEZ LE MONDE SUR LE LIEU DE VOS VACANCES.

Retournez-nous au moins 10 jours à l'avance ce bulletin accompagné de votre règlement.

DURÉE	FRANCE
2 semaines (13 n°)	96/14,64*
3 semaines (19 n°)	139/21,19*
1 mois (26 n°)	173/26,37*
2 mois (52 n°)	378/57,63*
3 mois (78 n°)	562/85,68*
12 mois (312 n°)	1 980/301,85*

Offre valable jusqu'au 15/12/2001

Vous êtes abonné(e)

Pour les suspensions ou transferts vacances : 0 825 022 021 (0,99 TTC la minute) ou par Internet : www.lemonde.fr (Rubrique « Services aux lecteurs »)

Votre numéro d'abonné (impératif) : _____

Prénom : _____ Nom : _____

Commune de résidence habituelle (impératif) : _____

Suspension vacances (votre abonnement sera prolongé d'autant)

du : _____ au : _____

Transfert sur le lieu de vacances (France métropolitaine uniquement)

du : _____ au : _____

Votre adresse de vacances :

Prénom : _____ Nom : _____

Adresse : _____

Napoléon III sous le pinceau de Courbet



Delacroix a vu dans « L'Atelier » de Courbet « un chef-d'œuvre (...), un des ouvrages les plus singuliers de ce temps ».

chevelure se confond avec le feuillage et son corps pulpeux à l'éclat du soleil. Elle est la lumière qui éclaire la scène. Le Peintre, comme dans bien d'autres tableaux de Courbet, est, lui aussi, dans le paysage. Il fait partie de cet univers de la Nature, qui pour Courbet est la seule Réalité.

Courbet, la femme tendrement penchée sur lui et l'enfant... ce trio lumineux exprime l'intimité du peintre. Le professeur londonien Alan Bowness assure que le modèle nu est Zoé, l'aînée des trois sœurs du peintre, dont il est très proche à cette période de sa vie et qu'il héberge dans son atelier. Il va jusqu'à « formuler des suppositions concernant les relations sexuelles entre Courbet, ses sœurs et sa maîtresse [il s'agit de Joséphine, le modèle nu des *Baigneuses*] qui, sans contester, imprègnent ses peintures ». Laissons à Bowness la responsabilité de ses « suppositions »... Mais on sent tout ce que Courbet a mis de personnel dans cette partie centrale du tableau, par opposition aux autres personnages qui incarnent sa vie sociale et sa vision politique.

Le peintre et le paysage, devant. La foule, derrière... Les deux plans de l'Atelier distinguent les deux sphères du privé et du public. Mais par sa position centrale et la lumière qui l'illumine, l'intime prend ici une dimension mystique : *L'Atelier* reprend la disposition des grands tableaux religieux, avec le Christ au centre. Il a la composition d'un Jugement dernier : les élus d'un côté, les réprouvés de l'autre. Au centre, jugeant les âmes et dessinant l'Eden : Dieu le peintre, avec la Vierge mère et l'Enfant. Dans le monde corrompu de la France du Second Empire, Courbet, qui se disait « sans idéal et sans religion », montre que l'Art a remplacé les anciennes croyances. Le peintre a pris la place du prêtre et l'Art celle de Dieu.

Le tableau du fond fait le bilan de « sept années » de réalisme. Il en marque aussi l'achèvement. La plupart des personnages qui se trouvent à la droite du peintre (Champfleury, Proudhon, Baudelaire, Bruyas...) vont bientôt mourir ou s'éloigner de lui. La période « sociale-réaliste » de Courbet – celle d'*Un enterrement à Ornans*, du *Départ des pompiers* et des *Casseurs de pierres* – appartient au passé. Le groupe de devant annonce ce que sera maintenant l'inspiration du peintre : le paysage et l'amour, la nature et le sexe. Cette érotisation de la nature a pour Courbet une signification politique et philosophique : elle met au jour l'intensité de la vie et le secret de la matière. Elle révèle l'« origine du monde ».

MAIS l'exposition de l'avenue Montaigne n'a pas le succès escompté. Les visiteurs sont peu nombreux et la presse maussade. Seul Delacroix voit dans *L'Atelier* « un chef-d'œuvre (...), un des ouvrages les plus singuliers de ce temps ». Courbet organisera à nouveau une exposition personnelle lors de l'Exposition universelle de 1867. Mais il ne fera plus de tableaux ayant cette ampleur et cette ambition. Cette toile pleine de mystère reste une bizarrerie dans l'histoire de la peinture. Mêlant tous les genres, elle s'impose et se dérobe, laissant le spectateur stupéfait et inquiet. Elle fait appel aux modèles de l'esthétique classique (la peinture d'histoire et religieuse) tout en les détournant et s'inspire des grands sujets de foule (des *Pestiférés de Jaffa* au *Radeau de la Méduse*) en paraissant s'en moquer. En fait, *L'Atelier du peintre* est un genre à lui tout seul, que Courbet invente sans nous en donner vraiment la clé. A nous de nous débrouiller. Comme il disait : « Vous comprendrez comme vous pourrez... »

Frédéric Gaussen

★ Courbet, catalogue de l'exposition du Grand Palais, 1977, Réunion des musées nationaux.

PROCHAIN ARTICLE :
Renoir et les amis
de la rue Saint-Georges

3

L'ATELIER DES PEINTRES

A y regarder de plus près, la foule qui peuple « L'Atelier » de Courbet n'est pas anonyme. Sous couvert de représenter la société de son temps, Courbet assujettit sous son pinceau un braconnier dont le visage est celui de Napoléon III. L'empereur devient une créature et une création de Dieu le peintre, et l'art du maître prend un sens politique



LE 15 mai 1855 s'ouvre, sur les Champs-Élysées, la deuxième Exposition universelle (la première avait eu lieu au Crystal Palace de Londres en 1851). L'Empire triomphant veut montrer au monde le dynamisme de la France et de son industrie. La peinture tient une grande place dans cette manifestation : pour la première fois, le Salon des beaux-arts accueille des artistes d'autres pays européens. Cette ouverture doit faire apparaître la suprématie de l'école française. Pour cela, l'accent a été mis sur les deux génies qui dominent le siècle : Ingres le classique et Delacroix le romantique.

Six semaines plus tard, le 28 juin, cette belle démonstration est un peu bouclée par un événement imprévu. Juste en face du Salon s'ouvre, avenue Montaigne, dans un local construit à la hâte, une exposition privée organisée par un jeune peintre de trente-six ans qui fait beaucoup parler de lui : Gustave Courbet. Sur la porte, il a mis cet écriteau : « DU RÉALISME. G. Courbet. Exposition de quarante tableaux de ses œuvres. » Le visiteur est donc prévenu : on ne va pas seulement voir un peintre, mais le chef de file d'une nouvelle école : l'école réaliste. Le clou de l'exposition, le tableau dont déjà tout le monde parle, c'est *L'Atelier du peintre*, cette toile monumentale de 6 mètres sur 3,60 mètres, que Courbet vient à peine de terminer. Le titre exact en annonce l'ambition : *L'Atelier du peintre, allégorie réelle déterminant une phase de sept années de ma vie artistique*. Il s'agit donc d'une proclamation de foi, donnant le sens du travail mené par le peintre depuis sept ans – c'est-à-dire depuis la révolution de 1848.

Ce que l'on distingue sur ce tableau a de quoi dérouter le visiteur. Au centre de la toile, on voit le peintre Courbet, assis, reconnaissable à son profil « assyrien », en train de peindre un paysage. Derrière lui, une femme nue (qui n'a pas de rapport avec le tableau en route) ; devant, un petit paysan le regarde peindre. Tout autour, occupant l'immensité de l'espace de l'atelier, une foule silencieuse de personnages immobiles. Qui sont ces gens et que font-ils là ? Courbet décrypte en partie cette énigme dans une lettre à l'écrivain Champfleury. Le tableau, écrit-il, représente « l'histoire morale et physique de mon atelier ». Il montre ce qui a été le sujet de sa peinture depuis sept ans : la société de son temps – en distinguant deux groupes de part et d'autre du peintre. A droite : les acteurs du mouvement, ceux qui ont soutenu son action,

« les actionnaires, les amis, les travailleurs, les amateurs du monde de l'art ». A gauche : ceux qui font le sujet de sa peinture, c'est-à-dire la société telle qu'elle est, dans toute sa diversité, « le peuple, la misère, la pauvreté, la richesse, les exploités, les exploités, les gens qui vivent de la mort ».

COURBET énumère les types représentés de gauche à droite : un juif, un curé, un ancien républicain de 1793, un chasseur, un paysan, un Hercule de foire, un saltimbanque avec un chapeau pointu, un marchand d'habits, un couple d'ouvriers, un croque-mort, une mendicante irlandaise allaitant son enfant. Le groupe de gauche est composé de personnages anonymes, de types humains renvoyant à des entités sociales ; en revanche, celui de droite comprend des personnalités bien identifiées. Ce sont les proches amis du peintre : le musicien Alphonse Promayet avec son violon, le mécène montpelliérain Alfred Bruyas, le philosophe Proudhon, l'homme de lettres républicain Max Buchon exilé en Suisse, le compagnon de chasse et de brasserie Urbain Cuénot, l'écrivain Champfleury (qui sera très mécontent de son portrait) assis jambes croisées sur un tabouret. Derrière lui, un couple

d'amateurs d'art, et dans le fond deux amoureux. Un peu à l'écart à l'extrême droite, Baudelaire est en sujet de sa peinture, c'est-à-dire la société telle qu'elle est, dans toute sa diversité, « le peuple, la misère, la pauvreté, la richesse, les exploités, les exploités, les gens qui vivent de la mort ».

La lettre à Champfleury permet de comprendre les intentions du peintre. Mais dit-elle tout ? Est-elle aussi claire qu'il y paraît ? Le doute est d'autant plus permis que Courbet prend un malin plaisir à exciter la curiosité de ses interlocuteurs, en entretenant le mystère sur ses arrière-pensées. « C'est passablement mystérieux, devinera qui pourra », insinue-t-il à son ami le peintre Louis Français. Il n'en fallait pas plus pour mettre les curieux sur les dents... Sachant que Courbet est un opposant véhément au régime et que la censure est lourde pendant cette période autoritaire de l'Empire, la tentation est grande de donner à *L'Atelier* une signification politique. C'est ainsi qu'Hélène Toussaint, responsable de l'exposition organisée au Grand Palais pour le centenaire de la mort de Courbet en 1977, en regardant attentivement les visages des personnages de gauche, a fait des découvertes surprenantes. Ces

anonymes, révèle-t-elle, sont en réalité des personnages bien réels. Le juif, c'est le banquier saint-simonien Achille Fould ; le curé : le journaliste catholique Louis Veuillot ; le « républicain de 1793 » : l'ancien conventionnel Lazare Carnot ; le croque-

Le peintre énumère les types représentés de gauche à droite : un juif, un curé, un ancien républicain de 1793, un chasseur, un paysan, un hercule de foire, un saltimbanque avec un chapeau pointu

mort : le patron de presse Emile de Girardin... La révélation la plus stimulante porte sur le personnage du braconnier assis au premier rang à gauche, qui n'est autre que... Napoléon III. On le reconnaît à ses bottes, à ses chiens et à sa moustache. Et l'on découvre que *L'Atelier* représente, en fait, une rencontre au sommet entre le peintre et l'empereur, ce dernier s'inclinant respectueusement devant le pinceau de l'artiste, comme Charles-Quint devant celui du Titien. La convocation d'un personnage aussi considérable change évidemment tout.

Pour passionnantes que soient ces spéculations sur l'identité des personnages et le message du tableau, elles n'expliquent pas la fascination que continue d'exercer *L'Atelier du peintre* sur le spectateur d'aujourd'hui. Et en particulier l'étrange poésie qui se dégage de cet univers souterrain habité par des fantômes. L'immensité du lieu frappe d'abord. Courbet a peint cette toile à Ornans, mais il écrit dans sa lettre à Champfleury : « La scène se passe dans mon atelier à Paris. » Cet atelier se situe au 32 de la rue Hautefeuille, à l'angle de la rue de l'Ecole-de-Médecine. Le journaliste Castagnary, qui était l'ami et le « supporter » de Courbet, nous en a laissé une description précise. « C'était une pièce vaste et élevée qui avait la toiture pour plafond. Des poutres, rappelant le comble de l'ancienne église, le traversaient dans la hauteur et lui donnaient un aspect inusité. (...) Au milieu, un espace vide et un chevalet avec un portrait en train. Dans les angles, d'énormes rouleaux de toile, semblables à des voiles de navire soigneusement cargués. » Le vide qui occupe la moitié supérieure de la toile, cet espace nu qui écrase les personnages, donne à la scène son intensité dramatique. Les ombres brunes des protagonistes s'effacent dans l'immensité de ce décor dont on ne distingue pas bien la matière : pierres de cathédrale, toile rugueuse de voile de navire ou rideau d'opéra... C'est un fond onirique dans lequel les personnages glissent comme des apparitions. Voyageurs en partance, déjà absorbés par le brouillard de la nuit. Figés dans des gestes immobiles, ils semblent attendre qu'un régisseur invisible

leur donne l'ordre de se mouvoir. On dirait des personnages de théâtre avant que le rideau se lève...

Il y a deux tableaux dans *L'Atelier du peintre*. Celui du fond, avec son grouillement de figures énigmatiques. Et celui de l'avant-scène peint par Courbet – ou plutôt ce paysage de Franche-Comté dans lequel se fondent les trois personnages du premier plan : le peintre, la muse, l'enfant avec le chat. Car le paysage et ces personnages ne font qu'un. La femme de profil rappelle celle que l'on voit de dos, dans les *Baigneuses*, marchant nue dans les sous-bois. Sa

L'enquête des juges sur les marchés

L'ordonnance d'incompétence rendue le 17 juillet par les juges chargés de l'affaire des marchés publics d'Ile-de-France est le récit détaillé d'une enquête à rebondissements, minutieuse et passionnante. Les auditions de mis en examen et de témoins révèlent un système organisé de financement des partis, et de corruption

POUR la troisième fois depuis l'élection de Jacques Chirac à la présidence de la République, une enquête judiciaire a abouti à une impasse parce qu'elle visait directement le chef de l'Etat. Le 17 juillet, les juges d'instruction parisiens Armand Riberolles, Marc Brisset-Foucault et Renaud Van Ruymbeke se sont déclarés « *incompétents* » pour interroger M. Chirac sur l'affaire de ses voyages et de ceux de son entourage, payés en argent liquide entre 1992 et 1995 (*Le Monde* du 19 juillet). Avant eux, le juge de Nanterre (Hauts-de-Seine) Patrick Desmure, saisi du dossier des rémunérations versées aux cadres du RPR par la Ville de Paris, avait fait de même, le 15 avril 1999 ; puis le juge de Créteil (Val-de-Marne) Eric Halphen, chargé de l'instruction sur les HLM de Paris, le 25 avril 2001. Ces décisions successives, si elles expriment, en apparence, le même constat d'impuissance, constituent à l'inverse la consécration de découvertes accumulées, au terme desquelles les magistrats ont, tour à tour, relevé

l'existence d'« *indices* » mettant en cause M. Chirac à titre personnel. Le document que nous publions ci-dessous est le texte intégral – uniquement amputé des deux premières pages, qui énumèrent les réquisitoires par lesquels les juges ont été saisis et les qualifications pénales qu'ils visaient – de l'ordonnance délivrée par les trois juges parisiens, dans laquelle ceux-ci ont estimé que l'audition du président de la République était devenue « *nécessaire à la manifestation de la vérité et à l'appréciation des niveaux de responsabilité de plusieurs mis en examen* », mais qu'elle se heurtait à une « *impossibilité constitutionnelle* ». Son contenu peut surprendre : attendus sur les voyages du président, dont la révélation a contraint M. Chirac à se défendre publiquement, le 14 juillet, il consigne méthodiquement l'ensemble des éléments réunis en quatre années d'enquête sur les marchés des lycées d'Ile-de-France et présente l'épisode des séjours acquittés en espèces, non comme une nouvelle

affaire mais comme l'avatar d'un « *système* » autrement plus large, dont la finalité aurait consisté à produire, pour le futur président, une réserve d'argent noir. En cela, l'ordonnance des juges prend à rebours la stratégie dictée par l'Elysée : on y cherchera en vain les attaques contre sa famille que M. Chirac a qualifiées de « *miserables* » ; on y trouvera, en revanche, la description inédite d'une organisation frauduleuse sur laquelle les juges estiment avoir réuni davantage que des soupçons.

Certes, les trois magistrats n'ont émis l'hypothèse d'une convocation du chef de l'Etat en qualité de « *témoin assisté* », le 22 juin, qu'après la mise au jour du règlement en espèces de nombreux voyages et séjours effectués par le président lui-même et certains de ses proches. Mais ils en justifient l'intérêt par la nécessité de connaître « *le niveau de connaissance* » que M. Chirac pouvait avoir, « *en sa double qualité de maire de Paris et de président du RPR* », des circuits de

financement clandestins de son parti. Après la controverse juridique qu'a suscitée, au sein même de l'institution judiciaire, la question qu'ils avaient soulevée, les juges, on le sait, ont renoncé à convoquer le chef de l'Etat. Dans l'attente d'un arrêt de principe de la Cour de cassation, qui doit être rendu le 13 octobre, leur argumentaire est une contribution supplémentaire à un débat juridique et institutionnel qui reste en suspens.

UNE « CAISSE NOIRE »

L'ordonnance dresse aussi le bilan des déclarations recueillies durant l'instruction sur l'existence d'un « *large système corruptif* » autour des attributions de marchés du conseil régional d'Ile-de-France, entre 1989 et 1995. D'importantes « *commissions* », assurent les juges, furent ainsi versées aux partis politiques – de droite et de gauche – « *soit sous la forme du financement "officiel" prévu par la législation en vigueur à l'époque, soit sous des formes occultes* ».

Précisant que « *les versements par espèces sont, par essence, difficiles à détecter, et [que] leur traçabilité est inexistante* », les magistrats postulent que ces contributions occultes auraient alimenté une « *caisse noire* », qui pourrait avoir notamment servi aux paiements des fameux voyages organisés pour le compte de M. Chirac par l'agence de Neuilly (Hauts-de-Seine). Outre la reconnaissance, par son voyageur attitré, de la livraison d'« *enveloppes* » en provenance de la Mairie de Paris et l'invocation par le sénateur (RPR) Maurice Ulrich, ancien directeur du cabinet de M. Chirac, d'un coffre renfermant, à l'Hôtel de Ville, des sommes en espèces – qu'il dit issues des « *fonds spéciaux* » gouvernementaux – les magistrats rappellent, à cet égard, les déclarations posthumes de Jean-Claude Méry : dans sa fameuse cassette, dont le texte avait été publié par *Le Monde* les 21 et 22 septembre 2000 et dont l'authenticité est considérée comme acquise, l'ex-financier

occulte du RPR évoquait des versements réguliers « *en liquide* », relatant même la remise d'une « *valise de billets* » à Michel Roussin, en 1987, à l'hôtel Matignon, « *en présence de M. Chirac* ».

Ténu, le lien entre ces différentes enquêtes est présenté en termes prudents par les juges, qui n'ignorent pas que, sur ce point-là aussi, leur procédure suscitera des contestations. Dans une lettre datée du 6 juillet, M^e Pierre Haïk, avocat de M. Roussin – à qui de nombreux protagonistes ont attribué un rôle éminent dans le « *système* » mis en place –, a vivement dénoncé « *un artifice procédural* » destiné à « *donner une apparence de légalité à [leur] procédure et [à] légitimer une action dirigée contre un tiers* ». Pour l'heure, la menace judiciaire reste vivace envers le « *tiers* » ainsi désigné : le président de la République.

Hervé Gattegno

► www.lemonde.fr/chirac-affaires

LE 9 octobre 1996, des élus du conseil régional d'Ile-de-France appartenant au mouvement politique Les Verts ont dénoncé au procureur de la République de Paris de graves irrégularités qui auraient été commises à l'occasion de la passation des marchés publics par l'institution régionale.

Le 9 avril 1997, le commissaire du gouvernement près la chambre régionale des comptes d'Ile-de-France a adressé au procureur de la République de Paris les observations définitives de cette juridiction sur les marchés de réhabilitation et de maintenance des lycées de la région.

A la suite de premières investigations, une information judiciaire a été ouverte le 3 juin 1997 par le procureur de la République de Paris des chefs de faux et usage de faux, favoritisme, recel et ententes. Ultérieurement, la saisine a été élargie à des faits de trafic d'influence, corruption, abus de confiance, abus de biens sociaux et recel.

Le marché des lycées d'Ile-de-France

Les investigations entreprises concernent principalement un système d'entente organisée entre les entreprises qui ont obtenu et réalisé entre 1989 et 1995 des marchés de construction, réhabilitation et entretien de lycées et autres établissements scolaires relevant de la compétence régionale, et dont l'ensemble représente une dépense d'environ 23,4 milliards de francs pour la collectivité. De nombreux éléments démontrent que tout ou partie de ces marchés ont été attribués par les instances régionales en violation des dispositions du code des marchés publics. Les entreprises ont été à tour de rôle favorisées les unes par rapport aux autres et, selon les chantiers concernés, suivant un « *tour de table* » préétabli par leurs dirigeants respectifs destiné à faire en sorte que soit respectée une répartition « *équitable* » entre les entreprises et groupes d'entreprises intéressés. Un tel procédé est en totale contrevention avec le code des marchés publics, qui prévoit une mise en concurrence marché par marché des entreprises candidates selon une procédure administrative stricte destinée à permettre la sélection de la meilleure offre indépendamment de tous critères extérieurs à la compétition mise en œuvre.

Le principe de l'existence de ces ententes a été admis par les responsables des entreprises et l'assistant au maître d'ouvrage (AMO) qui les mettaient en œuvre, ainsi que par les principaux responsables du conseil régional qui en étaient informés et souhaitaient qu'une sorte d'équilibre économique s'instaure pour réaliser ce vaste programme.

Les investigations ont démontré que la mise en place et le fonctionnement de ce dispositif se sont accompagnés d'un large système corruptif. En effet, des multiples et convergentes déclarations des principaux protagonistes, il ressort que l'attribution de ces marchés était subordonnée au versement par les entreprises de « *commissions* ».

L'information a permis d'établir qu'il était convenu que 2 % du montant des marchés des lycées seraient versés par les entreprises attributaires à différents partis politiques, soit sous la forme du financement « *officiel* » prévu par la législation en vigueur à l'époque (loi du 15 janvier 1990), soit sous des formes occultes (paiement en espèces, emplois fictifs).

L'existence de cet accord et le financement effectif des partis politiques en conséquence de l'obtention des marchés des lycées ont été admis par nombre de responsables des entreprises attributaires, même si certains ont déclaré avoir refusé de céder à la sollicitation de verser les 2 % qui leur était faite.

Tel a été le cas des représentants des entreprises suivantes :

- Sicra
- Baudin Châteauneuf
- GTM
- Bouygues
- Nord-France
- Dumez
- Chagnaud
- CBC
- Fougerolles.



De haut en bas, Armand Riberolles, Marc Brisset-Foucault et Renaud Van Ruymbeke, juges d'instruction au pôle économique et financier du tribunal de Paris

Les principaux dirigeants du conseil régional ont admis, selon les cas, qu'ils avaient contribué au fonctionnement du système des 2 % ou qu'ils en connaissaient l'existence : Jean-Pierre Fourcade, premier vice-président du conseil régional, Pierre Pommelet, directeur général et directeur de cabinet du président, Xavier de la Gorce, directeur général adjoint, Christine Lor, membre du cabinet du président du conseil régional chargée des lycées, Jacques Cherifi, chef de cabinet du président du conseil régional. Le dirigeant de l'entreprise Patrimoine Ingénierie, Gilbert Sananes, principal assistant au maître d'ouvrage, a confirmé l'existence du système.

Michel Giraud, président du conseil régional, a quant à lui déclaré que Christine Lor lui avait « *donné des informations sur le financement des partis politiques par certaines entreprises bénéficiant des marchés METP* ». Il a ajouté : « *Je conteste donc l'affirmation selon laquelle je n'aurais pas désapprouvé. Je n'ai fait aucun commentaire. En revanche, j'ai pris des décisions en sensibilisant le premier de mes collaborateurs, Pierre Pommelet.* »

Il ressort du dossier qu'il existait une clef de répartition des 2 % : 1,2 % pour le Rassemblement pour la République (RPR) et le Parti républicain (PR), 0,8 % pour le Parti socialiste (PS).

Les personnes chargées de la trésorerie de ces partis ont confirmé l'existence de ce financement, même s'il n'a pu être vérifié que les versements réellement intervenus ont respecté cette proportion puisqu'il n'existait pas de comptabilité permettant de distinguer les versements qui étaient le produit du pacte de corruption de ceux qui ne l'étaient pas, ou qui étaient le produit de pactes concernant d'autres marchés publics.

Ainsi, Louise-Yvonne Casetta a indiqué aux enquêteurs qu'un pourcentage des marchés devait être rétrocédé aux partis politiques. Elle a également déclaré, lors de son interrogatoire de première comparution, confirmant ce qu'elle avait dit lors de son audition par la police judiciaire : « *Lorsque je travaillais avec M. Durand à la fin des années 1980, je me souviens que, lorsqu'il revenait de la commission des marchés du conseil régional dont il était membre, il appelait les entreprises et leur disait en substance : "Grâce à moi, vous avez eu tel marché, il faut que vous fassiez un don au RPR. (...)" Je maintiens que c'est vrai que les entreprises nous devaient de l'argent en fonction des engagements qu'elles avaient pris pour obtenir les marchés. Robert Galley, puis Jacques Boyon, puis Jacques Houdin étaient parfaitement au courant.* »

Robert Galley, Jacques Boyon et Jacques Oudin ont été successivement trésoriers du RPR. Jacques Durand (qui est décédé) a été l'adjoint du trésorier du RPR Robert Galley jusqu'en 1982, lorsqu'il a été remplacé par Jacques Rigault. Jacques Durand était également conseiller régional et membre de la commission d'appel d'offres.

Louise-Yvonne Casetta s'est par la suite rétractée et les trésoriers du RPR ont nié avoir connu la cause des dons. Il n'en demeure pas moins que ses premières déclarations concordent sur plusieurs points avec celles d'autres protagonistes (Génin, Huchard, Sananes), et qu'elles sont égale-

ment en totale concordance avec les déclarations de Jean-Pierre Thomas, ancien trésorier du PR qui, lui, a réitéré et précisé ses affirmations initiales.

Lors de ses premières auditions, Louise-Yvonne Casetta a précisé : « *Après les commissions des marchés, Jacques Durand sollicitait les entreprises attributaires. J'ai observé ces faits entre 1986 et 1988. J'ai compris à cette époque-là qu'il y avait un lien entre l'attribution d'un marché et la sollicitation de M. Durand.* »

Les investigations ont démontré que la mise en place et le fonctionnement de ce dispositif se sont accompagnés d'un large système corruptif. En effet, des multiples et convergentes déclarations des principaux protagonistes, il ressort que l'attribution de ces marchés était subordonnée au versement par les entreprises de « commissions »

Louise-Yvonne Casetta a ajouté qu'après le départ de Jacques Durand de ses fonctions au RPR, « *dans certains cas* », elle était informée de l'attribution de lycées à certaines entreprises par Gilbert Sananes : si les entreprises ne répondaient pas aux sollicitations, elle les sollicitait par courrier ou par téléphone.

Jean-Pierre Thomas a déclaré qu'en 1990, sur les instructions du président du Parti républicain Gérard Longuet, il avait rencontré Michel Roussin, à l'époque directeur de cabinet du maire de Paris, dans son bureau de l'Hôtel de Ville, que celui-ci lui avait indiqué qu'un accord politique était intervenu entre le RPR, le PS et le PR, et que ce dernier recevrait des dons résultant de l'attribution des marchés de la région Ile-de-France.

Jean-Pierre Thomas a ajouté : « *Michel Roussin m'a indiqué que mes interlocuteurs seraient Louise-Yvonne Casetta, Gilbert Sananes et Christine Lor. Je me suis acquitté de cette tâche avec honnêteté et sérieux (...). Tout cela se passait entre 1990 et 1995, alors que la loi autorisait les dons des entreprises aux partis politiques (...). De mémoire, Michel Roussin m'a dit qu'il y avait un accord entre les partis représentés au conseil régional d'Ile-de-France qui permettrait de percevoir des dons des entreprises et était la conséquence directe des énormes marchés de construction de lycées en Ile-de-France.* »

Ultérieurement, Jean-Pierre Thomas donnera des précisions dont certaines ont pu être vérifiées (audition des anciennes collaboratrices de J.-P. Thomas). Il a également évoqué la fongibilité des fonds perçus par le PR et l'absence de comptabilisation des cotisations liées aux lycées d'Ile-de-France : « *Les dons arrivant de toute la France, je ne pouvais évidemment rien vérifier quant à ce qui avait pu motiver les entreprises.* » Interrogé sur la connaissance qu'il avait du pacte de corruption,

Gérard Longuet, dont l'autorité sur Jean-Pierre Thomas est pourtant établie par le dossier, a nié en avoir été informé.

Gérard Peybernes, qui était responsable de l'Association de financement du Parti socialiste (AFPS) de mai 1991 à octobre 1994, a déclaré qu'il avait appris en 1992 par Jean-Marie Le Guen, secrétaire fédéral de la fédération de Paris, l'existence de dons des entreprises aux partis politiques « *en relation avec les marchés de lycées de l'Ile-de-France* », que celui-ci lui avait dit que le conseil régional décidait à l'avance de l'attribution des marchés à telle entreprise et que les politiques de la région, y compris, donc, ceux du Parti socialiste, votaient pour les entreprises prédésignées.

Gérard Peybernes a par la suite expliqué comment il était informé par Christine Lor et Dominique Raimbault, conseiller régional PS jusqu'en 1992, des attributions de marchés. Il allait ensuite « *démarcher l'entreprise concernée* » et disait au responsable qu'il contactait : « *Vous avez eu tel lycée, faites un don au Parti socialiste.* »

Il existait une clef de répartition des 2 % :

1,2 % pour le Rassemblement pour la République (RPR) et le Parti républicain (PR), 0,8 % pour le Parti socialiste (PS)

d'Ile-de-France et les voyages

Il a précisé que si l'entreprise sollicitée, après qu'elle avait obtenu le marché, refusait de payer, « il ne se passait rien » et qu'« il n'y avait pas de relation de cause à effet entre l'obtention du marché et le don, mais que cela facilitait ». Il peut être déduit de ce qui précède que Gérard Peybernes, pour le moins, savait que les fonds qu'il collectait étaient le fruit du pacte de corruption. Également entendus, Pierre Moscovici et Alain Claeys, tour à tour trésoriers du Parti socialiste, ont nié avoir eu connaissance de ce que les dons collectés par l'AFPS étaient la conséquence de l'attribution des marchés de lycées d'Ile-de-France.

D'autres personnes ont confirmé l'existence du pacte des 2 %, comme Jean-Philippe Huchard, qui dirigeait une officine assurant le « relationnel » entre les entreprises de BTP et le RPR pour les marchés de la Ville de Paris puis, pendant quelque temps, pour ceux du conseil régional d'Ile-de-France.

Jean-Philippe Huchard a également indiqué que Christine Lor lui avait fait savoir qu'une commission de 2 % à 3 % sur chaque opération devait être versée aux principaux partis politiques représentés au conseil régional, d'après lui, le RPR, le PS et le PC.

Il convient d'ajouter que Jean-Jacques Porchez, à l'époque conseiller régional d'Ile-de-France, a déclaré qu'il avait été approché en 1993 par son collègue François Donzel, qui l'avait informé que les partis politiques représentés au conseil régional se partageaient 2 % du montant de tous les marchés passés par la région Ile-de-France et qu'il était proposé que « les deux groupes écologistes du conseil régional entrent dans la répartition pour un montant global estimé par lui à 0,25 % ». Il a précisé que son parti avait refusé.

En outre, il est à remarquer que lors de son audition par la commission d'enquête parlementaire sur le financement des partis et des campagnes électorales sous la V^e République, l'ancien trésorier du RPR Robert Galley s'est vu poser la question suivante par Claude Bartolone (PS) : « Imaginons (...) que, par exemple, dans la région Ile-de-France, des entreprises retenues pour réaliser ou construire des lycées aient décidé de faire des dons au RPR. La position qui serait la vôtre serait-elle de refuser ces dons ? »

Lorsqu'il a été entendu comme témoin, Claude Bartolone a déclaré : « Aucune rumeur ou aucun écho n'est à l'origine de la question que j'ai posée. »

Pourtant, plusieurs protagonistes du dossier ont déclaré, à propos des 2 %, qu'il s'agissait d'un « secret de Polichinelle » : Léon Nautin, de l'entreprise Nord-France, Martine Mariez, de l'entreprise Chagnau, Pierre Pommelet, Christine Lor.

Versements en espèces

Il ressort de la procédure que le versement de commissions sur les marchés de lycées n'a pas pris uniquement la forme du financement officiel des partis politiques que les personnes morales avaient le droit d'effectuer entre 1990 et 1995, mais dont la sollicitation et le versement devenaient des éléments des délits de corruption passive et/ou active dès lors qu'il s'agissait de dons sollicités et/ou obtenus pour que soient facilitée et/ou accordée par le conseil régional d'Ile-de-France la conclusion des marchés de construction, réhabilitation, maintenance des lycées et autres établissements scolaires relevant de la compétence régionale.

En effet, il a été établi que ces marchés ont également donné lieu à des versements en espèces et qu'ils ont généré quelques emplois fictifs.

Les versements par espèces sont, par essence, difficiles à détecter, et leur traçabilité est inexistante, ce qui est le but recherché par leurs auteurs et leurs bénéficiaires.

Néanmoins, ont été réunis les éléments suivants :

- François Donzel, conseiller régional, dirigeant du mouvement Alliance pour l'écologie et la démocratie (AED), petit parti écologiste et membre de la commission d'appel d'offres, a déclaré qu'il avait reçu de Gilbert Sananes 30 000 francs en espèces et que Michel Giraud lui avait remis 2 millions de francs en espèces en 1995. Il a fourni sur ce versement de 2 millions des explications contradictoires et peu crédibles, compte tenu des investigations effectuées. La réalité de cette remise a été attestée par un ami de François Donzel, Lucien Locquet, qu'il avait chargé de gérer ces fonds. Il se serait, d'après François Donzel, agi de « fonds spéciaux » remis par Michel Giraud à la demande de Nicolas Bazire, directeur de cabinet du premier ministre de l'époque. Entendu, Nicolas Bazire a formellement démenti.

Par ailleurs, il a été démontré que, peu de temps après avoir été nommé à la commission des marchés, François Donzel avait, le 29 juin 1992, effectué un dépôt de 350 000 francs suisses, soit environ 1 500 000 francs français au Crédit suisse de Genève, puis qu'il avait déposé, le 18 novembre 1993, sur le même compte, 292 000 francs suisses, soit environ 1 200 000 francs français. Pour justifier l'origine de ces dépôts, François Donzel a indiqué contre toute vraisemblance qu'il s'agissait du reliquat du « trésor de guerre de Mai 68 ».

- Les dirigeants de la société Baudin Châteauneuf avaient prévu de rémunérer le sénateur et maire de Ville-mombe, Robert Calmejeane, qui devait recevoir 40 000 francs afin de faciliter le choix de leur entreprise pour obtenir le marché du lycée de cette localité. Une partie des fonds ayant été détournée par ceux qui devaient les lui remettre, le sénateur aurait perçu une enveloppe de 25 000 francs ou 30 000 francs fin 1989, par un cadre de Baudin Châteauneuf. Il aurait également reçu 100 000 francs d'un dirigeant d'un bureau d'étude. Robert Calmejeane a nié ces faits malgré les déclarations concordantes de neuf cadres de diverses entreprises ayant travaillé pour la construction du lycée de Villemombe.

- Michel Elbel, qui était président de la commission d'appel d'offres de 1975 à 1992, a été mis en cause par Christine Lor pour avoir reçu d'elle des sommes en espèces remises par Pierre-Charles Krieg à l'époque où celui-ci était président du conseil régional.

De la déclaration de Michel Elbel, il ressort que ce dernier était au courant du rôle joué par Christine Lor et Gilbert Sananes dans la « présélection » des entreprises préalable à la procédure d'appel d'offres. Il a indiqué qu'en 1989 Christine Lor lui avait dit : « Il y a de l'argent qui est récupéré sur les entreprises, on a pensé au CDS », et qu'il avait « alors pensé que c'était le RPR qui se disait qu'il valait mieux en donner au CDS ».

Pensant que Christine Lor agissait comme représentante de l'exécutif de la région, à l'époque présidé par Pierre-



Jacques Chirac, président de la République, ancien maire de Paris (1977-1995)



Michel Roussin, chef de cabinet puis directeur de cabinet de Jacques Chirac à la Mairie de Paris (1983-1993)



Michel Giraud, ancien président du conseil régional d'Ile-de-France (1976-1988, puis 1992-1998)

Charles Krieg, Michel Elbel dit avoir accepté de recevoir 1 million de francs de Christine Lor, qui lui avait confié que cet argent provenait des entreprises attributaires de marchés. L'ancien président de la commission d'appel d'offres du conseil régional a ajouté : « Je me suis dit que Christine Lor allait voir ces entreprises après les attributions et exerçait sur elles une pression pour obtenir des fonds. »

Michel Elbel a précisé qu'il y avait eu quatre remises d'argent entre 1989 et fin 1991, représentant un total de 1 million de francs.

Il a, dans un premier temps, conservé cet argent par devers lui. A la demande de Claude Goasgen, l'un des responsables du CDS qui, semble-t-il, le soupçonnait de vouloir garder cet argent pour lui, Michel Elbel l'a en définitive remis à son parti, pour moitié à la fédération régionale et pour moitié à la structure nationale, ceci au su des dirigeants nationaux.

L'ancien trésorier du CDS, Albert Kalaydjian, a déclaré que Pierre Méhaignerie lui avait demandé d'aller chercher 400 000 francs au siège du conseil régional. D'après l'ancien trésorier, qui, lui aussi, a exprimé un soupçon de détournement sur Michel Elbel, la somme remise au CDS aurait servi au fonctionnement du parti pour être « substituée aux fonds secrets ».

D'après Albert Kalaydjian, il n'a jamais été dit que cette somme provenait, « ni de près ni de loin, des lycées d'Ile-de-France ».

Jean-Jacques Jégou, ancien président de la fédération centriste d'Ile-de-France, a reconnu avoir reçu 500 000 francs dans une mallette, remise dans un bureau du Sénat, à la demande de Dominique Giuliani, à l'époque directeur de cabinet du président du Sénat. Cette remise de fonds a donné lieu à la signature d'un reçu, qui se trouve au dossier. Jean-Jacques Jégou a indiqué qu'une partie de ces fonds avaient été déposés sur un compte ouvert au Trésor public, et le reliquat (environ 350 000 francs) remis à Claude Goasgen et à son successeur comme trésorier, Bertrand Devys.

Le rôle attribué à Michel Roussin

Les présidents successifs du conseil régional, Pierre-Charles Krieg puis Michel Giraud, étaient membres du RPR. L'ensemble des protagonistes ont indiqué que le RPR avait un rôle prépondérant dans le système de financement qui vient d'être décrit et qu'il se réservait la part la plus importante du produit.

Le RPR était présidé, de 1976 à 1994, par M. Jacques Chirac, qui a exercé les fonctions de premier ministre de 1974 à 1976, puis de 1986 à 1988. De 1977 au printemps 1995, M. Jacques Chirac a également été maire de Paris.

Au cours de cette période, le maire de Paris a été assisté par Michel Roussin comme chef de cabinet, puis comme directeur de cabinet. Celui-ci n'avait pas de fonctions officielles au sein du RPR, mais il a été décrit par de nombreux protagonistes du dossier comme ayant joué un rôle central dans la mise en place et le fonctionnement du dispositif de financement des partis politiques, et plus particulièrement du RPR.

Les trésoriers successifs du RPR, Robert Galley, Jacques Boyon et Jacques Oudin, ont été entendus.

Ils ont pour leur part nié toute responsabilité dans la conclusion et la mise en œuvre de cet accord, dont ils indiquent avoir même ignoré l'existence. Ces trésoriers ont cependant laissé entendre que Michel Roussin aurait pu, à leur insu, jouer un rôle en matière de financement. Robert Galley a en outre déclaré que c'est à l'initiative de Michel Roussin que Louise-Yvonne Casetta avait quitté la trésorerie du RPR en 1986, pour n'y réparaître qu'en 1989, lorsque Jacques Rigault, ami de Michel Roussin, avait remplacé Jacques Durand.

Interrogé sur le rôle de Michel Roussin dans le RPR, l'ancien trésorier Robert Galley a déclaré : « Ce que je peux résumer, c'est que Michel Roussin n'avait aucune légitimité au sein du RPR. Pour ce qui est de son intimité avec Jacques Chirac, dont il était le chef d'état-major, je ne sais pas grand-chose. On peut parfaitement, dans les affaires, se targuer d'avoir "l'oreille du président, du directeur général, etc." pour procéder à son insu. Michel Roussin était le chef d'état-major du président du RPR, et, de fait, ceci lui donnait de l'autorité. »

Comme indiqué plus haut, Louise-Yvonne Casetta et Jean-Pierre Thomas ont mis en cause Michel Roussin comme ayant un rôle important dans le système de collecte des fonds par les partis politiques.

Christine Lor a déclaré que Michel Roussin lui avait confirmé qu'« il y avait des versements d'argent provenant d'entreprises pour les partis politiques et qui représentaient 2 % des marchés publics en général ». Elle a précisé que Michel Roussin lui avait dit que « les entreprises allaient voir les trésoriers des partis politiques ». Christine Lor a indiqué qu'entre 1991 et 1993 elle était allée voir à deux reprises Michel Roussin à l'Hôtel de Ville, que tous les responsables d'entreprises désignaient comme chargé du versement des 2 %. « Michel Roussin m'a confirmé que le versement des 2 % devait être fait par les entreprises auprès de M^{me} Casetta, M. Thomas et le PS », a-t-elle précisé.

Xavier de la Gorce, l'ancien directeur général adjoint, a déclaré que Christine Lor lui avait relaté ses contacts avec Michel Roussin et que Pierre Pommelet lui avait dit que « Michel Roussin s'occupait de l'entente pour le financement politique ».

Gilbert Sananes, pivot du système, a décrit de la manière suivante le rôle de Michel Roussin : « Au départ, les partis sont en rivalité, les hommes aussi, ainsi que les courants. Chacun voyait les entreprises et jouait de son influence. Il a donc fallu, sous la pression des entreprises, que les partis recherchent un accord. C'est ici qu'est intervenu Michel Roussin. J'avais déjà eu l'occasion de le rencontrer une fois en 1990. Je l'avais appelé à la Mairie de Paris pour faire auprès de lui la promotion du METP et de ma société. Il m'avait reçu trente secondes. C'est, je pense, vers le mois d'avril ou de mai 1992 que Christine Lor a organisé une réunion avec Michel Roussin en ma présence. Cela se passait dans son bureau de directeur de cabinet à l'Hôtel de Ville. Christine Lor m'avait laissé entendre que Michel Roussin avait été sollicité afin de réfléchir à la répartition des financements politiques dans les METP. Au

cours de la réunion, Michel Roussin m'a posé beaucoup de questions sur les METP, mais le problème du financement n'a pas été clairement évoqué. Dans le courant du dernier trimestre 1992, j'ai été convoqué une nouvelle fois par Michel Roussin. J'y suis allé seul. Là, toujours dans son bureau, il m'a demandé de lui faire rapidement les comptes de partage des marchés de lycées entre les groupes du BTP. Il voulait le nombre de marchés pour chacun ainsi que leur montant. Cela semblait très important pour lui. Je lui ai fourni tous ces renseignements. Il m'a également demandé combien tel ou tel groupe obtiendrait de marchés de lycées dans le futur. Il voulait faire des projections. Je n'ai pas pu répondre précisément. Il m'a aussi demandé de lui parler de contacts que nous, à la région, nous avions, au sein des entreprises. Manifestement, il connaissait très bien ce milieu. Il m'a demandé s'il pourrait compter sur moi dans l'avenir. Il m'a paru adroit et très bien connaître les conflits entre les partis politiques concernant leur financement dans le cadre des lycées. Il s'intéressait beaucoup à cette opération sur les lycées. Tout au long de l'entretien, qui a duré plus d'une heure, il était manifeste qu'il s'adresserait aux entreprises pour le financement des partis politiques. »

Gilbert Sananes a décrit ensuite une troisième réunion dans le bureau de Michel Roussin à l'Hôtel de Ville, à laquelle participaient en outre Christine Lor et Jean-Claude Méry, un promoteur immobilier décédé en 1999 qui, dans une cassette vidéo publiée en septembre 2000 par le quotidien *Le Monde*, décrivait le rôle que lui-même avait joué dans le financement occulte du RPR.

Jean-Philippe Huchard a lui aussi évoqué le rôle de Michel Roussin. Il a expliqué qu'il connaissait ce dernier depuis l'enfance, lequel l'avait présenté en 1983 ou 1984 à Jacques Durand, dont la « secrétaire » était Louise-Yvonne Casetta. D'après Jean-Philippe Huchard, Jacques Durand prélevait pour le RPR une « obole » des entreprises sur les marchés de la Ville de Paris : « Michel Roussin s'occupait de la relation entre la Rue de Lille et l'Hôtel de Ville pour la mise en œuvre de ce dispositif. Il était en relation permanente avec la Rue de Lille, et, par la suite, quand M^{me} Casetta a, dans les faits, pris la succession de Durand, c'était elle qui rendait compte à Roussin de la situation financière du parti. » Il tenait ce renseignement de responsables des entreprises, qui lui avaient répété ce que Louise-Yvonne Casetta leur avait dit.

En 1986, explique Jean-Philippe Huchard, il a été reçu par Michel Roussin, qui était devenu chef de cabinet du premier ministre, M. Jacques Chirac, qui lui a demandé de se rapprocher de François Bidet, qui était à cette époque le directeur de cabinet de Michel Giraud : « M. Roussin m'a expliqué que de nombreux marchés allaient bientôt être conclus pour reconstruire et réhabiliter les lycées de la région, et que je devais prendre attache avec Bidet dans cette perspective. »

Jean-Paul Huchard explique ensuite comment il s'est inséré, moyennant rémunération, dans le dispositif des commissions devant être versées aux partis.

Un certain nombre d'entrepreneurs ont également mis en cause Michel Roussin :

- Pierre-Michel Chaudru, cadre dirigeant de Sicra, après avoir confirmé l'existence des 2 % et que ses interlocuteurs respectifs au RPR et au PR étaient Louise-Yvonne Casetta

et Jean-Pierre Thomas, a déclaré : « Par la suite, M^{me} Louise-Yvonne Casetta se référerait à Michel Roussin lors des discussions que nous avions sur le financement du RPR en relation avec les METP. Elle disait rendre compte de son action à Michel Roussin. Concernant Jean-Pierre Thomas, je ne sais plus s'il se prévalait de Michel Roussin ou de Gérard Longuet, voire des deux. »

- Les dirigeants successifs de l'entreprise Chagnaud, Philippe Fleury, Jean-Pierre Génin, Martine Mariez, ont également impliqué Michel Roussin par leurs déclarations.

Philippe Fleury a ainsi expliqué qu'il avait, à la demande de Michel Roussin, recruté pour un emploi fictif Patrick Segal : « J'avais dit à Michel Roussin que je n'en avais pas les moyens, sauf si cela pouvait être imputé sur les 2 % que je devais verser sur les lycées de la région Ile-de-France. Michel Roussin a accepté. » Philippe Fleury a également décrit les pressions qu'il subissait de Louise-Yvonne Casetta pour payer les 2 %.

- Jean-Pierre Génin, le successeur de Philippe Fleury chez Chagnaud, a déclaré, le 20 septembre 2000 :

« ... En 1991, après avoir pris mes fonctions, j'ai été appelé au téléphone par M^{me} Casetta, que je ne connaissais pas et qui s'est présentée comme appelant au nom du RPR. Je précise que, bien que membre de ce mouvement politique depuis 1976 et de l'UNR depuis 1965, je n'avais jamais entendu parler de M^{me} Casetta, ni d'ailleurs de Michel Roussin, jusqu'à ce que Philippe Fleury me le présente, six mois avant qu'il ne parte de Chagnaud. A l'époque, l'objet de la démarche de Philippe Fleury était de rappeler à Michel Roussin, qui s'occupait des marchés et qui suivait les relations avec les entreprises pour la Ville de Paris, que nous existions et que nous avions la capacité de faire des réalisations. Lorsque M^{me} Casetta m'a appelé, elle m'a dit qu'elle souhaitait me voir, qu'elle travaillait avec M. Michel Roussin et qu'elle considérait l'entreprise Chagnaud comme une entreprise professionnelle avec laquelle elle souhaitait maintenir des contacts. Deux semaines plus tard, elle m'a à nouveau appelé et m'a dit : "Vous venez d'avoir Limours, il faut que je vous voie." J'étais surpris car nous avions effectivement candidaté pour le lycée de Limours, mais j'ignorais que nous avions été désignés. Je suis donc allé au rendez-vous dans son bureau au siège du RPR, rue de Lille. J'ai décrit ce bureau lors de mon audition à la police. »

« M^{me} Casetta m'a dit que nous lui devions 500 000 francs et que nous avions un engagement dans ce sens. Je me souviens qu'elle avait une attitude autoritaire. J'ai refusé. Je me souviens qu'elle souhaitait un versement en espèces et qu'il ne s'agissait donc pas d'un financement dans le cadre des dispositions de la loi de 1990. Il était absolument clair que cette somme était liée à l'obtention du marché du lycée de Limours. (...) Michel Roussin m'a convoqué dans son bureau de l'Hôtel de Ville. J'ai oublié la date, mais je me suis rendu dans son bureau de directeur de cabinet du maire. M^{me} Casetta se trouvait là, assise sur le côté gauche du bureau, et M. Michel Roussin a pris la parole pour me dire qu'il fallait que je règle les 500 000 francs correspondant au marché de Limours. »

L'enquête des juges

Suite de la page 13

« Je me souviens que M. Roussin m'a en quelque sorte fait la leçon, en me disant qu'un entrepreneur devait savoir régler ce genre de problème. Michel Roussin est un homme assez impressionnant, et j'ai eu l'impression qu'il considérait qu'il avait affaire à un récalcitrant. Je pense même que, après l'échec de M^{me} Casetta, la convocation par M. Michel Roussin était l'expression d'une pression maximum. Michel Roussin m'a précisé qu'il faudrait verser la somme en espèces, sans toutefois suggérer la méthode à utiliser pour sortir cette somme. Michel Roussin présentait la chose comme une sorte de dette consécutive à des engagements antérieurs de l'entreprise et conséquence de l'obtention du lycée de Limours. Je me souviens qu'il m'a dit : "Vous avez eu le lycée de Limours, donc vous devez 500 000 francs." J'ai refusé, et d'ailleurs, en ce qui me concerne, je n'avais pris aucun engagement. Michel Roussin a ensuite essayé de me convaincre en réduisant la somme à 300 000 francs puis à 200 000 francs. J'ai maintenu mon refus, et la discussion s'est arrêtée rapidement. »



Louise-Yvonne Casetta, directrice administrative du RPR (1988-1997)

« Je pense même que, après l'échec de M^{me} Casetta, la convocation par M. Michel Roussin était l'expression d'une pression maximum. Michel Roussin m'a précisé qu'il faudrait verser la somme en espèces, sans toutefois suggérer la méthode à utiliser pour sortir cette somme »

Un chef d'entreprise

Michel Roussin a refusé de s'expliquer, invoquant ce qu'il considère comme la « partialité » de la juridiction d'instruction.

La « cassette Méry »

De la déclaration de Philippe Fleury et Jean-Pierre Génin, il peut être déduit que la partie du financement « destinée » au RPR à partir des marchés publics des lycées ne se faisait pas seulement sous forme de financement « officiel » mais aussi d'emplois fictifs (apparaissent également dans le dossier deux autres emplois fictifs liés au RPR), et que ces versements pouvaient aussi avoir pris la forme d'espèces, comme cela avait été le cas pour le CDS, le mouvement écologiste AED et le sénateur RPR Robert Calmejane.

Les 21 et 22 septembre 2000 a été publié par le journal *Le Monde* le texte de l'enregistrement d'une cassette vidéo contenant les « confessions » posthumes de Jean-Claude Méry.

Des investigations ont été menées pour retrouver et saisir l'original de la bande magnétique dont le journal *Le Monde* affirmait publier l'essentiel du texte, afin notamment d'évaluer l'authenticité du document et de déterminer les conditions et le contexte de son enregistrement.

Les recherches n'ont pas permis de retrouver l'original, mais deux copies de « première génération ». Elles ont également permis de reconstituer les circonstances de l'enregistrement (seule une contradiction – décembre 1995 ou mai 1996 – subsiste entre les versions respectives de deux des principaux protagonistes sur la date de l'enregistrement).

Les recherches n'ont pas permis de retrouver l'original, mais deux copies de « première génération ». Elles ont également permis de reconstituer les circonstances de l'enregistrement. L'expertise a permis d'authentifier le contenu enregistré

L'expertise a permis d'authentifier le contenu enregistré.

Des investigations effectuées, il ressort les éléments suivants.

Libéré le 9 mars 1995 après avoir été incarcéré dans le cadre d'une instruction menée à Créteil sur les marchés de l'office des HLM de Paris, Jean-Claude Méry, qui n'avait plus confiance en ses avocats pénalistes, avait confié peu après à un autre de ses avocats, M^{re} Alain Belot, chargé de ses problèmes fiscaux, qu'il souhaitait procéder à un enregistrement dont le contenu lui servirait d'« assurance-vie » et de moyen de pression sur ses amis politiques pour obtenir la récompense de son silence devant le juge d'instruction.

En décembre 1995 (ou, d'après l'opérateur, le journaliste Arnaud Hamelin, en mai 1996), il a été procédé à l'enregistrement des « confessions » de Jean-Claude Méry. Arnaud Hamelin a effectué l'enregistrement seul, avec un Caméscope ordinaire, en présence d'Alain Belot.

Le contenu de la cassette est un quasi-monologue. Jean-Claude Méry y décrit son rôle dans le financement du RPR par les entreprises attributaires de marchés publics par l'office des HLM de Paris. Il met à plusieurs reprises en cause Michel Roussin comme ayant joué un rôle central dans le dispositif de financement occulte du RPR, et évoque le rôle de Louise-Yvonne Casetta. Il évoque aussi des remises d'argent liquide et des emplois fictifs, en des termes qui sont en concordance avec les éléments réunis au cours de l'information : « Je dirais que, à Michel Roussin, en direct, j'ai versé, bon an, mal an, un peu plus de 5 ou 6 millions en liquide, près de 10 en liquide, directement à Paris, et quasiment la même chose en Suisse. Il faudrait rajouter pour Michel Roussin un nombre impressionnant d'élus, divers et variés, de droite ou de gauche, embauchés à la demande de Michel Roussin dans toute une série d'entreprises de

gros œuvre ou de second œuvre, leur assurant un salaire et faisant que ces gens-là ou leurs épouses pouvaient travailler pour le RPR sans autres soucis. »

Jean-Claude Méry évoque également une remise de fonds à Michel Roussin, qui aurait eu lieu en présence de M. Jacques Chirac entre 1986 et 1988.

Jean-Claude Méry décrit la remise de fonds en espèces, 3 millions de francs en trois ans, à Michel Giraud avec l'accord de Michel Roussin, et des interventions sur les marchés du conseil régional, les Palulos, les marchés relatifs au chauffage des lycées.

L'intervention de Jean-Claude Méry sur les marchés du conseil régional d'Ile-de-France avait déjà été évoquée par Jean-Philippe Huchard, qui avait affirmé qu'en 1989 Christine Lor lui avait dit qu'il serait « remplacé » par Jean-Claude Méry. En outre, Gilbert Sananes a relaté une réunion qui se serait tenue dans le bureau de Michel Roussin à la mairie de Paris au cours de laquelle la décision aurait été prise de remplacer Jean-Claude Méry par Gilbert Sananes et Christine Lor pour la gestion du financement politique lié aux marchés de lycées.

Pour évaluer la crédibilité du document, il n'est pas sans intérêt de rapprocher d'autres points qui apparaissent dans la « cassette Méry » avec certains éléments recueillis lors de l'information. Ainsi, Jean-Claude Méry parle d'une somme de 3 millions de francs remise à Gérard Monate, collecteur de fonds du Parti socialiste, à la suite d'« une transaction faite avec M. Houdayer ». Lorsqu'il a été entendu, Gérard Monate a déclaré : « En 1988 ou 1989, Jean-Claude Méry m'a indiqué qu'il allait avoir un pactole, je crois, avec les marchés de chauffage de lycées (...). Il m'a indiqué qu'il avait reçu une instruction politique de faire une répartition entre toutes les composantes du conseil régional. » Mais il a nié la remise d'argent par Jean-Claude Méry. Louis Houdayer, qui était un collaborateur de Gérard Monate, a indiqué avoir eu des contacts avec Jean-Philippe Huchard, qui lui avait présenté Christine Lor et Gilbert Sananes, confirmant l'existence de l'accord de financement inter-partis. Louis Houdayer a également indiqué que « Jean-Claude Méry se référait à Michel Roussin comme celui à qui il rendait des comptes en matière de collecte ». Il a décrit une remise d'espèces par Jean-Claude Méry, confirmant ce point du récit de la cassette : « En fait, M. Méry m'avait expliqué qu'il avait un don à faire au PS. J'avais compris qu'il s'agissait d'espèces, aussi en ai-je informé M. Monate, qui m'a accompagné – vraisemblablement lors du premier trimestre 1990 – dans les bureaux de M. Méry, qui était des Grands-Augustins à Paris. M. Méry a remis à M. Monate un paquet entouré d'un ruban. M. Monate n'a jamais abordé avec moi le montant du contenu du paquet. » Louis Houdayer a expliqué qu'il s'agissait d'un « don spontané » dont il ignorait les raisons et qui ne semblait pas être lié aux marchés des lycées d'Ile-de-France. Après avoir pris connaissance des dénégations de Gérard Monate sur ce point, il a maintenu cette déclaration.

L'information a également permis de recueillir la description par d'anciens hauts responsables du conseil régional d'Ile-de-France de l'influence prépondérante que, d'après eux, exerçait « la Mairie de Paris » sur certaines décisions de l'exécutif régional.

Pierre Pommelet : « C'est, je pense, à la fin de l'année 1992 que M. Jean Chevanne m'informe de l'entente et du financement des quatre partis politiques, ce qui était d'ailleurs dénoncé à chaque commission permanente par les élus du Front national. Très rapidement après, j'ai vu Michel Giraud et lui ai rapporté les propos de M. Jean Chevanne. Michel Giraud m'a répondu qu'il héritait d'un système mis en place par la Mairie de Paris en 1989, que, politiquement, il ne pouvait pas faire grand-chose, d'autant que le maire de Paris lui avait imposé Marie-Thérèse Hermange à la présidence de la commission d'appel d'offres. Il reste que Michel Giraud, malgré cette impuissance politique, restait favorable à ce que des mesures de rigueur dans les procédures soient prises par l'administration. Michel Giraud m'avait dit que rien ne se passait à la région et que les 2 % étaient versés à tous les partis politiques depuis 1989. »

Henri Rouannet, qui avait été mandaté par le président du conseil régional pour une mission d'inspection, a également attesté de l'influence du maire de Paris dans la nomination des présidents de la commission d'appel d'offres.

Michel Giraud a contesté que le maire de Paris lui avait dit de « choisir tel ou tel président de la commission d'appel d'offres, que ce soit en 1992 ou en 1994 ».

Xavier de la Gorce : « La région était dans un rapport de dépendance vis-à-vis de la Mairie de Paris, qui constituait un ensemble opaque et arrogant. Il s'agissait d'une relation de "suzerain" à "vassal". Michel Roussin était connu comme un fidèle du maire de Paris, qui était le président du RPR et dont il était le collaborateur immédiat. »

Les voyages de M. Chirac

Le 24 novembre 2000, M. Jean-Pierre Zanoto, premier juge d'instruction à Paris, nous transmettait une information, recueillie dans le cadre d'une procédure suivie à son cabinet, selon laquelle M. Jacques Chirac avait, en juillet 1993, fait régler en espèces à l'agence Gondard une facture de 119 339 francs correspondant à un voyage de trois jours à New York pour trois personnes.

Il nous communiquait copies certifiées conformes des pièces de procédure en attestant.

Ces éléments semblaient établir l'existence d'importantes sommes en espèces à la mairie de Paris en 1993, soit à une période proche de celles où, selon les investigations, des versements en espèces avaient été effectués en relation avec l'attribution des marchés de lycées de la région Ile-de-France. Afin de vérifier si les fonds révélés par l'information de M. Zanoto provenaient de sources liées à la corruption dont nous sommes saisis, des investigations complémentaires étaient diligentées, qui devaient conduire à la découverte que, contrairement à ce qu'avait déclaré l'agent de voyage Maurice Foulatière devant l'officier de police judiciaire le 12 avril 2000, de très nombreux voyages concernant M. Jacques Chirac et/ou ses proches avaient été réglés en espèces entre les mois de décembre 1992 et de mars 1995, pour un montant d'environ 2,4 millions de francs.

Il était par ailleurs relevé l'absence de la comptabilité de l'agence Gondard pour la période antérieure à 1993, cela en

contravention avec l'obligation de conservation de dix ans. Il n'a donc pu, pour l'heure, être établi si des règlements en espèces avaient été effectués pendant les années précédentes.

Une expertise était diligentée, qui conduisait l'expert, dans un prérapport déposé le 10 juillet 2001, à chiffrer à 2 329 144 francs le total des versements paraissant concerner M. Chirac et ses proches, non compris ceux concernant M. Figeac de l'AIMF [Association internationale des maires francophones], M^{me} Friederich, M^{me} Lheritier, M. Ulrich, la Mairie de Paris.

Entendu le 10 juillet 2001 en qualité de simple témoin, M. Maurice Ulrich, un des plus proches collaborateurs du maire de Paris de l'époque, a déclaré avoir conservé dans un coffre situé dans son bureau à la Mairie de Paris des sommes en espèces provenant des primes de cabinet qu'il avait perçues sous cette forme, entre mars 1986 et mai 1988, en qualité de directeur de cabinet du premier ministre, M. Jacques Chirac, et les avoir utilisées au règlement d'un séjour effectué par lui et sa famille à l'île Maurice en décembre 1992. Il n'a cependant pu expliquer pourquoi la facture le concernant était libellée au nom de Hittier, ni pourquoi le livre de caisse de l'agence Gondard mentionnait un versement globalisé de 350 000 francs, imputé pour le règlement du voyage précité ainsi que pour celui, partiel, d'un séjour d'autres proches du maire de Paris.

Maurice Ulrich ajoutait avoir également conservé, à la demande et pour le compte de M. Jacques Chirac, les primes que celui-ci avait perçues alors qu'il était à la tête du gouvernement, de mars 1986 à mai 1988. Sans opposer le secret-défense, le témoin se refusait néanmoins, au nom d'une tradition qu'il n'a pas identifiée, à préciser l'importance des sommes conservées dans son coffre, tant pour lui-même que pour M. Chirac. Il indiquait cependant que, au gré des demandes de ce dernier, il lui remettait les sommes demandées sans que leur emploi ne lui soit précisé.

Egalement entendue, M^{me} Claude Chirac indiquait que, si elle avait réglé auprès de Maurice Foulatière deux séjours en espèces, ces dernières lui appartenaient en propre pour provenir d'économies personnelles. De ses déclarations ainsi que de celles de M. Thierry Rey, il ressortait que c'était probablement à tort que Maurice Foulatière avait, dans son audition, attribué à ce dernier un voyage au Kenya en décembre 1993. Cette rectification ramène à 2 205 394 francs le chiffrage par l'expert du montant des voyages effectués par les proches de M. Chirac et lui-même.

En l'état de ces investigations, des interrogations demeurent quant à l'origine des sommes en cause.

L'impossibilité constitutionnelle

Attendu que c'est au regard des faits exposés que doit s'analyser la nature de l'audition de M. Jacques Chirac, dont il convient de rappeler qu'en l'état de l'information elle est

De très nombreux voyages concernant M. Jacques Chirac et/ou ses proches avaient été réglés en espèces entre les mois de décembre 1992 et de mars 1995, pour un montant d'environ 2,4 millions de francs

nécessaire à la manifestation de la vérité et à l'appréciation des niveaux de responsabilité de plusieurs mis en examen ;

Attendu qu'il convient, pour la détermination du statut pénal du président de la République et l'interprétation de l'article 68-4 de la Constitution de la V^e République, de se référer à la décision n° 98-408 DC du 22 janvier 1999 du Conseil constitutionnel et à son considérant n° 16 dont la lecture indique suffisamment qu'il ne s'agit

pas d'un *obiter dictum* – ce que la troisième chambre de l'instruction de la cour d'appel de Paris a confirmé dans un arrêt du 29 juin 2001 –, et qu'en conséquence la responsabilité pénale du chef de l'Etat pour des actes commis antérieurement à ses fonctions ne peut être mise en cause que devant la Haute Cour de justice ;

Attendu que l'audition envisagée, compte tenu des indices apparus au cours de l'information, ne saurait être celle d'un simple témoin prévue par l'article 101 alinéa 2 du code de procédure pénale mais celle d'un témoin assisté prévue par l'article 113-2 du même code ;

Attendu que le caractère hybride du statut de témoin assisté le place entre celui de simple témoin et celui de mis en examen ;

Que ce statut est susceptible d'être octroyé aux personnes contre lesquelles il existe de simples indices, des indices graves ou concordants ou encore des indices graves et concordants ;

Que c'est l'existence de ces indices, quelle que soit leur gravité ou leur concordance, qui constitue la mise en cause justifiant le régime protecteur des articles 113-1 et suivants du code de procédure pénale ;

Attendu que cette forme de mise en cause, en ce que le législateur a prévu qu'elle pouvait sans survenance d'élément nouveau se transformer en une mise en examen, est susceptible de participer de la mise en mouvement de l'action publique contre celui qui en est l'objet ;

Attendu, sur cette question nouvelle et selon la conception extensive de la séparation des pouvoirs que les silences de la Constitution et de la jurisprudence imposent d'adopter, qu'une audition du chef de l'Etat en qualité de témoin assisté ne saurait relever d'une juridiction ordinaire ;

Attendu que l'impossibilité constitutionnelle dans laquelle se trouve la juridiction d'instruction de recueillir les explications de M. Jacques Chirac ne saurait cependant se traduire par un empêchement à révéler à l'information le niveau de connaissance que, en sa double qualité de maire de Paris et de président du Rassemblement pour la République, il avait des activités des divers mis en examen en faveur du financement de son mouvement ainsi que de l'origine des sommes en espèces conservées à la Mairie de Paris ;

Qu'ainsi, seule la Haute Cour de justice paraît compétente, sans qu'il soit porté atteinte aux principes constitutionnels de séparation des pouvoirs, pour procéder à l'audition du chef de l'Etat ;

Par ces motifs, Vu l'article 68 de la Constitution, Vu les articles 113-2 et suivants du code de procédure pénale, Disons nous déclarer incompétents pour procéder à l'audition de M. Jacques Chirac en qualité de témoin assisté ;

Ordonnons que le dossier de cette information, coté par le greffier, soit communiqué immédiatement à M. le procureur de la République pour être transmis à la juridiction compétente.

La présente ordonnance, non conforme à ses réquisitions, a été portée ce jour à la connaissance de M. le procureur de la République.

(Titres et intertitres sont de la rédaction.)



Jean-Claude Méry, ancien financier occulte du RPR, auteur d'une confession posthume enregistrée sur cassette vidéo et publiée par « Le Monde » les 21 et 22 septembre 2000



Gérard Monate, ancien PDG d'Urba-Gracco, bureau d'études du Parti socialiste



Maurice Ulrich, sénateur, conseiller à la présidence de la République, ancien conseiller de M. Chirac à la Mairie de Paris (1988-1995)

PHOTOS AFP

A-380 : un crime contre la démocratie

Le contenu comme le ton de l'article de Roger Cans sur le projet de construction à Toulouse de l'avion géant A-380, dans *Le Monde* du 13 juillet. Ils ne peuvent que faire réagir ceux qui ont un tant soit peu suivi ce dossier. Factuellement, le procédé qui consiste à faire entendre que les Verts ont été muets sur ce sujet est grossièrement mensonger. Face à ce projet inepte, cas d'espèce exemplaire d'un développement non durable, les Verts se sont particulièrement mobilisés sur le terrain depuis ces derniers mois. Sur le choix du site de production de l'A-380, ils se sont coordonnés au niveau européen avec les Verts de Hambourg pour rechercher une possibilité de localisation pertinente, aboutissant à une proposition sur Saint-Nazaire qui réunirait des arguments de logistique (port, site Airbus) et de solidarité (bassin industriel en reconversion).

Ils ont multiplié les interventions au niveau national comme au niveau local, tant en Aquitaine qu'en Midi-Pyrénées : manifestation en forêt de Bouconne, forum à Ségouffelle dans le Gers, nombreux communiqués et conférences de presse, interventions en séance dans les conseils régionaux, réunions publiques, saisie des ministères concernés, etc. Beaucoup de ces éléments sont d'ailleurs consultables sur le site des Verts. Dans l'ensemble de ces interventions, la problématique était très clairement posée : choix d'aménagement du territoire,

solutions alternatives, défaut de concertation... Au Parlement, dès le mois de février, les parlementaires Verts, par la voix de Noël Mamère, ont interpellé le gouvernement. Ils sont également intervenus vigoureusement au cours du passage en commission, dans un contexte où la procédure d'urgence rendait les choses difficiles. De plus, à l'occasion de la discussion parlementaire du projet de loi sur la démocratie de proximité, Jean-Michel Marchand a déposé, au nom des députés Verts, un amendement demandant un débat

dans les mêmes termes), et non les Verts.

Dans le champ politique, les Verts ont été en réalité les seuls à faire entendre une voix discordante sur ce dossier : il est donc pour le moins malhonnête de centrer les attaques sur eux, et ce faisant de ne pas concrètement mettre en cause les authentiques promoteurs du projet, exonérant de fait les responsables politiques et économiques locaux et nationaux. Le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement, quant à lui, n'a pas été informé ni associé à

Que reste-t-il, au final, des critiques de M. Cans ? Que les Verts n'ont pas pu faire prévaloir leur point de vue, seuls contre à peu près tous ?

C'est incontestable, et cela reflète les rapports de forces politiques du moment

public sur l'A-380. Répondant au nom du gouvernement, Dominique Voynet a néanmoins marqué le fait qu'elle partageait l'analyse du député (« les modalités de la prise de décision sur cette liaison routière n'ont pas été satisfaisantes du point de vue de la démocratie et de la qualité du débat »). Et c'est bien la gauche et la droite confondues qui, au Parlement, ont voté la loi présentée par le gouvernement (tant l'Assemblée que le Sénat,

la préparation du projet de loi, comme cela aurait dû être le cas. Il est intervenu a posteriori, par la force des choses, pour demander une large concertation dans la définition du projet, en revenant sur les solutions alternatives (répartition différente des productions au sein des sites d'Airbus Industrie, transport de pièces par dirigeables), en demandant un comité de suivi réunissant à l'échelle de l'ensemble de l'itinéraire élus et asso-

ciations. Cette demande, formulée au niveau interministériel, a été rejetée.

Que reste-t-il, au final, des critiques de M. Cans ? Que les Verts n'ont pas pu faire prévaloir leur point de vue, seuls contre à peu près tous ? C'est incontestable, et cela reflète les rapports de forces politiques du moment. Il est assez singulier d'en faire grief aux Verts, en les rendant responsables ou complices de ce « crime écologique », qualifié ainsi pour sans doute plus facilement désigner les « coupables ». Si crime il y a, c'est d'abord contre la démocratie. Mais on ne prête qu'aux riches. Derrière les propos excessifs de M. Cans, faut-il voir un hommage involontaire à ceux qui se retrouvent toujours en première ligne pour défendre la transparence et la clarté dans les choix publics ?

Les riverains, les habitants et les associations du Sud-Ouest savent bien, eux, qui est à leurs côtés sur ce dossier, et qui n'y est pas. Ils n'ont pas attendu M. Cans pour se mobiliser. Et ils savent sur qui ils peuvent compter dans les mois à venir, dans un dossier qui est loin d'être clos.

Dominique Voynet est secrétaire nationale des Verts, Noël Mamère est député Vert de Gironde, Gérard Onesta est député Vert européen, Elie Brugolais est conseiller régional Vert de Midi-Pyrénées, Jean Lissar est conseiller général Vert d'Aquitaine.

Nous sommes heureux du choix de Toulouse

par Jean-Louis Chauzy

DEPUIS quelques mois s'est installé un débat, à l'initiative le plus souvent d'associations, parfois de collectivités, pour s'opposer au projet d'itinéraire destiné à acheminer des éléments d'assemblage des pièces de l'A-380, de Langon (Gironde) à Toulouse (Haute-Garonne). Chacun propose un itinéraire nouveau, chez le voisin de préférence, parfois un autre mode de transport, le dirigeable, et plus récemment la proposition de le construire à Hambourg.

Lorsque, en 1998, le maire de Toulouse a proposé une convention entre l'agglomération toulousaine, le conseil général de la Haute-Garonne, le conseil régional et l'Etat, pour l'aménagement des 350 hectares de la zone de Blagnac (Aéro-constellation), chacun s'est félicité de l'effort des collectivités pour taire les polémiques vaines,

mobiliser l'opinion et obtenir du gouvernement et de la société Airbus la décision de construire l'A-380 et de l'assembler sur le site de Toulouse. Une grande campagne de pétitions, manifestations, transcendant tous les clivages politiques, a été organisée en Midi-Pyrénées. Le président-directeur général d'Airbus a eu la sagesse d'attendre les engagements des compagnies aériennes avant de prendre la décision (décembre 2000). La négociation et les arbitrages ont tranché en faveur du site de Toulouse qui, en Europe, a les compétences techniques les plus fortes pour assembler ce nouvel Airbus A-380.

Si la France et plus particulièrement le Sud-Ouest ne voulait pas construire cet avion, il fallait se réveiller dès 1998 et le dire. Aujourd'hui est le temps de la concertation pour le meilleur itinéraire possible, et de la négociation avec les col-

lectivités pour améliorer le désenclavement et surtout implanter de nouvelles activités sur quelques zones industrielles bien aménagées, avec une attractivité certaine (prix du foncier, éligibilité à la PAT...), comme vient de le faire la commune de Gimont dans le Gers avec le groupe Latécoère pour la création de 150 emplois, plutôt que de réclamer le retour des octrois, ce qui nous éloignerait de la République.

L'enjeu est énorme, plus de 9 000 emplois pour le Sud-Ouest et pas seulement à Toulouse. Le conseil régional Midi-Pyrénées et le préfet de région ont mis en place un plan spécifique ADER doté de 150 millions de francs pour l'accompagnement et le développement des PME en matière de sous-traitance. Un bassin aéronautique pour le Sud-Ouest est un des enjeux du rapprochement justifié des régions Aquitaine et Midi-Pyr-

nées. Les acteurs économiques et sociaux favorisent ce mouvement.

Parce que nous sommes attachés à la beauté de nos vallées, de nos paysages et à la qualité de l'agriculture, qui est raisonnée et qui a fait le choix de la qualité de ses produits identifiés à leurs terroirs, nous souhaitons aussi des territoires vivants et donc avec des hommes et des activités à proximité des villes, les grandes, les moyennes et les petites, qui par leurs services permettent une meilleure attractivité de nos grands espaces. Parce que nous avons fait le choix d'un développement équilibré et durable, nous sommes heureux du choix de Toulouse et du Sud-Ouest pour la construction de l'A-380.

Jean-Louis Chauzy est président du conseil économique et social de Midi-Pyrénées.

Antimondialisation : la méfiance de Lionel Jospin

Suite de la première page

On connaît la méfiance – pour ne pas dire plus – du premier ministre pour les mouvements qui échappent aux schémas partisans traditionnels. A commencer par les distances déjà prises avec mai 68. Lionel Jospin – comme l'Organisation communiste internationaliste (OCI), à laquelle il appartenait – avait alors regardé passer les « événements » de sa fenêtre du ministère des affaires étrangères.

Déjà de ses liens militants et devenu premier ministre, il traite avec la même suspicion le mouvement des sans-papiers et des chômeurs, dont il cherche d'abord les « manipulateurs ». Dans son esprit, le mouvement antimondialisation n'offre pas davantage de « débouché politique ». Il porte aussi en soi ses paradoxes : en s'attaquant précisément aux organes de contrôle ou de régulation (l'OMC, le FMI), ou encore en construisant sa dynamique sur les symboles mêmes de cette mondialisation, comme Internet et les médias.

Prisonnier de sa culture de gouvernement, le PS ne s'intéresse guère à cette nouvelle militance qu'il peine à comprendre. Il le théorise d'ailleurs légitimement : le PS reste un parti « attrape-tout », répète François Hollande en reprenant la formule appliquée jadis par

le politologue Jean Charlot au parti gaulliste. Rien ne sert de courir après les écologistes ou les antimondialisation. Mieux vaut, le moment venu, digérer quelques thèmes porteurs ou émergents. A quoi bon se défendre ou s'indigner après Gènes puisque militants et députés socialistes grossissent eux-mêmes les rangs d'Attac, fer de lance et creuset, en France, des antimondialisation ?

Alors que le siège du PS regorge d'intermittents spécialistes du Parti communiste et de l'extrême gauche trotskiste, il ne compte aucun bon connaisseur de ces mouvances au fonctionnement libertaire. Aux critiques des antimondialisation et à l'abondante littérature militante qui s'offre aux comptoirs des librairies en poche et à 10 francs, mais aussi aux travaux universitaires, les socialistes opposent finalement peu de choses. Si ce n'est, comme à Matignon, l'épouvantail Tony Blair, terriblement « mondialenthousiaste », explique-t-on en se pinçant le nez, quand les socialistes français, eux, cherchent à « orienter les forces qui sont à l'œuvre dans la globalisation de l'économie ».

« VRAI MAI 68 MONDIAL »

Avant Gènes, le gouvernement avait déjà donné le signe de son embarras : en janvier, deux ministres avaient accepté l'invitation du Forum économique mondial de Davos, tandis que deux autres s'étaient rendus au premier « forum social mondial » de Porto Alegre.

Après les élections municipales, en mars, M. Jospin avait décidé d'envoyer quelques signes à une gauche critique, que, dans l'urne, le

« bilan » du premier ministre avait laissé de marbre. Il avait symboliquement choisi Sao Paulo, au Brésil, pour défendre, le 6 avril, une « mondialisation à visage humain », tout en expliquant que « les associations et les organisations non gouvernementales n'ont pas une légitimité ni une capacité d'agir du même ordre que celle que confère la souveraineté, surtout lorsqu'elle procède du suffrage universel ». Un discours passé largement inaperçu, au grand dam de son auteur.

Le PS s'est secoué à son tour. « Il se passe quelque chose d'important », a opiné Martine Aubry en recevant en juin Christophe Aguiet, l'une des figures du mouvement français des antimondialisation, rue de Solferino. Le directeur du cabinet de M. Jospin était lui-même sorti de sa réserve en recevant, juste avant François Hollande, le président d'Attac, Bernard Cassen : le secrétaire général du *Monde diplomatique*, resté très discret à Gènes, est d'une génération et d'une culture politique qui le rapprochent davantage que les autres de M. Jospin. « On a cru que le gouvernement voulait se poser des questions sur l'antimondialisation : tout cela était un leurre », jugeait pourtant sévèrement, le 21 juillet, Annick Coupé (SUD), porte-parole de l'Union syndicale G 10 - Solidaire, devant l'ambassade d'Italie, où seuls des élus parisiens communistes et Verts étaient venus protester autour des autonomes, des libertaires et de la LCR.

Pour éviter de rester trop silencieux, et laisser Jacques Chirac, seul, « comprendre » les manifestants de Gènes, M. Jospin n'a pas seulement demandé, lundi à Buca-

rest, de revoir l'organisation des G 8 : « Je ne crois pas trop au *directoire de quelques pays* », a-t-il lancé, en opposant ces derniers aux « grandes instances internationales qui possèdent de la légitimité », comme celles qui dépendent des Nations unies. S'il y a eu un mort à Gènes, c'est donc, d'abord, pour le premier ministre, celui du G 8. Une manière habile d'éviter de juger globalement, une nouvelle fois, le combat des antimondialisation. Dans l'esprit de M. Jospin, cette bataille demeure en effet d'abord l'ultime combat de partis communistes moribonds, ou de partis nostalgiques des mouvements des années 1970. Le reste ne serait que vandalisme immature et infrapolitique. Une analyse qui n'a pas échappé à l'ancien leader étudiantin Bernard Kouchner. Ce dernier, lui, veut « écouter et entendre » les manifestants, comme « a très bien dit » Jacques Chirac. En pronostiquant « un vrai Mai 68 mondial » et en déplorant « une fracture entre les générations », le ministre de soixante et un ans a voulu, lui, comprendre ceux qui sont jeunes et révoltés à leur tour.

Ariane Chemin

RECTIFICATIF

GLORIA

La comédienne qui interprète le rôle-titre de *Gloria*, la pièce de Jean-Marie Piemme mise en scène par Jacques Vincy au Festival d'Avignon (*Le Monde* du 17 juillet), se nomme Alexandra Castellon et non pas Véronique Caye.

Le Monde

21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Téléx : 202 806 F
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90
Changement d'adresse et suspension : 0-803-022-021 (0,99 F la minute).
Internet : <http://www.lemonde.fr>

ÉDITORIAL

Justice et corruption

LES marchés truqués du conseil régional d'Ile-de-France, qui permettaient d'alimenter la trésorerie de plusieurs partis grâce aux commissions versées par les entreprises attributaires, ne sont qu'une des multiples illustrations des irrégularités commises pendant de longues années par les responsables de toutes les formations politiques pour financer leurs activités. Mais ils sont exemplaires des dérives d'un système fondé sur la corruption, qui profitait à tous, et que personne ne songeait vraiment à remettre en question avant que la justice ne s'y intéresse.

L'ordonnance par laquelle les juges d'instruction Armand Riberoles, Marc Brisset-Foucault et Renaud Van Ruymbek se sont déclarés incompétents pour procéder à l'audition de Jacques Chirac est à cet égard particulièrement éclairante. L'intérêt de ce document est de démontrer, avec une précision rarement atteinte à propos des marchés de construction et d'entretien des lycées, les mécanismes de la fraude, tels que les juges ont pu les reconstituer, en dépit des dénégations des uns ou des autres.

Les trois juges dénoncent d'abord « un système d'entente organisée entre les entreprises », en violation du code des marchés publics. Puis ils montrent que « la mise en place et le fonctionnement de ce dispositif se sont accompagnés d'un large système corruptif », l'attribution des marchés étant subordonnée au versement de commissions représentant 2 % de leurs montants – le RPR, le PR et le PS – se partageaient l'essentiel de ces

sommes. Enfin, pour les juges, le RPR avait « un rôle prépondérant » dans ce système de financement, dont l'homme-clé, selon les déclarations concordantes de nombreux témoins, était Michel Rousin, alors proche collaborateur de Jacques Chirac.

C'est à ce stade que se pose la question d'une éventuelle audition du président de la République. Les juges estiment que celle-ci « est nécessaire à la manifestation de la vérité » à un double titre. D'abord, parce qu'il apparaît que la Mairie de Paris était au cœur du dispositif, et que Jacques Chirac, en sa qualité d'ancien maire de la capitale comme de président du RPR, peut indiquer « le niveau de connaissance » qu'il avait des activités des personnes aujourd'hui mises en examen. Ensuite, parce qu'à cette affaire s'est ajoutée celle des billets d'avion payés en espèces, « à une période proche » de celle où fonctionnait le « pacte de corruption » des marchés d'Ile-de-France. Le lien entre les deux affaires est hypothétique, et rien ne permet vraiment de l'étayer.

Mais l'essentiel n'est pas là. L'essentiel, c'est que le chef de l'Etat se trouve une fois de plus soupçonné par des juges d'être au centre d'une affaire de corruption. Et que, une fois de plus, il échappe à leurs investigations. Comme le fait observer à juste titre l'hebdomadaire britannique *The Economist*, ce n'est pas la volonté de la justice de demander des comptes aux hommes politiques qui affaiblit les institutions, mais plutôt le blocage opposé par ceux qui sont garants de leur bon fonctionnement.

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ; Noël-Jean Bergeroux.
Directeurs généraux adjoints : Edwy Plenel, René Gabriel
Secrétaire général du directoire : Alain Fontaine
Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints : Thomas Ferenczi, Pierre Georges, Jean-Yves Lhomet
Directeur artistique : Dominique Roynette ; adjoint : François Lolicchon
Secrétaire général : Olivier Biffaud ; déléguée générale : Claire Blandin
Chef d'édition : Christian Massol ; chef de production : Jean-Marc Houssard
Rédacteur en chef technique : Eric Azan
Rédaction en chef centrale : Alain Frachon, Eric Fottorino, Laurent Greilsamer, Michel Kajman, Eric Le Boucher, Bertrand Le Gendre
Rédaction en chef : Alain Debove (International) ; Patrick Jarreau (France) ; Anne Chemin (Société) ; Jean-Louis Andréani (Régions) ; Laurent Mauduit (Entreprises) ; Jacques Buob (Aujourd'hui) ; Jossyane Savigneau (Culture) ; Serge Marti (Le Monde Economie)
Médiateur : Robert Solé
Directeur exécutif : Eric Pialoux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Directeur des relations internationales : Daniel Verret
Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Michel Noblecourt, vice-président
Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982), André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)
Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Durée de la société : cinquante ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 166 859 €. Actionnaires : Société civile Les Rédacteurs du Monde, Fonds commun de placement des personnels du Monde, Association Hubert-Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du Monde, Le Monde Entreprises, Le Monde Europe, Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Le Monde Prévoyance, Claude-Bernard Participations.

IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

Le prince du documentaire romancé

ROBERT FLAHERTY vient de mourir à l'âge de soixante-sept ans dans sa maison de Dummerston (Vermont), aux Etats-Unis. On peut dire de lui sans crainte de se tromper qu'il fut le plus grand metteur en scène de documentaires cinématographiques du monde. Cet homme, que nous avions eu le bonheur de rencontrer en 1949, séduisait à la fois par son expérience encore inégalée, sa sincérité totale et la simplicité de son entretien.

Il avait d'abord embrassé la profession d'explorateur pour le compte de sociétés industrielles. C'est au cours d'une expédition dans la baie d'Hudson qu'il eut l'idée de filmer ses observations, et cette entreprise le passionna au point que, remontant vers le nord, il ramena de son voyage son premier long documentaire romancé : *Nanook of the North*. Ce film,

Nanook l'Esquimaire (1921), fait date dans l'histoire du cinéma : pour la première fois Flaherty utilise des indigènes dans les rôles capitaux qui sont les leurs au lieu même où il les filme accomplissant leurs gestes de chaque jour.

Flaherty poursuivra son travail impartial sans jamais chercher à transformer le magnifique résultat de ses observations en « messages ». Le dernier long métrage de Robert Flaherty qu'il nous eut été donné de voir, *Louisiana Story*, prouvait que le grand cinéaste avait toujours raison d'affirmer que le vrai seul était beau : le ruissellement du pétrole jailli des profondeurs du limon d'un fleuve formait là le fond sonore d'une symphonie qu'orchestrerait l'exubérance sauvage de la nature avoisinante.

Henry Magnan
(25 juillet 1951.)

Le Monde SUR TOUS LES SUPPORTS

Adresse Internet : <http://www.lemonde.fr>

Télématique : 3615 code LEMONDE
Documentation sur Minitel : 3617 code LMDOC (5,57 F/mn)
ou 08-36-29-04-56 (9,21 F/mn)

Le Monde sur CD-ROM : 01-44-88-46-60
Index du Monde : 01-42-17-29-89. Le Monde sur microfilms : 03-88-71-42-30

Films à Paris et en province : 08-36-68-03-78

AVIATION Le 25 juillet 2000, un Concorde d'Air France s'écrasait, faisant 113 victimes. Plusieurs cérémonies sont prévues, mercredi 25 juillet, dont l'inauguration d'une

stèle commémorative ainsi qu'une célébration œcuménique à l'église Saint-Sulpice à Paris. Jean-Claude Gayssot, ministre des transports, et Jean-Cyril Spinetta, PDG d'Air France,

devraient se joindre aux familles des victimes et personnels de la compagnie nationale. ● LE BUREAU ENQUÊTES-ACCIDENTS chargé de l'enquête aux côtés de la justice a

rendu, lundi 23 juillet, public un nouveau rapport d'étape qui confirme le scénario de l'enchaînement qui a conduit à la catastrophe. ● EN UN AN, l'enquête a été pratiquement

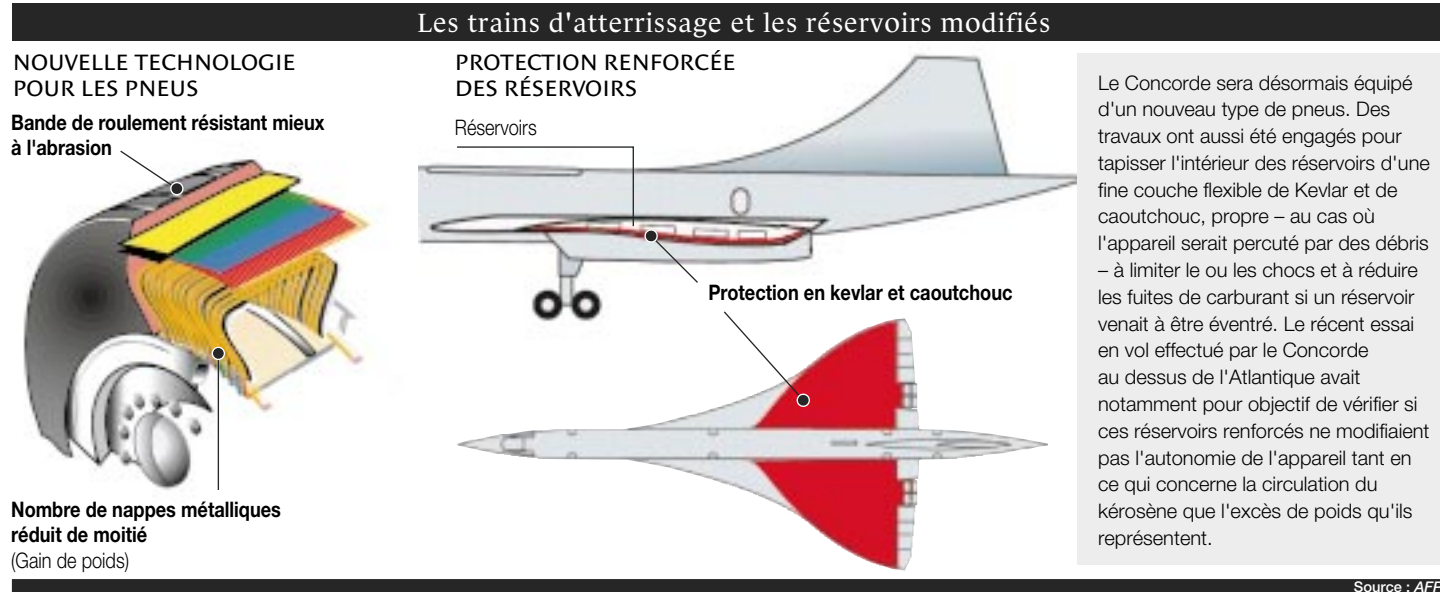
bouclée. De nouveaux pneumatiques et des renforts d'ailes ont été installés. ● LA QUASI-TOTALITÉ des ayants droit ont été indemnisés avec une rapidité inhabituelle.

Le Concorde recommencerait à voler dès cet automne

Un an après la catastrophe du 25 juillet 2000 qui a coûté la vie à 113 personnes, les causes de l'accident sont désormais établies. Air France et British Airways ont annoncé, lundi, leur intention de reprendre prochainement l'exploitation des vols commerciaux supersoniques

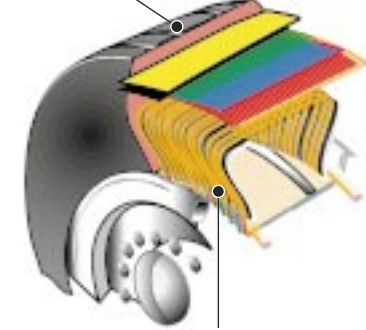
UN AN après l'accident du Concorde d'Air France qui, le 25 juillet 2000, a coûté la vie à 113 personnes dont 97 Allemands, plusieurs cérémonies commémoratives seront organisées, mercredi, tant à Roissy où une stèle sera inaugurée, qu'à Paris où une messe œcuménique sera célébrée en présence, entre autres, de Jean-Claude Gayssot, ministre des transports, de l'équipement et du logement et de Jean-Cyril Spinetta, président d'Air France. Lors de ces cérémonies, les responsables pourront constater qu'un an après la catastrophe, les trois principaux dossiers sont en passe d'être réglés : les causes de l'accident sont connues, les familles des victimes sont indemnisées et le Concorde revole bientôt.

Le Bureau enquêtes-accidents (BEA) a opportunément rendu public, lundi 23 juillet, un nouveau rapport d'étape sur l'accident du Concorde. L'enquête est encore en cours : ce n'est que lorsque l'ensemble des travaux sera terminé qu'« il sera possible de conclure sur les circonstances et les causes de l'accident », ajoute l'organisme. Selon le nouveau rapport du BEA, la plupart des aspects de l'accident sont « aujourd'hui compris » et les spécialistes qui travaillent sur le dossier ont quasiment la certitude d'avoir retracé l'enchaînement qui a mené à la catastrophe. Le scénario de l'accident qui a été causé par une lamelle métallique retrouvée sur la piste et déjà évoqué au cours du premier rapport d'étape est donc conforté et semble se confirmer.



NOUVELLE TECHNOLOGIE POUR LES PNEUS

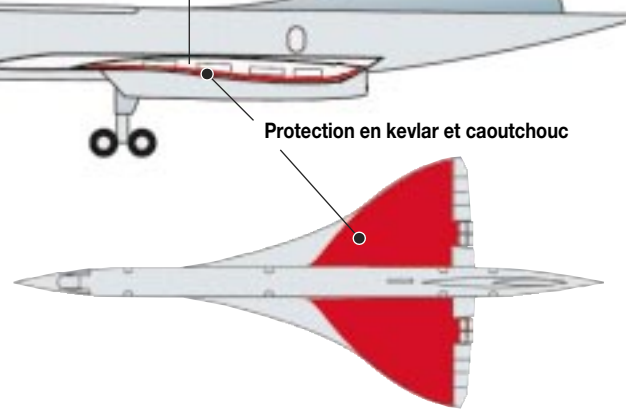
Bande de roulement résistante mieux à l'abrasion



Nombre de nappes métalliques réduit de moitié (Gain de poids)

PROTECTION RENFORCÉE DES RÉSERVOIRS

Réservoirs



Le Concorde sera désormais équipé d'un nouveau type de pneus. Des travaux ont aussi été engagés pour tapisser l'intérieur des réservoirs d'une fine couche flexible de Kevlar et de caoutchouc, propre – au cas où l'appareil serait percuté par des débris – à limiter le ou les chocs et à réduire les fuites de carburant si un réservoir venait à être éventré. Le récent essai en vol effectué par le Concorde au dessus de l'Atlantique avait notamment pour objectif de vérifier si ces réservoirs renforcés ne modifiaient pas l'autonomie de l'appareil tant en ce qui concerne la circulation du kérosène que l'excès de poids qu'ils représentent.

Source : AFP

« L'enquête approche à sa fin », explique le bureau qui espère pouvoir publier son rapport final dans les « prochains mois, après consultation de la commission d'enquête et, conformément aux textes internationaux, de ses homologues étrangers concernés ». Ces textes internationaux sont notamment ceux que l'on trouve dans l'annexe 13 de la convention de Chicago relative à l'aviation civile qui précise que les résultats de l'enquête doivent être communiqués au pays constructeur (France et Grande-Bretagne), à celui dont dépend la compagnie aérienne (France) ainsi qu'aux Etats-Unis, pour Continental Airlines, pays d'origine du DC-10 incriminé.

L'information judiciaire ouverte au tribunal de Pontoise (Val d'Oise) après l'accident corrobore le rapport du BEA, a indiqué lundi le procureur de la République, Xavier Salvat, dans un communiqué. Tous ces éléments « sont provisoires dans l'attente des résultats de nombreuses autres expertises » non encore versés au dossier, précise M. Salvat. A la différence du BEA, explique un proche du dossier, la « justice a besoin de certitudes absolues et ne peut se satisfaire de plusieurs hypothèses par exemple comme celle qui consiste à déterminer l'origine du feu ». Les rapports entre la justice et le BEA, au départ tendus, se sont améliorés

au fil de l'enquête, constate un spécialiste du transport aérien, surtout « vers la fin de l'enquête alors que leurs routes ont commencé à diverger », estime-t-il ironiquement. Au cours des semaines qui ont suivi l'accident, près de la moitié du BEA, soit environ une quarantaine de personnes ont travaillé sur le dossier Concorde et elles sont encore une quinzaine aujourd'hui. Reste que l'enquête devrait être « bouclée » en moins de dix-huit mois, ce qui constitue un délai relativement rapide pour des investigations de ce type.

Egalement lundi 23 juillet, la huitième réunion du groupe de travail franco-britannique s'est tenue à

Londres. Ce groupe de travail, qui réunit des hauts fonctionnaires du ministère des transports et des autorités aéronautiques britannique et française, a publié un communiqué qui précise qu'« un travail intensif est en cours entre les industriels et les autorités de régulation pour finaliser les conclusions au sujet des vols d'essais et les industriels se sont engagés à soumettre leurs dossiers de certification le 15 août au plus tard ». Déclaration qui conforte l'idée d'une reprise probablement à l'automne des vols du supersonique franco-britannique.

Le communiqué publié à l'issue de la réunion de Londres annonce que « British Airways souhaite

reprendre les vols commerciaux en septembre, tandis qu'Air France souhaite recommencer l'exploitation commerciale au début de la nouvelle saison de l'Association internationale du transport aérien en octobre ». Air France confirme cette information tout en précisant que seul un Concorde était prêt pour l'instant, que deux autres supersoniques devaient encore être équipés des nouveaux pneus développés par Michelin et voir leurs réservoirs doublés de Kevlar et de caoutchouc. Chaque appareil doit ensuite obtenir sa certification avant de pouvoir revoler.

RESTAURER L'IMAGE

Selon la compagnie nationale, il semble aujourd'hui que ce soit la clientèle américaine qui souffre le plus de l'immobilisation des Concorde. Quelques semaines après l'accident, Air France avait programmé un vol Paris-New York en début de matinée pour satisfaire la clientèle d'affaires. Ce vol qui arrivait à New York une heure après le Concorde connaît un réel succès. Tout l'enjeu maintenant pour Air France est de restaurer l'image et la confiance du supersonique auprès de sa clientèle privilégiée. Pour la compagnie, le défi est commercial avant d'être financier : l'immobilisation des Concorde n'a affecté ses résultats 2000 qu'à hauteur de 35 millions d'euros, en partie compensés par les assurances. Air France souhaite reprendre l'exploitation commerciale du Concorde le 31 octobre.

François Bostnavaron

Un an d'enquête

- **25 juillet 2000** : à 16 h 42, le Concorde d'Air France AF 4590 à destination de New York et affrété par le tour-opérateur allemand, Peter Deilmann, amorce son décollage. A son bord, 109 personnes dont 9 membres d'équipage. A 16 h 44, il s'écrase sur un hôtel de Gonesse (Val-d'Oise). La catastrophe fera 113 victimes : les 109 personnes à bord et 4 au sol. L'enquête technique est confiée au Bureau enquêtes-accidents (BEA).
- **26 juillet** : le ministre des transports, Jean-Claude Gayssot, consigne au sol les cinq Concorde d'Air France. British Airways (BA), l'autre compagnie exploitant le Concorde, qui avait annulé deux vols du supersonique la veille, annonce la reprise des vols.
- **28 juillet** : Air France suspend les vols de Concorde « jusqu'à la fin de l'enquête ».
- **30 juillet** : les éléments de

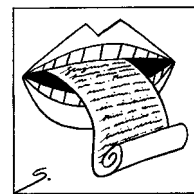
l'enquête technique renforcent la thèse du réservoir de carburant percé au décollage, sans dire si le ou les pneus sont responsables.

- **4 août** : la découverte d'une lamelle métallique de 43 centimètres de long, retrouvée sur la piste mais étrangère à l'avion accidenté, relance l'enquête.
- **10 août** : le BEA indique que la lamelle a probablement entaillé un pneu, entraînant « la projection de morceaux importants et de forte énergie ». Des dommages ont alors été causés à un ou plusieurs réservoirs provoquant l'incendie.
- **16 août** : le certificat de navigabilité des Concorde est suspendu par les autorités britanniques et françaises. La veille, British Airways avait suspendu tous les vols du supersonique.
- **31 août** : le BEA publie un rapport préliminaire qui confirme qu'une pièce métallique est à l'origine de l'éclatement d'un pneu du train d'atterrissage.

- **4 septembre** : une pièce manquante sur un DC-10 de Continental Airlines, ayant décollé peu avant le Concorde, est soupçonnée d'être à l'origine de l'éclatement du pneu, selon le BEA. Fin septembre, Air France engage des poursuites contre la compagnie américaine.
- **5 janvier 2001** : dans son deuxième rapport d'étape, le BEA privilégie le scénario selon lequel un morceau de pneu, « entaillé » par une pièce métallique tombée du DC-10, a été projeté sur un réservoir, provoquant une « onde de choc » dans le kérosène qui a perforé ce réservoir de l'intérieur.
- **16 mai** : accord global entre les avocats d'Air France et ceux des familles des victimes.
- **17 juillet** : après des modifications techniques au niveau du réservoir et des pneus, un Concorde de British Airways effectue son premier vol d'essai longue distance avec passage à la vitesse supersonique.

« L'avion décolle avec une flamme stabilisée très importante... »

LE BUREAU enquêtes-accidents (BEA) qui dépend du ministère de l'équipement, des transports et du logement, a publié, lundi 23 juillet, un nouveau rapport d'étape, dont voici un extrait. Le rapport final devrait être publié « dans les prochains mois ».



VERBATIM

Le Concorde au décollage sur la piste 26R roule à la vitesse de 175 kt [NDLR : un kt est un nœud, soit une vitesse de 175 nœuds ou 324 km/h] sur une lamelle métallique provenant d'un DC 10 qui a décollé quelques minutes plus tôt. Cette lamelle entaille le pneu de la roue n° 2 du train d'atterrissage gauche. Un ou plusieurs morceaux de pneumatique sont projetés sur la partie intrados [NDLR : inférieure] de l'aile au niveau du réservoir 5. Cela conduit à la rupture de ce réservoir selon un processus, en cours d'étude, qui paraît associer la déformation de la paroi du réservoir et la propagation d'une onde dans le carburant.

« Une fuite importante en résulte. Le kérosène qui fuit est brassé dans la turbulence du train d'atterrissage et prend feu. Les causes de cette inflammation sont également en cours d'étude. Les moteurs 1 et 2 sont forte-

ment perturbés par les gaz chauds résultant de l'inflammation du kérosène qui fuit. L'avion décolle avec une flamme stabilisée très importante qui va provoquer des dégâts structurels tout au long du vol. L'alarme feu du moteur 2 se déclenche ; l'équipage effectue la procédure feu réacteur. Le moteur 1 récupère une poussée proche de la normale. L'avion vole à une vitesse faible et reste à basse altitude. L'équipage constate que le train d'atterrissage ne rentre pas, vraisemblablement à cause d'une défaillance de la porte gauche, elle-même due aux dégâts causés soit par les chocs occasionnés par la destruction du pneu, soit par la flamme. L'équipage évoque un possible atterrissage sur le terrain du Bourget.

« La perte de poussée du moteur 1 se produit quelques secondes plus tard à cause de l'ingestion d'un mélange gaz chauds/kérosène et des dommages internes provoqués par des ingestions de débris de structure. L'incidence et le roulis de l'avion augmentent alors fortement, le contrôle de l'avion est perdu sous l'effet de la combinaison de la dissymétrie de poussée, du déséquilibre profond poussée-trainée et, peut-être, des dégâts structurels dus au feu. La poussée des moteurs 3 et 4 diminue rapidement, vraisemblablement du fait d'une réduction volontaire associée à la distorsion de la veine d'air. L'avion s'écrase. »

Michelin a imposé son nouveau pneu en huit mois

DANS LES SEMAINES qui ont suivi l'accident du Concorde, le groupe aéronautique EADS, héritier des constructeurs du supersonique dans les années 1960, lance un appel d'offres à l'ensemble des manufacturiers de pneumatiques, dont Michelin. Question posée : est-il possible d'améliorer la résistance des pneus aux endommagements par un objet étranger ? Or, en 1999, les chercheurs de Michelin avaient déjà mis au point, pour la division des pneumatiques destinés aux avions, un nouveau matériau de renfort qui permet une meilleure résistance de l'enveloppe pneumatique à l'endommagement ainsi qu'un gain de masse important, « deux qualités essentielles dans le domaine aéronautique », souligne Michelin.

Les services de recherche et développement s'étaient mis à l'ouvrage « pour mettre au point, dans un délai de dix-huit à vingt-quatre mois, ce qui devrait être un nouveau pneu "révolutionnaire" sur le marché », explique l'entreprise. L'accident du Concorde, équipé de pneus Goodyear, a permis d'accélérer l'élaboration de cette technologie, en

vue de l'élaboration du pneu radial « NZG » – ou Near Zero Growth (agrandissement presque nul).

Michelin répond à EADS en septembre 2000, et lui dévoile sa nouvelle technologie NZG. L'ingénieur élabore une nouvelle spécification et un programme d'essais à sa mesure. En décembre 2000, Michelin envoie un NZG à Dunlop Aviation Braking Systems, le fabricant des roues et des freins carbone de Concorde, pour vérifier sa compatibilité avec la roue de train principal du Concorde. Dès janvier 2001, le fabricant présente les premiers prototypes. Au vu de ces résultats, EADS demande officiellement à Michelin de développer un pneumatique dans un délai court.

DE 0 À 440 KM/H EN 45 SECONDES

Fin mars, EADS lance l'intégration du nouveau pneumatique sur l'avion. Le 7 juin, « seize mois après la découverte de la nouvelle technologie NZG et seulement huit mois après les premiers contacts avec EADS », précise Michelin, la qualification du pneu est acquise, à l'issue d'essais menés sur le Concorde.

Un pneu d'avion doit répondre à

un certain nombre de caractéristiques. Au décollage, un Concorde passe de 0 à 440 km/h en 45 secondes, et à l'atterrissage, de 0 à 290 km/h en une seconde. Un pneu de train d'atterrissage supporte des charges pouvant aller jusqu'à 266 fois sa propre masse : le pneumatique d'un simple Airbus A320, qui pèse 75 kilos, est amené à supporter une masse de près de 18 tonnes, avec un écrasement en conséquence. Enfin, les pneus subissent des variations extrêmes de température, passant en quelques minutes de -50 °C dans la soute de l'avion à une moyenne de 100 °C (et jusqu'à 150 °C au sommet du pneu), lors de l'atterrissage, du fait de l'impact et du roulement.

Michelin équipe les avions de chasse de pneus à carcasse radiale depuis 1981, sur le Mirage III. Aujourd'hui, le pneu « Air X » à carcasse radiale équipe toutes les versions d'Airbus, des Boeing récents, comme le 777, et de nombreux chasseurs (F15E, F16, Mirage 2000, Rafale, Eurofighter...). Et désormais, le Concorde.

Pascal Galinier

L'indemnisation a atteint un niveau record en Europe

LE RÉGLEMENT, en à peine un an, de l'indemnisation des familles des 113 victimes de l'accident du Concorde, pour un montant jugé record en Europe de plus de 100 millions de dollars (115 millions d'euros), a surpris jusqu'aux avocats des ayants droit. Là où trois à cinq ans de négociations étaient nécessaires dans des sinistres comparables, il n'a fallu que dix mois aux avocats, pour parvenir à un accord global avec les représentants des assureurs d'Air France (La Réunion Aérienne à hauteur de 50 %, les AGF de 30 % et Axa de 20 %). Les 730 ayants droit obtiennent entre 100 000 et 1 million de francs suivant leur degré de parenté.

« L'idée de se fédérer en collectif d'avocats, à l'anglosaxonne, pour se constituer partie civile et négocier, nous a conféré une puissance de négociation évidente », estime Gérard Samet, un avocat français des familles. Mais plus que la méthode, ce sont les caractéristiques du vol du 25 juillet qui expliquent ce dénouement rapide et l'ampleur des indemnités. Le Concorde ayant décollé pour New York, les familles

des victimes des passagers, presque tous allemands, étaient en droit d'invoquer la convention de Varsovie – selon laquelle c'est la législation du pays de destination qui s'applique pour définir les dédommagements –, pour saisir les tribunaux américains, mieux-disants en terme d'indemnisation. Face au risque de surenchère, les assureurs et leurs avocats ont opté pour un règlement rapide et à l'amiable.

HAUSSE DES PRIMES

« Nous sommes parvenus à un schéma d'indemnisation à mi-chemin entre les systèmes américain et allemand. Ce dernier ne tient pas compte du préjudice moral », explique Fernand Garnault, l'avocat des assureurs d'Air France, et des autres sociétés impliquées. Toutes les familles des passagers ont été indemnisées la semaine dernière, les victimes au sol devant l'être dans les jours à venir, pour un montant moyen comparable. Un accord a été trouvé pour les deux enfants orphelins et les trois hôtels ayant subi un préjudice économique. Il reste à évaluer certains préjudices subis par les dix personnes qui tra-

vaillaient dans l'hôtel sur lequel s'est écrasé le Concorde.

Toutes les indemnisations donnent lieu à un arrêt des procédures engagées devant les tribunaux. S'agissant du partage des responsabilités entre Air France et les constructeurs, donc de la charge financière afférente, « chaque société a accepté de payer un pourcentage de l'indemnisation globale, en fonction du risque juridique théorique encouru », poursuit Fernand Garnault. De source bien informée, la contribution des constructeurs serait supérieure à celle d'Air France.

Ainsi, « c'est un règlement satisfaisant pour tous mais coûteux pour les assureurs », estime le principal assureur du Concorde, La Réunion Aérienne. Cet accident se traduira par une forte hausse des primes d'assurance d'Air France, avec un effet sur l'ensemble des grandes compagnies aériennes. Les assureurs sont en effet confrontés à une situation déficitaire : pour 100 francs de primes versées, le montant des sinistres à indemniser atteint 200 francs.

Anne Michel

Le CSA fixe les règles du jeu de la télévision numérique hertzienne

Les candidats ont jusqu'au 29 novembre pour déposer leurs projets de chaînes

Le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) a lancé, mardi 24 juillet, l'appel à candidatures pour la télévision numérique terrestre (ou hertzienne).

DOMINIQUE BAUDIS, le nouveau président du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), donne le coup d'envoi au premier grand chantier de sa présidence en lançant, mardi 24 juillet, l'appel à candidatures pour la télévision numérique terrestre (TNT), ou hertzienne. Les chaînes existantes, mais aussi de nouveaux prétendants, ont jusqu'au 29 novembre pour se déclarer. Volontariste, le président du CSA invite les hésitants à ne pas manquer le train du numérique : « Il y aura ceux qui montent et ceux qui restent sur le quai. » Une fois les candidatures déposées, le CSA présélectionnera les projets avant la fin du premier trimestre 2002, et délivrera les autorisations d'émettre avant le lancement effectif de la TNT, prévu à Noël 2002 ou au début de 2003. Après le câble et le satellite, ce sera alors au tour de la diffusion hertzienne de bénéficier des technologies numériques pour multiplier le nombre de programmes.

Pourtant, aux centaines de chaînes du satellite et du câble, la TNT n'opposera que trente-trois programmes (télévisions ou services interactifs). Le CSA a volontairement limité ce nombre pour éviter de reproduire les fautes commises ailleurs, notamment en Grande-Bretagne, « où l'erreur a été de saturer les multiplex », explique au Monde M. Baudis. Pour offrir un maximum de chaînes par canal, l'opérateur britannique ITV Digital, ex-On Digital (Le Monde du 18 juillet), a trop numérisé (donc compressé) de programmes, au détriment de la qualité de l'image et du son. En France, six multiplex - mini-bouquets de chaînes -

seront proposés aux téléspectateurs. En 2003, trois multiplex proposeront six chaînes chacun, les trois autres n'en diffuseront, respectivement, que cinq. Ces précautions devraient permettre un véritable saut qualitatif de l'image et du son entre les diffusions analogique et numérique.

LES PARISIENS PRIVILÉGIÉS

Dans la pratique, deux multiplex seront réservés au service public, qui ne proposera que huit chaînes sur onze possibles. Trois programmes resteront donc à attribuer. « Nous avons demandé, lors du lancement de l'appel aux candidatures pour des services nationaux, de réserver trois canaux pour les télévisions locales, c'est-à-dire trois programmes locaux par zone couverte », explique M. Baudis. Les appels à candidatures seront lancés en novembre. Privilégiés, les Parisiens auront droit à un septième multiplex qui sera destiné à des chaînes numériques hertziennes locales ou

de proximité. Pour achever de convaincre les télévisions généralistes, le CSA a opéré une répartition « équilibrée », affirme M. Baudis, entre chaînes gratuites et chaînes payantes. Le partage devrait se faire à parts à peu près égales. Pour parvenir à ce compromis, le CSA s'est appuyé sur un logiciel développé, à sa demande, par l'Institut de l'audiovisuel et des télécommunications en Europe (Idate).

Plusieurs modèles ont été testés. Le CSA, dans son appel à candidatures, a retenu que « le meilleur scénario de développement de la TNT semble résulter d'un équilibre entre l'offre payante et l'offre gratuite ». Donner la primeur aux programmes en clair risquait de mettre à mal l'économie de l'audiovisuel français, notamment le câble et les bouquets TPS et CanalSatellite. Ce choix ne devrait guère enthousiasmer certains prétendants comme AB Groupe. « Il faut une très large majorité de chaînes en clair, sinon cela ne marchera

pas », plaide Claude Berda, son président. Selon lui, seul un tel système « peut susciter un engouement du public pour la TNT ». Pour appuyer ses revendications, M. Berda explique que « l'échec de la TNT en Grande-Bretagne est, en grande partie, lié au trop faible nombre de chaînes commerciales en clair ».

Après avoir renoncé à favoriser les télévisions gratuites, le CSA reconnaît désormais les difficultés techniques qui menacent la TNT. Seule la moitié des immeubles collectifs pourra la recevoir sans peine à son lancement. Pour les 50 % restants, une intervention sera nécessaire. Le président du CSA l'évalue à 150 francs par foyer, mais la facture pourrait dans certains cas être plus élevée. De nouveaux programmes seront créés pour la TNT. Mais, économie oblige, Match Tv, préparée par le groupe Lagardère, ou C'est la vie, conçue par Réservoir Prod pour le compte de Pathé, seront d'abord diffusées via les bouquets numériques.

Pour bénéficier de la TNT, les téléspectateurs devront acheter un décodeur numérique. Selon M. Baudis, son prix est fixé « pour l'instant autour de 1 000 francs, mais au Royaume-Uni, on arrive à des prix inférieurs ». Un seul boîtier permettra de recevoir tous les programmes, en clair ou payants. Mais M. Berda, candidat à l'attribution de cinq chaînes, prévoit que les opérateurs se réuniront au sein d'un « groupement d'intérêts économiques » pour vendre les différents abonnements à leurs programmes.

Guy Duthell

Trente-trois programmes supplémentaires

Au début 2003, trente-trois programmes numériques s'ajouteront aux six chaînes hertziennes actuelles.

- **Multiplex** : cinq ou six chaînes diffusées sur un même canal composent un multiplex. Elles forment un mini-bouquet qui peut être commercialisé séparément ou avec les autres multiplex. Il y aura six multiplex en France (sept à Paris).
- **Téléviseur** : les téléspectateurs n'auront pas à changer de poste de télévision. A l'avenir, les fabricants proposeront des téléviseurs avec décodeur numérique intégré.

Le groupe ABB envisage de supprimer 12 000 emplois

EN RAISON d'une chute des commandes et des prévisions de ralentissement économique, le groupe helvético-suédois, Asea Brown Boveri (ABB), principale compagnie européenne d'électromécanique, a annoncé, mardi 24 juillet, un plan de 12 000 suppressions d'emplois (8 % de ses effectifs), dont deux tiers de licenciements, sur une période de dix-huit mois. Alors qu'au premier semestre le chiffre d'affaires est resté stable, le groupe a enregistré une chute de 76 % de ses bénéfices qui passent de 1,09 milliard de dollars (1,25 milliard d'euros) à 266 millions de dollars (306,4 millions d'euros). Jörgen Centerman, président du directoire, a invoqué « le ralentissement américain [qui] touche l'Europe et l'Asie ». Cette décision correspond également à un projet de restructuration des activités du groupe.

Parallèlement, le groupe d'électromécanique britannique Invensys envisage de supprimer 6 000 emplois, au lieu de 3 500 initialement prévus, parmi ses 80 000 salariés, également en raison « de la pire récession dans le secteur de la production industrielle aux Etats-Unis depuis les années 1970 », a indiqué un communiqué publié mardi.

Le gouvernement allemand prépare la privatisation de la Deutsche Post

UN PROJET DE LOI sur la privatisation totale de la Deutsche Post devrait être soumis, mercredi 25 juillet, au conseil des ministres du gouvernement allemand. Selon le texte présenté par le ministère des finances, lundi, l'Etat envisage de céder plus de 50 % de la compagnie postale semi-publique, dont il détient encore 69 %, pour n'occuper qu'une position minoritaire. Cette décision prépare le terrain à la deuxième étape de la privatisation de la société, qui avait été introduite en Bourse en novembre 2000. Récemment, la Deutsche Post a bénéficié d'un prolongement du monopole sur la distribution postale jusqu'en 2007.

L'espagnol Endesa s'implante sur le marché de l'électricité italien

APRÈS EDF, l'espagnol Endesa va faire son entrée sur le marché italien de l'électricité. Le consortium dont il est l'opérateur, et auquel participent la banque espagnole Banco Santander Central Hispano (BSCH) et la société de services italienne ASM Brescia, a remporté, lundi 23 juillet, les enchères pour l'achat d'Elettrogen. Les trois partenaires déboursèrent 2,63 milliards d'euros pour acquérir cette société qui exploite huit centrales électriques, représentant une capacité globale de production de 5 500 mégawatts, soit 7 % du marché italien. Dans le cadre de la déréglementation du marché de l'électricité, la loi italienne prévoit qu'en 2003, l'opérateur historique, l'ENEL, ne pourra pas détenir plus de 50 % du marché. L'entreprise a donc créé trois sociétés distinctes, dont Elettrogen, regroupant un certain nombre de centrales, en vue de les céder progressivement. Elettrogen, qui représente environ 10 % de la capacité de production de l'ENEL, est la première à être mise en vente. Une deuxième société devrait être cédée dès la procédure concernant Elettrogen terminée.

TABLEAU DE BORD

ÉCONOMIE

L'emploi salarié a connu une année 2000 exceptionnelle

AVEC 632 900 POSTES de travail créés, soit une hausse de 4,3 %, l'emploi salarié a connu en 2000 « la plus forte croissance annuelle jamais observée », a annoncé l'Unedic, lundi 23 juillet. La croissance de l'emploi a notamment profité aux femmes, qui constituent aujourd'hui 42 % des salariés contre 37 % en 1980. Les entreprises de plus de 50 salariés ont été les plus créatrices, et c'est le secteur tertiaire qui est en pointe puisque 78 % des créations de 2000 lui reviennent.

■ **Les ménages français ont été acheteurs nets d'actions** pour un montant de 1,4 milliard d'euros en 2000, selon le Bulletin de juillet de la Banque de France publié lundi.

■ **ÉTATS-UNIS : la croissance américaine devrait repartir** en fin d'année et être de l'ordre de 2 % à 2,5 % au dernier trimestre, a déclaré lundi le président des conseillers économiques de la Maison Blanche, Glenn Hubbard.

■ **OMC : des experts de l'Organisation mondiale du commerce ont jugé**, lundi, qu'une loi américaine ménageant des avantages fiscaux aux grandes entreprises exportatrices du pays constituait une subvention illicite à l'exportation. L'Union européenne a menacé d'imposer 4,7 milliards d'euros de sanctions sur les produits américains si l'OMC ne lui donnait pas raison.

■ **OPEP : le secrétaire général de l'OPEP**, Ali Rodríguez, a déclaré lundi que l'organisation se réunirait « probablement début août » pour décider de nouvelles réductions de la production pour faire remonter les cours du brut. La production pourrait être comprise entre 1 et 1,5 million de barils/jour.

AFFAIRES

INDUSTRIES

● **LUCENT : le japonais Furukawa Electric Co. a confirmé**, mardi 24 juillet, être en discussions avancées pour le rachat des activités câbles et fibres optiques de l'américain Lucent Technologies. Cette opération constituerait un échec pour les candidats européens, tels l'italien Pirelli et le français Alcatel.

● **INTERBREW : le groupe belge (Bass et Stella Artois) serait entré** en négociation exclusive pour le rachat du brasseur allemand Beck, qu'il est prêt à payer jusqu'à 1 milliard de livres sterling (1,6 milliard d'euros), a affirmé lundi 23 juillet au soir le site Internet du Financial Times.

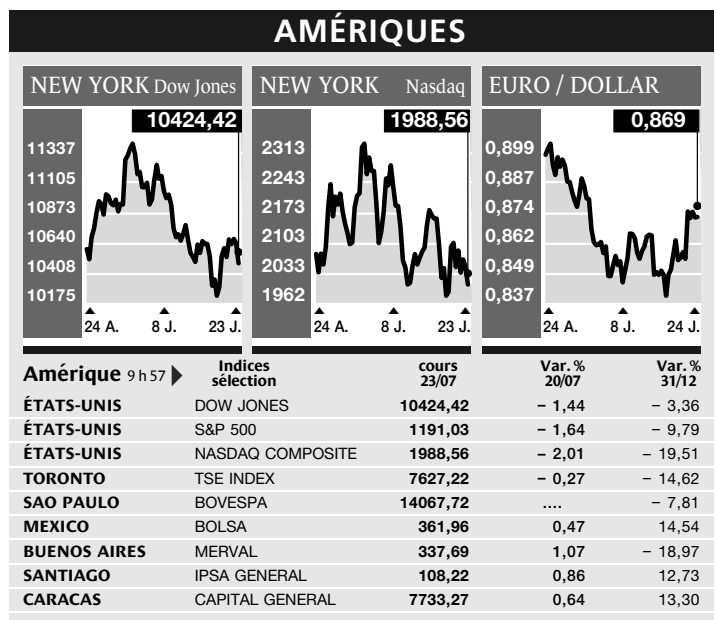
● **VOLVO : le deuxième constructeur mondial de poids lourds** a annoncé, mardi, un bénéfice après éléments financiers de seulement 561 millions de couronnes suédoises (environ 60 millions d'euros), en deçà des attentes du marché. Volvo n'attend pas d'amélioration des marchés américain et européen au cours des prochains trimestres.

SERVICES

● **AOL (America Online) : le géant des services Internet** (30 millions d'abonnés) va investir 100 millions de dollars dans le groupe d'e-commerce Amazon.com (21 millions d'acheteurs) et utiliser certains services électroniques de la compagnie au terme d'une alliance annoncée lundi.

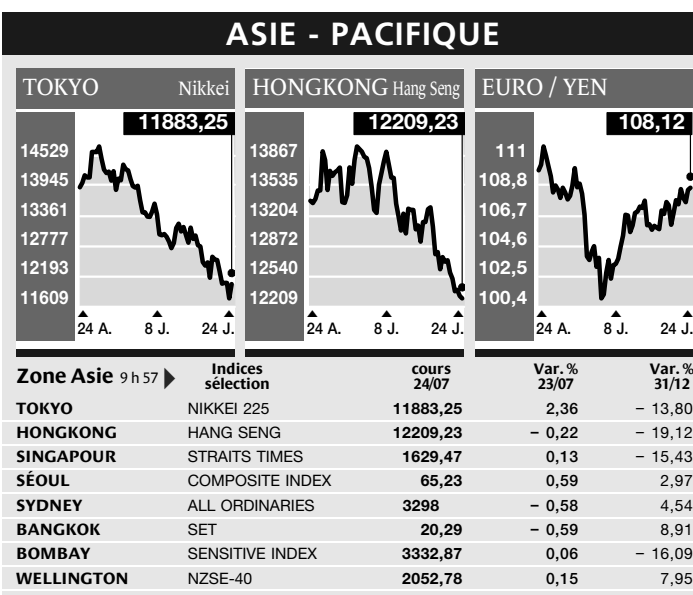
FINANCES

● **FORTIS : la banque néerlandaise envisage de fermer** sa banque en ligne e-banking, après six mois d'existence, a-t-elle indiqué lundi. Fortis invoque les « difficiles conditions de marché ».



Cours de change croisés

24/07 9h57	Cours DOLLAR	Cours YEN(100)	Cours EURO	Cours FRANC	Cours LIVRE	Cours FR.S.
DOLLAR	0,80447	0,86960	0,13258	1,41630	0,57740
YEN	124,30500	108,12500	16,48000	176,03000	71,78500
EURO	1,14995	0,92486	0,15245	1,62830	0,66410
FRANC	7,54275	6,06720	6,55957	10,68125	4,35620
LIVRE	0,70607	0,56805	0,61415	0,09360	0,40785
FRANC SUISSE	1,73190	1,39290	1,50615	0,22960	2,45195



Taux de change fixe zone Euro

Euro contre	Taux	contre franc	Taux	Euro contre	23/07
FRANCO-ALLEMAGNE	6,55957	EURO	0,15245	COURONNE DANOISE	7,4471
FRANCO-ITALIE	1,93627	DEUTSCHEMARK	3,35835	COUR. NORVÉGIENNE	7,9865
FRANCO-ESPAGNE	1,66386	LIRE ITAL. (1000)	3,38774	COUR. SUÉDOISE	9,2907
FRANCO-PORTUGAL	2,00482	PESETA ESPAG. (100)	3,94238	DOLLAR AUSTRALIEN	33,7980
FRANCO-GRÈCE	3,40750	ESCUDO PORT. (100)	3,27190	DOLLAR CANADIEN	1,3400
		SCHILLING AUTR. (100)	4,76703	DOLLAR HONGKONG	6,7671
		PUNT IRLANDAISE	3,82894	FLORIN NÉERLANDAIS	2,1180
		FRANC BELGE (10)	6,26207	FORINT HONGROIS	246,6800
		MARKKA FINLAND.	5,94573	LEU ROUMAIN	25566
		DRACHME GREC. (100)	1,92503	ZLOTY POLONAIS	3,6440

Taux d'intérêt (%)

Taux 23/07	Taux j.j.	Taux 3 mois	Taux 10 ans	Taux 30 ans
FRANCE	4,33	4,35	5,08	5,63
ALLEMAGNE	4,40	4,47	4,95	5,53
GDE-BRETAG.	4,87	5,17	5,06	4,78
ITALIE	4,40	4,41	5,35	5,94
JAPON	0,03	0,41	1,38	2,52
ÉTATS-UNIS	3,78	3,59	5,12	5,55
SUISSE	3	3,13	3,38	4,03
PAYS-BAS	4,25	4,41	5,10	5,57

Matif

Cours 9h57	Volume 24/07	dernier prix	premier prix
Notionnel 5,5	3631	89,15	89,13
Euribor 3 mois	NC	NC	NC
JANVIER 2001	NC	NC	NC

Retrouvez ces cotations sur le site Web : www.lemonde.fr/bourse

BOURSES

L'INDICE CAC 40 de la Bourse de Paris était en baisse de 0,52 % mardi 24 juillet à l'ouverture, à 4 886,21 points, contre un gain de 0,64 %, à 4 911,92 points, la veille. A Francfort, le DAX reculait de 0,19 %, à 5 780,75 points, et à Londres, le Footsie gagnait 0,13 %, à 5 412,5 points. La Bourse de Tokyo a terminé en hausse, mardi, grâce aux valeurs bancaires. Le Nikkei a clôturé en nette hausse de 2,36 %, à 11 883,25 points. Les marchés américains ont fini la séance, lundi, en net recul : le Dow Jones a perdu 1,44 %, à 10 424,42 points, et le Nasdaq a chuté de 2,01 %, à 1 988,56 points.

CHANGES-TAUX

LE DOLLAR et l'euro restaient stables mardi 24 juillet, en début de matinée. Le marché des changes était peu actif, certains opérateurs préférant ne pas prendre de positions avant l'intervention, dans l'après-midi, du président de la Réserve fédérale devant le Sénat. L'euro se maintenait autour de 0,87 dollar, à 0,8710 dollar, tandis que le billet vert s'échangeait à 124,24 yens. Les marchés obligataires européens étaient en hausse, mardi matin. Les taux de rendement des emprunts d'Etat à dix ans se détendaient à 5,06 % en France et à 4,94 % en Allemagne.

VALEURS EUROPÉENNES

L'action du britannique Vodafone a terminé la séance, lundi 23 juillet, en forte hausse, à 148,50 pence, en progression de 5,1 %.

août, qui pourrait décider d'une nouvelle baisse de la production afin de soutenir les cours.

Table with 4 columns: Code pays, Cours en euros, % Var. 23/07. Includes categories like AUTOMOBILE and BANQUES.

Table with 4 columns: Code pays, Cours en euros, % Var. 23/07. Includes categories like AUTOMOBILE and BANQUES.

Table with 4 columns: Code pays, Cours en euros, % Var. 23/07. Includes categories like AUTOMOBILE and BANQUES.

Table with 4 columns: Code pays, Cours en euros, % Var. 23/07. Includes categories like AUTOMOBILE and BANQUES.

Table with 4 columns: Code pays, Cours en euros, % Var. 23/07. Includes categories like AUTOMOBILE and BANQUES.

Table with 4 columns: Code pays, Cours en euros, % Var. 23/07. Includes categories like AUTOMOBILE and BANQUES.

Table with 4 columns: Code pays, Cours en euros, % Var. 23/07. Includes categories like AUTOMOBILE and BANQUES.

Table with 4 columns: Code pays, Cours en euros, % Var. 23/07. Includes categories like AUTOMOBILE and BANQUES.

Table with 4 columns: Code pays, Cours en euros, % Var. 23/07. Includes categories like AUTOMOBILE and BANQUES.

Table with 4 columns: Code pays, Cours en euros, % Var. 23/07. Includes categories like AUTOMOBILE and BANQUES.

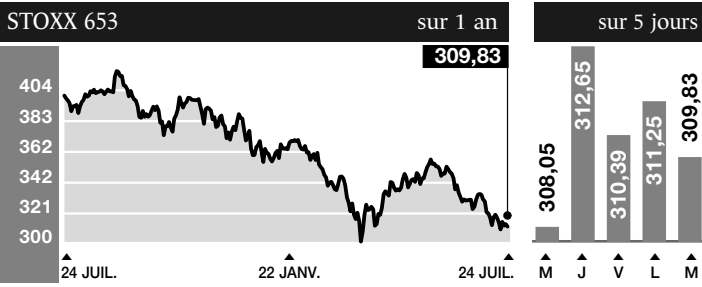


Table listing various stocks and their prices, including SODEXHO ALLIANC, TELE PIZZA, and CARLSBERG AS-A.

Table listing various stocks and their prices, including ACTELION N, ALTANA AG, and ASTRAZENACA.

Table listing various stocks and their prices, including ABB N, ADECCO N, and AEROPORT DI RO.

Table listing various stocks and their prices, including BG GROUP, BP, and CEPESA.

Advertisement for subscribers: À NOS ABONNÉS. Pour vos changements d'adresse ou suspensions d'abonnement durant vos vacances un seul numéro 0825 022 021.

Table listing various stocks and their prices, including COFLXIP, DORDTSCH PETRO, and ENI.

Table listing various stocks and their prices, including 3I GROUP, ALMANIJ, and ALPHA FINANCE.

Table listing various stocks and their prices, including ALLIED DOMECQ, ASSOCIAT BRIT, and BBAG OE BRAU-BE.

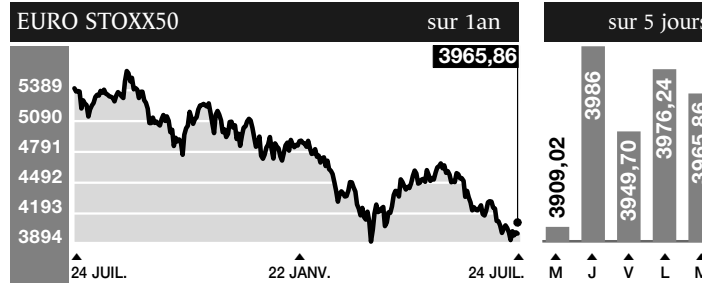


Table listing various stocks and their prices, including VINCI, VIVENDI ENVIRON, and VOLVO-A.

Table listing various stocks and their prices, including AEGIS GROUP, AEGION NV, and AGF.

Table listing various stocks and their prices, including ABB N, ADECCO N, and AEROPORT DI RO.

Table listing various stocks and their prices, including BG GROUP, BP, and CEPESA.

Table listing various stocks and their prices, including B SKY B GROUP, CANAL PLUS, and CAPITAL RADIO.

Table listing various stocks and their prices, including AHOLD, ALTADIS, and AMADEUS GLOBAL.

Table listing various stocks and their prices, including 3I GROUP, ALMANIJ, and ALPHA FINANCE.

Table listing various stocks and their prices, including ALLIANCE UNICHE, AVA ALLG HAND.G, and BOOTS CO PLC.

Table listing various stocks and their prices, including AIXTRON, ALCATEL-A, and ALTEC SA REG.

Table listing various stocks and their prices, including ABB N, ADECCO N, and AEROPORT DI RO.

Table listing various stocks and their prices, including B SKY B GROUP, CANAL PLUS, and CAPITAL RADIO.

Table listing various stocks and their prices, including AHOLD, ALTADIS, and AMADEUS GLOBAL.

Table listing various stocks and their prices, including 3I GROUP, ALMANIJ, and ALPHA FINANCE.

Table listing various stocks and their prices, including ALLIANCE UNICHE, AVA ALLG HAND.G, and BOOTS CO PLC.

★ CODES PAYS ZONE EURO
FR : France - DE : Allemagne - ES : Espagne
IT : Italie - PT : Portugal - IR : Irlande
LU : Luxembourg - NL : Pays-Bas - AT : Autriche
FI : Finlande - BE : Belgique - GR : Grèce.

VALEURS FRANCE

Le titre Dassault Systèmes s'inscrivait en hausse de 2,23 %, à 41,3 euros, mardi 24 juillet dans les premières transactions.

L'action Faurecia chutait de 3,20 % à 64,95 euros, mardi en début de matinée. Le groupe a annoncé un résultat net consolidé au deuxième trimestre de 31 millions d'euros, contre 29,7 millions pour la période équivalente de l'exercice 2000.

Après avoir été réservé à la baisse mardi à l'ouverture, le titre Genset chutait de 11,7 % à 5,33 euros. La société française de biotechnologies a annoncé le report au premier semestre de 2002 des premiers essais du Famoxin, un médicament visant à traiter l'obésité.

Le titre France Télécom était en baisse de 1,31 % à 48,33 euros, mardi matin. L'opérateur de télécommunications a annoncé avoir porté à 100 % sa participation dans sa filiale espagnole Uni2.

PREMIER MARCHÉ

MARDI 24 JUILLET Cours à 9 h 57

Demier jour de négociation des OSRD : 25 juillet

Table of stock prices for various companies under 'PREMIER MARCHÉ' section.

Main table of stock prices for various companies, including AIR LIQUIDE, ALCATEL, ALSTOM, etc.

Table of stock prices for various companies, including PINAULT-PRIN, PLASTIC OMN, PROVIMI, etc.

Table of stock prices for various companies, including International, ADECCO, AMERICAN EXP, etc.

NOUVEAU MARCHÉ

LUNDI 23 JUILLET

Une sélection. Cours relevés à 18 h 16

Table of stock prices for various companies under 'NOUVEAU MARCHÉ' section.

Table of stock prices for various companies, including CHEMUNEX, CMT MEDICAL, COALA, etc.

SECOND MARCHÉ

MARDI 24 JUILLET

Une sélection. Cours relevés à 9 h 57

Table of stock prices for various companies under 'SECOND MARCHÉ' section.

ABRÉVIATIONS

B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES

1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ ouvert; □ détaché; ● droit détaché; ● contrat d'animation; □ = option; d = demandé; † offre réduite; ‡ demande réduite; ● cours précédent; † Valeur pouvant bénéficier du service de règlement différé.

DERNIÈRE COLONNE PREMIER MARCHÉ (1)

Lundi daté mardi : % variation 31/12; Mardi daté mercredi : montant du coupon en euros; Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon; Jeudi daté vendredi : compensation; Vendredi daté samedi : nominal.

SICAV et FCP

Une sélection. Cours de clôture le 23 juillet

Émetteurs

Table of SICAV and FCP prices for various companies.

Table of stock prices for various companies, including ÉCUR. OBLIG. INTERNAT., ÉCUR. TECHNOLOGIES, etc.

Table of stock prices for various companies, including FOND COMMUNS DE PLACEMENTS, FOND COMMUNS DE PLACEMENTS, etc.

Table of stock prices for various companies, including FOND COMMUNS DE PLACEMENTS, FOND COMMUNS DE PLACEMENTS, etc.

BANQUE POPULAIRE ASSET MANAGEMENT

Table of stock prices for various companies under 'BANQUE POPULAIRE ASSET MANAGEMENT' section.

CRÉDIT AGRICOLE ASSET MANAGEMENT

Table of stock prices for various companies under 'CRÉDIT AGRICOLE ASSET MANAGEMENT' section.

LEGAL & GENERAL BANK

Table of stock prices for various companies under 'LEGAL & GENERAL BANK' section.

SG ASSET MANAGEMENT

Table of stock prices for various companies under 'SG ASSET MANAGEMENT' section.

TOUR DE FRANCE 2001

Alors que l'épreuve observait, lundi 23 juillet, son deuxième jour de repos, le Conseil de prévention et de lutte contre le dopage (CPLD)

confiait à *Monde* que huit des seize contrôles effectués aux arrivées des 12^e et 13^e étapes étaient positifs aux corticoïdes. ● LES COUREURS concernés ont pu établir qu'il s'agissait des



suites de traitements dûment prescrits, échappant ainsi aux sanctions. ● LE PRÉSIDENT DU CPLD, Michel Boyon, déplore l'usage abusif de ces produits mais reconnaît que

les coureurs français se montrent plus raisonnables. ● IL AFFIRME toutefois que, « dans 95 % des cas de justification thérapeutique, il existe une alternative médicamenteuse ».

La consommation de corticoïdes par le peloton reste préoccupante

Huit des seize échantillons d'urine prélevés à l'issue des 12^e et 13^e étapes, qui se couraient dans les Pyrénées, ont révélé des traces de corticoïdes. Pour autant, les athlètes contrôlés positifs n'ont pas été déclarés dopés. Ils se sont tous prévalus de prescriptions médicales

PAU (Pyrénées-Atlantiques)
de notre envoyé spécial

Lance Armstrong (US Postal) l'a répété : « Je ne prends aucun médicament, aucun produit. Tous mes examens sanguins et mes tests urinaires antidopage sont négatifs. » Le coureur américain, arrivé troisième, le 20 juillet, de l'étape d'Ax-les-Thermes (Ariège), et vainqueur, le lendemain, à Saint-Lary-Soulan (Hautes-Pyrénées), n'a donc pas été contrôlé positif. Il est un des rares coureurs soumis aux tests dans cette situation à l'issue de ces deux étapes de montagne.

A l'arrivée de ces morceaux de choix pyrénéens du 88^e Tour de France, huit des seize échantillons d'urine analysés par le Laboratoire national antidopage de Châtenay-Malabry (Hauts-de-Seine) recevaient des traces de substances classées dopantes par les institutions sportives.

« Les contrôles pratiqués lors de ces deux étapes révèlent les faits suivants : un positif sur huit sur une des étapes et sept positifs sur huit sur l'autre. » C'est Michel Boyon, président du Conseil de lutte et de pré-

vention contre le dopage (CPLD) qui a livré cette information au *Monde*. Aucun de ces cas n'a fait l'objet de communiqué puisque des ordonnances médicales justifiaient a priori ces prises de médicaments, composés pour la plupart de corticoïdes.

Michel Boyon est formel : « Le déroulement sportif laisse apparaître des signes encourageants. Mais quand on regarde objectivement les éléments fournis par le laboratoire, on est beaucoup plus circonspect. »

« ON PEUT MIEUX FAIRE »

Le président du CPLD ne mâche pas ses mots : « Les résultats observés au terme des deux premiers tiers de ce Tour 2001 invitent à la prudence. On peut vraiment mieux faire. Au niveau statistique, si nous ne sommes plus dans le noir, nous atteignons à peine le gris anthracite. On relève un léger mieux, chez les jeunes coureurs français et certains médecins d'équipes, mais, pour le reste, les bilans au soir du 22 juillet laissent penser que nombreux sont ceux qui restent prisonniers du système. Sur-tout les équipes étrangères. » Une

fois de plus le salbutamol (anabolisant) et les prescriptions adaptées au traitement de l'asthme occupent la vedette des substances répandues dans le peloton.

Cet usage retient l'attention du CPLD. « Je suis inquiet. Nous avons une proportion importante de prises de corticoïdes », a déclaré Michel Boyon, au *Monde*. A tel point que, il y a une semaine, le président du CPLD s'est adressé à Patrice Clerc, le nouveau patron d'Amaury Sport

Organisation (ASO), propriétaire du Tour de France, afin que celui-ci alerte Gérard Porte, le médecin-chef de l'épreuve.

« Je lui ai rappelé les engagements que nous avions pris, le 20 juin, lors d'une rencontre avec l'Union cycliste internationale, les organisateurs et les autorités politiques, nous a-t-il affirmé. J'ai formulé le souhait que Gérard Porte en parle avec les médecins des équipes, parce que la fréquence des justifica-

tions thérapeutiques pour ce qui concerne les prises de corticoïdes m'empêche à douter du respect de cet engagement. »

Interrogé par *Le Monde*, dimanche 22 juillet, quelques minutes avant le départ de la 14^e étape qui reliait Tarbes à Luz-Ardiden (Hautes-Pyrénées), un médecin d'une équipe cycliste française, qui a souhaité conserver l'anonymat, a pourtant indiqué n'avoir reçu « aucune recommandation » allant dans ce sens.

Jacques de Ceaurriz, le directeur du laboratoire de Châtenay-Malabry, a corroboré les appréciations de Michel Boyon : « On a un peu moins de justifications thérapeutiques mais leur nombre reste tout de même non négligeable. Le salbutamol et les substances antiasthmiques sont les plus fréquents. » Il y a un an, sur le Tour 2000, 25 % des échantillons soumis aux contrôles antidopage, renfermaient des preuves formelles d'usage de corticoïdes. « On s'en approche encore cette année », note Michel Boyon.

Les institutions sportives en conviennent, ces dernières substan-

ces bénéficient d'un réel succès. Patrice Mangin, professeur à l'institut médico-légal de Lausanne, chargé par l'Union cycliste internationale (UCI) d'une mission de conseil en matière de lutte contre le dopage le reconnaît : « Les corticoïdes nous posent un problème. »

« L'ALTERNATIVE EXISTE »

Selon Michel Boyon, il est désormais grand temps de prendre une position claire. « De deux choses l'une, assène-t-il, ou bien un sportif a besoin de corticoïdes pour soigner une affection et, dans ce cas, il se repose durant sa cure, ou bien son état n'exige pas ce genre de produits et le médecin fait un autre choix thérapeutique. Au CPLD, nous avons la conviction que dans 95 % des cas de justifications thérapeutiques de corticoïdes, il existe une alternative médicamenteuse. »

Afin de parer ces abus, Michel Boyon plaide pour la mise en place de médecins-experts indépendants qui trancheraient sur l'utilité des corticoïdes chez les sportifs. Pour l'heure, plus de 100 contrôles antidopage ont été réalisés durant le 88^e Tour de France. D'ici l'arrivée à Paris, leur nombre devrait dépasser les 170. Aux huit opérations quotidiennes obligatoires réglementées par l'organisation, s'ajoutent des interventions inopinées diligentées par l'UCI. Un record.

« En 2000, nous avons effectué une centaine de tests », se souvient Jacques de Ceaurriz. La recherche d'érythropoïétine (EPO) exogène concernera, à la fin de cette Grande Boucle, environ 30 % des tests, soit une quarantaine de flacons. Toutefois, le CPLD relève la fragilité de ce test fiable durant les deux ou trois jours qui suivent une éventuelle injection.

Une fois de plus, les coureurs et les organisateurs d'épreuves cyclistes pourront le clamer haut et fort : leur sport est de loin le plus surveillé. Les chiffres le prouvent. Michel Boyon le regrette et dit : « En la matière, le football, le rugby et les autres sports professionnels sont très en dessous de ce qu'il convient de faire. »

Yves Bordenave

Quand Lance Armstrong cite Christophe Bassons

Lance Armstrong a réitéré, lundi 23 juillet, sa confiance en Michele Ferrari, médecin avec lequel il avait reconnu entretenir une collaboration (*Le Monde* du 10 juillet) et qui doit comparaître devant la justice italienne en septembre prochain. « Je ne condamnerai pas un homme avant son procès, a-t-il déclaré lors d'une conférence de presse. J'ai une entière confiance en Michele Ferrari. Rien de ce que j'ai vu ne peut me laisser supposer que je doive lui retirer ma confiance. » Le champion américain a précisé également qu'il utilisait des tentes hypobares. « Comme Christophe Bassons », a-t-il ajouté en citant le coureur français devenu ces dernières années le symbole de la lutte antidopage. Les chambres ou tentes hypobares sont un moyen autorisé de recréer une atmosphère d'altitude afin de multiplier les globules rouges.

Jérôme Chiotti et la Fédération française de cyclisme à couteaux tirés

« J'ATTENDAIS autre chose. On a été assez indulgent et il continue toujours à parler. » Entre Jérôme Chiotti et les dirigeants de la Fédération française de cyclisme (FFC), ce n'était pas le grand amour. Le titre de champion de France conquis par le vététiste, samedi 21 juillet, à Métabief (Doubs), ne semble pas devoir contribuer à rapprocher les deux parties. L'intéressé admet en avoir « profité ». « C'est ma première victoire probante depuis ma suspension », explique celui qui, après l'avoir déjà fait dans un livre début 2001 (*De mon plein gré*, éditions Calmann-Lévy), a continué à « régler [ses] comptes », déplorant notamment le fait que la FFC l'ait laissé tomber et ne lui ait pas accordé une seconde chance en le réintégrant en équipe de France. Au printemps 2000, Jérôme Chiotti avait avoué avoir décroché le titre mondial en VTT cross-country quatre ans plus tôt en ayant usé d'érythropoïétine (EPO) et d'hormones de croissance. Il a purgé une suspension de six mois, dont trois ferme.

« Personne de la FFC, à l'exception d'Yvon Vauchez, l'entraîneur national de VTT, ne l'a félicité à Métabief », dénonce Gilles Lapiere, le constructeur de cycles qui a embauché Jérôme Chiotti après ses aveux et son licenciement par l'équipe Giant. « A priori je n'ai rien contre lui, je m'incline

devant sa victoire », assure Jean Pitallier, le président de la FFC, qui dit avoir remis le maillot tricolore à Jérôme Chiotti « sans réticence ». « Je n'ai jamais pas non plus lui sauter au cou », poursuit celui qui a succédé en mars à Daniel Baal, soulignant que la FFC a fait preuve d'« esprit d'ouverture ».

« DU MAUVAIS PASSÉ »

« Je faisais partie de la commission disciplinaire de l'époque, j'ai été partisan, du fait qu'il ait parlé, d'une sanction avec sursis. Ensuite, c'est l'Union cycliste internationale qui a demandé une sanction pleine », rappelle le président de la FFC. « M. Pitallier a quand même dit, dans un entretien à la revue fédérale « La France cycliste », que j'aurais mieux fait de me taire », déplore Jérôme Chiotti. « Je ne vais pas ses aveux, mais les propos regrettables qu'il tient avec un sourire narquois », rétorque Jean Pitallier. « Chiotti, c'est du passé, et du mauvais passé. Ce n'est plus un mec fiable, il n'apporte plus rien au groupe France », a pour sa part déclaré au quotidien *L'Equipe*, lundi 23 juillet, Patrick Cluzaud, le directeur technique national, qui, lors du championnat de France sur route en 1999, avait publiquement expliqué que les débats autour de la lutte contre le dopage l'insupportaient. « La FFC n'a pas eu de scrupules par

rappel à des Moreau, Virenque, etc, qui ont avoué le dopage, contraints et forcés, mais à qui elle a donné une deuxième chance en les réintégrant en équipe de France à Sydney, ou au Mondial à Plouay », dénonce Jérôme Chiotti.

« Les propos du DTN n'engagent que lui », répond Jean Pitallier, selon qui « il n'y a pas deux poids deux mesures ». « Des gars comme Moreau et Virenque ont payé », insiste-t-il. S'il convient que « Chiotti a payé aussi », le président de la FFC estime qu'il a bénéficié d'« un temps de réflexion assez long » avant d'avouer. « C'est un tricheur habile, je ne suis pas sûr qu'il soit aussi repentant que cela. Est-ce qu'il n'était pas dans une situation qui l'a poussé à ça ? »

« On cherche toujours à me discréditer à la FFC. Ils ne peuvent pas imaginer que cela ait été fait spontanément et sous le coup d'un ras-le-bol par rapport à ces pratiques », réagit Jérôme Chiotti, qui déclare n'avoir « surtout pas de regrets » d'avoir parlé : « Je suis plus heureux. » Un tête-à-tête prochain avec Jean Pitallier pour tout mettre à plat paraît fort improbable. « Ce n'est pas moi qui vais aller lui courir après. J'ai fait le maximum », affirme ce dernier.

Philippe Le Cœur

► www.lemonde.fr/tdf2001



Lansquenét et gentilhomme

L'histoire du 88^e Tour de France n'échappera pas, pas plus que les précédentes, à ses accents épiques. La journée de repos du lundi 23 juillet a permis aux chroniqueurs de reprendre leur souffle et de se retourner sur les plus belles images de la guerre sportive entre les Telekom et les US Postal, entre Lan-

ce Armstrong et Jan Ullrich, entre le lansquenét – soldat et mercenaire, courageux mais pas téméraire, adepte de la terre brûlée – et le gentilhomme – stratégique, peu soucieux de la piétaille mais prêt à distribuer des parcelles de gloire autour de lui. S'il reste une semaine de course, le combat des chefs semble s'être achevé à Luz-Ardiden, la seule fois où les deux leaders ont terminé une ascension ensemble, concluant la rude balade sur une poignée de main.

LES CLASSEMENTS

● Classement général avant la 15^e étape

1. Lance Armstrong (USA/USP), en 62 h 15 min 4 s ; 2. Ullrich (AI/TEL), à 5 min 5 s ; 3. Kivilev (Kzr/COF), à 5 min 13 s ; 4. Betok (Esp/ONC), à 6 min 33 s ; 5. Simon (Fra/BJR), à 10 min 54 s ; 6. Gonzalez Galdeano (Esp/ONC), à 12 min 4 s ; 7. Sevilla (Esp/KEL), à 13 min 55 s ; 8. Botero (Col/KEL), à 17 min 49 s ; 9. Serrano (Esp/ONC), à 19 min 20 s ; 10. Garzelli (Ita/MAF), à 19 min 45 s ; 11. Heras (Esp/USP), à 21 min 37 s ; 12. Rous (Fra/BJR), à 21 min 57 s ; 13. Manco (Esp/BAN), à 24 min 26 s ; 14. Chaurreau (Esp/EUS), à 24 min 45 s ; 15. Vinokourov (Kzr/TEL), à 30 min 32 s ; 16. Boogerd (Pbs/RAB), à 31 min 18 s ; 17. Montgomer (Su/FDU), à 39 min 11 s ; 18. Jalabert (Fra/CST), à 42 min 4 s ; 19. Sastre (Esp/ONC), à 44 min 38 s ; 20. Merckx (Bel/DF), à 44 min 45 s ; 21. Brozyna (Pol/BAN), à 46 min 51 s ; 22. Belli (Ita/FAS), à 49 min 38 s ; 23. Aerts (Bel/LOT), à 53 min 6 s ; 24. Klöden (AI/TEL), à 55 min 39 s ; 25. Laiseka (Esp/EUS), à 56 min 16 s ; 26. Enrique Gutierrez (Esp/KEL), à 56 min 16 s ; 27. Alenza (Esp/COF), à 57 min 3 s ; 28. Botcharov (Rus/A2R), à 57 min 5 s ; 29. Juchs (USA/CA), à 1 h 0 min 5 s ; 30. Etxebarria (Esp/EUS), à 1 h 5 min 44 s ; 31. Bartoli (Ita/MAF), à 1 h 5 min 50 s ; 32. Brochard (Fra/DEL), à 1 h 5 min 52 s ; 33. Guerin (Ita/TEL), à 1 h 9 min 16 s ; 34. Bénéteau (Fra/BJR), à 1 h 9 min 28 s ; 35. Piepoli (Ita/BAN), à 1 h 10 min 59 s ; 36. Livingston (USA/TEL), à 1 h 11 min 17 s ; 37. Rubiera (Esp/USP), à 1 h 11 min 39 s ; 38. Garcia Casas (Esp/FES), à 1 h 12 min 11 s ; 39. Goubert (Fra/DEL), à 1 h 14 min 10 s ; 40. Jaksche (AI/ONC), à 1 h 15 min 4 s ; 41. Salmon (Fra/A2R), à 1 h 17 min 31 s ; 42. Trentin (Ita/COF), à 1 h 18 min 36 s ; 43. Moncouste (Fra/COF), à 1 h 19 min 6 s ; 44. Roux (Fra/DEL), à 1 h 19 min 55 s ; 45. Böltz (AI/TEL), à 1 h 21 min 10 s ; 46. Menchov (Rus/BAN), à 1 h 22 min 47 s ; 47. Halgand (Fra/DEL), à 1 h 24 min 59 s ; 48. Vermaut (Bel/LOT), à 1 h 25 min 14 s ; 49. Perez (Esp/FES), à 1 h 26 min 14 s ; 50. Rodriguez (Esp/BAN), à 1 h 26 min 43 s ; 51. Robin (Fra/BJR), à 1 h 27 min 44 s ; 52. O'Grady (Aus/CA), à 1 h 28 min 6 s ; 53. Heppner (AI/TEL), à 1 h 29 min 58 s ; 54. Niemann (Ita/RAB), à 1 h 30 min 23 s ; 55. Llorente (Esp/KEL), à 1 h 33 min 45 s ; 56. Mikhailov (Rus/LOT), à 1 h 34 min 19 s ; 57. Heulot (Fra/BIG), à 1 h 37 min 43 s ; 58. Bouvard (Fra/DEL), à 1 h 38 min 53 s ; 59. Pinotti (Ita/LAM), à 1 h 41 min 44 s ; 60. Cuesta (Esp/COF), à 1 h 43 min 58 s ; 61. Nardello (Ita/MAF), à 1 h 44 min 31 s ; 62. Pradera (Esp/ONC), à 1 h 45 min 16 s ; 63. Gutierrez (Esp/ONC), à 1 h 45 min 48 s ; 64. Sörensen (Dan/CST), à 1 h 46 min ; 65. Tosatto (Ita/FAS), à 1 h 47 min 34 s ; 66. Wadeci (Pol/DF), à 1 h 50 min ; 67. Lelli (Ita/COF), à 1 h 50 min 51 s ; 68. Bettini (Ita/MAF), à 1 h 51 min

22 s ; 69. Voigt (AI/CA), à 1 h 51 min 26 s ; 70. Zubeldia (Esp/EUS), à 1 h 53 min 14 s ; 71. Hincapie (USA/USP), à 1 h 53 min 54 s ; 72. Verheyen (Bel/RAB), à 1 h 54 min 4 s ; 73. Den Bakker (Pbs/RAB), à 1 h 54 min 16 s ; 74. Lopez De Munain (Esp/EUS), à 1 h 54 min 26 s ; 75. Turpin (Fra/A2R), à 1 h 55 min 21 s ; 76. Odiozola (Esp/BAN), à 1 h 55 min 32 s ; 77. Wauters (Bel/RAB), à 1 h 56 min 7 s ; 78. Cardenas (Col/KEL), à 1 h 57 min 6 s ; 79. Tauler (Esp/KEL), à 1 h 59 min 33 s ; 80. Vaughters (USA/CA), à 2 h 0 min 40 s ; 81. Baidalo (Ita/FAS), à 2 h 1 min 6 s ; 82. Hugo Pena (Col/USP), à 2 h 1 min 42 s ; 83. Schneider (Su/FDU), à 2 h 1 min 59 s ; 84. Teutenberg (AI/FES), à 2 h 2 min ; 85. Pozzi (Ita/FAS), à 2 h 5 min 16 s ; 86. Chavanel (Fra/BJR), à 2 h 6 min 39 s ; 87. Ekimov (Rus/USP), à 2 h 6 min 46 s ; 88. Bouyer (Fra/BJR), à 2 h 7 min 22 s ; 89. Angel Vidal (Esp/KEL), à 2 h 9 min 41 s ; 90. Baquet (Bel/LOT), à 2 h 12 min 1 s ; 91. Vogondy (Fra/FDU), à 2 h 14 min 55 s ; 92. Blaizaud (Dan/CST), à 2 h 15 min 16 s ; 93. Etxebarria (Esp/EUS), à 2 h 16 min 51 s ; 94. Knaven (Pbs/DF), à 2 h 17 min 14 s ; 95. Lotz (Pbs/RAB), à 2 h 19 min 7 s ; 96. Van Hyfte (Bel/LOT), à 2 h 23 min 38, etc.

● Classement de la montagne

1. Laurent Jalabert (Fra/CST), 257 pts ; 2. Ullrich (AI/TEL), 211 ; 3. Armstrong (USA/USP), 195 ; 4. Roux (Fra/DEL), 195 ; 5. Garzelli (Ita/MAF), 164, etc.

● Classement par points

1. Stuart O'Grady (Aus/CA), 140 pts ; 2. Zabel (AI/TEL), 127 ; 3. Armstrong (USA/USP), 109 ; 4. Ullrich (AI/TEL), 103 ; 5. Nazon (Fra/BJR), 92, etc.

● Classement par équipes

1. Kelme, en 187 h 11 min 54 s ; 2. ONCE, à 9 min 17 s ; 3. US Postal, à 34 min 12 s ; 4. Telekom, à 43 min 52 s ; 5. Rabobank, à 49 min 55 s, etc.

● Classement des jeunes

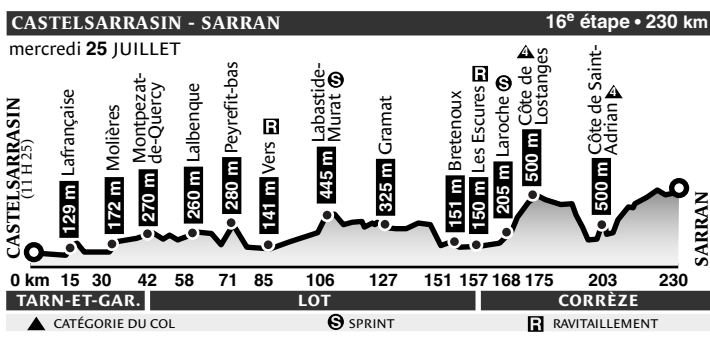
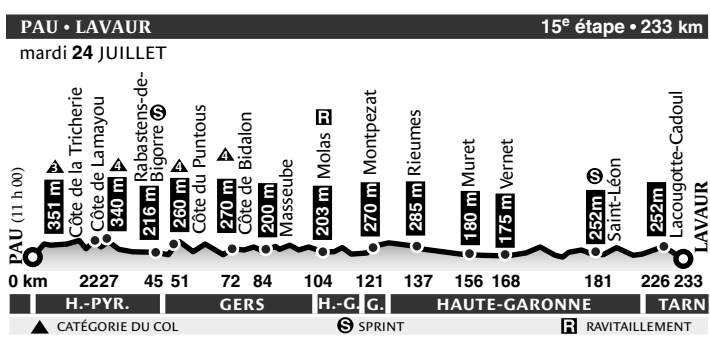
1. Oscar Sevilla (Esp/KEL), en 62 h 28 min 59 s ; 2. Manco (Esp/BAN), à 10 min 31 s ; 3. Montgomery (Su/FDU), à 25 min 16 s ; 4. Jaksche (AI/ONC), à 1 h 1 min 9 s ; 5. Menchov (Rus/BAN), à 1 h 8 min 52, etc.

● Classement de la combativité

1. Laurent Jalabert (Fra/CST), 94 pts ; 2. Roux (Fra/DEL), 47 ; 3. Bettini (Ita/MAF), 34 ; 4. Durand (Fra/FDU), 34 ; 5. Etxebarria (Esp/EUS), 30, etc.

● Abréviations

A2R (AG2R Prévoyance) ; BAN (banesto.com) ; BIG (BigMat-Auber 93) ; BJR (Bonjour) ; CA (Crédit agricole) ; COF (Cofidis) ; CST (CSC-Tiscali) ; DEL (Jean Delatoeur) ; DFF (Domo-Farm frites) ; EUS (Euskaltel) ; FAS (Fassa Bortolo) ; FDU (La Française des jeux) ; FES (Festina) ; KEL (Kelme-Adco) ; LAM (Lampore-Dalchini) ; LOT (Lotto-Telecom) ; MAP (Maple-Quick Step) ; ONC (ONCE) ; RAB (Rabobank) ; TEL (Deutsche Telekom) ; USP (US Postal).



LES HORIZONS DU CYCLISME (14)

Patrick Mignon : « Sans l'incertitude du résultat, le sport devient spectacle »

« LE SPORT de haut niveau est confronté à un certain nombre d'interrogations, que cela vienne de la violence, des affaires, du dopage. Il y a une mise en doute, qui se traduit par des initiatives politiques : la loi sur le dopage, par exemple. Le sport fait partie de ces institutions nées à la fin du XIX^e siècle qui étaient un peu indiscutées. C'est comme l'école, l'armée, la science. Comme toutes ces institutions, aujourd'hui il est mis en question. D'autant qu'il a été pris

« Ce n'est pas parce que l'idée de règles communes est difficile à mettre en œuvre qu'il faut laisser tomber »

en charge ces dernières années par des gens qui ne s'en occupaient pas, ou peu.

Il est devenu un enjeu social et politique. On réfléchit à ses mécanismes (administrations, sponsors, médias). Tout cela fait que la question de l'avenir du sport est posée, puisqu'il y a une mise au jour de fonctionnements éminemment discutables. Les sports sont dans une situation plus ou moins fragile par rapport à cela. Notamment le cyclisme, qui a été, dès ses débuts, intégré dans des logiques extrasportives et dont les caractéristi-

nature : tout le monde saura que tout le monde fait ça, donc il n'y aura plus de tricherie. L'autre piste consiste à dire que l'histoire peut obéir à des mouvements de balancier ; que le toujours plus, logique du sport, peut être mis en cause. Il y a des éléments de régulation, de moralisation, qui peuvent permettre de redéfinir la compétition sportive, son sens, qui en fasse quelque chose d'humain.

Placer le sport sur le même plan que le spectacle, avec des acteurs professionnels libres de prendre ce qu'ils veulent pour exercer leur métier, répondre aux attentes des fans, peut conduire à tuer l'intérêt des compétitions. Dans un spectacle, on connaît la fin. Il n'est pas sûr que, si les activités sportives devaient ressembler au catch, on aurait longtemps l'intérêt du public. Il faut l'égalité des chances au départ, l'incertitude du résultat.

On irait aussi vers une réduction du nombre de concurrents. Or l'intérêt du sport, c'est la multiplicité de concurrents. C'est important par rapport à des sociétés qui se veulent des sociétés de mobilité, démocratiques.

Il n'est pas impossible non plus que les pratiques sportives soient menacées – sur le plan des pré-occupations extrasportives dont elles sont largement investies – par les risques pour la santé des individus. La libéralisation rend éventuellement les choses incontrôlables, ne garantissant pas de l'absence de tricherie.

Enfin, être professionnel, cela veut dire quoi ? Quand on se revendique d'une profession, on doit

Responsable du laboratoire de sociologie de l'Insep

Patrick Mignon (cinquante ans) est sociologue. Il a rejoint en 1996 le laboratoire de sociologie du sport à l'Institut national du sport et de l'éducation physique (Insep) à Paris, dont il est devenu le responsable en 1998. « Avant de m'intéresser au sport, à partir des problèmes du hooliganisme, pour englober ensuite toutes les questions qui interrogent le statut du sport – violence, dopage, rapport à l'argent, régulation de ces phénomènes –, j'ai travaillé sur la culture populaire, de masse, la musique, les pratiques musicales des jeunes, la drogue », explique Patrick Mignon, qui dit avoir été touché, dès sa plus jeune enfance, par le « virus » du vélo : « En juillet, tous les matins je lisais Le Parisien. J'avais la carte du Tour. »

L'équipe du laboratoire de l'Insep qu'il dirige travaille selon deux axes : « L'observation des pratiques physiques et sportives, ainsi que les transformations du sport de haut niveau, notamment l'identité sociale des athlètes et des entraîneurs. »

ques (dureté) le mettent dans une situation ancienne de recours à des soutiens divers.

Le dopage, artisanal dans un premier temps, a pris une dimension plus sophistiquée, systématisée, que ce soit à l'échelle d'un pays ou d'une équipe. Il y a un tournant parce qu'il y a un problème de maîtrise : on ne sait pas trop ce qui se passe avec des produits qui relèvent d'un autre niveau. Il est donc difficile de rester sur une loi qui serait interne à un milieu, qui ferait ses propres affaires.

On peut opposer deux modèles. Celui qui dit : plus de science, d'argent, de spectacle, de moyens pour assurer la rentabilité du spectacle et, par rapport à cela, autorisons la prise de dopants. C'est l'idée que le marché va se réguler tout seul, qu'il est transparent par

s'appliquer des règles, une éthique, qui définissent en quoi on est différent et en quoi on renvoie à des règles communes à tous. Ce n'est pas parce que l'idée de règles communes est difficile à mettre en œuvre qu'il faut laisser tomber.

La contrepartie, c'est la loi du plus fort, du plus riche. En mettant en avant des principes ou des règles arbitraires : les avantages viendront par la suite. Economiques, parce que cela marchera bien, parce qu'il y aura de l'incertitude, des rebondissements. Politiques aussi, au sens large du terme, moraux : ce serait une autre manière de poser la question des normes, de la moralité dans les sociétés modernes. »

Propos recueillis par
Philippe Le Cœur

Chez les nageurs australiens, la valeur peut attendre le nombre des années

Si le prodige Ian Thorpe avoue à peine 19 ans, ses coéquipiers ne sont pas tous de jeunes espoirs

Lors des championnats du monde de natation qui se déroulent à Fukuoka (Japon), du 16 au 29 juillet, l'équipe australienne ne se contente

pas des exploits d'Ian Thorpe, déjà vainqueur du 400 m libre, et qui ambitionne un total record de huit titres, relais compris. Lundi 23 juillet, deux

nageurs chevronnés ont enfin gagné leur premier titre : Petria Thomas (26 ans) sur 200 m papillon et Matt Welsh (25 ans) sur 100 m dos.

FUKUOKA (Japon) de notre envoyé spécial

A voir nager Ian Thorpe, on en viendrait à croire que la patience a cessé pour toujours d'être une vertu admise dans les piscines. Le jeune Australien gagne comme il respire. Sans effort. Il n'a pas encore dix-neuf ans, mais traîne déjà dans ses malles quatorze records du monde, trois titres olympiques et quatre planétaires.

A Fukuoka (Japon), lundi 23 juillet, deux « vieux fossiles » des bassins sont venus rappeler aux distraits que l'âge et la persévérance pouvaient encore réussir des miracles. Deux Australiens, assez âgés pour avoir connu « Thorpedo » en simple barboteuse.

Petria Thomas, vingt-six ans le mois prochain, a touché la première le mur d'arrivée du 200 m papillon, puis mis plusieurs secondes à réaliser que la victoire avait bien choisi sa ligne d'eau. Puis Matt Welsh, vingt-cinq ans depuis septembre dernier, s'est offert sur 100 m dos un succès presque contraire au bon sens, dans un angle mort du bassin, au couloir n° 1.

Assis dans les tribunes, le cheveu sec et l'œil songeur, Ian Thorpe a observé la scène. En donnant l'air de se demander s'il saurait connaître un jour une gloire aussi tardive. Ces deux succès mondiaux, la natation australienne les a salués avec des mots d'extase. Il se fait rare, de nos jours, le privilège de pouvoir partager les bons points, dans une même équipe, entre les jeunes prodiges et les valeureux ouvriers, les rassasiés de médailles et les inlassables recalés de la première place. L'Australie s'en croyait incapable. Elle se trom-

paît lourdement. Bâtie comme une fille de bûcheron, les épaules rondes et le visage sans grâce, Petria Thomas a appris dès ses premiers jeux d'eau que la victoire lui serait longtemps refusée. La raison ? Susie O'Neill, connue au pays et dans tous les bassins du monde sous le surnom de « Miss Butterfly ». Championne olympique du 200 m papillon en 1996, recordwoman du monde, médaillée d'argent aux Jeux olym-

bre du Comité international olympique (CIO). Petria Thomas, elle, a poursuivi sa carrière, malgré ses vingt-cinq ans, la lassitude d'un entraînement biquotidien, à l'Institut national des sports de Canberra, et la perspective d'un mariage programmé pour janvier 2002.

« Je me suis convaincu que mon heure allait enfin arriver, explique-t-elle. Je savais que je pouvais nager encore plus vite. Et que la victoire ne me serait plus éternellement

Elle a senti la présence, dans sa vague, de la jeune Allemande Annika Mehlhorn. Elle l'a vue toute proche, dans l'ultime longueur. Mais elle n'a pas cédé.

« J'ai dû regarder mon nom deux fois, sur le tableau d'affichage, pour être certaine de ma victoire, a avoué l'Australienne. Par le passé, il a tellement souvent été placé au deuxième rang que j'avais fini par m'y habituer. Cette fois, enfin, je tiens un titre majeur. »

Plus jeune de quelques mois, Matt Welsh n'a pas mis longtemps, lui, à comprendre l'issue de la finale du 100 m dos. Qualifié avec le septième temps, il a touché le mur d'arrivée d'un geste de meurt-de-faim, puis escaladé la ligne d'eau pour s'y asseoir, avant de chercher dans le public la silhouette de son père. « Il fête aujourd'hui ses soixante ans, raconte-t-il. Avant la course, je lui avais promis de lui offrir le titre mondial. » Belle preuve de confiance, peu fréquente chez ce nageur au passé maigrelet. Souvent placé, deuxième et troisième des épreuves de dos aux JO de Sydney, Matt Welsh n'avait jamais embrassé la victoire. Mais l'échec n'avait pas eu le temps d'épuiser son ardeur.

« Je ne suis pas comme les autres, raconte-t-il. Moi, je n'ai pas grandi dans une piscine. J'ai commencé l'entraînement à dix-huit ans, et gagné ma première course, un 50 m papillon régional, seulement l'année suivante. » Il se voit bien en gagner d'autres, à Fukuoka ou ailleurs. « J'ai pris mon temps pour arriver, dit-il. Mais je ne regrette rien. A mon âge, on apprécie encore plus les bonnes choses. »

Alain Mercier

Une piscine entièrement démontable

Les Japonais n'ont jamais prétendu avoir inventé la natation. Mais l'histoire peut leur reconnaître la paternité d'une petite révolution. A Fukuoka, les organisateurs des championnats du monde ont bousculé les convenances en organisant l'événement dans une piscine entièrement démontable, la première du genre pour une compétition de ce niveau. Fabriqué par Yamaha, ce bassin de 50 m a été posé dans la salle principale du Marine-Messe, un vaste complexe habituellement utilisé comme centre de congrès. Sa coque de plastique, renforcée dans sa structure par de la fibre de verre, est composée de plus de 160 plaques, 58 pour former les quatre côtés, 104 posées sur le sol. Deux semaines ont suffi pour sa construction, et une autre pour la remplir d'eau et tester la qualité. Il en faudra encore une, au lendemain de la clôture, pour la démonter.

Un moment sceptiques, les nageurs ont vite oublié leurs doutes. Au deuxième jour des épreuves, lundi 23 juillet, deux records du monde y avaient déjà été battus.

piques de Sydney (2000), où elle a été battue par l'Américaine Misty Hyman, l'Australienne supportait mal la concurrence.

Petria Thomas a dû accepter, très jeune, de s'épanouir dans l'ombre. Malgré ses performances, le pays n'avait d'yeux, et de larmes, que pour les exploits de « Miss Butterfly ». Au lendemain des Jeux, Susie O'Neill a échangé son maillot de bain contre un tailleur strict et le sérieux d'un mandat de huit ans comme mem-

interdite. » En 1996, une opération à l'épaule avait mis en danger son avenir de nageuse. « En me réveillant, le lendemain de l'intervention, je ne savais même pas si je pourrais encore faire du papillon, se souvient-elle. Je me suis battue pour revenir. Cette épreuve m'a enseigné que la patience et l'obstination sont parfois récompensées. »

A Fukuoka, lundi, Petria Thomas a craint jusqu'au dernier mouvement d'écume que l'infortune s'accroche encore à son ombre.

Football : le Brésil éliminé en Copa America

LE HONDURAS a battu le Brésil (2-0), lundi 23 juillet, en quarts de finale de la Copa America, se qualifiant ainsi pour les demi-finales, qui l'opposent, jeudi 26 juillet, à la Colombie. Ce triomphe historique du « David » d'Amérique centrale face au « Goliath » du Sud a stupéfié les spectateurs de la rencontre, tant les Honduriens ont mérité leur victoire grâce à une vitesse redoublée sur toutes les lignes. Malgré la présence de Denilson, vedette des Vert et Or, dès le coup d'envoi, les Brésiliens ont sans cesse subi le jeu, encaissant deux buts, un contre son camp par Belletti à la 57^e minute, l'autre par Martinez, dans les arrêts de jeu (94').

■ Le club londonien de Chelsea (division 1 anglaise) a confirmé officiellement, lundi 23 juillet, que son défenseur international français Franck Leboeuf avait signé un contrat de deux ans en faveur de l'Olympique de Marseille. A 33 ans, Franck Leboeuf, peu en cour à Chelsea la saison dernière, et natif de la cité phocéenne, pourrait également porter le brassard de capitaine de l'OM.

■ Le milieu de terrain international de l'AS Monaco, Martin Djetou, a annoncé, lundi 23 juillet, avoir signé un contrat de cinq ans en faveur du club italien de Parme, futur adversaire de Lille en tour préliminaire de la Ligue des champions. Le montant du transfert n'a pas été révélé mais il avoisinerait les 70 millions de francs. Agé de 27 ans, Martin Djetou a passé les cinq dernières saisons sous le maillot monégasque.

DÉPÊCHE

■ TENNIS : la Russie a complété la liste des huit équipes qui participeront à la phase finale du groupe mondial de la Fed Cup, après avoir battu (3-2) la Slovaquie, lundi 23 juillet. La phase finale du groupe mondial (5-11 novembre) réunira, à Madrid, l'Argentine, l'Australie, la Belgique, l'Espagne, les Etats-Unis (tenants du titre), la France, la République tchèque et la Russie.

Manière de voir

Le bimestriel édité par

LE MONDE
diplomatique



Le livre noir du colonialisme

Cinq siècles de colonialisme, par **Ignacio Ramonet**. ■ La France se penche sur son passé, par **Philippe Videlier**. ■ 17 octobre 1961 : rendez-vous avec la barbarie, par **Philippe Videlier**. ■ Une certaine idée de la justice, par **Dominique Vidal**. ■ Cela nous a prénus contre la haine, par **Ahmed Ben Bella**. ■ Droit à l'insoumission : le Manifeste des 121. ■ La mémoire expurgée des manuels scolaires, par **Maurice T. Maschino**. ■ Quand Tocqueville légitimait les boucheries, par **Olivier Le Cour Grandmaison**. ■ La dimension africaine de la traite des Noirs, par **Elikia M'Bokolo**. ■ Le miroir colonial brisé, par **Nicolas Bancel, Pascal Blanchard et Sandrine Lemaire**. ■ La torture routinière de la République, par **Alain Ruscio**. ■ Le spectacle ordinaire des zoos humains, par **Nicolas Bancel, Pascal Blanchard et Sandrine Lemaire**. ■ 1931 ! Tous à l'Expo..., par **Nicolas Bancel, Pascal Blanchard et Sandrine Lemaire**. ■ Madagascar 1947, le début de la fin..., par **Philippe Leymarie**. ■ 1956 : coup de tonnerre sur le canal de Suez, par **Eric Rouleau**. ■ Henri Curiel, citoyen du tiers-monde, par **Gilles Perrault**. ■ La lente marche des pays non alignés, par **Robert Décombe**. ■ Les ratés de la décolonisation en Afrique, par **Claude Wauthier**. ■ Malgré les sanglots de l'homme blanc..., par **Philippe Norel**. ■ Seconde jeunesse pour les comptoirs coloniaux, par **Edward Goldsmith**. ■ Ces deux cents sociétés qui contrôlent le monde, par **Frédéric F. Clairmont**. ■ La spirale infernale de la dette, par **Eric Toussaint**. ■ La patrie littéraire du colonisé, par **Albert Memmi**. ■ Entre apothéose et oubli, par **Pascal Blanchard**. ■ Inventer une mémoire commune, par **Alain Gresh**.

Bibliographie, sites Internet, adresses utiles.

EN VENTE CHEZ VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX - 45 F - 6,86 €

HISTOIRE DE PLATS 1.

Le kouign-amann breton

Ce gâteau feuilleté, riche en beurre salé, cache ses origines comme ses méthodes de fabrication. Plusieurs boulangers de Cornouailles revendiquent la paternité d'un dessert authentique

LOCRONAN

de notre envoyé spécial
« Vous avez du couine mamane ? Du quouingue aman, s'il vous plaît. Je voudrais goûter votre couine amand... » Tout le monde ne parle pas le breton, et les vendeuses de la boulangerie Le Guillou en entendent chaque été des vertes et des pas mères dans la boutique. Ce bouquet de fantaisies phonétiques, elles le dégustent à satiété car on vient de loin pour acheter dans ce petit village de Locronan ce fameux kouign-amann. Localement, on prononce « kouigne amant-ne », et toute la délicatesse vient de ce « ne » final, à la fois présent et discret, qui vous notifie inmanquablement l'autochtone. Le nom vient du breton kouign, « gâteau », et amann, « beurre ».

Quand a-t-on commencé à fabriquer ce dessert ? Pour le fameux cuisinier armoricain Jacques Thorel, qui vient de publier aux éditions Ouest-France un ouvrage intitulé *Le Grand Classique de la cuisine bretonne*, le kouign-amann serait natif de Scaër, village frontrière entre Finistère et Morbihan. « Bien sûr, ce n'est pas ici que ce gâteau est devenu célèbre, confie-t-il, mais je pense que l'origine du kouign-amann est bien là. Au départ, ce dessert n'était qu'une pâte à pain, à laquelle on ajoutait beurre et sucre en grande quantité, en malaxant le tout simplement. Son envol, le kouign-amann l'a pris à Douarnenez, où un boulanger a eu un jour l'idée d'en faire un gâteau à pâte feuilletée. »

Les douarnenistes revendiquent d'ailleurs la paternité de l'objet. Il y a deux ans, dix-huit des vingt-deux pâtisseries que compte la cité sardinière se sont réunis pour fonder une association des artisans fabricant « le véritable kouign-amann de Douarnenez ». Ils ont déposé la marque auprès de l'Institut national de la propriété industrielle et entendent bien obtenir prochainement un label pour défendre leur bébé. « Il était temps de remettre les pendules à l'heure », prévient, la moustache en avant et l'œil allumé, le bouillonnant Alain Le Berre, président de l'association.

« Le kouign-amann ça devenait n'importe quoi, assure-t-il. On en a vu aux fraises, à l'ananas, aux algues, avec de la crème chantilly, cela fait tout de même mal au cœur, quand on sait que le vrai n'existe que dans une seule version, nature, avec son comptant de beurre et de

sucre, ce qui est bien assez, et le kouign-amann on peut en parler, ajoute-t-il, un brin emporté, cela fait cent quarante ans qu'on en fait à Douarnenez. C'est ici qu'il a été inventé, c'est nous qui l'avons popularisé. Il serait temps que ça se sache ! »

A quarante-huit ans, ce professeur de pâtisserie au lycée de Quimper n'a plus une miette de temps à perdre. Pour défendre ce nouveau cheval d'orgueil du pays de Cornouaille, il se dépense sans compter. Il multiplie les recherches historiques, court du Théléthon à la garden-party de l'Élysée, fait dessiner un logo, éditer quarante mille prospectus, crée un site Internet...

LE FRUIT D'UN ACCIDENT

Cet activisme pâtissier porte ses fruits. C'est l'occasion de mettre en pièces quelques légendes du passé et d'édicter une poignée de règles pour le futur. Non, le kouign-amann n'est pas d'origine norvégienne. Ne riez pas ! Le bruit en avait couru. A cause du commerce des œufs de poisson, il existait au XIX^e siècle un très actif consulat norvégien à Douarnenez, et le kouign-amann n'aurait été que la recette revue et corrigée d'un pain nordique et sucré. « Faux, archifaux, rétorque Alain Le Berre, c'est dans le fournil d'un boulanger douarneniste que la recette a vu le jour. »

D'après ses recherches (mais il n'existe pas de trace écrite et incontestable). Le kouign-amann serait né dans les années 1860, dans une boulangerie du centre-ville dont le patron s'appelait Yves-René Scordia. La recette de ce gâteau feuilleté riche en beurre salé est-elle le fruit d'un accident, comme celle de la fameuse tarte des sœurs Tatin ?

L'hypothèse circule, selon laquelle pour éviter de jeter une pâte à pain un peu ratée, le boulanger y aurait adjoint beurre et sucre, puis feuilleté l'ensemble pour voir s'il ne pouvait pas en tirer un gâteau. Le résultat, plutôt bourratif et assez gras, n'en connu pas moins un certain succès. Localement s'entend. Dans un pays où le beurre ne fait pas peur.

Ce dessert de boulangerie rurale se répandit pendant les années folles dans plusieurs pays bretons. Certains y ajoutèrent des pommes, parfois même (sacrilège !) de la crème fraîche, mais la recette douarneniste demeura et prospéra



DESSINS HERVÉ TUILLET

même. Aujourd'hui, la quasi totalité des boulangers de la ville tient l'article. Tous ne sont pas pour autant membres de la jeune association qui défend ce patrimoine culinaire. Louis Le Moigne, par exemple, a refusé d'en être. La raison est inscrite en lettres géantes

sur la façade de sa pâtisserie, qu'il a baptisé « La boutique du kouign-amann » : « En fait qui veut, le réussit qui peut. »

L'homme, qui s'est érigé en véritable gardien de ce temple sucré, peste facilement contre les desserts de ses confrères. Sa recette, il ne la partage pas. Et comme il a peur qu'on la lui vole, il travaille seul et sans apprenti. « J'ai mis quatre ans à apprendre le tour de main pour le feuilletage du kouign-amann, raconte-t-il. C'est un travail délicat, qui permet au sucre de rester au pourtour du gâteau et pas dedans. C'est idéal pour qu'il caramélise au dehors et reste moelleux, sans être écœurant en son centre. »

Adresses

- **Boulangerie Lucas**, 20, rue des Plomarc'h, 29100 Douarnenez, tél. : 02-98-92-37-24. Pour ceux qui l'aiment très beurré, très sucré. Prix : 60 F (9,14 €) pour 6 personnes.
- **La boutique du Kouign-Amann**, 86, avenue de la Gare, 29100 Douarnenez, tél. : 02-98-74-01-07. Chez le pape du kouign-amann, beau feuilletage, sucre bien dosé, mais tarifs salés. 60 F (9,14 €) pour 4 personnes
- **Boulangerie Kersalé**, 12, place de l'Hôtel-de-Ville, 29930 Pont-Aven, tél. : 02-98-06-00-61. Avec le far breton, le kouign-amann est la spécialité de la maison. 47 F (7,16 €) pour 4 personnes
- **Pâtisserie Riguidel**, 38, rue du Port-Maria, 56170 Quiberon, tél. : 02-97-50-07-41. On le fabrique ici depuis 1893. 46 F (7,01 €) pour 4 personnes
- **Pâtisserie Fauchon**, 28, place de la Madeleine, 75008 Paris, tél. : 01-47-42-60-11. Le meilleur kouign-amann de la capitale est en vente chez Fauchon en format individuel et pour un prix abordable : 10 F (1,52 €) pièce.

Bref, conclut notre homme, fort de son fait, « c'est moi qui fabrique le meilleur ».

Alain Le Guillou est sans doute moins vantard, mais sa boulangerie de Locronan, à quelques kilomètres à l'ouest de Douarnenez, ne désemplit pas pour autant. L'été, il vend jusqu'à 250 kouign-amann par jour, soit pas moins de six fourneaux. C'est Jean, son grand-père, aujourd'hui âgé de quatre-vingt-dix ans, qui fut le premier à vendre ce dessert au village dans les années 1950.

AUTHENTIQUE ET CELTIQUE

Son genre, ancien boulanger de marine (« de l'époque où l'on n'embarquait pas du pain surgelé à bord »), mit sac à terre pour épouser Marie-Armelle, l'une de ses trois filles, et reprendre l'affaire familiale. Le kouign-amann de la maison gagne encore du galon. Bientôt, c'est la consécration : le Larousse de la cuisine des terroirs consacre une page entière à Jean Le Guillou, « orfèvre en kouign-amann ».

Dans le petit village de 823 habitants, on ne vient plus seulement pour visiter les rues en pente, la place pavée, les hautes maisons de granit. On vient aussi parce que place de l'église, dans l'une de ces plus anciennes demeures, il existe désormais un autre monument à Locronan, celui que l'on peut acheter en poussant la porte de la boulangerie Le Guillou.

Le dernier rejeton de cette famille de mitron n'a que vingt-huit ans. A Rouen, à l'Institut national de la boulangerie, là où il a appris son métier, le kouign-amann n'est toujours pas enseigné. Avec son feuilletage rustique et son beurre en surnombre, c'est vrai qu'il n'a rien de bien chic. Il est juste resté comme il était à ses débuts : authentique et celtique.

Guillaume Crouzet

PROCHAIN ARTICLE :
Le gaspacho de Seville

LA RECETTE

La recette de la boulangerie Le Guillou, Place de l'Église, 29180 Locronan, tél. : 02-98-91-70-04.

INGRÉDIENTS :
200 g de farine ;
130 g d'eau ;
2 g de levure de boulanger ;
1 pincée de sel ;
150 g de beurre demi-sel ;
130 g de sucre semoule.

■ Faire une fontaine avec la farine, ajouter au milieu l'eau, le sel, la levure. Mélanger jusqu'à obtention d'une pâte lisse. Ensuite, faire une boule, couvrir d'un torchon propre, laisser reposer une demi-heure.

Sur un plan de travail fariné, étaler la pâte au rouleau pour obtenir un carré d'environ 20 cm de côté. Aplatissez votre plaquette de beurre (il faut qu'il soit déjà mou) dans un format un petit peu plus petit que celui de la pâte et déposez le beurre sur celle-ci. Saupoudrez de sucre. Ramenez les bords de la pâte vers le centre, de façon à enfermer beurre et sucre dans la pâte. Étalez au rouleau en essayant de donner une forme rectangulaire. Pliez en trois comme un mouchoir (technique de la pâte feuilletée). Faites pivoter votre pâton d'un quart de tour, étalez au rouleau, puis pliez de nouveau en trois comme précédemment. Étalez au rouleau pour obtenir un carré de 30 cm environ de côté. Ramenez les quatre coins vers le centre du carré. Déposez la préparation dans un moule antiadhésif rond du genre moule à manqué, que vous aurez beurré auparavant. Aplatissez légèrement le dessus de la main, puis humidifier avec un pinceau mouillé d'eau. Couvrir d'un torchon et laissez reposer une demi-heure. Mettre dans un four chauffé à thermostat 200 pendant une demi-heure. A la sortie du four, attendre encore un quart d'heure avant de démouler.

Avec quoi le boire ?

Bien sûr, vous pouvez la jouer locale et choisir pour accompagner votre kouign-amann un cidre sec de Cornouaille. Mais pourquoi ne pas bousculer un peu les clichés, et marier à ce dessert paysan le plus aristocratique des breuvages : le champagne. Avec ce gâteau très sucré, très beurré, dégustez une bouteille de Pop de Pommery. Ce champagne fait scandale, parce qu'il est vendu dans de mini-bouteilles bleues et qu'on conseille de le boire à la paille. La provocation n'empêche pas le bon goût : cet extra-dry fruité et très vif en bouche est un contrepoint parfait au kouign-amann. Le beurre du gâteau reste en bouche, le chardonnay du champagne ne fait que passer comme un coup de fouet. Intense à l'attaque, mais sans longueur, il apporte à ce dessert une pincée d'électricité qui incite à en croquer une bouchée supplémentaire.

★ Coffret de 4 pop de 20 cl, 220 F (33,5 €) environ. Points de vente au tél. : 08-21-02-50-50.

Cidre de Cornouaille AOC, manoir de Kinkiz. 20 F (3,04 €) départ cave. Renseignements au 02-98-90-20-57.



GASTRONOMIE
Publicités

PARIS 5^e
« Un des restos indiens plus connus » (TELERAMA)
MAHARAJAH
72, bd Saint-Germain 5e
139 F - 185 F - Climat.
01.43.54.26.07 / T.L.J.

PARIS 6^e
Vagenende Maison classée, fondée en 1904
Cuisine traditionnelle et du marché
Service continu TLJ de midi à 1h du matin
142, bd Saint-Germain - 01.43.26.68.18

PARIS 6^e
LE POLIDOR depuis 1845
Authentique bistrot parisien de rencontre artistique et littéraire
Menu midi 55 F, 110 F et
Carte 120 F - 41, rue Monsieur Le Prince
☎ 01.43.26.95.34 - O.T.LJ. jusqu'à 0h30

Renseig. Publicité :
☎ 01.42.17.39.63

PARIS 14^e
AU MOULIN VERT
une addition sans surprise 196 F déjeuner ou dîner. Kir maison, vin et café compris.
La cuisine directement inspirée du marché et de la saison se décline dans un menu varié : 12 entrées, grand choix de viandes et poissons, fromage ou dessert. Le chef élabore plats et sauces dans un savant équilibre de tradition et de qualité. Tout est frais et mitonné sur place avec un très bon rapport qualité/prix et servi dans un cadre verdoyant, spacieux et inattendu.
5mn de Montparnasse, M° Alésia. Tous les jours. Salle climatisée, terrasse d'été, Salon de 20 à 80 pers.
34 bis, rue des Plantes - Tél. : 01.45.39.31.31

92 NEUILLY
Jarrasse
L'Ecailler de Paris
Restaurant gastronomique - Menu 215 F
4, av. de Madrid - ☎ 01.46.24.07.56
Ouv. TLJ - Salons particuliers - Voiturier

Belle journée ensoleillée

MERCREDI. Les conditions anticycloniques se maintiennent sur le pays avec une masse d'air sec. Même type de temps jeudi avec une reprise des orages sur les massifs. Les températures restent élevées.

Bretagne, pays de Loire, Basse-Normandie. En bordure de Manche, nuages en début de matinée, puis temps agréable, ensoleillé. Le thermomètre avoisine dans l'après-midi 19 à 22 degrés près de la Manche, 21 à 26 degrés près des côtes atlantiques et 26 à 29 degrés ailleurs.

Ardennes, Nord-Picardie, Ile-de-France, Haute-Normandie, Centre. Bancs de brouillard ou de nuages bas sur les côtes en fin de nuit, qui laissent place peu à peu à un ciel dégagé. Ailleurs, il fait beau. Les températures maximales s'étagent de 22 à 27 degrés sur le Nord-Picardie et la Haute-Normandie, 27 à 30 degrés sur le Bassin parisien et les Ardennes et 28 à 31 degrés sur le Centre.

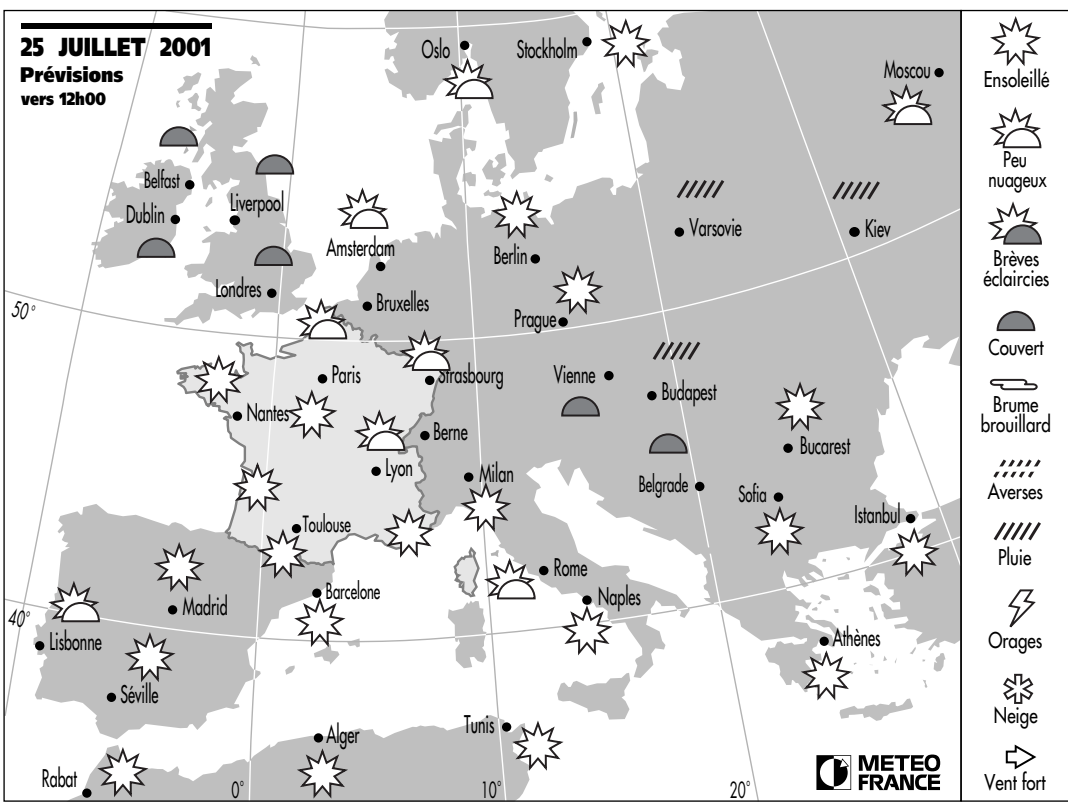
Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. Le

ciel est nuageux avec des éclaircies. Les températures s'élèvent de 27 à 31 degrés.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. Des bancs de nuages bas se dissipent lentement en matinée sur le piémont pyrénéen et les côtes basques. Sur les Pyrénées, des cumulus se forment dans l'après-midi avec ponctuellement un risque d'orage. Le thermomètre affiche 27 à 31 degrés.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. Le ciel est nuageux en matinée sur le Lyonnais et le Dauphiné avant de belles éclaircies. Il fait beau ailleurs. Une tendance à l'orage se manifeste sur les Alpes en soirée. Les températures s'échelonnent de 28 à 31 degrés avec localement 33 degrés sur l'Ardèche ou la Drôme.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. La journée est agréablement avec du soleil et un ciel bien dégagé. Des cumulus se développent sur le relief corse et les Alpes du Sud. La barre des 30 degrés est allègrement franchie.



LE CARNET DU VOYAGEUR

NÉPAL. Bien que le Quai d'Orsay ait invité les touristes français à reporter tout projet de voyage au Népal en juillet, Allibert Voyages, Asia, Accor Tour et La Française des circuits ont annoncé le maintien de leurs circuits ou de leurs extensions au Népal, destination surtout proposée en hiver et au printemps. Si les affrontements entre maoïstes et forces de l'ordre n'ont, jusqu'à présent, jamais mis en danger la vie des touristes, les voyageurs n'en demeurent pas moins vigilants. En 1998 (dernières statistiques disponibles), le Népal a accueilli 21 610 visiteurs français.

FRANCE. Après Toulouse, c'est Biarritz qui accueille un nouvel hôtel Crowne Plaza. Situé sur les hauteurs de la plage des Basques, cet établissement « 4 étoiles » dispose de 150 chambres, de 7 salles de conférences et d'une piscine panoramique chauffée. Renseignements au 05-59-01-13-13 et sur Internet (www.crowneplaza.fr).

PRÉVISIONS POUR LE 25 JUILLET 2001

Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; * : neige.

FRANCE métropole

AJACCIO	17/28 S
BIARRITZ	18/27 S
BORDEAUX	18/29 S
BOURGES	15/28 S
BREST	12/20 S
CAEN	15/21 S
CHERBOURG	13/21 S
CLERMONT-F.	15/30 S
DIJON	16/29 S
GRENOBLE	16/30 S
LILLE	12/24 S
LIMOGES	15/27 S
LYON	18/30 S
MARSEILLE	20/29 S

FRANCE outre-mer

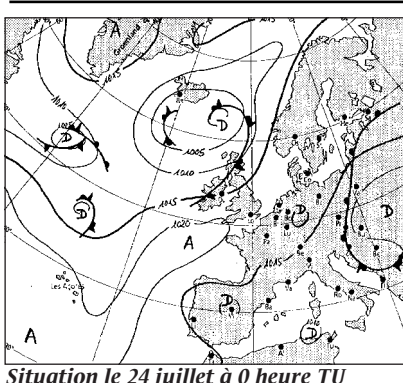
NANCY	16/29 S
NANTES	13/27 S
NICE	19/26 S
PARIS	15/27 S
PAU	17/29 S
PERPIGNAN	21/31 S
RENNES	12/27 S
ST-ETIENNE	17/29 S
STRASBOURG	17/30 S
TOULOUSE	18/31 S
TOURS	14/28 S
FRANCFORT	18/28 S
GENEVE	15/28 S
HELSINKI	17/23 C
NOUMEA	17/22 S

PAPEETE	24/30 S
POINTE-A-PIT.	24/32 P
ST-DENIS-RE.	18/25 S
AMSTERDAM	13/22 S
ATHENES	24/34 S
BARCELONE	20/27 S
BELFAST	12/18 C
BELGRADE	18/22 C
BERLIN	17/26 S
BERNE	13/29 S
BRUXELLES	14/24 C
BUCAREST	17/29 S
BUDAPEST	17/22 P
COPENHAGUE	16/24 S
DUBLIN	13/19 C
FRANCFORT	18/28 S
GENEVE	15/28 S
HELSINKI	17/23 C
ISTANBUL	25/32 S

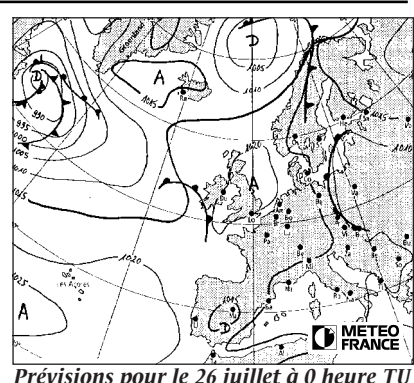
KIEV	22/25 P
LISBONNE	17/23 S
LIVERPOOL	13/21 C
LONDRES	17/24 C
LUXEMBOURG	15/26 S
MADRID	15/34 S
MILAN	21/32 S
MOSCOW	20/27 S
MUNICH	16/25 S
MEXICO	21/30 S
MONTREAL	11/24 S
NEW YORK	20/29 S
PRAGUE	14/24 S
SAN FRANCISCO	18/27 S
SANTIAGO/CHI	-4/9 S
TORONTO	17/34 S
WASHINGTON	18/27 C
AFRIQUE	18/27 C
ALGER	16/26 S
DAKAR	22/27 S
TENERIFE	17/23 C
VARSOVIE	19/23 P

VENISE	20/28 S
VIENNE	17/20 C
AMÉRIQUES	17/27 S
BRASILIA	23/28 S
BUENOS AIR.	6/10 P
CARACAS	21/24 C
CHICAGO	14/17 C
LOS ANGELES	15/23 S
MEXICO	13/20 P
MONTREAL	17/24 S
NEW YORK	25/29 S
SAN FRANCISCO	14/21 S
SANTIAGO/CHI	-4/9 S
TORONTO	18/24 S
WASHINGTON	24/31 P
AFRIQUE	18/27 C
ALGER	16/26 S
DAKAR	22/27 S
TENERIFE	17/23 C
VARSOVIE	19/23 P

LE CAIRE	23/34 S
NAIROBI	14/24 S
PRETORIA	2/16 S
RABAT	15/24 S
TUNIS	23/32 S
ASIE-Océanie	26/35 S
BANGKOK	26/30 S
BEYROUTH	26/30 P
BOMBAY	27/29 C
DIJAKARTA	34/42 S
DUBAI	26/33 C
HANOI	26/29 P
HONGKONG	24/31 S
JERUSALEM	28/34 P
NEW DEHLI	21/26 S
PEKIN	25/29 S
SEOUL	26/31 P
SINGAPOUR	12/17 C
SYDNEY	27/32 P
TOKYO	27/32 P



Situation le 24 juillet à 0 heure TU



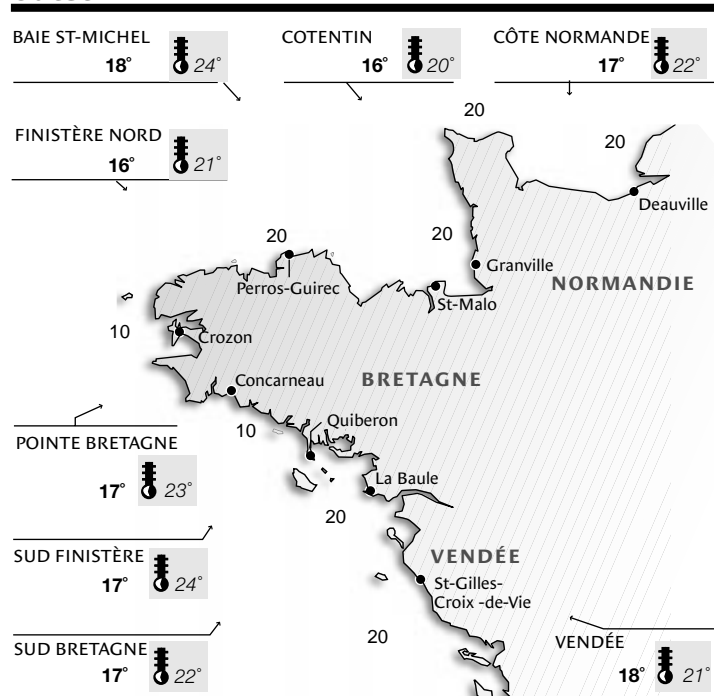
Prévisions pour le 26 juillet à 0 heure TU

Sur les plages

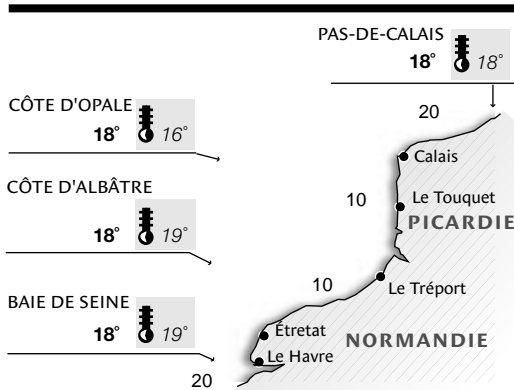
Le 25 JUILLET 2001 vers 12 heures

Près des côtes de la Manche, les nuages bas présents en matinée laissent le soleil s'imposer en journée. Sur la façade atlantique, la journée est ensoleillée avec quelques entrées maritimes sur le Pays Basque en matinée. Autour de la Méditerranée il fait beau.

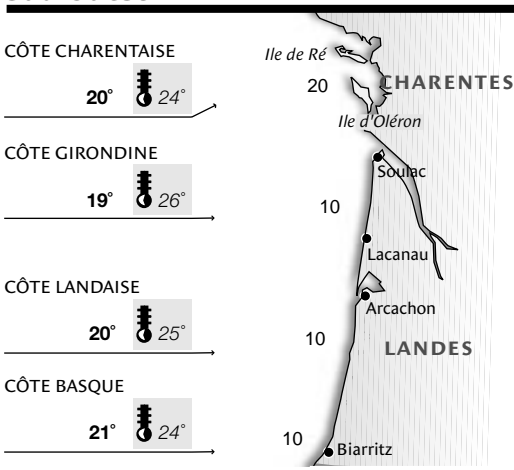
Ouest



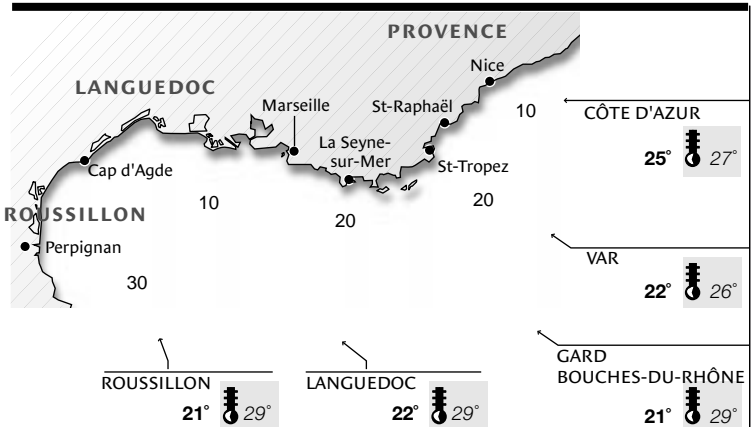
Nord



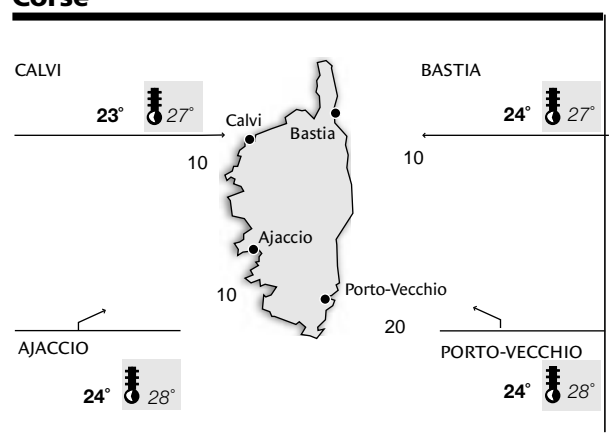
Sud-Ouest



Sud



Corse



MOTS CROISÉS PROBLÈME N° 01 - 173

Retrouvez nos grilles sur www.lemonde.fr

SCRABBLE N° 235

Le blitz

Au championnat de France 2001 en blitz (chaque coup est joué en une minute, au lieu de trois), le Parisien Thierry Chincholle a remporté deux manches sans perdre le moindre point.

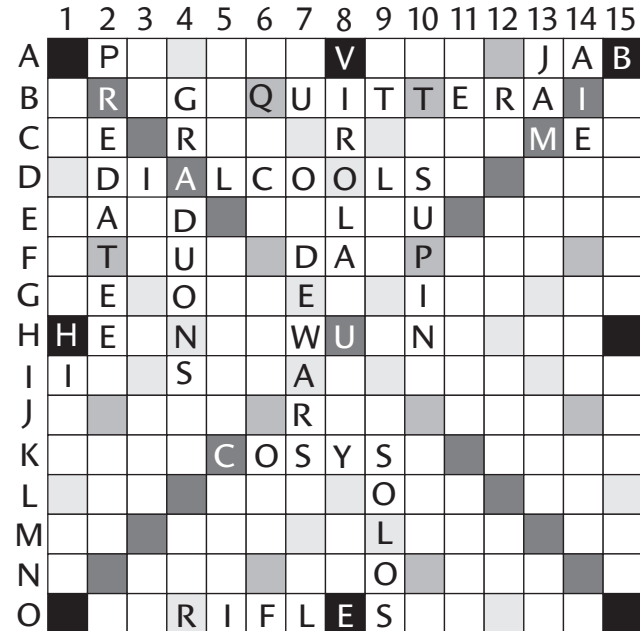
Tirage : B E G I N T T.
a) Trouvez un sept-lettres, malheureusement implaçable. Trouvez un mot qui rapporte 30 points et écrivez-le sur la grille (il est donné ci-dessous).

Tirage suivant : ? ? E E U V X.
b) Sans scrabbliser, trouvez un mot qui rapporte 66 points. Trouvez un sept-lettres qui rapporte 104 points et écrivez-le sur la grille (il est donné ci-dessous).

Solution de a) : OBTIENT, N 9, 30.

Tirage suivant : A E E E I M T.
c) En deux endroits différents, placez deux mots rapportant respectivement 23 et 44 points.

Solution de b) : (C)(H)EVEUX, 15 C, 104.



Préparation de la grille de la semaine prochaine.

d) Trouvez l'anagramme de MOUCHAT.

Tirage : A E E G I M X. Ce tirage s'appuie sur les lettres O et R. Trouvez les deux huit-lettres.

Solutions dans Le Monde du 1^{er} août.

Solutions du problème paru dans Le Monde du 18 juillet.

a) AEROBIC, 3 H, 83, faisant

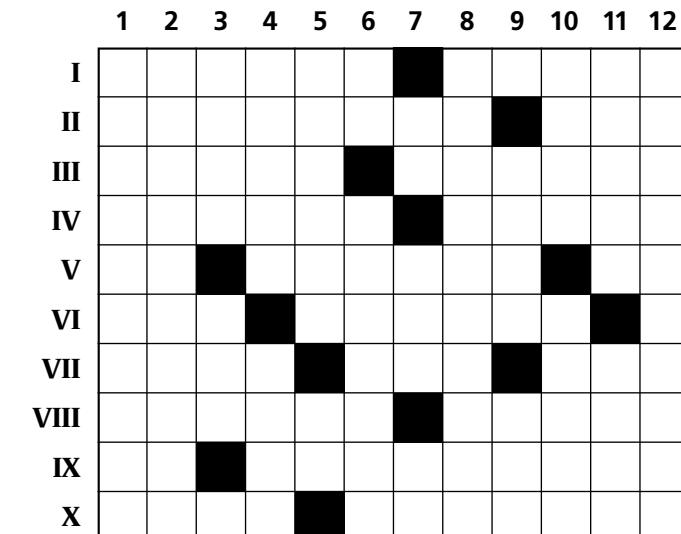
AMENTALE, arbre à chatons, type noyer.

b) CARAIBE - CUBERAI - CORBEAU ou l'anagramme CAROUBE - CIBOIRE - CARIBOU ou l'anagramme COURBAI.

c) ABRICOTE, 7 B, 67, ou l'anagramme BORACITE, minerai contenant du bore - CABRIOLE, 9 B, 65.

d) DECOLLAI - DIALCOOL - CAUDILLO.

Michel Charlemagne



HORIZONTALEMENT

I. Une fois dessus, il faut y aller. A faire avant de prendre le précédent. - II. Une garantie pour le consommateur. Exprime le doute. - III. Composition musicale. Economisée en silence. - IV. Rectifiés à l'intérieur. Mettre en place. - V. Tranche de rosbif. Changer de niveau. Possessif. - VI. Défend la base, en principe. Supprimer le dessus. - VII. Des demoiselles qui ont fort à faire. Cheville. Voyelles. - VIII. N'assure pas un grand succès. Mem-

bre de la famille. - IX. Dans la gamme. Fait des comptes. - X. Voyage en toute liberté. A plus de retenue avec la chevelure que sur la jambe.

VERTICALEMENT

1. Il a toujours des propositions à vous faire. - 2. Homme de couleur. - 3. On peut compter sur lui. Réfractaire aux essais. - 4. Proctrectrice de la couche. Située. - 5. Ramassé avec les dents. En mouvement. - 6. Bonne appréciation. Pour se mettre au courant. - 7.

Préposition. La première peut être la bonne. Personnel. - 8. On leur demande de rapporter. - 9. Protecteur romain. Colère renversante. - 10. Sacré sur le Nil. Celui d'en face. - 11. Toile de mauvaise qualité. Pour voir en dehors. - 12. Il peut vous aider à guérir.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 01 - 172

Horizontalement

I. Criard. Lourd. - II. Horreur. Ksar. - III. Amis. Relance. - IV. Laser. Dopées. - V. Lien. Viciées. - VI. En. Imitas. Se. - VII. Oc. Set. - VIII. Gap. Assidues. - IX. Exercé. Ouste. - X. Représentées.

Verticalement

1. Challenger. - 2. Romain. Axe. - 3. Irisé. OPER. - 4. Arsenic. Rr. - 5. Ré. Ace. - 6. Dur. Vissés. - 7. Redites. - 8. Location. - 9. Okapis. DUT. - 10. Usnée. Buse. - 11. Racées. Été. - 12. Dresseuses.

Le Monde est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration. Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437.

ISSN 0395-2037

Imprimerie du Monde
12, rue M. Gunschbourg
94852 Ivry cedex

PRINTED IN FRANCE

Le Monde
Président-directeur général : Dominique Alduy
Directeur général : Stéphane Corre
21bis, rue Claude-Bernard - BP 218
75226 PARIS CEDEX 05
Tél : 01.42.17.39.00 - Fax : 01.42.17.39.26

● 2001 est la dernière année salzbourgeoise de Gérard Mortier. Ce Belge, après avoir rendu son lustre d'antan au Théâtre de la Monnaie de Bruxelles, avait été nommé directeur

artistique du Festival de Salzbourg en 1989, avec la lourde charge de succéder à Herbert von Karajan, qui régnait sur la ville de Mozart depuis 1956. ● GÉRARD MORTIER a mené

FESTIVAL
été 2001

une politique novatrice, cherchant à faire jouer au Festival un rôle d'acteur culturel majeur. ● IL Y A IMPOSÉ de larges doses des musiques du XX^e siècle qui n'y avaient jamais été

jouées, ainsi qu'une série de commandes d'opéras nouveaux. ● POUR SON ULTIME SAISON, Gérard Mortier a choisi un programme plutôt sage, mais des mises en scène hardies.

La dernière année autrichienne de Gérard Mortier

Salzbourg/Musique. Pour l'ultime saison de son mandat, le directeur du Festival propose un programme plutôt sage, mais avec des mises en scène détonantes

SALZBOURG

de notre envoyé spécial

Arrivant de Bruxelles où, en onze saisons, il avait rendu son lustre d'antan au Théâtre de la Monnaie, Gérard Mortier était nommé, en 1989, directeur artistique du Festival de Salzbourg. Depuis 1956, Herbert von Karajan, que John Rockwell, dans le *New York Times* du 22 juillet, qualifie de « Führer » – jouant sur le sens général du mot et sa connotation très personnalisée – y régnait.

Dans les dernières années de son directorat, le Festival de Salzbourg, à Pâques comme en été, tournait à plein régime au profit et à la gloire du « chef à vie » de l'Orchestre philharmonique de Berlin, à celle de sa maison de disques, Deutsche Grammophon, aux stars internationales qui s'y produisaient. Pas une vitrine où Mozart, ses fameux *Kugeln* (boules chocolatées dont Salzbourg s'est fait une spécialité), Karajan et la célèbre étiquette jaune de D.G. n'étaient affichés, encadrés et enrubannés.

Cette « ville de boutiquiers, seulement préoccupés de savoir combien de gens seront assis le soir dans leur restaurant et combien de lits ont été réservés », selon les propos de Mortier, récemment confiés au magazine autrichien *News*, était à la solde de cette industrie. A la mort de Karajan, en cette année symbolique où la France fêtait un certain bicentenaire, une révolution de palais et de palaces avait lieu à Salzbourg, là où la « tradition » se perdait en croyant se protéger.

Gérard Mortier en place, beaucoup crurent qu'on avait confié les clés à un voyou. Le conseil d'administration du festival, que Mortier déclare aujourd'hui « infiltré par les partisans de Haider », savait pourtant bien ce qu'il faisait en donnant pouvoir à l'homme qui, déjà, était le symbole séduisant mais sulfureux d'une certaine modernité.

En douze ans, Mortier a tout changé, et, au jour où débute la dixième et dernière édition de son mandat, il n'est pas difficile d'affirmer que rien n'y sera plus comme avant, même si l'intendant artistique résume son bilan en des termes amers, recueillis par Heinz Sichrovsky, le responsable des pages culturelles de *News*: « Je suis déçu par la ville, comme l'ont été en leur temps ces grands Européens qu'étaient Hofmannsthal et Max Reinhardt, mais pas par le festival. Cette ville n'a jamais été capable de jouer un rôle intellectuel majeur en Europe. (...) On vient de m'appeler à la Commission, avec Romano Prodi et Umberto Eco, pour aider à faire de Bruxelles la



WILD & TEAM/PHOTOCENTUR

Répétition de « Jenufa » : pour mettre en scène son premier opéra, Bob Swaim a voulu une simple façade de moulin et sa roue gigantesque.

capitale intellectuelle de l'Europe. C'est le rêve que j'avais aussi pour Salzbourg : il est devenu un cauchemar. »

« UN MAÎTRE-PENSEUR »

Gérard Mortier a tenté de faire jouer un rôle d'acteur culturel majeur au Festival de Salzbourg en y imposant à larges doses des musiques du XX^e siècle qui n'y étaient jamais jouées auparavant, ainsi qu'une série de commandes d'opéras nouveaux. Ont été ainsi inscrits au programme des éditions de 1992 à 2001 : Janacek, Schoenberg, Stravinsky, Messiaen, Ligeti, Chostakovitch ainsi que des créations signées Luciano Berio, Kaïa Saariaho, Helmut Lachenmann et Matthias Pintscher, même si ces deux dernières commandes, passées pour 2001, ont été annulées par manque de financement (*La Petite Fille aux allumettes*, de Lachen-

mann, sera du coup créée à l'Opéra-Bastille, à l'automne, tandis que la première de l'œuvre de Pintscher est pour l'heure remise sine die).

Le compositeur Peter Ruzicka, le successeur de Gérard Mortier, « un grand intellectuel, un maître-penseur », ainsi que l'a déclaré ce dernier à Franck Erikson, dans *L'Express* du 28 juin, ne pourra faire l'impasse sur cet acquis et revenir au « bon vieux temps », qui compte encore quelques farouches nostalgiques dans le public salzbourgeois et dans la presse autrichienne. Les dés ont été jetés, et tout virage dans la direction opposée, même savamment négocié, n'en sera que plus visible.

Pour l'heure, le futur directeur marque pourtant nettement son arrivée par des signes qui ne trompent pas : s'il n'a pas encore annoncé officiellement sa saison 2002, Ruzicka a fait savoir qu'il l'inaugurerait avec *Turandot*, de Puccini, un compositeur que, de notoriété publique, Gérard Mortier exècre et qu'il n'a jamais programmé à la Monnaie de Bruxelles ni à Salzbourg.

Comme ce dernier n'a jamais caché non plus qu'il ne souhaitait pas favoriser Mozart et Richard Strauss, les deux enfants chéris de Salzbourg, Ruzicka se rend « utile » en programmant un opéra rare de Strauss (*L'Amour de Danaë*, stoppé à la veille de sa création à Salzbourg en... 1944) et, en prévision de l'an 2006, date du 250^e anniversaire de la naissance de Mozart, envisagerait de donner tous les opéras de l'enfant du pays.

On attendait de Mortier une salve finale plus frappante que le cocktail peu détonant de cette dernière saison : *Jenufa*, de Janacek (à partir du 23 juillet, lire ci-dessous), *Les Noces de Figaro*, de Mozart (à

partir du 25 juillet), *Falstaff*, de Verdi (à partir du 27 juillet), *Lady Macbeth*, de Chostakovitch (à partir du 31 juillet), *La Chauve-souris*, de Johann Strauss (à partir du 17 août) et *Ariane à Naxos* de Richard Strauss (à partir du 18 août) – ces deux derniers ouvrages apparaissant comme une concession in extremis et presque ironique aux Autrichiens.

Mais si les œuvres du cru 2001 sont sages, les mises en scènes voulues par Mortier s'annoncent explosives. Le directeur confie *Les Noces de Figaro* à l'agitateur Christoph Marthaler, puis reprend non seulement le *Cosi fan tutte* histrionique et très contesté monté par Hans Neuenfels l'an passé, mais confie au metteur en scène allemand *La Chauve-souris*, symbole s'il en est de l'esprit viennois.

Le champagne risque de virer à l'aigre quand Mortier soi-même

apparaîtra lors de la dernière de cette opérette, ainsi qu'il l'a déclaré à la presse autrichienne : « Pas en prince Orlofsky, comme on l'a parfois annoncé, mais avec un costume et un masque. De telle façon que vous ne me reconnaîtrez pas. (...) Je veux prendre congé (...) et aurai des choses à dire. Et ce ne sera pas seulement une partie de plaisir. »

Le directeur devrait réitérer cette manière de faire la bombe en apparaissant aussi dans la production d'*Ariane à Naxos* : « C'est une œuvre sur Salzbourg : l'homme riche veut écouter un peu d'opéra, mais il doit aussi aller à 10 heures au restaurant du *Goldeener Hirsch*. Il y aura des allusions assez directes : un buste de Karajan sur la scène, et une vitrine avec des *Mozartkugeln*. »

Renaud Machart
(avec Joëlle Stolz, à Vienne)

HORS CHAMP

■ **CINÉMA** : les principaux pays d'Europe ont connu une progression sensible de la fréquentation en salles depuis le 1^{er} janvier 2001, selon le journal professionnel *Screen* : + 15 % en Espagne, + 11 % en Allemagne, en Italie et aux Pays-Bas, + 10 % en France. Cette amélioration est largement due au succès de productions locales : *Torrente 2 : Mission à Marbella*, en Espagne ; *Mädchen, Mädchen* et *Das Experiment*, en Allemagne ; *L'Ultimo Baccio*, *Le Fate ignoranti* et *La Chambre du fils*, en Italie ; *Le Fabuleux Destin d'Amélie Poulain*, *La Vérité si je mens 2*, *Le Placard* et *Le Pacte des loups*, en France.

■ **MUSIQUE** : le chef d'orchestre et compositeur Marcello Panni a été nommé directeur artistique du Théâtre San Carlo de Naples. Le musicien italien, âgé de soixante ans, prendra ses fonctions en septembre 2001, après avoir été directeur musical à l'Opéra de Nice (1997 à 2001) et de l'Opéra de Bonn (1994-1997). Marcello Panni est l'auteur de trois opéras, écrits entre 1994 et 1998.

Une « Jenufa » sage scéniquement et musicalement brûlante

Salzbourg/Opéra. Le cinéaste américain Bob Swaim a mis en scène avec modestie et prudence l'œuvre de Janacek

JENUFA, de Leos Janacek. Par Karita Mattila (*Jenufa*), Hildegard Behrens (*Kostelnicka*), June Card (*Starenka*), Jerry Hadley (*Laca*), David Kuebler (*Steva*), Chœur du Staatsoper de Vienne, Philharmonie tchèque, Sir John Eliot Gardiner (direction), Bob Swaim (mise en scène), Ferdinand Wögerbauer (décors), Jean Kalman (lumières), Chloé Obolensky (costumes), Felsenreitschule, Festival de Salzbourg, le 23 juillet. Prochaines représentations : les 26, 29 juillet, 1^{er} et 4 août à 19 h 30. Tél. : 00-43-662-80-45-760. <http://www.salzburgfestival.com>

SALZBOURG

de notre envoyé spécial

Dans le programme général du festival 2001, Bob Swaim balance sa vision de *Jenufa* par une accroche volontairement provocatrice : « Elle tue l'enfant de sa belle-fille par amour. » Le cinéaste américain

auquel, contre toute attente, Gérard Mortier a demandé de monter l'opéra de Leos Janacek, créé en 1904, rassure pourtant le spectateur : « Un mélodrame pour tabloïd ? Non. »

Et de résumer très simplement l'action : « Un terrible drame ébranle les habitants d'un village de la région quand ils découvrent qu'un membre de l'une des familles les plus respectées, le Kostelnicka, a assassiné l'enfant de sa belle-fille, *Jenufa*. Cet acte terrible a été accompli car les Kostelnicka voulaient empêcher *Jenufa* d'épouser le riche propriétaire du moulin local, *Steva*, connu pour ses excès de boisson et de jeu. Pourtant, sans que les Kostelnicka le sachent, la jeune fille est tombée enceinte du jeune meunier. Prise de honte, *Kostelnicka* cache d'abord l'enfant aux yeux des villageois puis, dans une tentative désespérée de sauver la famille du déshonneur, lance l'enfant dans la rivière glacée. Lorsqu'elle arrange le

mariage de *Jenufa* avec *Laca*, le demi-frère de *Steva*, l'odieux crime est découvert. »

FAUX CADRE DE SCÈNE

Bob Swaim, pour sa première mise en scène d'opéra, est prudent et modeste. Il s'est renseigné, a tenté d'aller à la rencontre du compositeur en s'imprégnant des lieux, des objets, des écrits de Janacek. Swaim s'est posé le problème du cadre historique – de son déca-drage éventuel – optant *in fine* pour une relative contemporanéité avec l'œuvre. Il a demandé à son décorateur, qui a la redoutable charge de faire sien l'impressionnant cadre de l'école d'équitation, flanquée à la montagne et jouxtant le Festspielhaus, de représenter simplement une façade de moulin et sa roue gigantesque. La vaste scène est recentrée par un faux cadre de scène, comme si le cinéaste avait voulu éviter l'effet « 16/9 » qu'induit presque naturel-

lement ce large plateau taillé dans le roc.

S'il concentre géographiquement et dramaturgiquement l'action en évitant de justesse le Far West morave avec danses villageoises, à l'acte I (mais comment les éviter vraiment ?), il n'échappe pas au tic cinématographique, à l'acte II, en obtenant de Jean Kalman, artiste et architecte des lumières, des tonalités dignes d'un *Maigret* du samedi soir, avec gélatine bleunéon sur macadam de rue coupe-gorge.

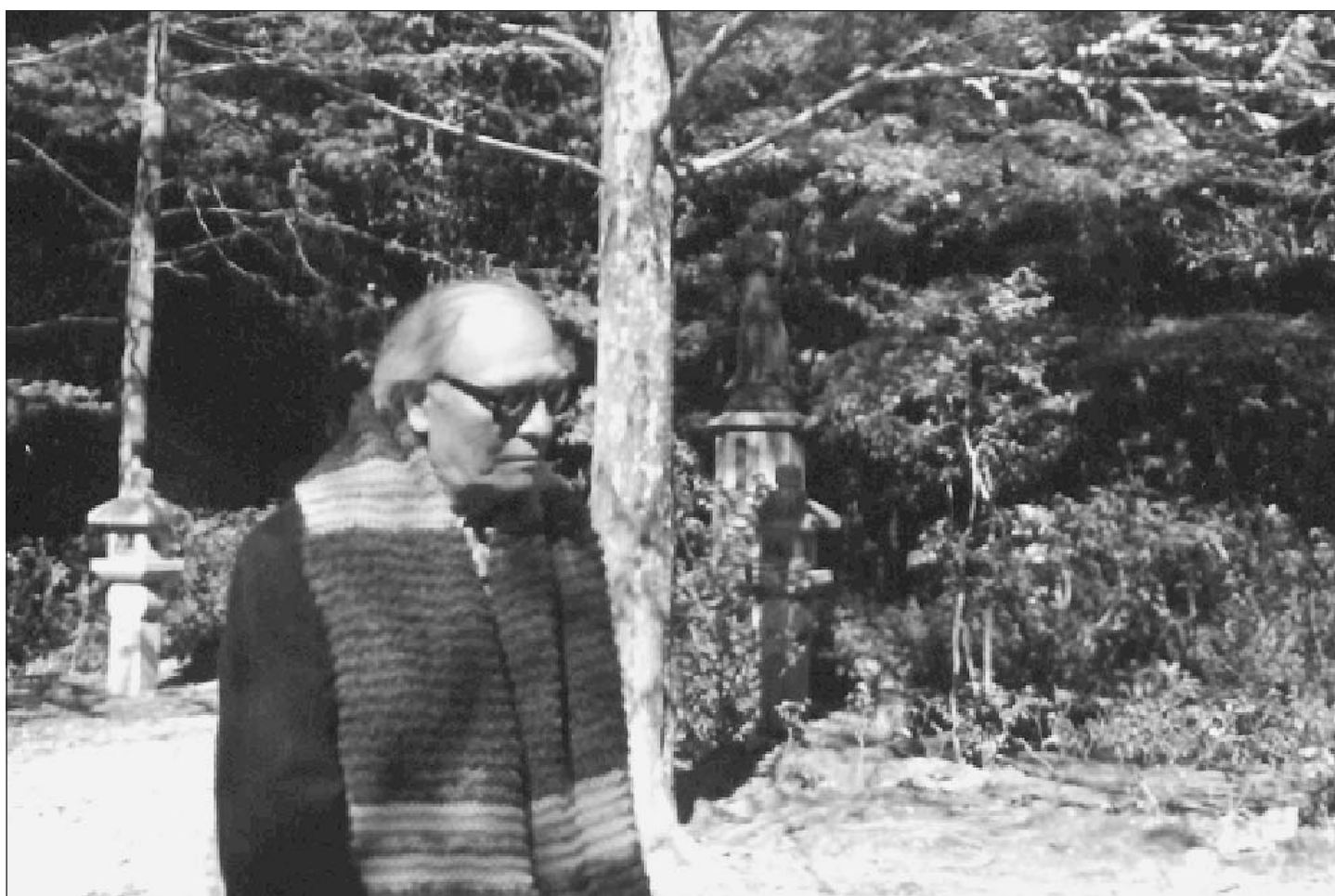
Swaim ne sera pas parvenu à obtenir la moindre subtilité de Jerry Hadley (mais qui le pourrait ?), malgré l'exemple de Karita Mattila, *Jenufa* d'une justesse psychologique rare, d'une voix rayonnante, d'une fraîcheur de timbre, d'une générosité élégante qui forcent l'admiration et font venir les larmes – sans les forcer. Hildegard Behrens convainc moins : elle n'a pas la force glaçante et implacable

d'Anja Silja et ne maîtrise pas le registre grave du rôle, très sollicité.

Avec Mattila, les triomphateurs de cette soirée d'ouverture du Festival sont John Eliot Gardiner et la Philharmonie tchèque. On ne s'aventurera pas sur le terrain glissant du nationalisme en matière d'écoles orchestrales, mais il est évident que la Philharmonie tchèque joue idéalement ces incroyables mélanges de timbres, cette « registration » si particulière, pour user d'un terme que l'organiste Janacek n'aurait peut-être pas renié.

Et Gardiner se montre en sympathie profonde avec cette musique, cabrant les rythmes et sachant pourtant tisser de longues lignes mélodiques d'une indicible mélancolie. La conclusion de l'ouvrage et l'acte II tout entier constituaient ce soir l'une des réalisations musicales les plus exemplaires et les plus inspirées qui soient.

R. Ma.



Olivier Messiaen (1908-1992) au Japon, un pays et une culture qui ont été fondamentaux dans l'œuvre du compositeur.

Face à la montagne, au cœur des partitions de Messiaen

La Grave/Musique. Six jours de concerts sont consacrés aux liens du compositeur avec le Japon

LA GRAVE

de notre envoyée spéciale

Au village de La Grave, qu'importe la fenêtre où l'on s'accoude : que ce soit à l'Hôtel Le Castellan, où Messiaen séjourna chaque été à partir de 1950 et jusque dans les années 1980, ou à l'Edelweiss, qui accueille aujourd'hui la majeure partie des artistes du Festival, elles ont toutes les yeux rivés sur la Meije. Ici, la montagne est si proche qu'il suffirait presque d'étendre la main pour sentir le velouté herbeux de ses flancs féconds semés de vaches en estive, suivre le drapé soyeux des éboulis que creusent les torrents, frôler les cimes des mélèzes ou bien encore les mâchoires hérissées de pics qui retiennent les dernières neiges de printemps.

Pour Messiaen, qui possédait dans le Dauphiné de son enfance une petite maison perchée sur les bords du lac de Laffrey, c'est néanmoins dans ce site grandiose de l'Oisans qu'il a puisé, chemin faisant, une grande partie de son inspiration. Ainsi les glaciers bleus du fameux « balcon de la Meije » ont-ils paré de leur aveuglante clarté *Et exspecto resurrectionem mortuorum* et *La Transfiguration*, tandis que le bois des mélèzes des Fréaux bruissait dans la troisième pièce de *Harawi (Montagnes)*. Quant aux sources de la Romanche dévalant le défilé des gorges de l'Infernet, elles

projetent leur ombre terrifiante sur les *Mains de l'abîme*, extrait du *Livre d'orgue*.

Gaëtan Puaud, le directeur du festival, pourrait continuer longtemps. Ce Nantais, professeur d'économie au lycée Saint-Félix, choriste et mélomane, a appris la musique de Messiaen avant la montagne. En venant à La Grave sur les pas de celui qui se définissait volontiers comme « un Français des montagnes », il s'est en quelque sorte encordé à l'homme de chair. « *La raison fondamentale de la création de ce festival était et reste la réalisation d'un vœu exprimé par Messiaen : entendre Et exspecto resurrectionem mortuorum face à la Meije. Et je gage que le dixième anniversaire de sa mort, l'année prochaine, verra ce magnifique accomplissement.* »

ACOUSTIQUE REMARQUABLE

Dans cette Grave aux hivers rudes et longs où vivent 500 Gravarots, Gaëtan Puaud a trouvé une étonnante compréhension, notamment de la part du maire, Jean-Paul Durand. Pas facile, dans cette région PACA si riche en festivals de haut vol, de rivaliser avec les locomotives que sont Aix-en-Provence, Orange ou La Roque-d'Anthéron. Pas évident d'attirer l'attention des tutelles financières dans ce pays de cocagne quand on fait figure

de Sibérie culturelle. Mais la foi qui, justement, soulève les montagnes débloquent aussi les subsides : en quatre ans, le budget du festival est passé de 300 000 francs (45 523 euros) à 700 000 francs (106 221 euros). « *Nous avons débuté en 1998 avec 500 spectateurs et deux jours de concerts. Dès la troisième édition, nous avons accueilli 1 500 spectateurs en cinq jours. Cette année, j'espère doubler la mise grâce au dispositif de plein air que nous expérimentons avec les Sept Haï-Kaï de Messiaen joués par l'Orchestre Cannes-PACA et le pianiste Florent Boffard.* » Il faut dire que Notre-Dame de La Grave, adorable église de style roman lombard, possède une acoustique remarquable, mais pour une toute petite jauge de 250 places.

Si les moyens manquent, l'imagination n'est pas en reste. Non content de faire revivre l'un des compositeurs majeurs de notre XX^e siècle, le festival entend bien défendre cet esprit d'ouverture qui caractérisait le musicien-poète. « *Notre projet suit la voie ouverte par Messiaen, pédagogue émérite. Aussi organisons-nous à la fois conférences et randonnées pédestres : deux manières complémentaires d'aborder la musique ! De plus, chaque été possède sa propre thématique : cette année, "Messiaen et le Japon" nous permet de montrer à quel point ce*

pays et cette culture ont été fondamentaux dans son œuvre, mais aussi de mesurer à quel point sa musique a eu une influence considérable sur les compositeurs et les interprètes japonais. » Ainsi du compositeur Toru Takemitsu, épigone de Messiaen et chantre de la musique traditionnelle, qui connaît ici une véritable rétrospective. Une manière d'honorer ce « pays du sourire » dont Messiaen était friand, lui qui, au retour d'un voyage de noces idyllique avec Yvonne Loriot, déclarait : « *Nous ne rêvions que de coucher sur un tatami, de manger du sukuyaki et du tamura.* »

Marie-Aude Roux

★ **FESTIVAL MESSIAEN AU PAYS DE LA MEIJE.** « Olivier Messiaen et le Japon ». Œuvres de Debussy, Messiaen, Boulez, Dutilleul, Louvier, Takemitsu, Mozart. Avec Yumi Nara (voix), Akiko Ebi, Kaori Kimura, Irina Kataeva, Florent Boffard (piano), Catherine Cantin (flûte), Frédérique Cambreling (harpe), Laurent Korcia, Hae-Sun Kang (violon), Laurent Verney, Nicolas Bône (alto), Jérôme Pernoo, Marc Coppey (violoncelle), Ensemble Court-Circuit, Orchestre régional de Cannes-PACA. Du 23 au 28 juillet à La Grave, Hautes-Alpes. Tél. : 04-76-79-92-00. De 50 F (7,62 €) à 100 F (15,24 €).

Derrière le micro, le dialogue des auteurs et des musiciens

Avignon/Radio. France-Culture a présenté un parcours dans les écritures contemporaines

AVIGNON

de notre envoyée spéciale

Samedi 21 juillet, les *Récits des marais rwandais*, de Jean Hatzfeld, ont résonné dans le Tinel de la Chartreuse de Villeneuve-lès-Avignon, accompagnés par les percussions et le chant d'Aimée Douce. C'était la dernière étape du voyage de France-Culture en Avignon : une semaine marquée par une journée des écritures contemporaines (le dimanche 15) et par un programme intitulé « Résonances » (du 16 au 21), qui conjugait, souvent avec bonheur, musiques et textes.

Il était ainsi possible de « voir la radio se faire » en assistant à l'enregistrement du *Livre de l'intranquillité*, de Fernando Pessoa, sur une musique de Viana da Motta interprétée par le pianiste Sandro Ivo Bartoli, ou de découvrir *Contre*, lu par son auteur, Lydie Salvayre, accompagnée par les guitaristes Sergio Teyssot-Gay (de Noir Désir) et Marc Sens. Hélène Cixous et Jean-Jacques Lemêtre, Beethoven et Michel Butor, Ingrid Caven et Jean-Jacques Schuhl étaient également au programme de cette série qui signe le goût des croisements de France-Culture.

Il y avait beaucoup de monde à la Chartreuse où le silence des pierres sert élégamment la radio. Et beaucoup de comédiens sont venus, surtout le dimanche 15, au cours duquel le metteur en scène Michel Didym a dirigé une série de mises en espace qui a permis d'entendre des textes d'Ousmane Aléji, Eric Durnez, Alain Gautré, Marc Israël-Pelletier, Fabrice Melquiot, Eugène Savitskaya, Frédéric Ségu et Laurence Vielle.

REVIGORER LA FICTION

Marcel Bozonnet était là, souriant, attentif. A quelques jours de sa prise de fonction officielle, le nouvel administrateur général de la Comédie-Française (il succédera à Jean-Pierre Miquel le 31 juillet) a tenu à dire des textes d'auteurs contemporains : « *Je ne peux pas m'en empêcher, j'adore cela* », disait-il, presque en s'excusant. Il a ainsi enregistré *Signes de vie*, d'Eugène Savitskaya, avec Edith Scob et Lydia Erwandé.

Même chose pour Denis Lavant : alors qu'il interprétait le soir même le rôle-titre (et hénaurme) d'*Ubu roi*, dans la mise en scène de Bernard Sobel, il a joué *A fragmentation*, d'Eric Durnez. Retrouver ces comédiens contribuait évidemment

beaucoup au plaisir de l'écoute de textes, souvent inédits.

La grande nouveauté est là : France-Culture entend revigorer la politique de la fiction qui s'était assoupie au fil des ans. « *Un savoir-faire triomphant, doublé d'un esprit routinier* », disent d'une même voix Laure Adler, directrice de France-Culture, et Bernard Comment, conseiller pour la fiction. « *Nous avons choisi de donner la préférence à des textes audacieux, porteurs de désirs, plutôt qu'à des textes maîtrisés, mais sans enjeu. Ce choix impliquait de relancer énergiquement une politique de commande aux auteurs.* » Ce qui fut fait.

À LA RECHERCHE DE L'ÉMOTION

En prenant le téléphone pour appeler les auteurs aimés, en contactant les éditeurs de littérature générale et les grandes institutions théâtrales, en allant voir des spectacles et en faisant circuler le message : « *Toutes les formes nous intéressent. Quand nous sommes arrivés à France-Culture, il y a trois ans, on nous disait qu'à la radio il fallait des textes qui engageaient huit ou neuf comédiens – pas moins – et surtout pas de monologues. Mais ce que nous recherchons, ce n'est pas un format. C'est l'émotion, et la prise de risques. Ainsi, nous essayons d'ouvrir la radio aux metteurs en scène – ce qui n'est pas simple, parce qu'ils ont beaucoup moins de temps de répétition qu'au théâtre. De même, nous n'hésitons pas à mettre de grands noms de comédiens au service de jeunes auteurs.* »

Laure Adler aime rappeler que France-Culture est le premier employeur de comédiens en France : entre 9 500 et 10 000 services sont proposés chaque année. La fiction représente trente-deux heures de programme par mois et engage 20 millions de francs par an (3,05 millions d'euros) pour un budget global de 72 millions de francs (10,98 millions d'euros). C'est énorme et laisse le champ « ouvert à tous les désirs. Nous pratiquons de plus en plus l'adaptation théâtrale de l'œuvre d'un auteur. Et nous créons des pièces, dont certaines sont ensuite jouées au théâtre. » C'est le cas pour *Madame Ka*, de Noëlle Renaude, qui sera présentée la saison prochaine au Théâtre de la Ville. Bernard Comment et Laure Adler s'en réjouissent. « *On se nourrit beaucoup du théâtre. Si on peut le nourrir, tant mieux.* »

Brigitte Salino

Il était une fois le bel aujourd'hui...

Paris/Contes. Dans le cadre d'une opération intitulée « Les Mariés de la tour Eiffel et de la petite couronne », dix-huit conteurs se produisent en mairie

LES MARIÉS DE LA TOUR EIFFEL ET DE LA PETITE COURONNE, par Muriel Bloch et dix-huit conteurs. Paris, quartier d'été, du lundi au vendredi, à 12 h 30 dans une mairie en banlieue, à 17 h 30 dans une mairie de Paris. Tél. : 01-44-94-98-00. Gratuit. Jusqu'au 10 août.

« *La salle des mariages ? En haut du tapis rouge, la grande porte sur le palier. Dépêchez-vous* », indique le gardien de la mairie du 19^e arrondissement de Paris. Course dans l'escalier monumental. Il est 17 h 30, le mercredi 18 juillet. Ouf ! Pas une heure pour passer la bague au doigt mais pour écouter des contes autour de l'amour, du couple, de la fidélité, bref de toute la panoplie thématique liée au mariage, béni oui-oui ou non.

Dans le haut lieu des serments matrimoniaux, la conteuse Cécile Vigouroux remplace donc monsieur le maire devant une assemblée de spectateurs de tous âges et styles, enfoncés dans de grands fauteuils rouges. Silence dans les rangs, on se croirait devant une classe d'enfants sages. Sans doute le décor cérémonieux – ses grandes peintures morales sur le mariage, la naissance, le travail – ne porte-t-il pas à la décontraction. Qu'à cela ne tienne, dès

que Cécile Vigouroux entame sa série de contes, le public décolle presque immédiatement pour un pays imaginaire.

Signés par Grimm ou par des auteurs inconnus de Turquie et d'Italie, les histoires de cette conteuse, par ailleurs bibliothécaire à Bagnolet, se révèlent un excellent déclencheur de rêverie et de rire. Drôles d'abord, cruelles par la suite, équivoques presque toujours, elles mettent en scène de drôles de femmes aux prises avec des hommes qui, lorsqu'ils ne sont pas des ogres ou des niais, pêtent la nuit parce qu'ils ont trop bu et trop mangé.

SUPPOSITOIRES LAXATIFS

Et, quand un malicieux scarabée se mêle de jouer les suppositoires laxatifs dans le trou de balle d'un soldat un peu trop gras..., autant dire que les aventures amoureuses ne pèchent pas par excès de romantisme. Cécile Vigouroux reconnaît une prédilection pour les contes inquiétants. Chattelise, la femme fofolle de Frede, perd ce qui lui reste de tête au terme d'une série de bêtises toutes éberluantes ; une jeune fille est contrainte de brûler symboliquement sa mère pour s'en débarrasser à jamais ; une autre fait mettre à mort son fiancé – un ogre – par la foule des invités de son mariage.

Sans appuyer lourdement sur la pédale « psy », Cécile Vigouroux fait miroiter subtilement les nuances d'interprétation des contes. Très étrangement, les gens réunis ce mercredi préfèrent en rire. Tant mieux pour eux. Cécile Vigouroux est l'un des dix-huit conteurs invités par Muriel Bloch dans l'opération intitulée « Les Mariés de la tour Eiffel et de la petite couronne », à l'affiche de Paris, quartier d'été. Après les banques, les synagogues, les mosquées, la salle des rotatives de *France-Soir*, celle des objets trouvés de Paris ou les réserves des Galeries Lafayette, Muriel Bloch, qui participe pour la septième fois au festival parisien, a imaginé investir les mairies de Paris et celles de la petite couronne.

La Haïtienne Mimi Barthélémy raconte dans la mairie du 18^e arrondissement, celle-là même où elle s'est mariée, tandis que Jean-Jacques Fdida pointe dans le 20^e, où il a passé son enfance. D'autres, comme Evelynne Albré, dans le 13^e arrondissement, ou Thérèse Amoon, pour le 11^e, ont recueilli les histoires d'amour des gens du quartier qui vont s'unir cet été. Un collectage de contes contemporains que Muriel Bloch entend bien approfondir l'an prochain.

Rosita Boisseau

Pour que continue de vivre Albert Ayler

Montpellier/Jazz. Le quartette de Guy Villerd dans la vérité de la musique

GUY VILLERD AYLER PROJECT, Cour des ursulines, le 23 juillet. Festival de Radio France et Montpellier. PROCHAINS CONCERTS : Marc Richard Hot Four (le 25), le Fil de la pharmacienne (le 26), Jean-Luc Ponthieux Quartet (le 27). 22 heures, entrée libre. Diffusion à minuit sur France-Musique. Tél. : 04-67-02-01-01.

MONTPELLIER

de notre envoyée spéciale

Un seul festival reçoit cet été la musique du saxophoniste Albert Ayler telle que Guy Villerd, autre saxophoniste, tient à la jouer. Empoignée, puissante, pour les anges et les fantômes, les enfants et les humains. Pour que continue de vivre l'une des vies du jazz les plus courtes – le 25 novembre 1970, Albert Ayler est retrouvé noyé dans l'East River, à l'âge de trente-quatre ans – les plus inconnues. Un seul festival, celui de Radio France et Montpellier dans sa programmation jazz confiée à Xavier Prévost.

Sur le grand plateau de la Cour des ursulines, lundi 23 juillet, Guy Villerd au saxophone, Xavier Garcia aux claviers et échantillonneur, Christian Rollet à la batterie et Claude Tchamitchian à la contrebasse. Qui joue, qui pense aujourd'hui à Albert Ayler ? Joe McPhee, Rashied Ali, Peter Brötzmann, David Murray,

Sunny Murray, Iggy Pop, Patti Smith, Daunik Lazro, Thurston Moore de Sonic Youth, Nelly Pouget... quelques dizaines. Et ces quatre gaillards, avec une joie, un désir qui n'a rien à voir avec le souvenir mais avec une urgence salutaire.

UNE QUÊTE SPIRITUELLE

Il y a là le reflet des années 1960 du free jazz et du rock psychédélique, la lutte pour les droits civiques, le refus de la guerre du Vietnam, l'art et la politique, *Black is Beautiful*, un combat perdu pour un monde meilleur, la beauté, la liberté. On entend cette voix paisible : « *Je m'appelle Albert Ayler ; comme j'étais pauvre, j'ai fait l'armée ; je suis là maintenant ; je me sens libre ; un jour les choses seront ce qu'elles doivent être.* » Comme ce soir-là. On entend avec les machines de Xavier Garcia les cloches des églises et les cuivres des fanfares, les chants des ancêtres indiens

et africains dont le sang a été répandu sur la terre d'Amérique, la guitare d'Hendrix. Dans chaque note d'Ayler il y avait une quête spirituelle. Ce que Villerd ne cherche pas à recréer, mais, c'est beaucoup plus délicat, à simplement rappeler.

Les mélodies d'Ayler se ressemblent toutes un peu mais ne peuvent jamais être jouées de la même manière. *Mothers, Ghosts, Truth is Marching in, Ghosts II, Our Prayer, For John Coltrane...* Et des phrases de *Bells, Love Cry, La Marseillaise*, le blues, Pharoah Sanders, Sonny Rollins... Tchamitchian et Rollet, ensemble, au plus près du geste musical. Ceux qui ne peuvent entrer dans une telle passion, une telle vérité parent sans les scandales d'antant. Ceux qui restent – la majorité – sont plutôt jeunes. Les filles sont belles. Ayler triomphe. Enfin.

Sylvain Siclier

POURQUOI LOUIS ARMSTRONG ET R.L. STEVENSON SE DONNENT-ILS RENDEZ-VOUS AU MONASTIER-SUR-GAZEILLE (HAUTE-LOIRE) DÉBUT AOÛT ?

Retrouvez toute l'actualité des festivals internationaux de musique sur Internet.

www.francefestivals.com

MUSIQUE EN FESTIVALS

Petits matins et mafia russe

The Quickie. Dans une villa californienne, un faux polar devient un étrange cauchemar

Film américain de Sergei Bodrov. Avec Jennifer Jason Leigh, Vladimir Mashkov, Henry Thomas. (1 h 38.)

La bonne surprise que constitue, dans le désert des sorties cinématographiques estivales, le film de Sergei Bodrov tient à la façon dont il déjoue les attentes du spectateur. Plus exactement, à la manière dont il recule, comme par plaisir, les événements et les péripéties escamotés. Comme si tout s'était joué avant et que les agitations humaines étaient désormais impuissantes à enrayer une situation inéluctable dont on n'avait pas pris conscience.

Oleg, le personnage principal, est un homme riche qui fête la fin de l'année à la faveur d'un réveillon auquel il a convié, dans sa superbe villa californienne, famille et amis,

parents et relations d'affaires, neveux et nièces, gigolos, prostituées...

Membre influent de la mafia russe installé aux Etats-Unis - du moins le récit le suggère -, il apprend au cours de la fête qu'on cherche à l'éliminer. *The Quickie* s'annonce donc comme un film de genre, mais il va en reculer les péripéties jusqu'à l'ultime minute.

La soirée s'éternise dans des vapeurs d'alcool, de ressentiment étouffé et de somnolence. Le récit s'enlise dans l'observation de divers échantillons de l'humanité, saisis dans l'abandon et l'oisiveté de la fête. Le temps semble s'être arrêté, malgré quelques incidents mineurs qui dévoilent un pan de la personnalité des protagonistes. *The Quickie* est donc un faux film de genre, qui élude l'hystérie violente pour s'en tenir à une approche objective et



Lisa (Jennifer Jason Leigh) n'est-elle qu'une tueuse de cafards ?

dédramatisée, portrait où la mollesse même de l'action dévoile la vraie nature des personnages.

Au petit matin, Oleg réclame les services d'une société de désinfection afin de se débarrasser des cafards qui ont envahi sa cuisine. C'est une jeune femme qui est chargée de cette tâche. Alors que, autour de lui, hommes de main et gardes du corps tentent de protéger leur patron qui ne semble guère affecté par les menaces, une étrange relation, faite de mépris et de séduction, se noue entre l'homme et la jeune employée. A la description collective succède la radiosco-

pie d'un couple en formation dans une attention sourde, là aussi, aux exigences d'un récit tel qu'il se conçoit à Hollywood aujourd'hui. Mais la jeune femme est-elle vraiment ce qu'elle dit être ?

Sergei Bodrov est bien, lui, un cinéaste russe installé aux Etats-Unis. Son film, dans son approche de la réalité, évoque les effets d'une gueule de bois : hypersensibilité aux événements les plus insignifiants, vision lucide et désenchantée du monde, prise de conscience douloureuse et tardive.

Jean-François Rauger

LES NOUVEAUX FILMS

PLEURE PAS GERMAINE

■ La famille Bédard, un couple et quatre enfants vivant face à l'aqueduc de Vilvorde, est sur le point d'implorer. La fille aînée vient de mourir dans une affaire de meurtres suspecte, le père, Gilles, est au chômage et à la limite de la rupture, les enfants ne font que des bêtises, et leur autre grande fille, une adolescente, a l'impression de payer les pots cassés. Tout commence donc très mal, y compris pour le film, qui confine à ce qu'il y a de plus détestable : la caricature des pauvres gens. Cela va bientôt s'arranger, grâce à la mère, d'origine espagnole, qui propose à la famille de tout quitter pour s'installer dans ses Pyrénées natales. Adapté du roman éponyme de l'auteur canadien Claude Jamin, le road-movie qui s'ensuit ne bouleverse sans doute pas le genre, mais s'épanouit en une honnête tragédie familiale où chaque personnage, s'humanisant au gré du voyage, finit par trouver sa juste place.

Jacques Mandelbaum

Film belge d'Alain de Halleux. Avec Dirk Roofthoof, Rosa Renom, Cathy Grosjean. (1 h 38.)

CONFESSION D'UN DRAGUEUR

■ On sent bien qu'Alain Soral, qui signe ici son premier long métrage, se voit dans la peau d'un provocateur. Par exemple, il insulte ses parents dans le dossier remis à la presse. Et c'est vrai qu'il provoque. L'irritation et l'ennui. En montrant l'initiation à la drague d'un fils de bonne famille (Thomas Dutronc) par un fils d'immigré (Saïd Taghmaoui), le scénario se dissimule sous les oripeaux du réalisme social. Mais le camouflage est plein de trous et laisse voir les deux piliers du discours ici développé (car à aucun moment, dans ce film verbeux et statique, il ne s'agit vraiment de cinéma) : le sexisme et l'homophobie. Une nouvelle

provocation, à l'écoeurément cette fois.

Thomas Sotinel

Film français d'Alain Soral. Avec Thomas Dutronc et Saïd Taghmaoui. (1 h 30.)

SCARY MOVIE 2

■ Auréolé du succès surprise obtenu l'été dernier par *Scary Movie*, les frères Wayans récidivent avec une suite qui fonctionne sur les mêmes ingrédients parodiques. Lancé trop vite en production pour sortir exactement un an après sa sortie aux Etats-Unis, *Scary Movie 2* souffre d'un manque de travail qui le limite uniquement à la parodie. Manifestement inspiré de *La Nuit de tous les mystères* de William Castle, le film s'enfoncé, malgré un prologue réussi, dans un second degré lassant. La liste de films parodiés,

de *L'Exorciste* à *Sixième sens* en passant par *Seul au monde*, ne tiendrait pas sur une page. A force de battre en brèche toute la production de l'année écoulée, les frères Wayans ont annihilé une partie de leur inventivité.

S. Bd

Film américain de Keenen Ivory Wayans. Avec Anna Faris, Marlon Wayans, Shawn Wayans. (1 h 35.)

SWEET NOVEMBER

■ Ce *Doux Novembre*, remake du film éponyme de Robert Ellis Miller réalisé en 1968, ne nous arrive sans doute pas par hasard en plein juillet, au moment des liquidations cinématographiques. C'est un peu le film qu'on a l'impression d'avoir vu mille fois, une sorte de condensé des recettes hollywoodiennes les plus éculées en matière de comédie sentimentale, un sommet manufacturé de mièvrerie, de fausseté et de paresse. Lui (Keanu

Reeves) est un jeune loup aux dents longues qui épuise dans son travail (la publicité) la revanche sociale qu'il entend prendre sur sa jeunesse. Elle (Charlize Theron) est le paragon de la jeune Américaine libre, insouciant et anticonformiste, au point qu'elle marche pieds nus sur la plage après avoir jeté ses chaussures en l'air en poussant de grands cris. Ils vont se rencontrer, elle va le transformer, avant qu'il ne découvre, cerise sur le gâteau, le funeste secret de son insouciance. On laissera donc aux amateurs le plaisir de découvrir de quelle maladie mortelle est atteinte cette jeune fille, grâce aux bons soins de docteurs en scénarios qui conjuguent l'absence de scrupules et le défaut de talent.

J. M.

Film américain de Pat O'Connor. Avec Keanu Reeves, Charlize Theron. (1 h 45.)

Exercice de pornographie puritaine

Le Centre du monde. Une version de « Neuf semaines et demie » en caméra DV

Film américain de Wayne Wang. Avec Peter Sarsgaard, Molly Parker, Jason McCabe. (1 h 27.)

Les effets négatifs de la caméra DV commencent à se faire sentir de plus en plus souvent. Sinon, comment expliquer que Wayne Wang, le réalisateur de *The Joy Luck Club* et *Smoke*, deux aimables chroniques qui connurent en leur temps le succès, se soit lancé dans une version DV de *Neuf semaines et demie* ? On devine immédiatement le projet esthétique derrière cette expérience malheureuse qui est de filmer la sexualité avec un réalisme inédit. Au lieu de la pornographie promise, Wayne Wang fait de la DV l'instrument d'un nouveau puritanisme.

« Les ordinateurs vous relient à tout et tout le monde, c'est comme si vous étiez le centre du monde », remarque Richard (Peter Sarsgaard), un as de l'informatique qui s'est trouvé une place de choix dans la nouvelle économie. Florence, la strip-teaseuse qui retient son attention, voit les choses différemment : « Nous sortons tous de la chatte d'une femme - c'est le centre du monde. » Tout se met en place pour un nouveau

choc des cultures, entre un benêt inexpérimenté et cultivé, et une femme de joie, sans grand savoir mais avec une grande expérience. Richard offre une somme importante à Florence pour l'accompagner un week-end à Las Vegas, et laisser libre cours à ses fantasmes.

Cependant, la déception est à la mesure de l'espoir suscité pour un spectateur venu regarder le film érotique de l'été. Ecrit à partir d'une histoire imaginée par Paul Auster, *Le Centre du monde* ressemble à un film pornographique haut de gamme dont la censure aurait retiré toutes les scènes contestables. Florence refuse la pénétration, ne veut pas parler de sentiments, et n'accepte pas d'embrasser son partenaire sur la bouche. Pour faire bonne mesure, les cadrages restent sagement au-dessus des épaules. Lorsque Florence demande à Richard son plus grand fantasme, il lui murmure quelques mots inaudibles à l'écran.

Le code Hays ne trouverait sans doute rien à redire au film de Wayne Wang et à son héroïne tenant d'une virginité qui n'ose dire son nom.

Samuel Blumenfeld

Les chefs-d'œuvre du collectionneur René Gaffé seront vendus à New York

Bénéficiaire de la vente, l'Unicef évite ainsi le droit de suite auquel est soumis l'art moderne en France

INITIALEMENT prévue à Paris, la vente de la collection Gaffé aura lieu le 6 novembre 2001 à New York chez Christie's. Les vingt-cinq tableaux et sculptures avaient été acquis par l'industriel et éditeur belge René Gaffé, mort en 1968, dans les années 1920 à 1930, le plus souvent directement auprès des artistes, et n'ont jamais été montrés depuis.

Les tableaux étaient achetés aussitôt terminés, « ce qui me valut, écrit René Gaffé, les plus beaux quotibets que les amateurs, qui savent tout, me décochèrent impitoyablement ». Sa collection est estimée aujourd'hui au bas mot à 50 millions de dollars (56,9 millions d'euros). Comme la vente se fera sans prix de réserve, ce qui attire généralement les acheteurs, le montant final pourrait aisément doubler.

Car il est rare de trouver aujourd'hui sur le marché des Hans Arp, Braque, Léger, Magritte, Miro, ou Picasso de cette époque. De ce dernier, pas moins de trois œuvres, dont un exemplaire de la *Tête de*

femme (Fernande), une des premières sculptures cubistes, réalisée en 1909, l'étude pour *Nu dans une forêt*, une toile contemporaine des *Demoiselles d'Avignon*, et une œuvre néoclassique de 1922. De Miro, la célèbre *Danseuse espagnole* de 1924 et *Paysage sur les bords du fleuve Amour* de 1927. Et encore un Léger de 1918, ou un Magritte de 1942 (le portrait de René Gaffé lui-même)...

Bref, une vente exceptionnelle, dont les profits seront, selon la volonté de la veuve de René Gaffé, décaissés en octobre 2000, reversés à la section française du Fonds des Nations unies pour l'enfance (Unicef). « L'Unicef est profondément touché de recevoir ce don extraordinaire et généreux, déclare Carol Bellamy, directrice générale. Les profits de cette vente aideront des millions d'enfants du monde entier qui pourront ainsi être immunisés, aller à l'école et grandir en bonne santé, en paix et avec dignité. C'est un legs extraordinaire pour tous dont nous sommes très fiers. »

Une autre partie de la collection Gaffé, consacrée aux arts primitifs, et tout aussi exceptionnelle selon les spécialistes, sera mise en vente à Paris le 8 décembre 2001, par les

L'Unicef a préféré que l'argent aille aux enfants du tiers-monde plutôt qu'aux héritiers de Picasso ou de Miro

sociétés de commissaires-priseurs Calmels, Chambre, Cohen et Gridel, Boscher, Flobert, Lasseron. D'après *Le Figaro* du 9 février, ces derniers étaient persuadés de pouvoir également vendre les tableaux de René Gaffé.

Mais les œuvres d'art moderne vendues en France sont soumises

au droit de suite. Actuellement, le vendeur doit payer 3 % du produit de la vente aux artistes, ou à leurs ayants droit. Pour M^e Guy Loudmer, qui fut, avant ses péripéties judiciaires (*Le Monde* du 26 juin), chargé par la veuve de René Gaffé de disperser la collection, et assume aujourd'hui le rôle de conseiller artistique auprès des héritiers, « l'Unicef a pris conscience de ce qu'une vente à Paris les soumettrait au paiement du droit de suite. Comme ils sont les bénéficiaires de la vente, ils ont préféré que l'argent aille aux petits enfants affamés du tiers-monde plutôt qu'aux héritiers de Picasso ou de Miro. C'est pourquoi les tableaux modernes, soumis au droit de suite, seront vendus à New York, où ce prélèvement ne s'exerce pas ».

Pour le montant minimum estimé de 50 millions de dollars, ce droit en France serait environ de 11,25 millions de francs (1,7 million d'euros). Les enfants apprécieront.

Harry Bellet et Stéphanie Durand

Les meilleures entrées en France

FILMS	Nombre de semaines d'exploitation	NOMBRE D'ENTRÉES *	NOMBRE D'ÉCRANS	Evolution par rapport à la semaine précédente	TOTAL depuis la sortie
1 Shrek	3	418 937	661	▽ - 26 %	2 090 392
2 Evolution	1	329 061	539		329 061
3 Lara Croft : Tomb Raider	4	159 383	581	▽ - 38 %	2 236 428
4 Un mariage trop parfait	2	132 350	362	▽ - 38 %	403 732
5 Le Fabuleux destin d'Amélie Poulain	13	128 716	508	▽ - 23 %	6 658 385
6 Spy Kids	1	126 558	541		126 558
7 Driven	2	82 025	352	▽ - 48 %	279 804
8 Pearl Harbor	7	49 744	245	▽ - 41 %	2 382 323
9 Péché originel	2	34 491	140	▽ - 56 %	138 015
10 Bella Ciao	1	33 252	88		33 252

* Période du mercredi 18 juillet au dimanche 22 juillet inclu

Pas la moindre risée d'inattendu ne vient troubler la prévisible domination des grosses machines hollywoodiennes sur l'exploitation estivale. Tout juste peut-on remarquer que, derrière *Shrek*, le mieux profilé pour raffer la plus grosse mise, c'est *Evolution* qui l'emporte sur son concurrent de la semaine, *Spy Kids*, alors qu'aux Etats-Unis les enfants espions avaient rencontré un plus considérable succès auprès du segment de consommateurs de leur âge. Le marketing, davantage que les produits, fait ce genre de différence. Seul film français sorti le 18 juillet, à côté de dix productions anglo-saxonnes, *Bella Ciao* s'en tire honnêtement. Hors tableau, il faut remarquer le beau succès de *Liberté Océan*, qui approche les 300 000 entrées en France et, à sa très modeste échelle (une seule salle), le bon score de *Brendan et Trudy*, avec une des meilleures moyennes de fréquentation.

Source : Ecran total

SORTIR

PARIS

Un été iranien

Le programme « Un été iranien » s'appuie sur la vitalité du cinéma iranien contemporain et permet de découvrir des films magnifiques, parfois inédits. Il contribue aussi à la confusion qui voudrait que, sous les effets de la mode, tous les films iraniens soient de qualité. Parmi les onze titres présentés à l'Espace Saint-Michel, il faut donc exercer un tri, en tête duquel on placera *Le Cycliste*, l'un des meilleurs films de Mohsen Makhmalbaf, *Danse de la poussière* et *Don*, deux réalisations magnifiques d'Abolfazl Jalili, le très beau *La Jarre*, d'Ebrahim Fourouzes, et surtout deux films encore moins connus, *Le Foulard bleu*, admirable mélodrame de la réalisatrice Rakshan Bani-Etemad, et le poignant *Zinat* (ou *La Contrainte*), d'Ebrahim Mokhtari.

Espace Saint-Michel, 7, place Saint-Michel, Paris-5^e. A partir du 25 juillet. Tél. : 01-43-25-59-47.

NÎMES

Dances Arènes

D'arènes en arènes, la danse classique s'invente un festival avec les danseurs étoiles de l'Opéra de Paris que sont Aurélie Dupont, Elisabeth Platel, Manuel Legris. Un jour à Nîmes, le lendemain à Bayonne, ces interprètes bardés de médailles et de prix

apporteront dans ces lieux de corrido un esprit quelque peu différent. Quoique le torero et le taureau à leur manière dansent un pas de deux qui a ses amateurs.

Nîmes (Gard). Le 24 juillet à Nîmes, le 26 juillet à Bayonne, le 29 juillet à Fréjus. Tél. : 04-66-36-22-36.

AX-LES-THERMES

Festival en vallées d'Ax

Le Festival d'Ax-les-Thermes devient pour sa 4^e édition le Festival en vallées d'Ax. La démarche et le pari de ce projet sont d'expérimenter des écritures nouvelles, en proposant créations, déambulations, interventions. Autant de spectacles de grands chemins nichés dans les montagnes : théâtre de rue, musique, cirque, cinéma. Le programmeur de l'événement, Jean-Marie Songy, associe les nouvelles créations de compagnies comme le Théâtre de l'Unité, Douze balles dans la peau, Salam Toto ou encore la Compagnie du Tapis franc aux troupes du « off ». Sans oublier la Nuit du cinéma le vendredi 27 juillet, qui propose un long-métrage, des documentaires sur le spectacle de rue et un programme de courts-métrages d'animation. *Ax-les-Thermes (Ariège)*. Les 26, 27 et 28 juillet. Ax Animation, La Résidence, 6, avenue Delcassé. Tél. : 05-61-64-38-00.

GUIDE

TROUVER SON FILM

Tous les films Paris et régions sur le Minitel, 3615 LEMONDE, ou tél. : 08-36-68-03-78 (2,23 F/min).

ENTRÉES IMMÉDIATES

Le Kiosque Théâtre : les places de certains des spectacles vendues le jour même à moitié prix (+ 16 F de commission par place).
Place de la Madeleine et parvis de la gare Montparnasse. De 12 h 30 à 20 heures, du mardi au samedi ; de 12 h 30 à 16 heures, le dimanche.
Catherine Zarcate
Amours et merveilles.
Mise en scène de Muriel Bloch.
Ivry-sur-Seine (Val-de-Marne). Mairie. Esplanade Georges-Marrane. Le 25 à 12 h 30. Entrée libre. Egalement à la mairie du 10^e arrondissement, 72, rue du Faubourg-Saint-Martin, Paris-10^e.
Jean-Michel Pilc Trio
Hôtel d'Albret, 31, rue des Francs-Bourgeois, Paris-4^e. M^e Saint-Paul. 21 heures, le 25. Tél. : 01-45-08-55-25. De 100 F à 120 F.
Fingernail, Quesako, Octorock
Le Batofar, 11, quai François-Mauriac, Paris-13^e. M^e Quai-de-la-Gare ou Bibliothèque-François-Mitterrand. 22 heures, le 25. Tél. : 01-56-29-10-00. 40 F.
Denis Chevalier, Guillaume Cuiller
Œuvres de Couperin, Purcell, Bach. Denis Chevalier (flûte), Guillaume Cuiller (hautbois).
Archives nationales, hôtel de Rohan, 60, rue des Francs-Bourgeois, Paris-3^e. 19 h 30, le 25. Tél. : 01-40-27-60-00. De 37 F à 100 F.

RÉGIONS

Jean-Philippe Collard (piano), Isabelle Faust (violin), Alain Meunier (violoncelle)
Œuvres de Schubert.
Bordeaux (Gironde). Cour Mably, rue Mably. 21 h 30, le 26. Tél. : 05-56-44-01-58. 100 F.
Nelson Freire (piano).
Œuvres de Bach-Silotti, Beethoven, Schumann, Guarnieri, Debussy et Chopin.
La Châtre (Indre). Bergerie du château de Nohant. 20 h 30, le 26. Tél. : 02-54-48-46-40. De 30 F à 220 F.
Orchestre de chambre national de Toulouse
Œuvres de Mozart, Mendelssohn, Chostakovitch, Alain Moglia (direction)
Codalet (Pyrénées-Orientales). Abbaye Saint-Michel-de-Cuxa. 21 heures, le 26. Tél. : 04-68-96-33-07. De 160 F à 180 F.
Kremerata baltica
Œuvres de Tchaïkovski, Desyatnikov, Schubert, Gidon Kremer (direction).
Montpellier (Hérault). Opéra Berlioz-Corom, esplanade Charles-de-Gaulle. 20 heures, le 26. Tél. : 04-67-02-02-01. De 70 F à 190 F.
Virtuosii di Kuhmo
Œuvres de Sallinen et Mozart.
Ralf Gothonyi (direction).
La Roque-d'Anthéron (Bouches-du-Rhône). Parc du château de Florans. 21 h 30, le 26. Tél. : 04-42-50-51-15. De 60 F à 285 F.
Bill T. Jones-Arnie Zane
Dance Company
You Walk.
Avignon (Vaucluse). Cour d'honneur du Palais des papes. 22 heures, le 26, 27 et 28. Tél. : 04-90-14-14-14. De 140 F à 200 F.

MARDI 24 JUILLET

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS	
21.00 Et la Gaulle fut christianisée.	Forum
23.00 Plein phare sur l'industrie automobile.	Forum
MAGAZINES	
20.50 Zone interdite. Les folies de la jet-set : Palaces et mariage de rêve.	M 6
22.15 Jour après jour. Des animaux et des hommes.	TV 5
23.15 Pourquoi ? Comment ? La mer : Dangers et mystères. Invités : France Pinczon du Sel ; Gérard Klein ; Guy Delage.	France 3
0.05 Rock Press Club. Prince.	Canal Jimmy
0.40 Capital. Secrets des marques stars.	M 6

DOCUMENTAIRES	
19.00 Une terre, des hommes. Les cheminées fumantes. Des bras pour les usines. Les nouveaux horizons.	Histoire
19.00 Biographie. Anne Frank, le combat pour la vie.	La Chaîne Histoire
19.05 Loctudy-Abidjan, aller simple.	Odyssee
19.35 Renault, la puissance et les rêves.	Planète
19.45 Les Mystères de l'histoire. Grey Owl.	La Chaîne Histoire
20.00 Journal d'un globe-trotter. Namibie.	Odyssee

Le Monde
TELEVISION

Planète	
20.30 Jean Seberg, American Actress Jean Seberg, née en 1938 dans l'Iowa, d'une famille d'origine suédoise, trente-sept demi-succès cinéma à son actif, fut retrouvée morte dans sa voiture en 1979. Ce documentaire, réalisé en 1995 par les frères Fosco et Donatello Dubini, a quelque chose de profondément démenti. Empathique envers son sujet, mais à distance, le reste comme suspendu devant l'ampleur de l'énigme.	

Arte	
20.45 Concorde, le crash d'une légende Le 25 juillet 2000, un Concorde d'Air France en feu s'écrase sur un hôtel de Gonesse, près de Paris. L'accident signe la fin du rêve, mais pas tout à fait celle du mythe. Peter Bardehle nous rappelle une des plus grandes aventures aéronautiques du siècle dans un film mêlant témoignages et archives. Une saga où la recherche, la politique, l'économie et l'espionnage jouent leur partition.	

France 2	
22.25 Comme elle respire Jeanne (Marie Trintignant) vit dans le mensonge, elle est mythomane. Elle rencontre Antoine (Guillaume Depardieu), un jeune escroc maladroit et menteur. Ce point commun n'amène pas pour autant à un rapprochement durable entre les deux personnages. Il existe chez le réalisateur Pierre Salvadori un ton et un style originaux depuis ses débuts, et, ici comme ailleurs, une folie douce pointée sous les aventures de ces deux paumés.	

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS	
21.00 Birmanie, la liberté surveillée.	Forum
22.00 La Liberté par la danse.	Forum
23.00 Santé pour tous dans le monde.	Forum
MAGAZINES	
16.50 C'est toujours l'été. Cabourg.	France 3
18.15 Escalade Thalassa. Au Sénégal.	TV 5
20.00 Le Dossier du Grand Journal.	LCI
20.45 Les Mercredis de l'Histoire. Les guerriers de Hitler : Rommel, l'idole.	Arte
21.05 Pulsations. Quand les reins ne fonctionnent plus...	TV 5
23.50 Les Dossiers de l'été. La cassette Méry.	France 3
0.30 La Route. Invités : Pierre Palmade et Maxime Le Forestier.	Canal Jimmy

DOCUMENTAIRES	
17.10 Les Mystères de l'Histoire. Guerre secrète russe.	Chaîne Histoire
17.15 Du Cap au Caire. Mon pays, c'est celui des mines antipersonnel.	Odyssee
17.20 Le Pétomane. Fin de siècle fardiste.	Planète
17.45 Le Temps de la mousson.	Odyssee
18.00 Histoire de France. L'histoire de la Tour Eiffel.	La Chaîne Histoire
18.00 Un autre regard. Namibie, Syrie et Guatemala.	Voyage
18.05 La Reine de la jungle.	La Cinquième
18.15 Le Ramayana, un voyage. [3/6]. L'exil.	Planète
18.30 Paroles de danseurs.	Mezzo
18.30 L'Actors Studio. Jennifer Jason Leigh.	Paris Première
18.35 Un cadeau pour Samburu. [8/13].	Odyssee
18.45 Histoires d'avions. Les hydravions américains.	Planète
19.00 Au-delà de l'horizon. La Pérouse et la fraternité des hommes.	Histoire
19.00 Biographie. Hercule.	Chaîne Histoire
19.00 Connaissance. Quel statut pour l'embryon ?	Arte
19.05 Ushuaia nature 2, l'esprit de la forêt.	Odyssee
19.25 Avignon, à jardin et à cour.	Mezzo
19.35 Sur les chemins d'Empédocle.	Planète
19.45 Les Mystères de l'Histoire. L'art de la guerre chez les Romains.	La Chaîne Histoire
19.50 Roman Jakobson. [7/7].	Histoire
20.00 Pilot Guides. La République tchèque et la Pologne.	Voyage

SPORTS EN DIRECT	
14.20 Cyclisme. Tour de France (16 ^e étape) : Castelsarrasin - Sarrau (227,5 km).	France 2
19.00 Football. Match amical. Schumacher's Friends.	Eurosport

DANSE	
0.40 Stamping Ground. Chorégraphie de Jiri Kylian. Musique de Carlos Chavez. Enregistré en 1984. Par Le Nederlands Dans Theater.	Mezzo

MUSIQUE	
17.30 Emmanuel Chabrier & Manuel De Falla. Avec Alicia de Larrocha, piano. Dir. Serge Baudo.	Muzzik
18.40 Gala de Berlin 97. Avec Anne-Sofie von Otter ; Bryn Terfel, baryton ; Véronique Gens, soprano ; Stella Doufexis, mezzo-soprano ; Roberto Alagna, ténor ; Mikhail Pletnev, piano ; Gil Shaham, violon. Par l'Orchestre philharmonique de Berlin, l'Orfeon Donostiarra et le Südtiroler Kinderchor, dir. C. Abbado.	Muzzik

Le Monde
TELEVISION

Arte	
20.45 Les Guerriers de Hitler : Rommel, l'idole Avec cette impeccable série documentaire en quatre volets, Guido Knopp, connu pour son travail sur le Führer et son entourage (« Hitler : un inventaire » et « Les Complices de Hitler », diffusés sur Arte en 1996 et 1997), continue à bâtir le « futur de la mémoire » pour les nouvelles générations, alors que disparaissent les derniers témoins du régime nazi.	

Arte	
21.35 Le « Concerto » de Mozart Château de Villarceaux, lumières et brumes de l'automne 1997. Une semaine durant, sept jeunes musiciens de l'orchestre du Conservatoire de Paris se retrouvent autour de Michel Portal pour tenter une interprétation du Concerto pour clarinette et orchestre en la majeur K 622. Arte rediffuse ce moment de grâce qu'avait serré au plus près l'objectif de Jean-Louis Comolli et Francis Marmande.	

Paris Première	
22.20 L'Ecume des villes Après Bombay, Moscou et Johannesburg, la collection de Paris- Première « L'Ecume des villes » s'intéresse pour la première fois à une ville française : Bordeaux. Un choix a priori étonnant, la cité, repliée sur ses quartiers bourgeois, ayant la réputation d'être peu dynamique. Pourtant, la caméra de Stéphane Elmadjian construit, au fil des promenades, un portrait à la fois critique et attachant..., poétique.	

FILMS

16.00 La Canonnière du Yang-Tsé Robert Wise (Etats-Unis, 1966, v.o., 180 min) O. Ciné Cinémas 3
16.10 Conan le Barbare John Milius (Etats-Unis, 1982, v.o., 125 min) O. Ciné Cinémas 1
17.00 14 heures Henry Hathaway (Etats-Unis, 1951, v.o., 90 min) O. Ciné Classics
17.35 Le Mauvais Chemin Mauro Bolognini (Italie, 1962, v.o., 100 min) O. Cinétoile
18.15 Le Sixième Jour Youssef Chahine (Fr. - Eg., 1986, v.o., 105 min) O. Ciné Cinémas 1
18.15 Toni Jean Renoir (Fr., 1934, 105 min). TV 5
19.20 Sexe, mensonges et vidéo Steven Soderbergh (Etats-Unis, 1989, 100 min) O. Cinéstar 2
20.35 Les Aventures de Chatran M. Hata (Japon, 1986, 80 min) O. TMC
20.45 Kim Victor Saville (EU, 1950, 115 min). TCM
20.50 Métisse Mathieu Kassovitz (France, 1993, 94 min). France 2
21.00 Une nuit sur Terre Jim Jarmusch (Etats-Unis, 1991, v.o., 125 min) O. Ciné Cinémas 3
22.00 Conan le Barbare John Milius (Etats-Unis, 1982, 125 min) O. Ciné Cinémas 2



22.05 La Grande Bouffe Marco Ferreri. Avec Philippe Noiret, Marcello Mastroianni (France, 1973, 125 min) O. Cinéfaz
22.10 Hors d'atteinte Steven Soderbergh (Etats-Unis, 1998, v.o., 120 min) O. Ciné Cinémas 1
22.40 L'Etranger au paradis Vicente Minnelli (Etats-Unis, 1955, v.o., 120 min). TCM
0.15 Les Destinées sentimentales Olivier Assayas (France, 2000, 175 min) O. Canal +

THÉÂTRE	
22.25 Pour la galerie. Pièce de Laure Bonin.	France 2

TÉLÉFILMS	
17.30 Ma guerre dans le Gestapo. Edward Bennett [1/2].	Téva
17.55 Secrets de famille. Hervé Baslé [3/3].	Festival
19.05 Grandeur Nature. Mark Rosman.	Disney Channel
20.30 Pour le restant de leurs jours. Peter Kassovitz.	Festival
20.45 A la recherche de sa vie. Peter Levin.	RTL 9
20.50 Méditerranée. Henri Helman [4/5].	TF 1
20.50 Tous les papas ne font pas pipi debout. Dominique Baron.	France 2
20.50 Le Monde perdu. Bob Keen O.	M 6
22.30 La Stratégie de l'araignée. Kevin Meyer O.	RTL 9
22.30 La Nouvelle Tribu. Roger Vadim [3/3]. O.	Téva
23.55 La Chaussure. Laila Pakalina.	Arte

SÉRIES	
18.55 Le Caméléon. Le poids du passé O.	M 6
20.35 Inspecteur Frost. Eaux profondes O. Monte-Carlo TMC	
21.00 Star Trek, Deep Space Nine. Le jour du Jugement O.	Canal Jimmy
21.50 Star Trek. Le cerveau de Spock.	Canal Jimmy
22.25 Profiler. Comme un poisson dans l'eau O.	Série Club
22.45 Once & Again. Mes petits cœurs O. Secrets de famille O.	M 6
23.40 Cheers. Les orphelins de Thanksgiving (v.o.).	Série Club
1.00 Chapeau melon et bottes de cuir. La mandragore.	Série Club

17.40 Sexe, mensonges et vidéo Steven Soderbergh (Etats-Unis, 1989, 100 min) O. Cinéstar 2
18.00 Une nuit sur Terre Jim Jarmusch (Etats-Unis, 1991, v.o., 125 min) O. Ciné Cinémas 1
18.10 Lady Paname Henri Jeanson (France, 1951, 110 min) O. Ciné Classics
18.30 Harold et Maude Hal Ashby (Etats-Unis, 1972, 90 min) O. Cinéfaz
18.30 Hors d'atteinte Steven Soderbergh (Etats-Unis, 1998, 120 min) O. Ciné Cinémas 2
20.30 14 heures Henry Hathaway (Etats-Unis, 1951, v.o., 90 min) O. Ciné Classics
20.45 Sergent la terreur Richard Brooks (Etats-Unis, 1953, 105 min). TCM

21.00 Amazone Philippe de Broca. Avec Arielle Dombasle, Jean-Paul Belmondo (France, 2000, 85 min) O. Canal +

21.00 Bébert et l'omnibus Yves Robert. Avec Martin Lartigue, Jacques Higelin (France, 1963, 95 min) O. Cinétoile
21.00 Les Accusés Jonathan Kaplan (Etats-Unis, 1988, 110 min) O. Cinéstar 2
22.00 Le Carrefour de la mort Henry Hathaway (Etats-Unis, 1947, v.o., 100 min) O. Ciné Classics
22.25 Fin août, début septembre Alain Corneau (France, 1999, 110 min) O. Cinéstar 1
22.30 Le Prisonnier de Zenda Richard Thorpe (Etats-Unis, 1952, 100 min). TCM
22.35 La Guerre des boutons Yves Robert (France, 1961, 90 min) O. Cinétoile
22.50 Ladybird Ken Loach (Grande-Bretagne, 1994, v.o., 95 min) O. Cinéstar 2
23.45 Le Choix des armes Alain Corneau (France, 1981, 130 min) O. Cinéfaz
0.10 La Malle de Singapour Tay Garnett (Etats-Unis, 1935, v.o., 95 min). TCM
0.45 L'Autre Youssef Chahine (Fr. - Eg., 1999, 105 min) O. Ciné Cinémas 2
0.55 Cléopâtre Joseph L. Mankiewicz et Darryl F. Zanuck (Etats-Unis, 1963, v.o., 235 min) O. Ciné Cinémas 3

THÉÂTRE	
22.25 Pour la galerie. Pièce de Laure Bonin.	France 2

TÉLÉFILMS	
17.30 Ma guerre dans le Gestapo. Edward Bennett [1/2].	Téva
17.55 Secrets de famille. Hervé Baslé [3/3].	Festival
19.05 Grandeur Nature. Mark Rosman.	Disney Channel
20.30 Pour le restant de leurs jours. Peter Kassovitz.	Festival
20.45 A la recherche de sa vie. Peter Levin.	RTL 9
20.50 Méditerranée. Henri Helman [4/5].	TF 1
20.50 Tous les papas ne font pas pipi debout. Dominique Baron.	France 2
20.50 Le Monde perdu. Bob Keen O.	M 6
22.30 La Stratégie de l'araignée. Kevin Meyer O.	RTL 9
22.30 La Nouvelle Tribu. Roger Vadim [3/3]. O.	Téva
23.55 La Chaussure. Laila Pakalina.	Arte

SÉRIES	
18.55 Le Caméléon. Le poids du passé O.	M 6
20.35 Inspecteur Frost. Eaux profondes O. Monte-Carlo TMC	
21.00 Star Trek, Deep Space Nine. Le jour du Jugement O.	Canal Jimmy
21.50 Star Trek. Le cerveau de Spock.	Canal Jimmy
22.25 Profiler. Comme un poisson dans l'eau O.	Série Club
22.45 Once & Again. Mes petits cœurs O. Secrets de famille O.	M 6
23.40 Cheers. Les orphelins de Thanksgiving (v.o.).	Série Club
1.00 Chapeau melon et bottes de cuir. La mandragore.	Série Club

17.40 Sexe, mensonges et vidéo Steven Soderbergh (Etats-Unis, 1989, 100 min) O. Cinéstar 2
18.00 Une nuit sur Terre Jim Jarmusch (Etats-Unis, 1991, v.o., 125 min) O. Ciné Cinémas 1
18.10 Lady Paname Henri Jeanson (France, 1951, 110 min) O. Ciné Classics
18.30 Harold et Maude Hal Ashby (Etats-Unis, 1972, 90 min) O. Cinéfaz
18.30 Hors d'atteinte Steven Soderbergh (Etats-Unis, 1998, 120 min) O. Ciné Cinémas 2
20.30 14 heures Henry Hathaway (Etats-Unis, 1951, v.o., 90 min) O. Ciné Classics
20.45 Sergent la terreur Richard Brooks (Etats-Unis, 1953, 105 min). TCM

21.00 Amazone Philippe de Broca. Avec Arielle Dombasle, Jean-Paul Belmondo (France, 2000, 85 min) O. Canal +

21.00 Bébert et l'omnibus Yves Robert. Avec Martin Lartigue, Jacques Higelin (France, 1963, 95 min) O. Cinétoile
21.00 Les Accusés Jonathan Kaplan (Etats-Unis, 1988, 110 min) O. Cinéstar 2
22.00 Le Carrefour de la mort Henry Hathaway (Etats-Unis, 1947, v.o., 100 min) O. Ciné Classics
22.25 Fin août, début septembre Alain Corneau (France, 1999, 110 min) O. Cinéstar 1
22.30 Le Prisonnier de Zenda Richard Thorpe (Etats-Unis, 1952, 100 min). TCM
22.35 La Guerre des boutons Yves Robert (France, 1961, 90 min) O. Cinétoile
22.50 Ladybird Ken Loach (Grande-Bretagne, 1994, v.o., 95 min) O. Cinéstar 2
23.45 Le Choix des armes Alain Corneau (France, 1981, 130 min) O. Cinéfaz
0.10 La Malle de Singapour Tay Garnett (Etats-Unis, 1935, v.o., 95 min). TCM
0.45 L'Autre Youssef Chahine (Fr. - Eg., 1999, 105 min) O. Ciné Cinémas 2
0.55 Cléopâtre Joseph L. Mankiewicz et Darryl F. Zanuck (Etats-Unis, 1963, v.o., 235 min) O. Ciné Cinémas 3

THÉÂTRE	
22.25 Pour la galerie. Pièce de Laure Bonin.	France 2

TÉLÉFILMS	
17.30 Ma guerre dans le Gestapo. Edward Bennett [1/2].	Téva
17.55 Secrets de famille. Hervé Baslé [3/3].	Festival
19.05 Grandeur Nature. Mark Rosman.	Disney Channel
20.30 Pour le restant de leurs jours. Peter Kassovitz.	Festival
20.45 A la recherche de sa vie. Peter Levin.	RTL 9
20.50 Méditerranée. Henri Helman [4/5].	TF 1
20.50 Tous les papas ne font pas pipi debout. Dominique Baron.	France 2
20.50 Le Monde perdu. Bob Keen O.	M 6
22.30 La Stratégie de l'araignée. Kevin Meyer O.	RTL 9
22.30 La Nouvelle Tribu. Roger Vadim [3/3]. O.	Téva
23.55 La Chaussure. Laila Pakalina.	Arte

SÉRIES	
18.55 Le Caméléon. Le poids du passé O.	M 6
20.35 Inspecteur Frost. Eaux profondes O. Monte-Carlo TMC	
21.00 Star Trek, Deep Space Nine. Le jour du Jugement O.	Canal Jimmy
21.50 Star Trek. Le cerveau de Spock.	Canal Jimmy
22.25 Profiler. Comme un poisson dans l'eau O.	Série Club
22.45 Once & Again. Mes petits cœurs O. Secrets de famille O.	M 6
23.40 Cheers. Les orphelins de Thanksgiving (v.o.).	Série Club
1.00 Chapeau melon et bottes de cuir. La mandragore.	Série Club

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1	
17.10 Sunset Beach.	
18.00 Sous le soleil.	
19.00 et 0.20 Le Maillon faible.	
20.00 Journal, Tiercé, Météo.	
20.50 La 7 ^e Compagnie au clair de lune Film. Robert Lamoureux.	
22.20 Les Films dans les salles.	
22.30 Le Bal des casse-pieds Film. Yves Robert.	

FRANCE 2

17.20 Le Tour, vestiaires.	
18.00 La Fête à la maison O.	
18.25 Nash Bridges O.	
19.15 Le Tour, l'arrivée.	
19.45 Le Tour des femmes.	
19.50 Un gars, une fille.	
20.00 et 0.10 Journal, Météo.	
20.50 Métisse Film. Mathieu Kassovitz.	
22.24 et 1.10 L'Artiste de l'été.	
22.25 Comme elle respire Film. Pierre Salvadori O.	
0.30 Conan. L'héritière O.	

FRANCE 3

16.50 C'est toujours l'été.	
18.25 Questions pour un champion.	
18.55 Le 19-20 de l'Info, Météo.	
20.10 Tout le sport.	
20.15 Le Journal du Tour.	
20.30 C'est mon choix ce soir.	
21.00 La Carte aux trésors.	
22.50 Météo, Soir 3.	
23.15 Pourquoi ? Comment ?	

CANAL +

16.05 L'Ombre d'un soupçon Film. Sydney Pollack O.	
► En clair jusqu'à 20.10	
18.15 Animasia O.	
18.40 Spin City O.	
19.05 Le Journal.	
19.15 Best of Nulle part ailleurs O.	
20.05 Le Zapping.	
20.10 Daria O.	
20.35 Sunshine Film. Istvan Szabo O.	
23.30 Seinfeld. Les voyous O.	
23.50 Spin City. L'équipe du maire dans le collimateur O.	
0.15 Les Destinées sentimentales Film. Olivier Assayas O.	

THÉÂTRE	
22.25 Pour la galerie. Pièce de Laure Bonin.	France 2

TÉLÉFILMS	
17.30 Ma guerre dans le Gestapo. Edward Bennett [1/2].	Téva
17.55 Secrets de famille. Hervé Baslé [3/3].	Festival
19.05 Grandeur Nature. Mark Rosman.	Disney Channel
20.30	

L'homme d'Ailleurs

par Pierre Georges

LORSQU'ON commet une erreur, la tentation, parfois, est de la reconnaître, mais alors du bout des mots et bien cachée dans un coin. Comme poussière planquée, en douce, sous le tapis.

Pas de tapis et encore moins de désinvolte esquisse. La chronique consacrée hier aux aventures de Vincent Van Gogh et de Paul Gauguin comportait deux erreurs. Deux au moins. La première fut d'écarter le nom de l'historienne avançant cette thèse que l'oreille de Vincent ne fut pas coupée par son propriétaire dans un acte d'automutilation, mais dans une querelle d'après-absinthe, par Paul, d'un coup de sabre. Nous-même, d'un coup de sabre, avons écorché le nom de cette historienne, parlant de Rita Wildegan, alors que l'orthographe exacte est Wildegans. Avec un « s » à la fin, ce « s » comme une oreille malencontreusement amputée.

Deuxième erreur, plus grave, nous avons parlé d'elle comme d'une historienne de l'art anglaise. C'était presque exact. Sauf qu'elle est allemande. Européenne donc. Ah, vivement que l'Europe se fasse ! Et que l'usage autorise à parler d'une historienne européenne, sans préciser davantage. Car évidemment l'expression « historienne européenne d'origine allemande » serait considérée comme parfaitement discriminatoire.

Vivement aussi que les congés arrivent pour mettre un terme à ces erreurs fâcheuses en vue de la ligne d'arrivée annuelle. Il serait temps de mettre le chroniqueur aux champs, l'animal au pré, le fossile en cure de DHEA... Ou, mieux, sous tente d'altitude, pour s'y régénérer les sangs et l'oxygène afférent, comme un certain Lance Armstrong.

Voici un coureur dont nous pouvons affirmer, sans craindre le rectificatif, qu'il est américain, mais aussi d'une étrange contrée, l'Ailleurs. Au sens où il ne paraît pas tout à fait soumis aux lois ordinairement imposées au genre humain cycliste. Pesant, gommé, aucun signe d'épuisement dans et après l'effort. Respiration bouche presque fermée dans l'escalade de l'Alpe-d'Huez, quand tous les autres pompent l'air comme carpe de mare sous la canicule. Cet Armstrong, lunaire prototype, est bien d'Ailleurs. Et d'un Ailleurs évidemment suspect. Car tant de facilité, outre qu'elle impose son empire, laisse songeurs les vulgaires humanoïdes.

Hier, donc, Lance Armstrong a donné conférence de presse pour, une fois de plus, démonter la rumeur. Tout coureur cycliste, a-t-il dit en substance, est suspect. Donc je suis suspect. Mais vous soupçonnez, je m'en fais une casquette. J'ai donné et je donne mon sang, mes urines. J'ai été contrôlé, analysé. Rien, rien, rien. Alors, messieurs, faits, des faits. Sinon, circulez.

Voilà, en résumé très libre, ce qu'a dit l'homme d'Ailleurs. Admettant ses relations avec un fameux magicien italien, qui sera jugé à l'automne pour administration de substances dopantes, « mais, jusqu'à preuve du contraire, innocent ». Réfutant l'idée qu'il puisse, lui, revenant d'où il est revenu, le cancer, avoir recours à des produits indétectables, genre hormones de croissance. Et ne consentant à livrer son secret de préparation, la tente d'altitude, souveraine pour les mollets de coureur, que pour mieux accabler tous les autres. Ces pauvres autres, ces dopés qui s'ignorent !

Le gouvernement de Silvio Berlusconi mis en cause pour le comportement de la police à Gênes

L'opposition réclame la démission du ministre de l'intérieur

ROME

correspondance

Un cordon de policiers et de carabinieri entoure les palazzi du pouvoir, le siège du gouvernement, celui du Sénat et de la Chambre des députés. Pendant quelques heures, dans l'après-midi de lundi 23 juillet, le centre de Rome ressemble à celui de Gênes. Les manifestants sont là, deux milliers de jeunes qui ont répondu à l'appel des centres sociaux pour protester contre le gouvernement. Mais la vraie bagarre est à l'intérieur, où les forces politiques débattent du comportement des forces de l'ordre lors du sommet du G 8. Le ministre de l'intérieur, Claudio Scajola, est venu se défendre. Il accuse le Genoa Social Forum (GSF) d'avoir couvert les manifestants violents. L'opposition proteste, réclame la démission du ministre et la constitution d'une commission parlementaire d'enquête.

La démarche avait été anticipée la veille par Francesco Rutelli, chef de file de l'opposition. L'ancien maire de Rome a accusé le président du conseil, Silvio Berlusconi, de n'avoir pensé, au cours de ses trois visites à Gênes, qu'à des questions subalternes, comme la disposition des pots de fleurs, la couleur des rideaux ou la présence du linge à sécher aux fenêtres. Il lui a été reproché d'avoir oublié de donner

des directives claires en matière d'ordre public pour une réunion qui s'annonçait difficile. Silvio Berlusconi est assis aux côtés de Claudio Scajola afin de bien montrer qu'il ne lâche pas son ami. Le chef de l'exécutif a sa mine sombre des mauvais jours. Il reste de marbre, que ce soit lors des interruptions de l'opposition qualifiant de « chilien » le climat de Gênes, ou lorsque la majorité applaudit le ministre de l'intérieur revendiquant la réussite d'un sommet qui a dû se confronter avec une contestation dix fois supérieure à celle de Seattle ou de Göteborg.

ARMES CACHÉES ?

La thèse du ministre est que, à Gênes - ville choisie par le gouvernement précédent et qui, selon l'actuel, était peu indiquée puisque indéfendable -, il y a eu des affrontements parce que telle était la volonté d'un groupe d'extrémistes venus uniquement pour en découdre avec les forces de l'ordre. Précisément ceux du Black Bloc, des anarchistes au nombre de 5 000, selon le ministre citant les services de renseignement américains. Mais, pour Claudio Scajola, la vraie responsabilité appartient au GSF. Il lui est reproché, non seulement de n'avoir pas isolé ces extrémistes, mais de les avoir protégés et en quelque sorte favorisés,

d'autant que les organisateurs anti-mondialisation avaient affiché leur volonté d'envahir la zone rouge.

Tout ce qui s'est passé ensuite découle de ce comportement ambigu, selon Claudio Scajola. Que ce soient les premiers incidents du vendredi, avec la mort d'un jeune manifestant tué par un carabinier, ou au cours de la manifestation de samedi, lorsque les anarchistes, parfaitement organisés, ont réussi de nouveau à s'infiltrer dans le cortège.

Toutes les accusations selon lesquelles le champ libre a été laissé par la police aux groupes violents et celles visant les forces de l'ordre pour avoir réprimé violemment les manifestants pacifistes ont été réfutées. Y compris la descente musclée dans la nuit de samedi dans l'école qui servait de centre de presse au GSF. Il s'agit, a expliqué le ministre, d'une décision justifiée par des informations selon lesquelles des armes étaient cachées dans cette école où se seraient dissimulés des anarchistes. Claudio Scajola n'a rien trouvé à redire sur le passage à tabac de jeunes endormis dans leurs sacs de couchage. Et le magistrat qui avait été informé de cette perquisition l'a trouvée tout à fait « normale ».

L'opposition conteste en bloc cette présentation des événements et estime que le gouvernement a

échoué sur toute la ligne. Silvio Berlusconi est sommé de s'expliquer sur les modestes résultats politiques du sommet et sur la dérive policière de Gênes. Pourquoi avoir concentré trop de policiers autour de la zone rouge en laissant le reste de la ville entre les mains des « casseurs » ? Pourquoi avoir réprimé violemment les pacifistes alors que le gouvernement avait ouvert des discussions pour éviter les dérapages ? Les témoignages se multiplient sur l'attitude laxiste de la police envers les groupes violents.

Pour les démocrates de gauche (DS), l'important est maintenant de ne pas couper le dialogue avec les contestataires, ce qui pourrait entraîner, comme l'affirme le président du groupe, Luciano Violante, « la perte de toute une génération ». L'opposition considère également que les organisations antimondialisation doivent prendre leurs distances avec les extrémistes. Le débat ne fait que commencer. Selon le député de L'Olivier, responsable de l'organisation écologiste Legambiente, Ermete Realacci, la droite a choisi de montrer ses muscles à l'occasion du G 8. Et Gênes n'en a été que le premier signe.

Salvatore Aloise

www.lemonde.fr/italie2001

Jean Paul II dissuade George W. Bush de financer les recherches sur l'embryon humain

Le pape a insisté sur l'exemplarité de la puissance américaine

JEAN PAUL II a reçu pour la première fois, lundi 23 juillet, dans sa résidence d'été de Castel Gandolfo, près de Rome, le président américain George W. Bush, protestant méthodiste, accompagné de sa femme Laura et de sa fille Barbara. Une « première » qui, souligne-t-on au Vatican, a dépassé le « stade de la rencontre simplement protocolaire ».

Pouvoir moral contre puissance temporelle : les rendez-vous entre le pape et le président des Etats-Unis font partie des grands classiques de la diplomatie. Ronald Reagan faisait pression sur Jean Paul II pour qu'il condamne les théologiens de la libération d'Amérique latine, en échange de son soutien au syndicat polonais Solidarnosc. Libéral sur la question de l'avortement, Bill Clinton n'a jamais été très apprécié au Vatican. En serait-il autrement pour George W. Bush, qui, devant une opinion catholique que l'élection présidentielle américaine a divisée, a fait résolument campagne contre l'avortement, mais était aussi le gouverneur d'un Etat, le Texas, qui détient le record des exécutions capitales ?

Cette rencontre entre George W. Bush et Jean Paul II survient à un moment où l'administration américaine s'interroge sur l'éventualité d'un financement public des recherches médicales, à des fins thérapeutiques, sur les cellules souches, ce qui suppose la destruction d'embryons humains. Un rapport d'experts, publié mercredi 18 juillet (*Le Monde* du 20 juillet), pressait le gouvernement Bush d'autoriser le déblocage de fonds fédéraux. Cas de conscience pour le président américain, qui, en donnant son accord à une telle mesure, se mettrait à dos toute l'aile droite de son

parti, la hiérarchie catholique américaine et le Vatican.

Le pape a mis tout le poids de son autorité pour dissuader le président Bush de franchir un tel pas. C'est le sort de l'embryon humain qui est en jeu, a-t-il souligné : « L'expérience montre déjà comment le tragique relâchement des consciences laisse faire les attaques contre les vies humaines innocentes dès l'utérus et conduit à l'acceptation d'autres maux, comme l'euthanasie, l'infanticide, plus récemment, les propositions pour la création d'embryons humains pour la recherche, destinés ensuite à être détruits. » Si la peine de mort n'a pas été explicitement abordée, le pape - qui milite pour son abolition - y a toutefois fait allusion en élargissant son propos sur la défense de la vie : « Dans la défense du droit à la vie, à travers la loi et à travers une culture vibrante de la vie, les Etats-Unis peuvent montrer au monde la voie d'un avenir réellement humain, dans lequel l'homme reste le maître, et non le produit, de sa technologie. »

LES EXCÈS DE LA MONDIALISATION

C'est sur l'exemplarité de la puissance américaine que le pape aura insisté tout au long de cet entretien avec George W. Bush, soulignant la responsabilité des Etats-Unis dans la lutte contre la pauvreté ou les efforts de paix au Proche-Orient : « Un monde global est essentiellement un monde de solidarité. De ce point de vue, du fait de ses ressources, de ses traditions culturelles et de ses valeurs religieuses, l'Amérique a une responsabilité particulière », a indiqué Jean Paul II. Ajoutant : « L'Eglise ne peut qu'exprimer une profonde préoccupation, car notre monde continue d'être divisé, non plus entre blocs politiques et militaires,

mais par une ligne tragique entre ceux qui peuvent profiter de la mondialisation et ceux qui s'en sentent exclus. »

Au lendemain du sommet houleux de Gênes, il n'a pas ménagé son hôte, renouvelant ses critiques contre les excès d'une mondialisation mal maîtrisée et le pressant - comme les autres chefs d'Etat des pays développés - de tout faire pour réduire l'écart entre les pays du Nord et ceux du Sud : « Une politique d'ouverture aux immigrants, l'annulation ou une réduction significative de la dette des nations les plus pauvres, la promotion de la paix au travers du dialogue et de la négociation, la primauté de l'Etat de droit : ce sont les priorités dont les dirigeants des pays développés ne peuvent se détourner », a déclaré Jean Paul II.

George W. Bush, en parodiant la prière de saint François d'Assise, lui a rendu hommage dans des termes lyriques : « Là où il y a l'oppression, vous parlez des droits de l'homme. Là où il y a la pauvreté, vous parlez de justice et d'espoir. Là où il y a l'abondance, vous nous rappelez que la richesse doit s'accompagner de la compassion et des sentiments moraux. » Pour le président américain, Jean Paul II a fait découvrir au monde la « splendeur de la vérité » (NDLR allusion à l'encyclique *Splendor veritatis* de 1993), mais aussi « le pouvoir de la vérité à dépasser le mal et à redresser le cours de l'histoire ». Le Vatican a enfin fait savoir que le cardinal Angelo Sodano, secrétaire d'Etat, avait demandé à George W. Bush de faciliter la mise en place d'un « canal de liaison » entre le Vatican et la Chine.

Henri Tincq

M. Jospin se réjouit « de l'émergence d'un mouvement citoyen »

LE PREMIER MINISTRE, Lionel Jospin, a réagi, lundi 23 juillet, à la mobilisation des organisations non gouvernementales, en marge du G 8 de Gênes. « Tout en dénonçant les manifestations de violence (...), la France se réjouit de l'émergence planétaire d'un mouvement citoyen » destiné à « mieux partager les bénéfices potentiels de la mondialisation », a-t-il dit. M. Jospin a également critiqué, lors de sa visite en Roumanie, lundi après-midi, la « conception et l'organisation » des sommets des pays les plus industrialisés. « Il faudra singulièrement revoir la conception et les formes d'organisation [du G 8]. Je crois dans les grandes organisations des Nations unies, l'ONU, les organisations spécialisées, dans les organisations régionales. Je ne crois pas trop aux directoires de quelques pays », a déclaré le premier ministre.

Gerhard Schröder a estimé, lundi 23 juillet, que l'agenda des réunions du G 8 devrait, à l'avenir, se limiter aux sujets économiques-clés. Le chancelier allemand, a indiqué un porte-parole du gouvernement, est également favorable à une réduction des délégations des pays participants. De son côté, le chef de la diplomatie allemande, Joschka Fischer, a noté que le sommet des ministres des affaires étrangères, mercredi et jeudi à Rome, tenu avant le G 8 des chefs d'Etat et de gouvernement, avait été « couronné de succès » parce que composé de « petites délégations ». Il a par ailleurs qualifié de « choquant et déprimant » ce qui s'est passé à Gênes, où « la violence a occulté tout le reste ». Il a jugé « légitime » que des gens manifestent contre la mondialisation, mais a ajouté que « cela ne justifiait en aucun cas la violence ». - (AFP.)

La lave de l'Etna pourrait épargner les villages de Nicolosi et de Belpasso

LA COULÉE DE LAVE qui descend du flanc sud de l'Etna se trouvait, lundi 23 juillet, à 4 km de la localité sicilienne de Nicolosi (5 000 habitants). En raison des « graves phénomènes éruptifs » dont témoigne le volcan, le gouvernement italien a proclamé ce même jour « l'état d'urgence » dans la province de Catane dont l'aéroport, recouvert d'un épais mélange de cendres et de poussières, est resté fermé plusieurs heures durant. La préfecture de Catane a, pour sa part, précisé qu'un plan d'évacuation pour la zone menacée était prêt. La progression de la coulée de lave s'était toutefois un peu stabilisée en ce début de semaine, le magma se trouvant dans une zone de moindre pente. Les spécialistes de la protection civile ont effectué une simulation par ordinateur de sa trajectoire, dont les conclusions semblent également rassurantes. Selon eux, la coulée de lave passerait entre le village de Nicolosi et celui de Belpasso, situé 2 kilomètres plus bas. Elle éviterait aussi la route provinciale 92, axe de circulation important que la protection civile surveille depuis plusieurs jours.

DÉPÊCHES

■ **AGRICULTURE : 121 millions de litres de lait biologique** ont été collectés en 2000 en France, dans 121 laiteries, au lieu de 55 millions en 1998, a annoncé mardi 24 juillet le ministère de l'Agriculture. La fabrication de beurre bio a progressé encore plus rapidement. Les principales régions productrices sont la Bretagne, les Pays de la Loire et la Franche-Comté. En dépit de cette augmentation, les importations - nécessaires pour satisfaire la demande - représentent le quart de la production.

■ **POLLUTION : à Marseille, pour la seconde journée consécutive**, le seuil d'alerte à la pollution à l'ozone a été franchi, lundi 24 juillet, en plusieurs secteurs des Bouches-du-Rhône, selon l'association agréée Airmaria. Le « niveau de recommandation » (180 microgrammes d'ozone par m³ d'air, en moyenne sur une heure) a été dépassé à 14 heures aux Pennes-Mirabeau (210 µg), à Cuques et Allauch (202 µg), ainsi qu'à 13 heures à Aix-ouest (184 µg) et Marignane (183 µg). Cette pollution, dite « photochimique », croît avec l'ensoleillement et lorsque les vents sont faibles. Airmaria recommande aux personnes sensibles (enfants, personnes âgées, problèmes respiratoires ou cardiovasculaires) d'éviter les activités physiques, surtout l'après-midi et en début de soirée. Elle demande aussi de limiter les déplacements avec un véhicule à moteur.

Tirage du Monde daté mardi 24 juillet 2001 : 511 374 exemplaires.

1-3

Révissez vos Classiques

RÉVISEZ CET ÉTÉ AVEC LE MONDE, FRANCE INTER, LA FNAC ET UNIVERSAL 50 CHEFS-D'ŒUVRE DE LA MUSIQUE CLASSIQUE.

Le Monde

UNIVERSAL

FRANCE INTER

FNAC

FRANCE INTER



mozart requiem abbado

L'HOMMAGE DE SALZBOURG. Cet enregistrement public du Philharmonique de Berlin fut réalisé en juillet 1999 en hommage à la mémoire de Herbert von Karajan, disparu dix ans plus tôt. Dès les premières mesures du Requiem de Mozart, l'émotion est perceptible dans la cathédrale de Salzbourg. La finesse de la direction de Claudio Abbado accentue le sens du mouvement et l'urgence de l'œuvre que Mozart n'aura pas le temps d'achever. C'est dans cette intensité de l'interprétation que surgit l'humanité chaleureuse de cette version, prolongée par l'écho des lieux. Le plateau vocal réuni pour l'occasion est exceptionnel avec Karita Mattila, Sara Mingardo, Michael Schade et Bryn Terfel

Vous découvrirez des extraits de cet album sur France Inter, à 16h dans l'émission de Frédéric Lodéon, "CARREFOUR DE LODÉON"

France Inter

FRANCE INTER

fnac.com